18e rapport annuel
31 mars 1990

Commission des services juridiques

91-04498/

Commission des services juridiques

Le 22 juin 1990.

Honorable Gil Rémillard
Ministre de la Justice
Ministère de la Justice
1200, route de l'Eglise
Sainte-Foy, Québec
G1V 4M1

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre, conformément à l'article 87 de la Loi sur l'aide juridique (L.R.Q. c. A-14), le dix-huitième (18e) rapport annuel des activités de la Commission des services juridiques. Des états financiers consolidés dûment vérifiés font partie de ce rapport.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Yves Lafontaine

Commission des services juridiques

2 Complexe Desjardins
Tour de l'Est
Bur. 1404
Montréal (Québec)

Adresse postale
C.P. 123
Succursale Desjardins
Montréal
H5B 1B3

Téléphone
(514) 873-3562

TABLE DES MATIÈRES

I – PRESENTATION 3

II – INTRODUCTION 7

CHAPITRE I – RAPPORT DES ACTIVITES

A) LA COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES
- a) Indexation des critères d'admissibilité financière 11
- b) Actualisation du rapport d'évaluation de l'aide juridique 11
- c) Organismes provinciaux d'aide juridique 12
- 1. Service d'expertise, d'éducation et de recherche 12
- 2. Service de l'information 21
- 3. Service de la trésorerie 21

B) OBJECTIFS, RECOMMANDATIONS ET COMMENTAIRES 24

C) LE COMITE DE REVISION 27

D) LA SITUATION DU RESEAU AU 31 MARS 1990 33

E) LES CORPORATIONS REGIONALES
- Données statistiques et commentaires (exercice financier 1989-90) 33
- Activités 40

CHAPITRE II – RAPPORT FINANCIER

A) LE RAPPORT DES VERIFICATEURS 137

B) LES ETATS FINANCIERS 138

ANNEXES
1. Membres de la Commission du 1er avril 1989 au 31 mars 1990 152
2. Séances de la Commission des services juridiques entre le 1er avril 1989 et le 31 mars 1990 153
3. Commission des services juridiques: Les Services et le Comité de révision au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1990 154
4. Liste des membres des conseils d'administration des corporations régionales en fonction au 31 mars 1990 155
5. Directeurs généraux en fonction au 31 mars 1990 157
6. Bureaux et corporations locales ouverts au 31 mars 1990 158
7. Avocats, autres professionnels, employés de soutien, stagiaires et étudiants salariés à l'emploi de la Commission, des corporations régionales et locales au 31 mars 1990 161
8. Mise-à-jour des indicateurs du réseau d'aide juridique – 1989-1990 . . . 163
9. Commentaires de la Commission des services juridiques touchant la Loi sur le curateur public et modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives 241

10. Résumé du mémoire de la Commission des services juridiques sur les propositions d'amendements à la Loi sur les jeunes contrevenants . . . 242
11. Résumé des commentaires des avocats et avocates de l'aide juridique présenté au Groupe de travail sur l'accessibilité à la justice 243
12. Résumé du mémoire de la Commission des services juridiques concernant l'avant-projet de loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives 244
13. Commentaires de la Commission des services juridiques sur le nouveau code de déontologie policière 245

Introduction

Cette année encore, la hausse de 2% à 245,853 du nombre de certificats d'admissibilité émis par les Centres communautaires juridiques du Québec est marginale. Le gel des critères d'admissibilité en vigueur depuis juillet 1985 a pour effet de rétrécir d'année en année le bassin de bénéficiaires éligibles.

Si rien n'est fait, seuls les assistés sociaux demeureront éligibles à l'aide juridique. Déjà, les personnes seules travaillant au salaire minimum ne se qualifient plus. Afin de maintenir les objectifs initiaux du régime, une hausse des critères d'admissibilité s'avère nécessaire.

CHAPITRE I

RAPPORT DES ACTIVITÉS

CHAPITRE I

RAPPORT DES ACTIVITES

A) LA COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

a) Indexation des critères d'admissibilité financière

L'indexation des critères d'admissibilité à l'aide juridique est passée, depuis l'adoption du projet de loi 71, sous la juridiction exclusive du gouvernement.

Les critères d'admissibilité à l'aide juridique ont été augmentés le 10 juillet 1985. Ils sont, depuis cette date, les suivants:

Taille de la famille	Revenus bruts hebdomadaires
Une personne seule	170$
Une personne seule avec 1 dépendant	210$
Une personne seule avec 2 dépendants	230$
Une personne seule avec 3 dépendants	245$
Une personne seule avec 4 dépendants	260$
Une personne seule avec 5 dépendants	280$
Une personne seule avec 6 dépendants	300$
Un couple (l'homme et la femme qui sont mariés et cohabitent ou qui vivent ensemble maritalement)	210$
Un couple avec 1 dépendant	230$
Un couple avec 2 dépendants	245$
Un couple avec 3 dépendants	260$
Un couple avec 4 dépendants	280$
Un couple avec 5 dépendants	300$
Un couple avec 6 dépendants	320$
Un couple avec 7 dépendants	340$
Un couple avec 8 dépendants	360$

b) Actualisation du rapport d'évaluation de l'aide juridique

En novembre 1980, le ministère de la Justice et le Conseil du trésor entreprenaient l'évaluation de la Commission des services juridiques et de son réseau en collaboration avec celle-ci. En février 1982, le rapport d'évaluation était déposé et la synthèse de ce rapport était reproduite à l'annexe 9 du 10ième rapport annuel de la Commission.

Le groupe de travail avait élaboré ses analyses à l'aide des données des années 1973-74 à 1980-81. Cette évaluation comprenait une série d'études spécifiques et une analyse des indicateurs.

En août 1982, juillet 1983, novembre 1984, octobre 1985, décembre 1986, septembre 1988 et septembre 1989, la Direction de la planification et de l'évaluation du ministère de la Justice publiait la première, deuxième, troisième, quatrième, cinquième, septième et huitième actualisation du rapport d'évaluation basée sur les données de 1981-82, 1982-83,

1983-84, 1984-85, 1985-86, 1987-88 et 1988-89. Ces actualisations sont reproduites aux annexes 8 du IIième, 12ième, 13ième, 14ième, 15ième, 16ième et 17ième rapport annuel de la Commission.

En septembre 1990, une neuvième actualisation du rapport d'évaluation basée sur les données de 1989-90 était complétée. Elle est reproduite à l'annexe 8 de ce rapport.

c) Organismes provinciaux d'aide juridique

La dix-huitième rencontre annuelle des directeurs provinciaux d'aide juridique a eu lieu à Saskatoon les 31 août et 1er septembre 1989. A cette occasion, les nouvelles procédures administratives en matière de réciprocité entre les provinces et territoires concernant l'aide juridique, section civile, adoptées lors de la réunion des responsables de chacune des provinces et territoires en matière de réciprocité, tenue à Montréal en novembre 1988, ont été ratifiées par les directeurs.

1. SERVICE D'EXPERTISE, D'EDUCATION ET DE RECHERCHE

C'est sous le signe de la stabilité que le Service de recherche de la Commission des services juridiques a vécu l'année 1989-1990.

En effet, sous réserve du départ d'une secrétaire juridique dont le poste devrait être comblé prochainement, le mouvement de personnel a été inexistant. Cette situation, assez rare au Service de recherche, a permis aux différents membres du Service, avocats, stagiaires, technicienne judiciaire, documentaliste, préposées spécialisées en aide juridique, secrétaires juridiques, commis de bureau, d'offrir un service de qualité aux avocats du réseau d'aide juridique.

I *CONSULTATIONS PAR LES AVOCATS*

Les tableaux 1 et 2 font état des demandes de consultations faites par les avocats du réseau au Service de recherche pendant la dernière année. Les demandes sont regroupées par régions. Au total, 3218 demandes de consultation ont été acheminées au Service de recherche. Ce chiffre constitue une augmentation de quelque 16% par rapport à l'année précédente. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette augmentation, entre autres, l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant le Code civil du Québec et d'autres dispositions législatives afin de favoriser l'égalité économique des époux*, la complexité de plus en plus grande des problèmes juridiques de la clientèle du réseau d'aide juridique et l'excellente expertise des avocats et avocates du Service.

TABLEAU 1
STATISTIQUES (CIVIL)
(Consultations)

REGIONS	ECRITS	TELEPHONES	TOTAL
Abitibi-Témiscamingue	33	114	147
Bas St-Laurent/Gaspésie	62	110	172
Côte-Nord	25	37	62
Estrie	86	111	197
Laurentides/Lanaudière	77	129	206
Mauricie/Bois-Francs	85	208	293
Montréal	336	578	914
Outaouais	67	126	193
Québec	100	213	313
Rive-Sud	118	204	322
Saguenay/Lac St-Jean	25	73	98
Commission Autres	22	10	32
GRAND TOTAL	1036	1913	2949

Tableau 2
STATISTIQUES (PENAL)
(Consultations)

REGIONS	ECRITS	TELEPHONES	TOTAL
Abitibi-Témiscamingue	18	03	21
Bas St-Laurent/Gaspésie	15	06	21
Côte-Nord	19	15	34
Estrie	15	08	23
Laurentides/Lanaudière	10	04	14
Mauricie/Bois-Francs	23	12	35
Montréal	17	08	25
Outaouais	06	0	06
Québec	19	13	32
Rive-Sud	34	12	46
Saguenay/Lac St-Jean	06	01	07
Commission Autres	05	0	05
GRAND TOTAL	187	82	269

II *FORMATION PROFESSIONNELLE*

Le Service de recherche organisait les journées d'étude ou sessions de formation suivantes:

- Formation de base

Pour la dixième année consécutive, la Commission des services juridiques et le Service de recherche accueillaient à leurs bureaux une vingtaine de nouveaux avocats et avocates du réseau. Cette rencontre qui avait lieu les 7, 8 et 9 février 1990 avait pour but de permettre aux nouveaux venus dans le réseau de s'initier aux domaines du droit plus spécifiques qu'exige la pratique à l'aide juridique, tels l'assurance-chômage, les accidents de travail, la sécurité du revenu, les normes du travail, l'endettement et prendre connaissance des outils disponibles pour aider le juriste dans son travail.

La formation était assurée par des avocats et avocates du Service ou des corporations régionales.

- Formation spécialisée

Deux sessions régulières de journées d'étude furent organisées par le Service de recherche; elles eurent lieu les 16 et 17 novembre 1989 à Québec et les 29 et 30 mars 1990 à Montréal. Les sujets suivants étaient au programme:

Matière pénale:

— Le nouveau Code de procédure pénale.

— L'analphabétisme au service de la défense.

— Développements jurisprudentiels en matière criminelle à la Cour suprême du Canada.

— Comment monter un dossier en appel à la Cour d'appel et à la Cour suprême.

— L'art du contre-interrogatoire.

— Développements récents en matière d'infractions de conduite en état d'ivresse.

Matière civile, administrative ou sociale:

— La réforme de la Loi sur l'assurance automobile.

— La sécurité économique et l'article 7 de la Charte canadienne des droits et libertés.

— La nouvelle législation sur le curateur public et la protection des majeurs inaptes.

Une session d'étude spéciale fut, d'autre part, organisée le 15 septembre 1989 en droit familial, elle touchait la nouvelle *Loi modifiant le Code civil du Québec et d'autres dispositions législatives afin de favoriser l'égalité économique des époux.* Cette session fut reprise le 10 novembre 1989.

- Formation professionnelle

Dans le cadre des journées annuelles de formation professionnelle, organisée conjointement par la Commission des services juridiques, le Service de recherche et les différentes corporations régionales, les sujets suivants furent abordés en atelier:

— Accident du travail, comment s'en sortir ?

— L'avocat criminaliste et l'éthique professionnelle

— Le droit et les aînés

— La notion d'intérêt de l'enfant en droit civil québécois

— Responsabilités et embûches de la défense dans le cas d'aliénation mentale

— La représentation dans son sens large: l'«advocacy»

— La fiscalité entourant le transfert de biens lors de la rupture du mariage

— Assurance-chômage

— Le droit et les conjoints de fait

— La contre-expertise en matière pénale

— Les barrages routiers

— Pension alimentaire: Allez travailler !

III *COMITES D'ETUDE ET GROUPES DE TRAVAIL*

Divers comités ou groupes de travail se sont réunis durant l'année; ces comités sont formés d'avocats et avocates des différentes corporations régionales ainsi que des membres du Service de recherche. Ce sont, d'autre part, les avocats et avocates du Service qui assurent la coordination, l'animation et la rédaction des différents documents qui émanent de ces comités.

– Comité – Droit civil

Suite au dépôt du projet de loi visant à réformer la *Loi sur la curatelle publique et les régimes de protection des majeurs inaptes*, la *Loi sur le Curateur public et modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives*, un comité fut formé afin d'étudier ce projet de loi et d'apporter des commentaires qui ont été soumis au sous-ministre de la Justice. Un résumé des commentaires est reproduit à l'annexe 9.

– Comité jeunesse

Le comité jeunesse a été très actif cette dernière année. Il a d'abord tenu trois (3) réunions où les avocats et avocates ont pû échanger sur les problèmes juridiques et pratiques vécus dans le cadre de leur travail avec les jeunes, que ce soit en matière de protection de la jeunesse ou de jeunes contrevenants.

Deux dossiers ont plus particulièrement retenu l'attention des avocats et avocates du comité, soit les codes de vie des jeunes hébergés en Centre d'accueil ainsi que les amendements à la *Loi sur les jeunes contrevenants*.

C'est ainsi qu'un comité *ad hoc* fut formé pour étudier et commenter les propositions d'amendements à la *Loi sur les jeunes contrevenants* émises par le ministère fédéral de la justice en juillet 1989; ces amendements visaient surtout l'augmentation de trois ans à 5 ans moins 1 jour des ordonnances de garde en milieu fermé pour les cas de meurtre au premier degré ainsi que les critères de renvoi d'un adolescent devant le Tribunal pour adultes. La Commission des services juridiques concluait au maintien du *statu quo* quant au contenu de la *Loi sur les jeunes contrevenants*. Un résumé des commentaires acheminés au législateur fédéral est reproduit à l'annexe 10.

Le Comité jeunesse a également porté une attention toute spéciale à la question des codes de vie des jeunes hébergés en Centre d'accueil et du respect de l'article 10 de la *Loi sur la protection de la jeunesse.* C'est ainsi que les actions suivantes ont été entreprises:

— discussion et étude d'un rapport du Centre communautaire juridique de l'Estrie faisant état des conditions d'hébergement des jeunes dans certains centres d'accueil;

— relance par les avocats et avocates du Comité jeunesse dans chacune de leur région, auprès des responsables des différents centres d'accueil pour obtenir copie des règlements internes;

— étude des règlements internes et rencontres avec les responsables des centres d'accueil pour voir les possibilités de collaboration s'il y a lieu, quant à l'élaboration de règlements plus conformes au respect des droits des jeunes;

— acceptation d'une participation à un comité tripartie, C.S.J., C.P.D.J., et A.C.A.Q. en vue de tenter d'élaborer des politiques ou des règles uniformes en regard de l'article 10 de la *Loi sur la protection de la jeunesse.* Quatre avocats du Comité jeunesse ont été désignés pour siéger sur ce comité dont les activités doivent débuter en juin 1990.

– Comité famille

Le Comité famille s'est réuni à une occasion afin de préparer et organiser la journée d'étude du 15 septembre 1989 touchant les amendements apportés au *Code civil du Québec* par la *Loi modifiant le Code civil du Québec et d'autres dispositions législatives afin de favoriser l'égalité économique des époux.*

– Groupe de travail – droit administratif

Le groupe de travail a poursuivi ses activités au cours de l'année. Plusieurs rencontres ont permis aux avocats et avocates du réseau de discuter et d'échanger en regard des problèmes vécus dans la pratique en droit social, de prendre connaissance des nouveaux projets de loi, de la nouvelle jurisprudence et de toute autre information pertinente.

Un mémoire sur l'accessibilité à la justice a également été préparé et acheminé à la Commission provinciale mise sur pied par le gouvernement à cet effet. Un résumé du mémoire est reproduit à l'annexe 11.

– Comité – Journées de formation professsionnelle

Le Comité organisateur des journées de formation professionnelle 1990 s'est réuni à deux reprises afin de planifier et organiser les journées. Ce comité est formé de représentants des différentes régions d'aide juridique, de membres de la Commission des services juridiques et du Service de recherche. Les corporations régionales voient à l'organisation des ateliers; le Service de recherche assure la coordination et l'organisation matérielle des journées.

Cette année, les journées avaient lieu à Montréal les 17 et 18 mai 1990. Le thème retenu était «LE DROIT, MIROIR D'UNE SOCIETE ?».

IV *PUBLICATIONS – MISES A JOUR*

Publications

— Documentation pour les journées d'étude et les journées de formation professionnelle (1 exemplaire par participant);

— *L'aide Juridique Express*, parution bi-mensuelle jusqu'en juin 1989 et parution aux trois semaines depuis septembre 1989 (1 exemplaire par avocat);

— ROY, Claudine, «L'article 49 de la Loi sur les normes du travail», *Bulletin de la société de droit administratif*, janvier 1990;

Mises à jour

— Une mise à jour du cahier de Sentences en matière de drogues (1 exemplaire par avocat travaillant dans le domaine);

— Une mise à jour du *Recueil de législation sociale* (1 exemplaire par bureau);

— Une mise à jour de la *Loi annotée sur les jeunes contrevenants* (1 exemplaire par bureau et 1 exemplaire par avocat travaillant dans le domaine);

— Une mise à jour du document *Droit de la famille* (1 exemplaire par bureau);

— Une mise à jour du *Recueil des délais* (1 exemplaire par avocat);

— Une mise à jour de la *Loi annotée sur l'aide sociale* (1 exemplaire par bureau);

— Une mise à jour de la *Loi et règlements sur la protection de la jeunesse* (1 exemplaire par bureau et 1 exemplaire par avocat travaillant dans le domaine);

— Deux mises à jour du *Manuel de l'utilisateur* (un exemplaire par usager de la banque de données de la Commission des services juridiques).

V *INFORMATION*

– Colloques, rencontres et journées d'étude

Les avocats et avocates du Service de recherche ont participé à différents colloques, rencontres ou journées d'étude à titre de conférenciers ou personnes ressources sur les sujets suivants:

— L'assurance-chômage;

— derniers développements jurisprudentiels en matière criminelle à la Cour suprême;

— Les stratégies de l'aide juridique du Québec pour les causes-types. Cette conférence était donnée à Toronto aux avocats d'aide juridique de l'Ontario;

— Le mandat en cas d'inaptitude;

— La Loi sur la sécurité du revenu;

— Vivre avec les articles 1 et 15 de la Charte canadienne des droits et libertés;

— Le patrimoine familial. Sur ce sujet, neuf conférences ont été données par l'avocate du Service.

– Emissions radiophoniques et télévisées

Une avocate du service était également invitée à participer à une émission télévisée sur le thème de l'auto-divorce.

– Brochures

Une avocate du Service a travaillé à l'élaboration d'une brochure explicative et d'un modèle de mandat en cas d'inaptitude à gérer ses biens. Cette brochure devrait être disponible à l'été 1990.

VI *DOSSIERS SPECIAUX*

– Droit de la famille

Maintien de l'entente entre le Service de recherche et l'Association des avocat(e)s en droit familial dans le but d'échanger de la jurisprudence touchant le domaine du droit familial.

Une avocate du Service a continué de siéger sur le Comité interministériel touchant la fixation des pensions alimentaires, comité mis sur pied en 1988. Ce comité qui réunit une douzaine de personnes provenant du ministère de la Main-d'oeuvre et de la sécurité du revenu, du ministère de la Justice, du Secrétariat à la condition féminine et du Secrétariat à la famille, a comme objectif de préparer un document de travail faisant état de la situation qui prévaut au Québec en ce qui regarde la fixation des pensions alimentaires des enfants à charge et de faire des recommandations pour améliorer la situation, s'il y a lieu. Le comité s'est réuni à cinq reprises durant la dernière année et devrait déposer son rapport à l'automne 1990.

— Participation à une conférence de presse conjointe au printemps 1989, du Barreau du Québec et de la Commission des services juridiques dans le but d'inciter le législateur à accélérer l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant le Code civil du Québec et d'autres dispositions législatives afin de favoriser l'égalité économique des époux.*

– Droit social

Un avocat du Service participait à un comité regroupant divers organismes dans le but d'étudier la légalité de la *Loi sur la sécurité du revenu* eu égard aux Chartes québécoise et fédérale.

Ce même avocat rencontrait le ministre de la Justice avec le Président de la Commission des services juridiques pour lui faire part des commentaires du réseau d'aide juridique touchant cette nouvelle législation sur la sécurité du revenu.

— Un mémoire fut préparé sur l'avant-projet de loi modifiant la *Loi sur les normes du travail.* Un résumé du mémoire est reproduit à l'annexe 12.

Une avocate du Service rencontrait une journaliste de la revue *Justice* concernant la publication d'un article touchant la réforme de la *Loi sur l'assurance automobile.*

Enfin, durant les mois de février, mars et avril 1990, une avocate du Service agissait avec un avocat du Centre communautaire juridique des Laurentides/Lanaudière à titre de procureure de la partie demanderesse dans l'affaire de *GOSSELIN c. P.G. DU QUEBEC*, C.S. (Montréal) 500-06-000012-860. La demanderesse est la représentante des

membres dans ce recours collectif fondé sur la discrimination subie par les assistés sociaux âgés de moins de 30 ans dont les prestations sont inférieures à celles que reçoivent les prestataires plus âgés. L'audition au fond eut lieu en mars et avril 1990. La cause est actuellement en délibéré.

– Droit pénal

Préparation et rédaction des commentaires de la Commission des services juridiques concernant le projet de Code de déontologie policière déposé par le ministre de la Justice. Un résumé de ces commentaires est reproduit à l'annexe 13.

– Protection de l'environnement

Une avocate du Service rencontrait un avocat du Centre communautaire juridique de l'Estrie et une avocate du Centre communautaire juridique de la Mauricie-Bois-Francs pour élaborer et vérifier la possibilité de préparer un dossier en matière d'environnement, plus particulièrement en regard de la contamination par certaines industries.

– Soirée retrouvailles

Le Service de recherche organisait une Soirée retrouvailles le 16 mai 1990. Depuis sa création en 1972, quelques 70 personnes ont travaillé au Service de recherche à divers titres. Une cinquantaine de personnes ont accepté l'invitation du Service de recherche.

VII *INFORMATIQUE*

Au cours de l'année 1989, l'entrée de documents dans la banque de données s'est poursuivie. De nombreuses corrections furent apportées aux documents afin d'appliquer les règles établies dans le but d'uniformiser le mode de recherche des documents dans la banque. Un travail de supervision et de coordination sur une base quotidienne permet de faire un suivi efficace de tous les documents répertoriés pour la banque de données.

Le *Manuel de l'utilisateur* de la banque de données de la Commission a fait l'objet de deux mises à jour au cours de la dernière année: ajustement des cotes à la suite de la refonte des lois du Canada et création ou subdivision de cotes pour répondre aux besoins du service ou pour intégrer les nouvelles législations.

Les jugements importants en droit criminel datant de 1980 à 1985 ont été intégrés à la banque durant les douze derniers mois.

Au 31 mars 1989, la banque contenait 14278 documents informatisés. Depuis, 3,686 nouveaux documents se sont ajoutés, ils sont répartis comme suit:

Jugements		*Opinions*
Cour d'appel	1101	251
Commission des affaires sociales:	543	
Cour canadienne de l'impôt	68	
Cour fédérale	52	
Cour municipale	29	
Cour provinciale	32	
Cour du Québec (chambre civile)	44	
Cour du Québec (chambre de la jeunesse)	67	
Cour du Québec (chambre criminelle et pénale)	64	
Cour supérieure	596	
Cour suprême du Canada	27	
Cour des Sessions de la Paix	88	
Régie du logement	12	
Tribunaux divers	164	
Tribunal de la jeunesse	59	
CALP	298	
CRTC	0	
CSST	23	
CUB	47	
DOC	121	
TOTAL:	3435	251
POUR UN GRAND TOTAL DE:	3,686 DOCUMENTS	

VIII *DEMANDES DE DOCUMENTS*

Le tableau ci-dessous indique le nombre de copies de jugements ou autres documents demandés par les avocats et avocates du réseau au Service de recherche. Les résultats sont regroupés par régions.

REGIONS	JUGEMENTS	DOCUMENTS	TOTAL
Abitibi-Témiscamingue	155	32	187
Bas St-Laurent/Gaspésie	352	33	385
Côte-Nord	91	3	94
Estrie	391	43	434
Laurentides/Lanaudière	169	48	217
Mauricie/Bois-Francs	406	46	452
Montréal	712	141	853
Outaouais	135	63	198
Québec	175	33	208
Rive-Sud	317	81	398
Saguenay/Lac St-Jean	57	14	71
Commission Autres	131	30	161
GRAND TOTAL	3091	567	3658

2. SERVICE DE L'INFORMATION

Au cours de la dernière année, le Service de l'information a maintenu sa campagne d'information «La Minute Juridique» sur les ondes de 110 stations radiophoniques francophones à travers le Québec. Comme par le passé, plusieurs ministères et organismes paragouvernementaux ont participé à ce projet permanent d'information radiophonique.

«La Minute Juridique» a également été publiée dans plusieurs hebdos et quotidiens. De plus, la série télévisée «Justice pour tous» a entrepris sa 13ième année d'existence. Encore cette année, nous avons produit des procès simulés. Pour ce faire, nous avons eu recours aux avocats du réseau de l'aide juridique. Le tournage a été réalisé dans les studios de J.P.L. Productions sous les titres suivants:

TITRES

La fosse septique	Ils ne sont pas tous des saints
Petites créances 1	La chasse aux canards
Petites créances 2	Redonnez-moi mes enfants
Responsabilité d'un dentiste	Diminution de loyer
Chute sur un trottoir	Revendication biens entre concubins
Adolescente incontrôlable	Mesure d'urgence
Agression sexuelle	Chambre de la jeunesse ou criminelle
Impôt provincial	Fraude à l'assurance-chômage
La complicité	La provocation.. un moyen de défense
Trop âgé pour conduire?	Les résidences privées
Se réchauffer dans son auto	Présence sur une moto lors d'un vol
Une caution	Une procuration
Location d'un vidéo	Normes du travail

Cette série d'émissions de 30 minutes a été diffusée sur les ondes du réseau TVA.

Rappelons, également, que le Service de l'information a distribué plusieurs milliers de brochures et dépliants à la population du Québec, soit directement, soit par l'entremise des bureaux d'aide juridique ou autres organismes.

Le Service de l'information a également poursuivi la publication de son bulletin mensuel et a participé à différents salons et expositions.

3. SERVICE DE LA TRESORERIE

La subvention versée à la Commission des Services Juridiques s'élevait à 80,260,916$.

La Commission des Services Juridiques a terminé son année financière avec un déficit accumulé de 106,201$ comparé à un déficit accumulé de 294,248$ pour l'année précédente.

Le passif éventuel pouvant résulter des mandats émis aux avocats et notaires a été réévalué et est estimé à 22,900,000$ au 31 mars 1990.

Avocats de la pratique privée auxquels des honoraires ont été versés au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1990, par région.

REGIONS	AVOCATS RECLAMANTS PAR REGION
ABITIBI/TEMISCAMINGUE	88
BAS ST-LAURENT/GASPESIE	160
COTE-NORD	71
ESTRIE	237
LAURENTIDES/LANAUDIERE	642
MAURICIE/BOIS-FRANCS	297
MONTREAL	1330
OUTAOUAIS	139
QUEBEC	474
RIVE-SUD	833
SAGUENAY/LAC ST-JEAN	131
TOTAL	**4402**

NOTE: Les chiffres ci-haut réferent au nombre d'avocats de la pratique privée auxquels des honoraires ont été versés, par ou pour le compte des diverses corporations régionales, au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1990; ceci ne signifie pas nécessairement que ces avocats ont tous pignon sur rue dans la region dans laquelle ils ont rendu des services en vertu de l'aide juridique. Ainsi, 1731 réclamants ayant soumis des réclamations dans deux corporations régionales ou plus, des honoraires ont été versés au cours de l'exercice financier à 2671 avocats de la pratique privée.

REPARTITION DES HONORAIRES VERSES A DES AVOCATS DE LA PRATIQUE PRIVEE AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 MARS 1990

		NOMBRE D'AVOCATS
MOINS DE	1 000,00$	901
1 001,00$ à	2 000,00$	377
2 001,00$ à	3 000,00$	235
3 001,00$ à	4 000,00$	164
4 001,00$ à	5 000,00$	118
5 001,00$ à	6 000,00$	88
6 001,00$ à	7 000,00$	71
7 001,00$ à	8 000,00$	81
8 001,00$ à	9 000,00$	51
9 001,00$ à	10 000,00$	51
10 001,00$ à	11 000,00$	49
11 001,00$ à	12 000,00$	39
12 001,00$ à	13 000,00$	30
13 001,00$ à	14 000,00$	30
14 001,00$ à	15 000,00$	33
15 001,00$ à	16 000,00$	21
16 001,00$ à	17 000,00$	29
17 001,00$ à	18 000,00$	23
18 001,00$ à	19 000,00$	11
19 001,00$ à	20 000,00$	16
20 001,00$ à	25 000,00$	59
25 001,00$ à	30 000,00$	49
30 001,00$ à	35 000,00$	33
35 001,00$ à	40 000,00$	23
40 001,00$ à	45 000,00$	17
45 001,00$ à	50 000,00$	11
50 001,00$ à	55 000,00$	18
55 001,00$ à	60 000,00$	9
60 001,00$ à	65 000,00$	3
65 001,00$ à	70 000,00$	3
70 001,00$ à	75 000,00$	4
75 001,00$ à	80 000,00$	1
80 001,00$ à	85 000,00$	3
85 001,00$ à	90 000,00$	0
90 001,00$ à	95 000,00$	5
95 001,00$ à	100 000,00$	1
100 001,00$ à	110 000,00$	4
110 001,00$ à	120 000,00$	1
120 001,00$ à	130 000,00$	1
130 001,00$ à	140 000,00$	1
140 001,00$ à	150 000,00$	1
150 001,00$ à	200 000,00$	3
200 001,00$ à	400 000,00$	3
TOTAL		**2 671**

B) OBJECTIFS, RECOMMANDATIONS ET COMMENTAIRES

Les normes financières d'éligibilité

Ce dossier n'avance pas, malgré toutes les bonnes volontés et toutes les bonnes intentions renouvelées.

Rien ne sert d'avoir des services d'aide juridique de qualité et à l'avant-garde, si on exclut tous les pauvres, à part les assistés sociaux et les sans-revenu.

L'absence d'indexation de la norme d'admissibilité conduit à faire de l'aide juridique un besoin spécial d'aide sociale. On est loin des objectifs poursuivis initialement par le législateur et reproduits dans la loi.

On touche ici du doigt la faiblesse d'organisation des pauvres. Ceux-ci sont incapables de porter leurs revendications dans les médias d'une façon assez soutenue et évidente pour faire en sorte que les décisions les concernant fassent partie de l'agenda des ministres.

La mobilisation autour de l'augmentation des normes d'admissibilité est très difficile à susciter. Les mieux organisés des pauvres, les assistés sociaux, ont déjà le bénéfice de l'aide juridique. La plupart des salariés syndiqués, même s'ils souhaitent avoir l'aide juridique, peuvent se payer, au moins en partie, les services d'avocats et de notaires. Il n'existe pas, non plus, d'organisation regroupant les salariés payés au salaire minimum, pas plus qu'il n'existe d'association de sans-abris et ce pour à peu près les mêmes raisons. Les services d'aide juridique n'ont pas beaucoup d'attrait médiatique. Ce n'est pas comme une salle d'urgence qui déborde.

Il apparaît, de plus en plus, que la façon de débloquer ce dossier pourrait être soit de faire une grève de la faim, soit de prendre une action en justice.

Ces moyens drastiques, on en conviendra, sont toujours repoussés par l'annonce d'une intention ferme de la part du ministre de la Justice d'augmenter les normes d'admissibilité. Ce fut, d'ailleurs, une des premières intentions manifestées par celui-ci lors de son entrée en fonction.

En plus de vouloir redresser la norme d'admissibilité, celui-ci déclarait être en faveur de l'élargissement d'une forme d'aide juridique pour la classe moyenne qui, disait-il, n'a pas les moyens de se payer un avocat.

Subséquemment, le ministre mis sur pied, l'été dernier, un Groupe de travail sur l'accessibilité à la justice présidé par l'ex-doyen de la faculté de droit de l'Université McGill, M^e^ Roderick McDonald, avec mandat, entre autres, d'analyser l'aide juridique.

Ce volet (aide juridique) du mandat du groupe de travail devait faire l'objet d'un rapport intérimaire. Ce rapport intérimaire n'est pas connu.

Les problèmes du régime d'aide juridique ne sont pourtant pas difficiles à détecter. La norme d'admissibilité a besoin d'être ajustée. Toutes les études sur tous les seuils de pauvreté, sur tous les autres taux d'entrée et de sortie des régimes sociaux et sur l'inflation ont été produites et re-remises à jour. Pour expliquer le retard à hausser les barèmes d'admissibilité, on a prétendu qu'il fallait faire quelque chose pour la classe moyenne. La classe moyenne ne peut, par ses impôts, continuer à payer pour les pauvres sans recevoir un service qu'elle-même ne peut s'offrir.

La Commission soumet que ce régime pour la classe moyenne existe déjà et à très peu de frais, depuis 2 ans, au Manitoba. Ce régime a reçu l'assentiment du Barreau qui préfère augmenter sa clientèle, même s'il est moins payé. Mieux vaut recevoir moins que rien du tout.

En vertu du régime manitobain, l'aide juridique devient pour la «basse» classe moyenne un courtier en services juridiques.

Le fonctionnement est simple. Il y a, d'abord, le système tel qu'il existe au Québec pour les plus pauvres avec une norme quand même ajustée aux seuils de pauvreté.

A ce régime, qui fait en sorte que le requérant a droit à tous les services gratuitement s'il se qualifie, s'en ajoute un autre suivant lequel les services sont rendus à un coût établi par le tarif négocié avec le Barreau pour les clients d'aide juridique. Le client paie une partie de ce coût. Ce remboursement est établi suivant une échelle croissante à mesure que les revenus du requérant augmentent. Cette extension du régime de base prend fin lorsque les revenus équivalent au double de la norme d'admissibilité. En ce cas, la personne doit payer cent pour cent des coûts.

Ces remboursements peuvent aussi se faire par le versement d'acomptes répartis sur une période allant jusqu'à 2 ou 3 ans.

Ce système s'autofinance presque, puisque les coûts accrus d'administration se financent en partie par les intérêts reçus par l'aide juridique sur les montants payés par provision, étant donné que le compte de l'avocat ne devient dû que lorsque le dossier est terminé. Le gouvernement fédéral finance, en partie, cette expérience. Celle-ci s'avère concluante, tant au niveau de la satisfaction de la clientèle qu'au niveau de la modicité des coûts additionnels encourus.

De même que l'Etat s'est penché avec bienveillance sur les tarifs des avocats de pratique privée pour tenir compte de la hausse du coût de la vie, il apparaît nécessaire que le même Etat fasse en sorte que toute personne se trouvant en-bas du seuil de pauvreté puisse, à son tour, recevoir ce que le législateur a inscrit comme un droit fondamental pour elle.

Représentation du public devant les régies administratives

De par son mandat, la Commission est chargée de «contribuer d'une façon particulière à l'étude et à la solution des problèmes juridiques des milieux défavorisés».

La Commission constate l'absence presque totale de représentation du public en général et des pauvres en particulier devant les organismes régulateurs qui pourraient se regrouper sous le vocable de régie administrative.

Pourtant, ces organismes oeuvrant la plupart du temps dans l'ombre s'immiscent à de nombreuses reprises dans notre vie quotidienne. Par exemple, dès le réveil, nous faisons appel à l'électricité, soit pour le réveille-matin, soit pour la lumière, le réfrigérateur et le grille-pain. Le prix de l'électricité est réglementé. Pour le petit déjeuner, si vous mangez du pain ou des céréales, le prix de ceux-ci dépend de la Régie des grains ou de l'Office des marchés agricoles ou de l'Accord du «Nid de Corbeau». Si vous utilisez du lait ou de la crème dans vos céréales ou votre café, les prix de ceux-ci ont été établis par la Régie des marchés agricoles. Si vous utilisez des transports en commun, les frais de passage font aussi l'objet d'une réglementation. Une fois au bureau, les coûts d'utilisation du téléphone ou du «fax» sont établis par une autre régie. Si vous écoutez la radio ou regardez la télé en utilisant le cable, les tarifs d'utilisation font aussi l'objet de l'attention d'une

B) OBJECTIFS, RECOMMANDATIONS ET COMMENTAIRES

Les normes financières d'éligibilité

Ce dossier n'avance pas, malgré toutes les bonnes volontés et toutes les bonnes intentions renouvelées.

Rien ne sert d'avoir des services d'aide juridique de qualité et à l'avant-garde, si on exclut tous les pauvres, à part les assistés sociaux et les sans-revenu.

L'absence d'indexation de la norme d'admissibilité conduit à faire de l'aide juridique un besoin spécial d'aide sociale. On est loin des objectifs poursuivis initialement par le législateur et reproduits dans la loi.

On touche ici du doigt la faiblesse d'organisation des pauvres. Ceux-ci sont incapables de porter leurs revendications dans les médias d'une façon assez soutenue et évidente pour faire en sorte que les décisions les concernant fassent partie de l'agenda des ministres.

La mobilisation autour de l'augmentation des normes d'admissibilité est très difficile à susciter. Les mieux organisés des pauvres, les assistés sociaux, ont déjà le bénéfice de l'aide juridique. La plupart des salariés syndiqués, même s'ils souhaitent avoir l'aide juridique, peuvent se payer, au moins en partie, les services d'avocats et de notaires. Il n'existe pas, non plus, d'organisation regroupant les salariés payés au salaire minimum, pas plus qu'il n'existe d'association de sans-abris et ce pour à peu près les mêmes raisons. Les services d'aide juridique n'ont pas beaucoup d'attrait médiatique. Ce n'est pas comme une salle d'urgence qui déborde.

Il apparaît, de plus en plus, que la façon de débloquer ce dossier pourrait être soit de faire une grève de la faim, soit de prendre une action en justice.

Ces moyens drastiques, on en conviendra, sont toujours repoussés par l'annonce d'une intention ferme de la part du ministre de la Justice d'augmenter les normes d'admissibilité. Ce fut, d'ailleurs, une des premières intentions manifestées par celui-ci lors de son entrée en fonction.

En plus de vouloir redresser la norme d'admissibilité, celui-ci déclarait être en faveur de l'élargissement d'une forme d'aide juridique pour la classe moyenne qui, disait-il, n'a pas les moyens de se payer un avocat.

Subséquemment, le ministre mis sur pied, l'été dernier, un Groupe de travail sur l'accessibilité à la justice présidé par l'ex-doyen de la faculté de droit de l'Université McGill, M^{e} Roderick McDonald, avec mandat, entre autres, d'analyser l'aide juridique.

Ce volet (aide juridique) du mandat du groupe de travail devait faire l'objet d'un rapport intérimaire. Ce rapport intérimaire n'est pas connu.

Les problèmes du régime d'aide juridique ne sont pourtant pas difficiles à détecter. La norme d'admissibilité a besoin d'être ajustée. Toutes les études sur tous les seuils de pauvreté, sur tous les autres taux d'entrée et de sortie des régimes sociaux et sur l'inflation ont été produites et re-remises à jour. Pour expliquer le retard à hausser les barèmes d'admissibilité, on a prétendu qu'il fallait faire quelque chose pour la classe moyenne. La classe moyenne ne peut, par ses impôts, continuer à payer pour les pauvres sans recevoir un service qu'elle-même ne peut s'offrir.

La Commission soumet que ce régime pour la classe moyenne existe déjà et à très peu de frais, depuis 2 ans, au Manitoba. Ce régime a reçu l'assentiment du Barreau qui préfère augmenter sa clientèle, même s'il est moins payé. Mieux vaut recevoir moins que rien du tout.

En vertu du régime manitobain, l'aide juridique devient pour la «basse» classe moyenne un courtier en services juridiques.

Le fonctionnement est simple. Il y a, d'abord, le système tel qu'il existe au Québec pour les plus pauvres avec une norme quand même ajustée aux seuils de pauvreté.

A ce régime, qui fait en sorte que le requérant a droit à tous les services gratuitement s'il se qualifie, s'en ajoute un autre suivant lequel les services sont rendus à un coût établi par le tarif négocié avec le Barreau pour les clients d'aide juridique. Le client paie une partie de ce coût. Ce remboursement est établi suivant une échelle croissante à mesure que les revenus du requérant augmentent. Cette extension du régime de base prend fin lorsque les revenus équivalent au double de la norme d'admissibilité. En ce cas, la personne doit payer cent pour cent des coûts.

Ces remboursements peuvent aussi se faire par le versement d'acomptes répartis sur une période allant jusqu'à 2 ou 3 ans.

Ce système s'autofinance presque, puisque les coûts accrus d'administration se financent en partie par les intérêts reçus par l'aide juridique sur les montants payés par provision, étant donné que le compte de l'avocat ne devient dû que lorsque le dossier est terminé. Le gouvernement fédéral finance, en partie, cette expérience. Celle-ci s'avère concluante, tant au niveau de la satisfaction de la clientèle qu'au niveau de la modicité des coûts additionnels encourus.

De même que l'Etat s'est penché avec bienveillance sur les tarifs des avocats de pratique privée pour tenir compte de la hausse du coût de la vie, il apparaît nécessaire que le même Etat fasse en sorte que toute personne se trouvant en-bas du seuil de pauvreté puisse, à son tour, recevoir ce que le législateur a inscrit comme un droit fondamental pour elle.

Représentation du public devant les régies administratives

De par son mandat, la Commission est chargée de «contribuer d'une façon particulière à l'étude et à la solution des problèmes juridiques des milieux défavorisés».

La Commission constate l'absence presque totale de représentation du public en général et des pauvres en particulier devant les organismes régulateurs qui pourraient se regrouper sous le vocable de régie administrative.

Pourtant, ces organismes oeuvrant la plupart du temps dans l'ombre s'immiscent à de nombreuses reprises dans notre vie quotidienne. Par exemple, dès le réveil, nous faisons appel à l'électricité, soit pour le réveille-matin, soit pour la lumière, le réfrigérateur et le grille-pain. Le prix de l'électricité est réglementé. Pour le petit déjeuner, si vous mangez du pain ou des céréales, le prix de ceux-ci dépend de la Régie des grains ou de l'Office des marchés agricoles ou de l'Accord du «Nid de Corbeau». Si vous utilisez du lait ou de la crème dans vos céréales ou votre café, les prix de ceux-ci ont été établis par la Régie des marchés agricoles. Si vous utilisez des transports en commun, les frais de passage font aussi l'objet d'une réglementation. Une fois au bureau, les coûts d'utilisation du téléphone ou du «fax» sont établis par une autre régie. Si vous écoutez la radio ou regardez la télé en utilisant le cable, les tarifs d'utilisation font aussi l'objet de l'attention d'une

autre régie. L'énumération ne s'arrête pas là. Il s'agit de laisser «trotter» son imagination.

Devant l'absence presque complète du public consommateur possédant une expertise adéquate, il ne faut pas se surprendre que, petit à petit, ces organismes régulateurs deviennent plus ou moins captifs des industries ou des services publics qu'ils ont pour mission de réglementer.

Aucun individu n'a ni le temps, ni l'expertise, ni les moyens de contester une hausse de 7.5% de son compte d'électricité, c'est-à-dire moins de 100$. Le jeu n'en vaut pas la chandelle (sans jeu-de-mots).

Les «Public Interest Advocacy Centers» existent déjà aux Etats-Unis, en Australie et, plus près de nous, en Colombie-Britannique, au Manitoba, en Ontario et au niveau fédéral. On leur doit, en particulier sous l'impulsion d'Andrew Roman, leur âme dirigeante, les Arrêts de la Cour Suprême suivants:

— *Inuït Tapirisat* qui portait sur une augmentation des tarfis de téléphone exigés par Bell Canada des abonnés des provinces de l'Ontario, du Québec et des Territoires du Nord-Ouest. Il a été décidé que, dans l'exercice d'un pouvoir conféré par la loi, le Gouverneur en Conseil, comme n'importe quelle autre personne ou groupe de personnes, doit respecter les limites de la loi édictée par le Parlement ou la Législature. Y déroger déclenchera le rôle de surveillance de la Cour Supérieure qui a la responsabilité de faire appliquer la loi.

— *Finlay.* Monsieur Finlay, personne nécessiteuse au sens du Régime d'Assistance Publique du Canada, soutenait qu'une disposition du Social Allowances Act du Manitoba, permettant de déduire d'une prestation d'assurance-sociale un montant destiné à rembourser un trop-perçu de prestation, violait l'engagement de la province de lui fournir le *minimum vital.* Or, la Cour Suprême a dû se prononcer sur *l'intérêt* de Monsieur Finlay à contester la légalité des versements fédéraux au titre du partage des frais.

— *Opération Dismantle* Un ensemble d'organismes et de syndicats soutenaient que la décision du gouvernement du Canada d'autoriser les Etats-Unis à procéder aux essais de missiles de croisière au Canada violait le droit des canadiens à la vie et à la sécurité de leur personne. La Cour Suprême a décidé que les décisions du cabinet sont assujetties au contrôle judiciaire en vertu de l'article 32 (l)A) de la charte et l'éxécutif du gouvernement canadien a l'obligation d'agir conformément aux préceptes de la charte.

— *Bell Canada - C.R.T.C.* Cette cause et tous ses rebondissements dont nous avons tous bénéficié sous forme de crédit de notre compte de téléphone témoigne à l'évidence de la nécessité que le public soit représenté.

La Commission favorise les initiatives du réseau en ce sens et souhaite que le Groupe de travail sur l'accessibilité à la justice y aille de ses suggestions sur le sujet.

On pourrait songer aussi à faire payer la représentation des intérêts du public par les requérants se présentant devant ces régies. L'Ontario, en décembre 1988, a adopté une loi à cet effet (The Intervenor Funding Project Act).

C) LE COMITE DE REVISION

RAPPORT DES ACTIVITES DU COMITE DE REVISION 1989-1990

Constitution

Entre le 1er avril 1989 et le 31 mars 1990, le Comité de révision était composé comme suit: Me Jeffrey K. Boro a continué à siéger comme membre et président jusqu'au 28 juin 1989, alors qu'il a cessé ses activités. Me Michel Charbonneau l'a remplacé à titre de membre du Comité à compter de cette date. Me Jacques Frémont a continué ses fonctions de membre du Comité et a été élu président le 23 août 1989 alors que madame Jeanne Mance Hébert-Dufaux a continué à agir comme membre du Comité. L'élection du président du Comité n'a pu avoir lieu avant le 23 août 1989 en raison des vacances des membres du Comité. Cependant, entre le 28 juin et le 23 août 1989, le Comité a pu siéger à quelques reprises, deux membres étant toujours disponibles pour former quorum.

Durant cette année, Me Gilles Trudeau a poursuivi ses fonctions d'avocat délégué du Comité et a été assisté par Me Odette Legendre. Madame Francine Cholette en a été la greffière, madame Hélène Chagnon en a été la secrétaire et madame Micheline Boyte, agent de bureau. A quelques occasions au cours de la présente année, il a été nécessaire de recourir aux services d'employées temporaires afin de pallier à un surcroît de travail.

Séances d'études et d'auditions

Le Comité a tenu 49 séances d'études et d'auditions, dont 47 au siège social de la Commission des services juridiques à Montréal et 2 à Québec.

Durant chacune de ces séances, le Comité a étudié, en moyenne, 29 dossiers, dont plusieurs ont dû être étudiés à plus d'une reprise. Il y a eu des auditions dans 810 dossiers, soit, en moyenne, 17 par séance.

En 1988-1989, le Comité avait étudié, en moyenne, 39 dossiers, dont 22 auditions. La différence entre les chiffres de 1988-1989 et ceux de 1989-1990 s'explique par le fait que, en 1988-1989, le Comité a entendu quelques avocats qui représentaient des revendicateurs du statut de réfugié et que la plupart de ces avocats représentaient plusieurs personnes en même temps devant le Comité. De plus, en 1989-1990, le Comité a entendu deux fois plus de contestations du droit d'un bénéficiaire à l'aide juridique que l'année précédente. Lors de ces auditions, le Comité entend les deux parties dans un processus contradictoire, en présence, souvent, de leurs avocats respectifs, ce qui a pour effet de diminuer le nombre de dossiers pouvant être étudiés lors d'une réunion, l'audition d'une contestation demandant beaucoup plus de temps que l'audition d'un requérant.

Il est aussi important de noter que, au cours de la dernière année, le Comité a décidé d'étudier en priorité les dossiers d'appels d'une décision du directeur général à la suite d'une contestation du droit d'une personne à l'aide juridique en vertu de l'article 75 de la Loi sur l'aide juridique, tout comme les dossiers dans lesquels des mandats temporaires d'admissibilité à l'aide juridique sont émis, pour éviter de rendre des décisions qui n'auraient plus d'effet pour les parties ou qui deviendraient purement théoriques.

Auditions

Dans 248 dossiers, les personnes entendues se sont présentées devant le Comité alors que dans 562 dossiers, les personnes ont été entendues par conférence téléphonique. La majorité des auditions ont eu lieu à la demande des requérants ou de leur avocat, mais le Comité a lui-même convoqué 113 requérants et 3 avocats pour obtenir des renseignements plus complets concernant les demandes de révision.

Le Comité a entendu 68 contestations du droit d'un bénéficiaire à l'aide juridique, ainsi que les représentants de 2 groupes de personnes.

Lors des auditions, 590 requérants ont été entendus seuls ou ont été représentés par une personne qu'ils avaient mandatée. Ce chiffre ne s'applique pas aux dossiers de contestation. De plus, 178 avocats et 1 notaire de pratique privée ont été entendus, de même que 10 avocats permanents de l'aide juridique.

Service de recherche

De nouveau cette année, le Comité a demandé, à quelques reprises, au Service de recherche de la Commission des services juridiques de lui préparer des opinions juridiques relativement à certaines questions soulevées dans les dossiers qui lui furent soumis.

Résumé des décisions

Un résumé des principales décisions rendues par le Comité depuis ses débuts a été commencé il y a environ trois ans et ces décisions ont été entrées dans une banque de données. Cette année, avec l'aide de M[e] Odette Legendre, cette jurisprudence a finalement été mise à jour et toutes les décisions importantes que pourra rendre le Comité à l'avenir seront ajoutées à cette banque.

Statistiques

Les tableaux ci-annexés montrent le nombre et l'origine des requêtes en révision et des appels suite à une contestation, la nature des services demandés et des refus d'aide juridique émis, la nature des décisions du Comité de révision, de même que le nombre des dossiers en suspens à la fin de l'année fiscale. Il faut noter que le chiffre de 1175 apparaissant au bas du Tableau I indique le nombre de demandes de révision faites au Comité à la suite d'un avis de refus et que, parmi ces demandes, plusieurs ont pu être faites en même temps par la même personne à la suite de plusieurs avis de refus émis en même temps par le directeur général d'un centre communautaire juridique. Dans ce cas, un seul dossier a été ouvert. Ainsi, pour l'année 1989-1990, 1106 dossiers ont été ouverts, dont plusieurs comportent plus d'une demande de révision faites par la même personne.

Il faut noter que, à la fin de la présente année, la situation a pu revenir à celle qui existait avant 1986-1987 concernant les demandes de révision et les dossiers ouverts. De plus, le Comité a réussi, grâce à la collaboration de tout son personnel, à diminuer le nombre de dossiers en suspens en rendant des décisions dans tous les dossiers des revendicateurs du statut de réfugié, suite à une décision du Comité rendue le 22 mars 1989 qui lui a permis, après autorisation des procureurs des revendicateurs, de rendre des décisions dans la majorité des dossiers sans qu'une audition soit tenue. Le nombre des dossiers de revendicateurs du statut de réfugié ayant subi un refus d'aide juridique a ainsi été réduit à une infime minorité, ceux-ci étant acceptés à l'aide juridique lors de leur visite dans les bureaux d'aide juridique concernés. En effet, dans sa décision, le Comité a déclaré que la

représentation par avocat était nécessaire au revendicateur du statut de réfugié afin de faire valoir pleinement ses droits et que, dans un tel cas, la vraisemblance de droit se confondait, au sens de l'article 4 de la Loi sur l'aide juridique, avec le besoin d'un service juridique et qu'ils existaient prima facie.

TABLEAU I
ORIGINE DES DEMANDES
FAITES AU COMITÉ DE RÉVISION

Demandes de révision à la suite d'un refus, d'un retrait ou d'une suspension:	84/85	85/86	86/87	87/88*	88/89	89/90
Montréal	375	381	647		663	338
Bas St-Laurent-Gaspésie	178	119	133		81	75
Côte-Nord	25	21	20		34	?/
Estrie	53	67	59		85	61
Laurentides-Lanaudière	93	110	76		77	67
Mauricie-Bois-Francs	55	78	61		56	63
Abitibi-Témiscamingue	12	11	17		17	28
Outaouais	22	8	23		32	35
Québec	200	176	177		225	182
Rive-Sud	169	168	173		167	159
Saguenay-Lac-St-Jean	58	96	123		82	81
Total:	1240	1235	1509	1873 **	1519 ***	1116 ****

Appels de décisions d'un dir. gén. à la suite d'une contestation du droit d'une personne à l'aide juridique (art. 75 Loi)	84/85	85/86	86/87	87/88	88/89	89/90
Montréal	19	17	23		27	23
Bas St-Laurent-Gaspésie	0	1	0		1	0
Côte-Nord	0	0	2		0	0
Estrie	1	2	0		2	2
Laurentides-Lanaudière	3	5	5		10	12
Mauricie-Bois-Francs	0	0	0		2	2
Abitibi-Témiscamingue	0	1	1		1	0
Outaouais	0	0	0		1	0
Québec	1	1	3		6	1
Rive-Sud	3	7	11		10	13
Saguenay-Lac St-Jean	2	1	3		4	6
Total:	29	35	48	28	64	59
TOTAL:	1269	1270	1557	1901	1583	1175
Dossiers ouverts par erreur:*****	0	1	2	0	0	0
GRAND TOTAL:	1269	1271	1559	1901	1583	1175

* Il faut noter que le Comité n'a pas présenté de statistiques détaillées de ses activités pour l'année 1987/1988 pour les raisons mentionnées à la page 37 du rapport annuel du 31 mars 1988.

** Incluant 675 requêtes en révision provenant de revendicateurs du statut de réfugié politique.

*** Incluant 290 requêtes en révision provenant de revendicateurs du statut de réfugié politique.

**** Il faut noter que le comité de révision n'a reçu que 16 requêtes en révision provenant de revendicateurs du statut de réfugié politique.

***** Demandes faites au Comité qui ne constituent pas une demande de révision.

TABLEAU II
ORIGINE, NOMBRE ET NATURE
DES DEMANDES D'AIDE JURIDIQUE ET DES REFUS

Nature de la demande d'aide juridique	civile	pénale et criminelle	notariale*	administrative**	autre	mixte	total
Montréal	150	99	4	83	1	1	338
Bas St-Laurent-Gaspésie	32	17	15	10	1	0	75
Côte-Nord	11	11	1	4	0	0	27
Estrie	38	12	3	7	1	0	61
Laurentides-Lanaudière	48	10	3	6	0	0	67
Mauricie-Bois-Francs	34	17	3	7	2	0	63
Abitibi-Témiscamingue	17	3	2	6	0	0	28
Outaouais	12	16	1	5	1	0	35
Québec	80	74	5	21	2	0	182
Rive-Sud	88	30	2	37	2	0	159
Saguenay-Lac-St-Jean	36	5	4	33	3	0	81
Total:	546	294	43	219	13	1	1116

Nature du refus du directeur général:***	économique	69	droit	autre	mixte	75	total
Montréal	194	20	81	17	26	23	361
Bas St-Laurent-Gaspésie	65	0	4	4	2	0	75
Côte-Nord	24	0	1	0	2	0	27
Estrie	48	0	6	4	3	2	63
Laurentides-Lanaudière	46	6	1	6	8	12	79
Mauricie-Bois-Francs	46	1	8	5	3	2	65
Abitibi-Témiscamingue	26	1	0	0	1	0	28
Outaouais	29	1	4	1	0	0	35
Québec	154	2	11	7	8	1	183
Rive-Sud	102	7	19	17	14	13	172
Saguenay-Lac St-Jean	54	2	13	3	9	6	87
Total:	788	40	148	64	76	59	1175

* Cela comprend les testaments, les hypothèques et tous autres actes rédigés par un notaire.

** Cela comprend les révisions et appels à la R.A.A.Q., à la C.S.S.T., à la C.A.S., et devant toute autre régie ou commission gouvernementale.

*** Economique: Refus de nature économique en vertu de l'article 2 de la Loi sur l'aide juridique et de l'article 2 du Règlement modifiant le Règlement sur l'admissibilité à l'aide juridique (décret 1307-85, 26 juin 1985).

69: Refus en vertu de l'article 69 de la Loi sur l'aide juridique.

Droit: Refus pour défaut de vraisemblance de droit.

Autre: Refus pour absence de besoin juridique, en vertu des articles 4 de la Loi sur l'aide juridique ou 1 du Règlement sur les services couverts par l'aide juridique (décret 942-83, 11 mai 1983), pour demande tardive, pour refus de fournir les renseignements demandés en vertu de l'article 70a) de la Loi sur l'aide juridique, ainsi que refus en vertu de l'article 3 du Règlement sur l'admissibilité à l'aide juridique (décret 941-83, 11 mai 1983).

Mixte: Refus comportant deux ou trois motifs de refus.

75: Appels de décisions d'un directeur général à la suite d'une contestation du droit d'une personne à l'aide juridique en vertu de l'article 75 de la Loi sur l'aide juridique.

TABLEAU III
NATURE DES DÉCISIONS DU COMITÉ DE RÉVISION POUR CHAQUE DEMANDE DE RÉVISION OU APPEL

	maint. *	maint. autre motif	mod.	désis.	s.f.	mod. en partie	s.j.	total
Montréal	247	98	326	104	40	9	1	825
Bas St-Laurent-Gaspésie	51	3	7	13	3	2	1	80
Côte-Nord	14	1	2	3	0	1	0	21
Estrie	38	4	5	23	1	21	0	92
Laurentides-Lanaudière	41	1	10	19	4	6	0	81
Mauricie-Bois-Francs	24	4	11	16	3	7	0	65
Abitibi-Témiscamingue	14	1	3	6	2	0	0	26
Outaouais	20	2	4	3	3	2	0	34
Québec	98	17	46	35	13	20	2	231
Rive-Sud	83	15	30	43	9	10	0	190
Saguenay-Lac St-Jean	43	9	23	13	6	3	0	97
Total:	673	155	467	278	84	81	4	1742

(décisions du directeur général maintenues: 673 + 155 = 828 (60.2%)

(décisions du directeur général modifiées totalement ou en partie: 467 + 81 = 548 (39.8%)

Dossiers en suspens le 1er avril 1984: 394
1985: 366
1986: 419
1987: 516
1988: 1041
1989: 1009**
1990: 461

* maint: Décisions du directeur général maintenues.
maint. autre motif: Décisions du directeur général maintenues pour d'autres motifs.
mod.: Décisions du directeur général modifiées totalement.
désis.: Requêtes en révision ou appels retirés.
s.f.: Requêtes en révision devenues sans fondement.
mod. en partie: Décisions du directeur général modifiées partiellement.
s.j.: Requêtes en révision rejetées par Comité qui n'avait pas juridiction.

** Incluant 455 dossiers de requérants ayant revendiqué le statut de réfugié politique.

D) LA SITUATION DU RESEAU AU 31 MARS 1990

La situation du réseau au 31 mars 1990 était la suivante: l'aide juridique avait des bureaux dans 118 villes du Québec, comprenant:

cent cinquante-cinq (155) unités dont cent quatorze (114) bureaux ouverts à plein temps et quarante-et-un (41) bureaux ouverts à temps partiel.

Dans les bureaux oeuvraient trois cent quatre-vingt trois (383) avocats salariés, cinq cent trente-six (536) autres professionnels et employés de soutien et trente-neuf (39) stagiaires ou étudiants. Au cours de l'exercice financier, cinquante-deux (52) avocats ont été embauchés et quarante-et-un (41) avocats ont quitté le réseau.

Le budget versé pour 1989-90 s'élevait à 80,260,916$. Au total, 275,981 personnes ont requis des services au cours de l'exercice financier: 245,853 cas ont été acceptés (89.1%) et 30,128 refusés (10.9%). 239,088 cas furent confiés à des avocats (97.2%) et 6,765 (2.8%) à des notaires. Parmi les cas confiés à des avocats, 141,001 (59.0%) concernaient des problèmes en matières civiles et 98,087 (41.0%) relevaient de matières criminelles ou pénales.

Alors que le Barreau du Québec comptait 13,094 membres au 31 mars 1990, la Commission des Services Juridiques a payé au cours de l'exercice financier, 84,853 comptes d'honoraires à 2,671 avocats de la pratique privée. Ces derniers ont reçu en moyenne 7,547$ chacun pour une masse monétaire globale de 20,154,988$ à laquelle il faut ajouter les déboursés judiciaires qui se chiffrent à 3,371,663$. Quant aux notaires, une somme totale de 805,703$ a été versée à titre d'honoraires à 1,065 d'entre eux pour une moyenne de 757$ par notaire. Une somme globale de 36,727$ doit être ajoutée à titre de déboursés judiciaires. Au 31 mars 1990, la Chambre des Notaires du Québec comptait 3,303 membres.

L'expérience moyenne des avocats salariés du réseau est de 13 années d'inscription au tableau de l'Ordre au 31 mars 1990.

E) LES CORPORATIONS REGIONALES

Données statistiques et commentaires (exercice financier 1989-90)

L'activité principale des avocates et des avocats du réseau d'aide juridique consiste à recevoir les requérants qui demandent l'aide juridique, à accorder ou refuser l'aide juridique après avoir examiné la vraisemblance du droit du requérant et appliqué les barèmes d'admissibilité ainsi qu'à mener à bonne fin le dossier que lui confie le requérant ou à le référer à un praticien de la pratique privée si le requérant en exprime le désir. Ces différentes activités peuvent se résumer par des tableaux statistiques.

Les tableaux des pages ci-après décrivent la répartition des demandes d'aide, selon qu'elles ont été acceptées ou refusées (tableau 1), la répartition des demandes acceptées, selon qu'elles ont été confiées à des avocats ou à des notaires (tableau 2), la répartition des demandes acceptées et confiées à des avocats selon le genre de problèmes (tableau 3), la répartition des demandes acceptées, selon qu'elles ont été confiées à des avocats salariés ou à des avocats de la pratique privée (tableau 4), la répartition des demandes acceptées en matière civile, selon qu'elles ont été confiées à des avocats de la pratique privée ou à des avocats salariés (tableau 4A), la répartition des demandes acceptées en matière criminelle et pénale, selon qu'elles ont été confiées à des avocats de la pratique privée ou à des avocats salariés (tableau 4B), les genres de problèmes confiés aux avocats salariés, par région, (tableau 5), les genres de problèmes confiés aux avocats de la prati-

que privée (tableau 6), les genres de problèmes civils confiés aux avocats salariés (tableau 7), et, enfin, les genres de problèmes civils confiés aux avocats de la pratique privée (tableau 8).

De tous ces tableaux, un certain nombre de commentaires s'imposent. Ils ne sont pas énumérés par ordre d'importance. Les comparaisons se font entre l'exercice financier 1988-89 et 1989-90.

1–Le nombre de demandes d'aide juridique est passé de 273,420 en 1988-89 à 275,981 en 1989-90 soit une augmentation de 0.9%.

2–Le taux de refus à l'aide juridique dans les régions se situe entre 7.7% et 15.0% pour une moyenne du réseau de 10.9%. C'est une diminution de 1.1% du taux de refus sur l'année précédente. Les refus pour raison économique sont de l'ordre de 8.5% tandis que les refus pour non vraisemblance de droit ou à l'encontre de la Loi et du Règlement d'application de la loi sur l'aide juridique s'élèvent à 2.4%.

3–Le nombre de mandats confiés à des notaires est passé de 7,478 en 1988-89 à 6,765 en 1989-90 soit un diminution de 713. Les régions du Bas St-Laurent-Gaspésie, de la Mauricie-Bois-Francs et de l'Estrie ont émis 50% des mandats émis par l'ensemble des régions du réseau.

4–Le nombre de demandes d'aide juridique acceptées en matière civile a augmenté par rapport à l'année précédente. En 1988-89, 138,829 demandes avaient été acceptées comparé à 141,001 pour 1989-90 soit une augmentation de 1.6%. Une augmentation de demandes de services en matière criminelle et pénale a été enregistrée soit 3.9% de plus que l'année précédente.

5–Le pourcentage des dossiers traités par les avocats de la pratique privée est demeuré stable en 1989-90 soit 38.8%.

6–Le nombre des dossiers confiés aux avocats salariés a augmenté. Ils ont accepté 147,130 dossiers en 1988-89 comparé à 151,175 en 1989-90 soit une augmentation de 2.7%.

7–Durant l'exercice financier 1989-90, le genre de problèmes confiés aux avocats de la pratique privée se répartissait comme suit: 29.5% «Familial», 23.6% «Civil Autre» et 47.0% «Criminel et Pénal».

TABLEAU NO. 1
REPARTITION DES DEMANDES SELON QU'ELLES ONT ETE ACCEPTEES OU REFUSEES, PAR REGION, 1989-90

REGIONS	DEMANDES	ACCEPTEES	%	REFUSEES	%
Abitibi-Témiscamingue	8,307	7,352	88.5	955	11.5
Bas St-Laurent/Gaspésie	15,626	13,844	88.6	1,782	11.4
Côte-Nord	7,171	6,535 91.1	636	8.9	
Estrie	20,178	17,621	87.3	2,557	12.7
Laurentides-Lanaudière	24,929	22,207	89.1	2,722	10.9
Mauricie - Bois-Francs	17,985	15,559	86.5	2,426	13.5
Montréal	87,518	80,781	92.3	6,737	7.7
Outaouais	17,034	15,277	89.7	1,757	10.3
Québec	29,404	24,992	85.0	4,412	15.0
Rive-Sud	36,860	32,432	88.0	4,428	12.0
Saguenay - Lac St-Jean	10,969	9,253	84.4	1,716	15.6
	275,981	245,853	89.1	30,128	10.9

TABLEAU NO. 2
REPARTITION DES DEMANDES ACCEPTEES SELON QU'ELLES ONT ETE CONFIEES A DES AVOCATS OU A DES NOTAIRES, PAR REGION, 1989-90

REGIONS	CAS CONFIES A DES AVOCATS	%	CAS CONFIES A DES NOTAIRES	%	TOTAL DES DEMANDES ACCEPTEES
Abitibi-Témiscamingue	6,956	94.6	396	5.4	7,352
Bas St-Laurent/Gaspésie	12,500	90.3	1,344	9.7	13,844
Côte-Nord	6,416	98.2	119	1.8	6,535
Estrie	16,671	94.6	950	5.4	17,621
Laurentides-Lanaudière	21,433	96.5	774	3.5	22,207
Mauricie - Bois-Francs	14,473	93.0	1,086	7.0	15,559
Montréal	80,152	99.2	629	0.8	80,781
Outaouais	15,099	98.8	178	1.2	15,277
Québec	24,210	96.9	782	3.1	24,992
Rive-Sud	32,212	99.3	220	0.7	32,432
Saguenay - Lac St-Jean	8,966	96.9	287	3.1	9,253
	239,088	97.2	6,765	2.8	245,853

TABLEAU NO. 3
REPARTITION DES DEMANDES ACCEPTEES ET CONFIEES A DES AVOCATS SELON LE GENRE DE PROBLEMES PAR REGION, 1989-90

REGIONS	TOTAL DES DEMANDES ACCEPTEES	CIVIL	%	CRIMINEL ET PENAL	%
Abitibi-Témiscamingue	6,956	3,131	45.0	3,825	55.0
Bas St-Laurent/Gaspésie	12,500	7,592	60.7	4,908	39.3
Côte-Nord	6,416	3,025	47.1	3,391	52.9
Estrie	16,671	11,415	68.5	5,256	31.5
Laurentides-Lanaudière	21,433	12,505	58.3	8,928	41.7
Mauricie - Bois-Francs	14,473	9,478	65.5	4,995	34.5
Montréal	80,152	44,809	55.9	35,343	44.1
Outaouais	15,099	8,322	55.1	6,777	44.9
Québec	24,210	14,804	61.1	9,406	38.9
Rive-Sud	32,212	20,414	63.4	11,798	36.6
Saguenay - Lac St-Jean	8,966	5,506	61.4	3,460	38.6
	239,088	141,001	59.0	98,087	41.0

TABLEAU NO. 4
REPARTITION DES DEMANDES ACCEPTEES SELON QU'ELLES ONT ETE CONFIEES A DES AVOCATS SALARIES OU A DES AVOCATS DE LA PRATIQUE PRIVEE PAR REGION, 1989-90

REGIONS	AVOCATS SALARIES	%	AVOCATS DE LA PRATIQUE PRIVEE	%	TOTAL DES DEMANDES ACCEPTEES
Abitibi-Témiscamingue	5,895	84.7	1,061	15.3	6,956
Bas St-Laurent/Gaspésie	8,795	70.4	3,705	29.6	12,500
Côte-Nord	3,137	48.9	3,279	51.1	6,416
Estrie	11,129	66.8	5,542	33.2	16,671
Laurentides-Lanaudière	12,755	59.5	8,678	40.5	21,433
Mauricie - Bois-Francs	8,859	61.2	5,614	38.8	14,473
Montréal	47,288	59.0	32,864	41.0	80,152
Outaouais	11,330	75.0	3,769	25.0	15,099
Québec	14,887	61.5	9,323	38.5	24,210
Rive-Sud	20,639	64.1	11,573	35.9	32,212
Saguenay - Lac St-Jean	6,461	72.1	2,505	27.9	8,966
	151,175	63.2	87,913	36.8	239,088

TABLEAU NO. 4A
REPARTITION DES DEMANDES ACCEPTEES EN MATIERES CIVILES SELON QU'ELLES ONT ETE CONFIEES A DES AVOCATS DE LA PRATIQUE PRIVEE OU A DES AVOCATS SALARIES PAR REGION, 1989-90

REGIONS	TOTAL DES DEMANDES ACCEPTEES	AVOCATS SALARIES	%	AVOCATS DE LA PRATIQUE PRIVEE	%
Abitibi-Témiscamingue	3,131	2,527	80.7	604	19.3
Bas St-Laurent/Gaspésie	7,592	5,172	68.1	2,420	31.9
Côte-Nord	3,025	1,800	59.5	1,225	40.5
Estrie	11,415	8,415	73.7	3,000	26.3
Laurentides-Lanaudière	12,505	8,132	65.0	4,373	35.0
Mauricie - Bois-Francs	9,478	6,016	63.5	3,462	36.5
Montréal	44,809	27,524	61.4	17,285	38.6
Outaouais	8,322	7,049	84.7	1,273	15.3
Québec	14,804	9,774	66.0	5,030	34.0
Rive-Sud	20,414	13,986	68.5	6,428	31.5
Saguenay - Lac St-Jean	5,506	3,973	72.2	1,533	27.8
	141,001	94,368	66.9	46,633	33.1

TABLEAU NO. 4B
REPARTITION DES DEMANDES ACCEPTEES EN MATIERES CRIMINELLES ET PENALES SELON QU'ELLES ONT ETE CONFIEES A DES AVOCATS DE LA PRATIQUE PRIVEE OU A DES AVOCATS SALARIES, PAR REGION, 1989-1990

REGIONS	TOTAL DES DEMANDES ACCEPTEES	AVOCATS SALARIES	%	AVOCATS DE LA PRATIQUE PRIVEE	%
Abitibi-Témiscamingue	3,825	3,368	88.1	457	11.9
Bas St-Laurent/Gaspésie	4,908	3,623	73.8	1,285	26.2
Côte-Nord	3,391	1,337	39.4	2,054	60.6
Estrie	5,256	2,714	51.6	2,542	48.4
Laurentides-Lanaudière	8,928	4,623	51.8	4,305	48.2
Mauricie - Bois-Francs	4,995	2,843	56.9	2,152	43.1
Montréal	35,343	19,764	55.9	15,579	44.1
Outaouais	6,777	4,281	63.2	2,496	36.8
Québec	9,406	5,113	54.4	4,293	45.6
Rive-Sud	11,798	6,653	56.4	5,145	43.6
Saguenay - Lac St-Jean	3,460	2,488	71.9	972	28.1
	98,087	56,807	57.9	41,280	42.1

TABLEAU NO. 5
GENRES DE PROBLEMES CONFIES AUX AVOCATS SALARIES PAR REGION, 1989-90

REGIONS	TOTAL DES DEMANDES ACCEPTEES	CIVIL TOTAL	%	FAMILIAL	%	CIVIL AUTRE	%	CRIMINEL ET PENAL	%
Abitibi/Témiscamingue	5,895	2,527	42.9	1,441	24.4	1,086	18.5	3,368	57.1
Bas St-Laurent/Gaspésie	8,795	5,172	58.8	2,097	23.8	3,075	35.0	3,623	41.2
Côte-Nord	3,137	1,800	57.4	841	26.8	959	30.6	1,337	42.6
Estrie	11,129	8,415	75.6	3,351	30.1	5,064	45.5	2,714	24.4
Laurentides/Lanaudière	12,755	8,132	63.8	4,122	32.3	4,010	31.5	4,623	36.2
Mauricie/Bois-Francs	8,859	6,016	67.9	2,723	30.7	3,293	37.2	2,843	32.1
Montréal	47,288	27,524	58.2	13,178	27.9	14,346	30.3	19,764	41.8
Outaouais	11,330	7,049	62.2	3,001	26.5	4,048	35.7	4,281	37.8
Québec	14,887	9,774	65.7	4,827	32.4	4,947	33.3	5,113	34.3
Rive-Sud	20,639	13,986	67.8	7,276	35.3	6,710	32.5	6,653	32.2
Saguenay/Lac St-Jean	6,461	3,973	61.5	2,011	31.1	1,962	30.4	2,488	38.5
TOTAL	151,175	94,368	62.4	44,868	29.7	49,500	32.7	56,807	37.6

TABLEAU NO. 6
GENRES DE PROBLEMES CONFIES AUX AVOCATS DE LA PRATIQUE PRIVEE PAR REGION, 1989-90

REGIONS	TOTAL DES DEMANDES ACCEPTEES	CIVIL TOTAL	%	FAMILIAL	%	CIVIL AUTRE	%	CRIMINEL ET PENAL	%
Abitibi/Témiscamingue	1,061	604	56.9	442	41.7	162	15.2	457	43.1
Bas St-Laurent/Gaspésie	3,705	2,420	65.3	1,528	41.2	892	24.1	1,285	34.7
Côte-Nord	3,279	1,225	37.4	732	22.3	493	15.1	2,054	62.6
Estrie	5,542	3,000	54.1	1,879	33.9	1,121	20.2	2,542	45.9
Laurentides/Lanaudière	8,678	4,373	50.4	2,630	30.3	1,743	20.1	4,305	49.6
Mauricie/Bois-Francs	5,614	3,462	61.7	1,945	34.6	1,517	27.1	2,152	38.3
Montréal	32,864	17,285	52.6	7,845	23.9	9,440	28.7	15,579	47.4
Outaouais	3,769	1,273	33.8	932	24.7	341	9.1	2,496	66.2
Québec	9,323	5,030	54.0	3,105	33.3	1,925	20.7	4,293	46.0
Rive-Sud	11,573	6,428	55.5	3,909	33.8	2,519	21.7	5,145	44.5
Saguenay/Lac St-Jean	2,505	1,533	61.2	952	38.0	581	23.2	972	38.8
TOTAL	87,913	46,633	53.0	25,899	29.5	20,734	23.6	41,280	47.0

TABLEAU NO. 7
GENRES DE PROBLEMES CIVILS CONFIES AUX AVOCATS SALARIES, PAR REGION, 1989-90

REGIONS	CIVIL TOTAL	FAMILIAL	%	CIVIL AUTRE	%
Abitibi-Témiscamingue	2,527	1,441	57.0	1,086	43.0
Bas St-Laurent/Gaspésie	5,172	2,097	40.5	3,075	59.5
Côte-Nord	1,800	841	46.7	959	53.3
Estrie	8,415	3,351	39.8	5,064	60.2
Laurentides-Lanaudière	8,132	4,122	50.7	4,010	49.3
Mauricie - Bois-Francs	6,016	2,723	45.3	3,293	54.7
Montréal	27,524	13,178	47.9	14,346	52.1
Outaouais	7,049	3,001	42.6	4,048	57.4
Québec	9,774	4,827	49.4	4,947	50.6
Rive-Sud	13,986	7,276	52.0	6,710	48.0
Saguenay - Lac St-Jean	3,973	2,011	50.6	1.962	49.4
	94,368	44,868	47.5	49,500	52.5

TABLEAU NO. 8
GENRES DE PROBLEMES CIVILS CONFIES AUX AVOCATS DE LA PRATIQUE PRIVEE, PAR REGION, 1989-90

REGIONS	CIVIL TOTAL	FAMILIAL	%	CIVIL AUTRE	%
Abitibi-Témiscamingue	604	442	73.2	162	26.8
Bas St-Laurent/Gaspésie	2,420	1,528	63.1	892	36.9
Côte-Nord	1,225	732	59.8	493	40.2
Estrie	3,000	1,879	62.6	1,121	37.4
Laurentides-Lanaudière	4,373	2,630	60.1	1,743	39.9
Mauricie - Bois-Francs	3,462	1,945	56.2	1,517	43.8
Montréal	17,285	7,845	45.4	9,440	54.6
Outaouais	1,273	932	73.2	341	26.8
Québec	5,030	3,105	61.7	1,925	38.3
Rive-Sud	6,428	3,909	60.8	2,519	39.2
Saguenay - Lac St-Jean	1,533	952	62.1	581	37.9
	46,633	25,899	55.5	20,734	44.5

Activités

Il est toujours injuste dans le rapport annuel d'activités d'accorder autant de place ou même plus aux activités communautaires qu'aux activités impliquant la représentation individuelle d'un client devant les tribunaux. Cela n'est pas significatif par rapport à la place que chaque type d'activités occupe dans la réalité quotidienne. Car la représentation individuelle des clients représente la très grande partie des énergies déployées, mais elle ne peut difficilement être décrite autrement que par statistiques. Quant aux activités communautaires, il est nécessaire d'élaborer pour comprendre ce qui a pu se faire.

Le conseil d'administration de chacune des corporations régionales doit, en vertu de l'article 2.19 des règlements, tenir une assemblée générale annuelle au mois d'avril au cours de laquelle il doit recevoir en plus du rapport financier le rapport des activités d'aide juridique de la corporation. C'est à partir de ces rapports qu'il peut être fait état des activités communautaires d'aide juridique les plus marquantes de chaque corporation régionale. Pour toutes les corporations, le rapport d'activités consiste en un résumé de leurs rapports annuels avec les adaptations nécessaires pour les fins du rapport de la Commission.

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DE L'ABITIBI-TEMISCAMINGUE

Le travail traditionnel de l'avocat demeure toujours l'objectif premier du Centre communautaire juridique de l'Abitibi-Témiscamingue et de son personnel. En effet, répondre adéquatement aux multiples problèmes juridiques de sa clientèle demeure et demeurera le lot du travail quotidien de l'avocat.

Ce qui n'empêche pas le personnel-avocat, en plus du travail quotidien, de s'impliquer collectivement afin de réaliser pleinement les objectifs de la Loi sur l'aide juridique en répondant à des demandes d'information de la part du public et de certains regroupements de clients. Les quelques activités ci-après décrites donnent un portrait qui, sans être exhaustif, témoigne de la fidélité des avocats permanents de l'aide juridique de l'Abitibi-Témiscamingue envers leur rôle d'informateurs juridiques de premier plan.

Ajoutons toutefois que de fortes perturbations au niveau du roulement du personnel-avocat ont pu diminuer les activités para-judiciaires des avocats du Centre communautaire juridique de l'Abitibi-Témiscamingue en 1989-1990.

Bureau d'Amos

Certains avocats du bureau d'aide juridique d'Amos sont membres de plusieurs comités reliés au domaine de la justice soient:

— Le Comité de concertation régionale sur la justice

— Le Comité de concertation sur la Cour Itinérante

— La Table régionale de concertation sur la violence conjugale

— Le sous-Comité de concertation régionale sur la jeunesse

— Le Comité tripartite en santé mentale

Un avocat a dispensé à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue un cours intitulé «Droit et Consommation».

Bureau de Rouyn-Noranda

Une avocate du bureau a participé à la Table de concertation sur les conditions de vie des femmes au travail. Cette Table regroupe tous les différents ministères et organismes régionaux.

Un avocat du bureau est en charge du Comité de formation permanente du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue.

Plusieurs séances d'information juridique furent données à différents groupes par les avocats et avocates du bureau, notamment à des étudiants du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, à des étudiants de Secondaire IV et V de la Polyvalente La Source de Rouyn-Noranda, à des bénévoles du CLSC ainsi qu'à des dirigeants d'une coopérative alimentaire. Ces cours et conférences portaient sur la Loi sur l'aide juridique, sur la Loi sur la protection de la jeunesse et des Jeunes contrevenants ainsi que sur l'organisation des tribunaux judiciaires.

Enfin, plusieurs séances d'information furent données à certains groupements de femmes notamment la «Maison Alternative pour Elle» afin d'expliquer la nouvelle Loi sur le partage du patrimoine familial.

Bureau de Val d'Or

Comme par les années passées, les avocats et avocates du bureau ont continué à offrir différents services d'information juridique par le biais de conférences, d'émissions de radio et de consultations téléphoniques.

Les avocats et avocates du bureau ont aussi participé à différents comités régional ou provincial soient celui sur la violence familiale et le Comité provincial sur la jeunesse.

Un avocat est secrétaire et responsable régional des bibliothèques du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue. Il est de plus membre du conseil d'administration du réseau des bibliothèques de droit du district d'Appel de Québec.

Un avocat est aussi membre du conseil d'administration du Centre d'Orientation l'Etape. Il s'agit d'un centre pour mésadaptés sociaux-affectifs.

Bureau de Ville-Marie

L'habituelle collaboration entre l'aide juridique de Ville-Marie et les différents groupes et intervenants sociaux s'est maintenue au cours de l'année 89-90 comme par les années précédentes, notamment avec les groupes suivants:

— Le Regroupement d'entraide sociale du Témiscamingue, organisme voué à la défense des bénéficiaires d'aide sociale. L'avocat a collaboré à la présentation d'un mémoire sur la Loi sur la sécurité du revenu et a été consulté fréquemment comme avocat-conseil;

— Référence-Jeunesse, un organisme impliqué dans l'exécution des mesures de rechange et des décisions dans le cadre de la Loi sur les jeunes contrevenants. L'avocat a agi sur le plan local et au niveau du conseil d'administration de l'Abitibi-Témiscamingue;

— La Maison des Jeunes, le Centre des Femmes de Ville-Marie et Témis-Accueil, à titre de membre de ces organismes.

L'avocat permanent de Ville-Marie est responsable depuis janvier 1990 d'une chronique hebdomadaire radiodiffusée portant sur l'interprétation des lois d'intérêt général.

Compte tenu des grandes distances entre les différentes municipalités du district de Témiscamingue, les avocats oeuvrant à Ville-Marie donnent quotidiennement de nombreuses consultations téléphoniques.

Comme par les années passées, un avocat du bureau de Ville-Marie et un avocat du bureau d'Amos ont participé activement au Comité de droit administratif de la Commission des services juridiques regroupant des avocats de plusieurs régions du Québec aux fins de discuter des modifications législatives et jurisprudentielles en droit administratif.

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DU BAS ST-LAURENT – GASPESIE

Sur 15,613 demandes d'aide juridique reçues à nos bureaux, 8,743 dossiers furent traités à l'interne alors que 3,715 étaient référés à des avocats de pratique privée et 1,340 à des notaires.

Pour sa part, le gel des critères d'admissibilité explique sans doute les 1,815 demandes d'aide juridique qui durent être refusées, pour la presque totalité, sur l'aspect admissibilité économique.

Ces chiffres ne reflètent que la partie traditionnelle du travail de la permanence, soit l'aspect curatif.

Cette façon de voir le travail de la permanence, bien que très éloquente, ne permet cependant pas d'avoir un portrait global de l'implication professionnelle de chacun pour répondre aux besoins des personnes économiquement défavorisées.

Les pages qui suivent se veulent un pâle reflet des autres activités auxquelles se livre le personnel de notre corporation pour, en dehors du cadre juridique des dossiers devant les tribunaux, répondre aux besoins d'information et d'éducation de notre clientèle.

C'est en effet en bonne partie par leur implication dans leur milieu que nos avocats et avocates et, dans bien des cas, nos secrétaires permettent d'étendre à l'aspect préventif la portée de la Loi sur l'aide juridique.

Bureaux de Rivière-du-Loup et Cabano

Rivière-du-Loup

L'une des avocates de ce bureau est présidente du conseil d'administration de «Travaux Communautaires Jeunesse Inc.», organisme qui s'occupe de l'application des travaux communautaires à titre de mesure de rechange ou ordonnées par le tribunal en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants ou en vertu des législations provinciales à caractère pénal.

Elle est aussi membre du conseil d'administration provincial du Regroupement provincial des organismes orienteurs, genre de fédération de la presque totalité des organismes de même orientation.

Elle a développé une excellente collaboration avec la Maison des Femmes de Rivière-du-Loup et les travailleurs et travailleuses sociaux des CLSC afin de donner des informations à caractère légal, particulièrement en droit matrimonial.

Elle a de plus donné des cours sur la Loi sur la protection de la jeunesse et la Loi sur les jeunes contrevenants au corps professoral et autres membres du personnel de la Commission scolaire de Rivière-du-Loup.

Elle a également participé à un colloque sur les femmes victimes de violence qui s'est déroulé à la Polyvalente de Trois-Pistoles et a rencontré les jeunes de la Maison des jeunes de La Pocatière pour traiter de la Loi sur les jeunes contrevenants.

Enfin, elle a eu également une rencontre avec les élèves du FPE (Formation préparatoire à l'emploi) afin de les informer de leurs droits et de leurs obligations, surtout en matière de droit familial et de droit social.

Une autre avocate de ce bureau a participé au colloque de la maison Catherine Leblond dont le thème était la violence conjugale et ce, à titre d'animatrice d'atelier.

Elle a aussi participé à la conférence organisée par le Centre d'actions bénévoles sur la Loi sur la curatelle publique et à la Journée du 8 mars au centre Femmes du Grand-Portage, traitant à cette dernière occasion de la Loi 146.

Elle est membre du Comité tripartite pour la santé mentale du CSSS-OI, membre du comité des intervenants judiciaires, membre du comité de la bibliothèque du Palais de Justice de Rivière-du-Loup et membre du comité des femmes violentées.

Cabano

La nouvelle avocate de ce bureau a souligné son entrée en fonction en participant à une émission télévisée informant la population des services offerts au bureau d'aide juridique de Cabano, puis elle participa à différentes autres émissions de télévision dont l'une dans le cadre du programme «Echange» favorisant l'égalité économique des époux et une autre dans le cadre de la Journée des femmes sur «la libre expression aux femmes de métiers non traditionnels».

Elle participa aussi à deux entrevues, l'une concernant le groupe d'entraide pour hommes relevant du CLSC de Témiscouata et du CLSC des Frontières, l'autre relativement au collectif d'intervention auprès des femmes victimes de violence.

Elle a de plus donné plusieurs conférences sur la nouvelle loi favorisant l'égalité économique des époux dont, entre autres, au Centre des loisirs de Notre-Dame du Lac, au CLSC des Frontières, point de service de St-Eleuthère, au Club de l'Age d'Or de Packington, au CLSC des Frontières, centre Janelle à Rivière-Bleue et au comité féminin du Club Optimiste de Pohénégamook.

Elle a agi à titre de personne ressource lors d'une réunion des avocats du Centre communautaire relativement à sa participation à un colloque sur le droit et l'enfant.

Elle a de plus donné une conférence au Regroupement de support aux proches de personnes âgées de la région du CLSC des Frontières au sujet de la nouvelle Loi sur la curatelle publique, rencontré les ASJ au centre des femmes de Cabano dans le cadre de leur formation et, enfin, elle collabore, à titre de personne ressource, avec les divers intervenants des CLSC de la région, du centre des femmes et du Centre de services sociaux.

Il apparaît aussi important de souligner la participation de la secrétaire de ce bureau comme bénévole au tournoi de l'Association des pompiers de l'Est du Québec, au téléthon de la paralysie cérébrale du Québec et à l'organisme parent secours de Cabano.

Bureaux de Matane et Sainte-Anne-des-Monts

Matane

Les procureurs de ce bureau ont continué à servir de consultants à de nombreux organismes locaux et à donner des conférences, en particulier dans le cadre de programmes organisés par le CLSC de Matane et Communications Québec ainsi que par les organismes éducationnels tels que Cégep et l'éducation aux adultes.

L'accent a été mis sur la sensibilisation et la participation à des reportages et émissions radiophoniques et télévisées afin de faire prendre conscience à la population du besoin urgent d'augmenter les critères d'admissibilité à l'aide juridique.

Sainte-Anne-des-Monts

L'ajout d'un nouveau poste a permis de consolider et d'améliorer le service à toute la population de la partie nord de la péninsule gaspésienne desservie par ce bureau. Les points de service de Mont-Louis et Grande-Vallée sont maintenant bien implantés et la population connaît et utilise régulièrement les services mis à sa disposition par le bureau d'aide juridique de Ste-Anne-des-Monts.

Cette augmentation des effectifs a permis une implication encore plus grande au niveau social et communautaire auprès de la population de la région la plus défavorisée du Québec. En effet, plusieurs conférences et réunions d'information ont été données à différents organismes et groupes sociaux tels: Action budget Denis Riverin (regroupement d'aide aux personnes défavorisées aux prises avec des difficultés financières), Orientation 16-30 (organisme d'aide aux jeunes à la recherche d'emploi), Regroupement Vieillissement Santé (groupe de personnes du 3e âge), CLSC L'Estran de Grande-Vallée (conférences aux intervenants en matière de santé mentale), Communication-Québec (entente de service afin d'informer la population et, en particulier, les femmes sur la Loi sur le partage du patrimoine familial), Centre Louise-Amélie (maison d'hébergement pour femmes en difficulté), Commission Scolaire La Tourelle (conférence sur les successions et le droit matrimonial), Commission Scolaire de Grande-Vallée (conférence sur les successions et le droit matrimonial), Radio-Québec (participation à une émission diffusée sur le réseau national, émission consacrée au crédit et à l'endettement), Centre d'Accueil de Cap-Chat (information sur les successions et les testaments).

Les professionnels du bureau d'aide juridique de Ste-Anne-des-Monts ont effectué certaines démarches auprès du ministère de la Justice du Québec afin d'améliorer les services judiciaires au Palais de Justice de Ste-Anne-des-Monts.

L'avocate et l'avocat du bureau d'aide juridique de Ste-Anne-des-Monts se sont également impliqués au sein de certains organismes du territoire à titre de secrétaire et membre du conseil d'administration de l'organisme Partageance, membre de la table de concertation jeunesse pour la MRC Denis Riverin, président et membre du conseil d'administration du Conseil Economique des Berges Inc., président sortant et membre du Club Lions de Ste-Anne-des-Monts Inc.

Bureaux de New-Richmond et d'Amqui

Durant la dernière année, les bureaux d'Amqui et de New-Richmond ont fidèlement gardé le cap dans le sens des orientations des années précédentes: services traditionnels

accessibles et de qualité, implication active des avocats dans leur milieu. Ceux-ci ont encore une fois contribué grandement au maintien de l'excellente crédibilité dont jouit l'aide juridique tant dans la Vallée de la Matapédia que dans la Baie des Chaleurs.

En raison de l'étendue des territoires, de l'éloignement des Palais de Justice et de la dispersion de la clientèle, la pratique régulière n'a cessé de revêtir un caractère particulier. Celui-ci est marqué par les déplacements fréquents, la multiplicité des champs de pratique, des nombreuses consultations téléphoniques et la nécessité pour les avocats d'être disponibles un peu partout.

Aux plans de la diffusion de l'information juridique et de l'appui technique aux organismes communautaires, les avocats de ces bureaux ont été en tout temps les ressources de premier choix des groupes d'intervention dont ils ont répondu à toutes les demandes.

Amqui

En plus de desservir la clientèle à son bureau régulier, l'avocat a maintenu un point de service régulier au CLSC de Mont-Joli et a représenté ses clients devant les tribunaux judiciaires siégeant dans trois Palais de Justice distincts, sans compter sa présence devant des tribunaux administratifs siégeant aussi à d'autres endroits.

Au plan communautaire, sa présence a eu un impact certain dans la région. Il a été membre de conseils d'administration et a agi comme personne ressource auprès de divers organismes tels l'Association des personnes handicapées de la Vallée et les Industries Modulaires de la Vallée Inc. (intégration au travail). Il a contribué à la diffusion d'information juridique à la télévision et sous forme de conférences à divers groupes. En deux occasions, il a même contribué à compléter la formation des étudiants de la Polyvalente locale et d'agents de conservation de la faune.

New-Richmond

A New-Richmond, la pratique des deux avocats a revêtu substantiellement les mêmes caractéristiques que celles de l'avocat d'Amqui, en raison de contraintes similaires reliées à l'étendue du territoire et à la présence de deux Palais de Justice dans le même district. En plus du bureau de New-Richmond, les avocats ont maintenu un service régulier dans les locaux de deux CLSC de la région. Ils ont bénéficié des services d'une stagiaire dont ils ont supervisé la formation.

La présence des deux avocats dans la collectivité s'est aussi fait sentir dans pratiquement toutes les localités de la région à l'occasion de conférences d'information, de participation à des émissions de radio, colloques et autres activités de même nature. Environ une dizaine de conférences d'information juridique ont été ainsi données à des Cercles de fermières, Filles d'Isabelle, Club d'Age d'Or, Collectives d'action. En plus de participer à un colloque régional sur la problématique de la violence faite aux femmes, un avocat a siégé comme membre régulier d'une table de concertation régionale sur le même sujet.

Bureaux des Iles-de-la-Madeleine, Gaspé et Chandler

Iles-de-la-Madeleine

- Table de concertation en matière de violence

Cet organisme regroupe de nombreux intervenants de la justice tels que le service hospitalier, CLSC, Maison d'hébergement, CSS et autres. Les participants à cette table de concertation échangent sur les moyens d'intervention en matière de violence conjugale. Cette concertation vise à favoriser une meilleure collaboration entre les divers intervenants.

- Table de concertation jeunesse

L'avocat du bureau d'aide juridique a été sollicité afin de participer à la table de concertation jeunesse qui regroupe tous les intervenants du milieu dans le domaine de la jeunesse. Les intervenants ont échangé sur les différents problèmes vécus par les jeunes aux Iles-de-la-Madeleine. De plus, une demande formelle a été présentée au député provincial du comté afin que les critères d'admissibilité à l'aide juridique soient augmentés.

- Radio communautaire

L'avocat du bureau anime régulièrement une chronique diffusée à la radio communautaire. Cette chronique est très appréciée par la population et suscite plusieurs commentaires favorables.

- Regroupement des assistés sociaux des Iles-de-la-Madeleine

L'avocat du bureau a participé à une réunion d'information sur les droits des assistés sociaux. A titre de personne ressource, l'avocat a traité de plusieurs sujets en matière matrimoniale et, plus particulièrement, du partage du patrimoine familial.

- Corporation au Vieux Treuil Inc.

L'avocat du bureau a assumé pour une deuxième année consécutive la présidence du conseil d'administration de cette corporation sans but lucratif. La corporation poursuit ses objectifs de promouvoir la vie culturelle aux Iles-de-la-Madeleine.

- Caisse populaire de Havre-Aubert

L'avocat du bureau a assumé également pour la deuxième année consécutive la présidence du conseil de surveillance de la caisse populaire de Havre-Aubert. La présence de l'avocat permanent de l'aide juridique au sein de cet organisme est nettement appréciée par les membres de la caisse populaire.

- Centre de services sociaux

La collaboration de l'avocat a été sollicitée à plusieurs reprises pour tout ce qui concerne les questions d'ordre juridique auxquelles doivent faire face les intervenants et leur clientèle.

Gaspé

Le nouvel avocat entré en fonction le 3 juillet 1989 a eu l'occasion de faire connaître les services offerts par le bureau en agissant à titre de conférencier auprès de divers regroupements d'intervenants sociaux, enseignants, étudiants de Cégep, employés de CLSC, CSS et cercle de presse pour traiter de la Loi sur l'aide juridique, la Loi sur le patrimoine familial, la Loi sur la protection de la jeunesse et la Loi sur les jeunes contrevenants.

Enfin, ce nouvel avocat agit comme administrateur au sein de la Fondation de la Société Historique du Musée de la Gaspésie et a élaboré pour cet organisme communautaire le projet de règlements généraux. Il est actuellement président du Comité des intervenants judiciaires du district de Gaspé.

L'autre avocat du bureau maintient son implication active dans le milieu en assumant des fonctions au sein de différents organismes à but non lucratif. Il fut président du conseil d'administration du Groupe ressources techniques en logements collectifs de la Gaspésie et des Iles pour l'année 1989-90. Cette corporation voit à l'implantation de logements sociaux sur le territoire de la Gaspésie et des Iles. Il a présidé le conseil d'administration du Centre polyvalent d'organismes communautaires de Gaspé Inc., organisme qui offre le service de location d'espace aux organismes à but non lucratif et à quelques groupes anonymes. Agissant comme vice-président du Comité de la Santé et de l'Environnement de Gaspé, il est responsable du volet aspects juridiques touchant l'environnement. Il est vice-président du Club Coop de Gaspé.

Enfin, il fut conférencier invité auprès des étudiants de la Polyvalente C.E. Pouliot et traita alors des droits des jeunes en regard de la Loi sur la protection de la jeunesse et la Loi sur les jeunes contrevenants.

Chandler

Au bureau de Chandler, le personnel continue d'être présent dans le milieu socio-économique tout en assumant de façon prioritaire ses responsabilités d'ordre juridique.

Un avocat est commissaire à la Commission Scolaire des Anses dont il est le président. Il a assumé de plus la présidence du Collège de la Gaspésie et des Iles au cours de la dernière année. Il est membre du Conseil Régional de concertation et de développement de la Gaspésie et des Iles-de-la-Madeleine. Cet organisme assure le suivi des décisions du Sommet Economique et constitue, de plus, un lien entre la nouvelle région administrative et le gouvernement quant aux orientations économiques du milieu. Il représente la MRC Pabos à la table de concertation de la région Gaspésie-Les Iles sur le transport.

Une avocate assume la présidence de la Gaderie La Belle Journée ainsi que de la Maison d'hébergement de Pabos. Ce sont des organismes importants dans le milieu et cette participation active assumée par une avocate du bureau nous rapproche de la population et de ses besoins. La Maison d'hébergement de Pabos occupe maintenant un nouveau local récemment construit à l'aide de subventions gouvernementales et le personnel du bureau d'aide juridique de Chandler a pris une part active à la réalisation de ce projet. L'avocate fut récemment désignée membre du Comité d'orientation de l'Ecole St-Joseph de Chandler.

Nous avons également donné des conférences à des étudiants de la polyvalente de Chandler. Dans le cadre de la journée de la femme, le personnel du bureau a participé à l'organisation et à l'animation d'une rencontre d'informations et d'échanges sur l'incidence des nouvelles législations sur les droits des femmes.

L'Association des Consommateurs de la Péninsule, présidée par un avocat du bureau, a parrainé un projet étudiant portant sur les droits des jeunes en cas d'arrestation. Ce projet a été préparé et réalisé avec la collaboration de tout le personnel de soutien. Il faut souligner l'importance accordée par le personnel de bureau à la présence de l'aide juridique dans le milieu et sa collaboration régulière avec les avocats des bureaux pour l'organisation des interventions à l'intention des organismes du milieu.

Rimouski

Les avocats du bureau de Rimouski ont continué de desservir le Centre de détention de Rimouski et le Centre d'accueil régional pour jeunes en difficulté.

Notre service d'information juridique au téléphone a continué d'être sous la responsabilité de l'avocate stagiaire.

Un avocat du bureau a assumé un poste de conseiller au Barreau régional et a représenté le Barreau au Comité des intervenants judiciaires en matière civile en plus d'être responsable de la formation permanente auprès de cet organisme. A ce titre, il a participé à l'organisation en février 1990 d'un cours sur la Loi 146 pour tous les avocats du Bas St-Laurent et Gapésie.

L'autre avocat civiliste du bureau de Rimouski, en plus d'être membre du Comité de la bibliothèque du Palais de Justice du district de Rimouski, a participé avec les deux bureaux régionaux de Communication-Québec à la coordination de toutes les demandes de conférences des groupes communautaires en rapport avec la Loi 146.

Une avocate a occupé un poste d'administratrice au conseil d'administration de l'Atelier de Travail Jeunesse et au conseil d'administration de la Fondation pour les personnes déficientes intellectuelles. Un autre avocat a participé au Comité Jeunesse de l'aide juridique ainsi qu'à l'organisme sans but lucratif C-TA-C pour hommes violents.

Les avocats ont également donné des conférences à divers groupes, que ce soit sur la Loi 146 et sur les régimes matrimoniaux à différents groupes de femmes ou sur le droit des jeunes dans les établissements scolaires. Ils ont également assuré un rôle de soutien juridique pour plusieurs groupes sans but lucratif.

La paralégale du bureau de Rimouski, en plus d'assumer la plupart des dossiers d'assurance-chômage et d'aide sociale, a donné plusieurs séances d'information concernant l'aide sociale à différents groupes de citoyens.

Elle a également participé à une rencontre en vue de la formation d'une ACEF à Rimouski en plus de collaborer avec plusieurs organismes du milieu dont La Débrouille, Le Transit, L'Arbre de Vie, Ficelles, le Centre hospitalier régional de Rimouski, CLSC et plusieurs autres.

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DE LA COTE-NORD

Bureau de Sept-Iles

Un rapport d'activités serait incomplet s'il ne couvrait que les dossiers quantifiables ou ceux qui font partie des statistiques. La réalité d'une pratique à l'aide juridique se traduit aussi par la présence auprès des groupes qui s'organisent dans le but de faire valoir certains droits particuliers ou, encore, de recevoir l'information juridique nécessaire au développement de leurs membres.

Pour la période qui couvre ce rapport, une avocate du bureau s'est occupée de chroniques juridiques, à Radio-Canada, à une station privée de radio à Sept-Iles et à la Radio Communautaire Montagnaise. Ces chroniques portent sur des sujets très variés comme les pensions alimentaires, les assurances, les successions, la conduite automobile avec facultés affaiblies, l'union de fait au point de vue civil et du droit administratif. Cette avocate est aussi membre du conseil d'administration du Centre Femmes aux Quatre Vents de Sept-Iles. Des conférences ont aussi été données dans le cadre de la réforme de la Loi sur la sécurité du revenu. Un autre avocat a participé aux réunions du Collectif Stop Violence et aux réunions de la Table de concertation multisectorielle en santé mentale de Sept-Iles. Des conférences diverses ont été données et des chroniques régulières ont été publiées dans un hebdomadaire.

De plus, une avocate et une secrétaire travaillent actuellement à la mise sur pied du Salon des Ainés qui se tiendra en mai 1990. Cette implication témoigne de la volonté des avocats d'assurer un service de qualité auprès des personnes défavorisées.

Bureau de Baie-Comeau

Les avocats du bureau d'aide juridique de Baie-Comeau se sont impliqués dans différents dossiers auprès de la communauté. Ainsi, une avocate a été membre du comité aviseur pour l'organisation d'un colloque sur la toxicomanie et les jeunes et membre du conseil d'administration d'un organisme chargé de l'application des mesures de rechange en matière de protection de la jeunesse. Un avocat s'est aussi occupé de donner des conférences au niveau primaire dans le cadre de la Loi sur la protection de la jeunesse et des jeunes contrevenants. Un avocat s'est aussi occupé de la formation permanente pour le Barreau de la Côte-Nord.

De plus, un avocat s'est occupé plus particulièrement du Réseau des Accidentés de la Côte-Nord, notamment au niveau d'avis juridiques, d'interventions ponctuelles et de l'information auprès des membres du réseau.

Bureau de Forestville

Comme pour les autres bureaux permanents de la corporation, les avocat(e)s du bureau d'aide juridique de Forestville ont participé à diverses conférences auprès de groupes sociaux et ont collaboré à plusieurs émissions d'informations à la Télévision Communautaire de Forestville.

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DE L'ESTRIE

Programme clinique

Ce programme existe depuis 15 ans. Il a pour objectif principal de permettre à des étudiants de la Faculté de Droit de l'Université de Sherbrooke de travailler, sous la surveillance des avocats permanents de l'aide juridique, à des projets d'information juridique ainsi qu'au niveau des dossiers-clients dans les différents bureaux de l'aide juridique de l'Estrie.

Clinique juridique universitaire

Située au Centre Social, la Clinique juridique universitaire fait partie des services offerts aux étudiants. Quatre étudiants supervisés par un avocat de l'aide juridique reçoivent

les étudiants en quête d'information juridique et diffusent sur le campus de l'information sous différentes formes.

Aide juridique – service à la clientèle

A Sherbrooke et en région, l'aide juridique compte plusieurs bureaux où travaillent les avocats permanents. Leur champ de pratique est plus ou moins spécialisé selon le nombre d'avocats au sein des bureaux. Dans le cadre du programme clinique, les étudiants assistent l'avocat dans son travail et sont invités au fonctionnement du bureau.

Chaque étudiant est sous la supervision d'un seul avocat et ils déterminent ensemble leur type de collaboration. De façon générale, le travail comporte des recherches en rapport avec les dossiers auxquels peuvent s'ajouter des entrevues avec les clients ou des visites à la Cour. Les avocats des bureaux d'aide juridique de Magog, Coaticook, Asbestos et Sherbrooke (section civile, criminelle et jeunesse) ont participé activement à ce volet du programme clinique. Dix étudiants ont travaillé dans ces différents bureaux en 1989-1990.

Information juridique auprès des automobilistes (CIPAE)

Ce service d'information est relié au Centre d'Inspection et de Prévention Automobile de l'Estrie (CIPAE). Sous la supervision d'un avocat de l'aide juridique, les étudiants (2) reçoivent les automobilistes référés par le Centre et les informent de leurs droits, notamment en matière de consommation.

Programme-étudiant – été 1989

Durant l'été 1989, deux étudiants de la Faculté de Droit de l'Université de Sherbrooke parrainés par le Centre communautaire juridique de l'Estrie ont travaillé pendant douze semaines, notamment à la mise à jour des différents textes législatifs et réglementaires publiés dans le «Recueil de Législation Sociale» ainsi qu'à la mise à jour de la jurisprudence et de la doctrine de certains textes annotés qui sont publiés dans ce recueil. De plus, un étudiant a travaillé en recherche dans différents dossiers.

Bureau d'Asbestos

Personnes-ressources et membres de conseils d'administration

Les avocat(e)s du bureau ont agi comme personnes-ressources auprès des organismes suivants:

— auprès du CLSC La Chaumière.

— auprès du CLSC du Val St-François.

— auprès du Centre d'Information en Consommation organisme voué à la formation et à l'éducation en matière de consommation et de budget familial.

— auprès de la MABOB (Maison de l'action bénévole de l'Or Blanc.

— auprès de la Garderie La Rencontre des Bouts de Choux.

— auprès de l'unité Domrémy d'Asbestos.

— auprès de la Coopérative d'alimentation des consommateurs de Johnson.

— auprès de la Maison d'action bénévole.

— auprès des amis de la Musique et du Centre d'Art de Richmond.

De plus, les avocat(e)s du bureau d'Asbestos ont agi comme membres des conseils d'administration suivants:

— membre et président de la conférence des CLSC de l'Estrie.

— membre du conseil d'administration de la Coopérative d'alimentation des Consommateurs du Comté de Johnson.

— président du conseil d'administration du CLSC La Chaumière.

— présidente du conseil d'administration du Club de Placement de l'Or Blanc Inc., organisme sans but lucratif voué à l'insertion ou à la réinsertion au marché du travail des personnes sans emploi.

— secrétaire du conseil d'administration du Service Budgétaire Populaire, organisme voué à l'éducation en matière de consommation et de crédit.

— responsable du Comité d'action contre la violence et les abus sexuels vécus par les femmes et les enfants dans la MRC du Val St-François.

— membre du Comité d'action contre la violence et les abus sexuels vécus par les femmes et les enfants dans la MRC du Val St-François.

— membre du Comité d'orientation sur la violence faite aux femmes (Equipe condition de vie des Femmes – CLSC du Val St-François).

Séances d'information

Les avocat(e)s du bureau d'Asbestos ont donné plusieurs séances d'information, au cours de l'année 1989-1990, notamment:

— aux intervenants du CLSC La Chaumière et du CLSC du Val St-François sur le partage du patrimoine familial.

— au Cercle des Fermières d'Asbestos sur le partage du patrimoine familial.

— aux Dames Colombiennes et Chevaliers de Colomb d'Asbestos sur le partage du patrimoine familial.

— au Centre Travail-Québec d'Asbestos en droit matrimonial et sur l'aide sociale.

— au groupe Les Coopérants de Richmond sur le partage du patrimoine familial.

— à l'Escadron C. d'Asbestos sur le partage du patrimoine familial.

— aux Dames Colombiennes sur le partage du patrimoine familial.

Autres activités

Les avocat(e)s du bureau d'Asbestos ont participé, au cours de l'année 1989-1990, à plusieurs autres activités notamment:

— chroniques juridiques bi-mensuelles dans le Journal l'Etincelle de Windsor.

— chroniques juridiques bi-hebdomadaires à la radio (CJAN Asbestos).

— supervision d'une étudiante dans le cadre du programme clinique de la Faculté de Droit de l'Université de Sherbrooke.

— formation des nouveaux stagiaires en Estrie et rédaction d'un document à cet effet.

— membre d'un Comité visant la formation professionnelle dans le cadre de la réforme du Code civil.

— président du Comité de la Formation Permanente du Barreau de St-François et responsable de l'organisation de conférences portant sur la Charte Québécoise, le témoignage de l'enfant, les incidences fiscales du partage du patrimoine familial.

— rédaction d'un texte pour le Barreau du Québec à l'intention des étudiants de 4ième année professionnelle (La Loi sur l'aide juridique et son application).

— chargé de cours à la Faculté de Droit de l'Université de Sherbrooke pour le cours d'Initiation à la recherche et à la communication donné aux étudiants de première année.

— membre du comité des activités sociales pour le personnel du Centre communautaire juridique de l'Estrie.

— chargé de cours à la Faculté des Sciences Appliquées sur le Droit de l'Ingénieur.

— conférence de presse (conférence des CLSC) quant à la position régionale sur la Réforme de la Loi sur la santé et les services sociaux.

— membre du Comité de Formation de l'Association des Jeunes Juristes du district de St-François, ce qui impliquait la préparation de conférences sur le Projet de loi 146, le Code de procédure pénale, la gestion du temps, la Loi sur les accidents du travail.

— chargée de cours à la Faculté de Droit de l'Université de Sherbrooke pour le cours «Initiation à la recherche et à la communication».

Bureau de Coaticook

Personnes-ressources auprès d'organismes

Une avocate du bureau a agi comme personne-ressource auprès:

— du CLSC Albert Samson.

— de la Garderie de Coaticook.

— de l'Association sans but lucratif Troubadours de la Vie.

Autres activités

— une avocate du bureau a participé activement au comité provincial créé pour la préparation de journées d'étude sur le nouvelle loi de l'aide sociale.

— une avocate du bureau est membre du Comité d'action sur la violence de la MRC de Coaticook supervisé par le CRSSE.

— une avocate du bureau a donné une séance d'information sur le partage du patrimoine familial.

— un avocat du bureau a donné une conférence au Club de l'Age d'Or Sourire de la Vie sur le testament biologique et le mandat d'inaptitude.

— un avocat du bureau est personne-ressource auprès de l'Association Troubadour Transport (Association des personnes handicapées).

— un avocat du bureau a agi comme personne-ressource auprès des résidents du Manoir de Compton (personnes âgées), auprès de la Coopération d'alimentation de Coaticook et de la Coopérative Funéraire de Coaticook.

— un avocat du bureau a participé à une journée porte ouverte à Stanstead sous l'égide du CLSC.

— un avocat du bureau a supervisé deux étudiantes dans le cadre du programme clinique.

— un avocat du bureau est membre du comité régional de l'aide juridique sur la gestion des ressources humaines.

Bureau de Lac-Mégantic

Personnes-ressources et membres de conseils d'administration

— une avocate du bureau est vice-présidente du conseil d'administration du Centre Hospitalier de Lac-Mégantic.

— une avocate du bureau est membre du conseil d'administration de la maison d'hébergement «La Bouée» de Lac-Mégantic.

— une avocate du bureau est membre du Comité d'action contre la violence et les abus sexuels vécus par les femmes et les enfants.

— un avocat du bureau a agi à titre de personne-ressource auprès de la Table de concertation en santé mentale de la MRC du Granit.

— un avocat du bureau a participé à la Table de concertation portant sur la réalité-jeunesse dans la MRC du Granit.

Séances d'information

Les avocat(e)s du bureau de Lac-Mégantic ont donné des séances d'information sur les sujets suivants:

— sur la Loi des Services de garde à l'enfance à la Polyvalente Montignac de Lac-Mégantic.

— au Club Optimiste de Lac-Mégantic sur la responsabilité civile des adolescents.

— sur le droit de la famille à la maison d'hébergement La Bouée.

Autres activités et dossiers spéciaux

— une avocate du bureau a agi comme trésorière du Syndicat des avocats et avocates de l'Estrie ainsi que comme secrétaire de la fédération des avocats et avocates du Québec.

— une avocate du bureau est membre du comité de concertation régional en gestion des ressources humaines du Centre communautaire juridique de l'Estrie et responsable notamment des activités sociales.

— une avocate du bureau a participé activement aux consultations sur les priorités en matière de santé en Estrie notamment pour la région de la MRC du Granit.

— un avocat du bureau de Lac-Mégantic a plaidé avec succès un dossier de meurtre au deuxième degré. Ce dossier a demandé, tant au niveau du client que des faits, une énergie considérable en terme de préparation et de présence à la Cour.

Bureau de Thetford Mines

Personnes-ressources et membres de conseils d'administration

Les avocat(e)s du bureau de Thetford Mines ont agi comme personnes-ressources auprès des organismes suivants:

— auprès de CMTTARA (Regroupement d'accidentés du travail).

— auprès du Département de Santé Communautaire (DSC) sur différents sujets notamment la santé mentale, les personnes âgées et les victimes de la route.

— auprès du service de consultation offert par le Collège de Thetford Mines.

— auprès de l'Association des locataires de Thetford Mines.

— auprès de l'Association pour la défense des droits sociaux de Thetford Mines.

— auprès du Centre Jeunesse La Traversée 12-18 ans Inc., centre de jeunesse de Bernierville.

— auprès du Centre de Référence pour femmes, organisme référant des femmes en difficulté aux ressources de notre milieu.

— auprès de La Gîtée Inc., maison d'hébergement pour femmes victimes de violence.

— auprès du Club de recherche d'emploi de Thetford Mines.

— auprès de La Clé des Bois, organisme de loisirs de la municipalité de Bernierville.

Les avocat(e)s du bureau de Thetford Mines ont agi comme membres des conseils d'administration suivants:

— une avocate du bureau est présidente de la corporation La Gîtée Inc.

— un avocat du bureau est vice-président du Centre Jeunesse de Thetford Mines.

— un avocat du bureau est président du conseil d'administration du Cégep de Thetford Mines.

— un avocat du bureau a été président du conseil d'administration de «Travaux communautaires jeunesse amiante Inc.».

— un avocat du bureau est président de l'organisme d'Hommes à Hommes Inc. qui offre un service de thérapie de groupe aux conjoints qui ont des problèmes de violence familiale.

Séances d'information

Les avocats du bureau ont donné des séances d'information sur les sujets suivants:

— à l'AFEAS St-Alphonse de Thetford sur le partage du patrimoine familial.

— au Salon de la Santé sur la violence conjugale.

— à l'AFEAS de Disraéli sur les testaments et les successions.

— à un groupe de jeunes inscrits au programme de formation préparatoire à l'emploi sur la nouvelle Loi sur la sécurité du revenu.

— sur le patrimoine familial à un groupe de préretraités et retraités de St-Jacques de Leeds.

— sur le patrimoine familial du Cercle des fermières de Pontbriand.

Autres activités et dossiers spéciaux

— une avocate du bureau s'est occupée activement de la Troupe de Théâtre Les Surprenants Inc.

— une avocate du bureau est trésorière du Barreau d'Arthabaska.

— les avocat(e)s du bureau de Thetford Mines sont très actifs au niveau du service d'information juridique du Collège de la région de l'Amiante.

— une avocate du bureau est membre du comité de la formation permanente du Barreau d'Arthabaska.

— un avocat du bureau est président du comité des règlements du Barreau d'Arthabaska.

— un avocat du bureau est membre du comité régional de concertation en matière de gestion des ressources humaines du Centre communautaire juridique de l'Estrie.

— deux avocats du bureau ont participé a la télévision communautaire de Thetford Mines à des émissions qui ont traité des sujets suivants: les jurés, le pardon judiciaire, les archives de l'état civil, la Loi sur la curatelle publique, le patrimoine familial, la déchéance parentale, l'adoption et la Loi sur les changements de noms.

— un avocat du bureau a participé activement à la mise sur pied de cours à l'intention des avocats du bureau d'Arthabaska, notamment sur la Loi de la faillite, la Loi 146, le partage du patrimoine familial et les incidences fiscales.

Bureau de Sherbrooke (section criminelle)

Personnes-ressources et membres de conseils d'administration

— un avocat du bureau est personne-ressource auprès du Centre Notre-Dame-de-Liesse qui héberge des psychiatrisés judiciarisés.

— un avocat du bureau est membre du conseil d'administration de l'Association des juristes pour la Paix et la Sécurité.

— un avocat du bureau est coordonnateur de la Coalition pour la surveillance du nucléaire (COSUN).

— un avocat du bureau est membre du conseil d'administration du Service d'aide aux prisonniers de Sherbrooke (SAPS).

Autres activités

Les avocats du bureau de Sherbrooke (section criminelle) ont participé à plusieurs activités au cours de l'année 1989-1990:

— un avocat du bureau est membre du Comité de formation permanente du Barreau de St-François.

— un avocat du bureau est membre du Comité du Barreau de St-François sur la chambre criminelle, Cour du Québec.

— un avocat du bureau est membre du Comité consultatif de la formation permanente du Barreau du Québec.

— un avocat du bureau est chargé de cours sur la preuve pénale à la Faculté de Droit de l'Université de Sherbrooke.

— deux avocats du bureau sont moniteurs de procès simulé en droit criminel.

— un avocat du bureau est membre du Comité de droit criminel du Barreau du Québec.

— un avocat du bureau est professeur en droit criminel à l'Ecole du Barreau du Québec à Sherbrooke.

— un avocat du bureau a travaillé à l'organisation d'un atelier du Congrès d'aide juridique portant sur les contre-expertises en matière pénale.

— un avocat du bureau a dirigé un étudiant dans le cadre du programme clinique.

— un avocat du bureau a aidé des étudiants en droit à se préparer pour le concours de plaidoirie de la Coupe Gale à Toronto.

— un avocat du bureau a présenté des conférences dans le domaine de l'environnement à Saskatoon, à Montréal (assemblée annuelle des professionnels de la santé), à Ottawa (réseau canadien de l'environnement), à la Maison du Barreau à Montréal (Juristes pour la paix et la sécurité), au congrès pour l'énergie et le développement viable (Montréal), à Lennoxville aux étudiants du Collège Champlain.

— un avocat du bureau a participé à Toronto à la mise sur pied de la campagne pour l'élimination du nucléaire.

— un avocat du bureau a représenté la COSUN lors du lancement de la campagne Hydro-Glasnost et lors d'une journée d'étude sur la Phase II de la Baie James.

— un avocat du bureau s'est impliqué dans le dossier des malformations congénitales décelées chez les enfants nés à proximité de Gentilly 2.

— un avocat du bureau a participé à la mise sur pied du groupe environnemental SOS Forêts et SOS Mont-Bellevue.

Dossiers spéciaux

Les avocats du bureau de Sherbrooke (section criminelle) ont connu dans leur pratique un certain nombre de dossiers spéciaux qui méritent d'être soulignés:

— un avocat du bureau est impliqué dans un dossier de négligence criminelle causant la mort qui est devant la Cour d'Appel du Québec.

— un avocat du bureau a plaidé avec succès un procès aux Assises qui a duré une semaine et demie.

— un avocat du bureau a eu à travailler longuement (deux semaines) une cause de fraude. Après l'enquête préliminaire, la Couronne n'a eu d'autre choix que de ne pas déposer d'accusation.

— un avocat du bureau a été confronté à un dossier où un psychiatre avait demandé à son équipe de porter des plaintes au criminel contre le client afin de la responsabiliser. Les plaintes criminelles faisant donc partie d'un processus de traitement, ce qui est contraire à la philosophie du droit criminel qui est là pour réprimer des gestes défendus. La Couronne décida de ne pas porter de plaintes et le psychiatre quitta notre pays!

— un avocat du bureau a agi comme conseil dans une cause de meurtre au deuxième degré plaidée à Lac-Mégantic.

— dans le cadre d'un dossier d'ivressomètre, un avocat du bureau a demandé que l'on remette l'échantillon du sang du client. Le Tribunal a accepté à la condition que l'expert de la couronne soit présent lors de l'analyse. L'avocat du bureau a alors procédé par voie de certiorari car cette façon d'agir prive l'accusé du droit au silence et à la confidentialité ainsi qu'aux droits qui lui sont reconnus en vertu de l'article 7 de la Charte canadienne des droits et libertés.

Bureau de Magog

Personnes-ressources et membres de conseils d'administration

Les avocats du bureau de Magog ont agi comme personnes-ressources:

— auprès du CLSC Alfred Desrochers.

— auprès de la bibliothèque Memphrémagog.

— auprès du Conseil Canadien des Aveugles.

— auprès du Comité de formation de base pour les nouveaux avocats de l'aide juridique du Québec.

— lors du colloque «Les Aînés dans leur communauté, ça nous concerne tout».

— auprès de l'AQDR (niveau provincial) sur la question du numéro de charité.

— lors du congrès de l'AQDR provincial à Montréal.

— au colloque du CLSC Alfred Desrochers sur les aidants naturels.

Séances d'information

A l'occasion d'un projet spécial d'une durée d'un an, un avocat du bureau d'aide juridique de Magog a été dégagé pour donner notamment des séances d'information à différents groupes sur des sujets intéressant les personnes âgées. Les sujets traités ont été notamment les suivants:

— procuration, curateur public.

— testament et testament biologique.

— nouvelle Loi sur le patrimoine familial.

— préparrangements funéraires.

— protection du consommateur âgé.

— Que faire en cas de décès?

— Régie des rentes du Québec

Il a donné les séances d'information sur l'ensemble du territoire québécois.

Ce projet est le premier du genre au Québec à l'aide juridique et il a été couronné de succès. Tout au long du rapport sur le bureau de Magog, vous constaterez les effets de ce projet dans différents secteurs d'activités.

— un avocat du bureau a donné une séance d'information à l'Institut de bureautique et d'informatique de Sherbrooke sur la Régie du logement, les Petites créances, droit familial, Protecteur du Citoyen et l'aide juridique.

— un avocat du bureau a donné une séance d'information au Club d'Age d'Or d'Eastman sur le transport adapté et la Loi sur l'aide juridique.

Autres activités

Les avocats du bureau de Magog ont participé a un certain nombre d'activités au cours de l'année 1989-1990:

— un avocat du bureau est membre du conseil d'administration de l'ACEF de l'Estrie ainsi que vice-président.

— un avocat du bureau est membre du comité régional de gestion des ressources humaines.

— un avocat du bureau est membre du Groupe de travail provincial de l'aide juridique sur le droit administratif.

— un avocat du bureau a travaillé à la préparation du mémoire de la Commission des services juridiques sur la loi modifiant le Code civil et la curatelle publique.

— un avocat du bureau a participé à l'entraînement des étudiants dans le cadre du concours de plaidoirie Laskin.

— un avocat du bureau agit comme président du Syndicat des avocats et avocates de l'Estrie.

— un avocat du bureau est président du conseil d'administration du Transport des Alentours (pour personnes handicapées).

— un avocat du bureau a participé activement au comité de régionalisation du transport.

— un avocat du bureau a participé à l'émission Indice Plus de Radio-Québec sur la protection de la Baie de Magog et à l'émission Café Show sur le même sujet.

— un avocat du bureau a été nommé sur la Commission Bipartite Québec-Vermont sur la protection du Lac Memphrémagog.

— un avocat du bureau a participé activement à la création d'un AQDR à Magog et à Sherbrooke.

— un avocat du bureau est membre du Comité de violence faite aux personnes âgées et du comité de maintien à domicile des personnes âgées.

— un avocat du bureau est responsable de la supervision d'une étudiante dans le cadre du programme Défi 89.

— une importante banque de références et d'information sur la problématique des personnes âgées a été créée au bureau de Magog.

— un avocat du bureau a participé activement à la préparation d'une conférence de presse sur les préarrangements funéraires.

— un avocat du bureau a assisté à plusieurs conférences, séminaires et colloques sur les personnes âgées.

Bureau de Sherbrooke (section civile)

Personnes-ressources et membres de conseils d'administration

Les avocat(e)s du bureau de Sherbrooke (section civile) ont agi comme personnes-ressources auprès des organismes suivants:

— auprès des CLSC, des organismes communautaires et des hôpitaux de la région dans le domaine de la Santé Mentale.

— auprès de l'Association des étudiants de l'Université de Sherbrooke.

— auprès de la Coopérative de services à domicile de l'Estrie.

— auprès du Service Budgétaire Populaire pour la réalisation de la brochure «Vos dettes n'en faites pas une montagne».

— auprès de l'ACEF de l'Estrie.

— auprès de CIPAE.

— auprès de l'organisme l'Habitacle.

— auprès du Service d'aide aux prisonniers de Sherbrooke.

— auprès de La Cordée, organisme communautaire qui s'occupe des personnes psychiatrisées.

— auprès de Communication-Québec lors de l'entrée en vigueur de la loi 146.

— auprès du CLSC Gaston Lessard et du CLSC Soc pour la préparation d'un document sur la pension alimentaire.

— auprès du Comité des travailleurs accidentés de l'Estrie.

— auprès du groupe La Chaudronnée.

Les avocat(e)s du bureau de Sherbrooke (section civile) ont agi comme membres des conseils d'administration suivants:

— un avocat du bureau est président du conseil d'administration du Centre Hospitalier Universitaire de Sherbrooke (CHUS). Cet avocat est de plus membre du conseil d'administration du Parc Biomédical.

— un avocat du bureau est président du conseil d'administration du Séminaire Salésien.

— un avocat du bureau est vice-président du Relais St-François (centre d'accueil pour jeunes).

— une avocate du bureau est membre du conseil d'administration de l'Université Bishop.

— une avocate du bureau est membre du conseil d'administration du Centre de réadaptation de l'Estrie Inc.

— un avocat du bureau est membre du conseil d'administration du bureau de référence et d'intervention «Jeunesse Estrie Le Pont-Brije».

— un avocat est président du conseil d'administration de Spot-Jeunesse de Sherbrooke. Cet organisme a pour but principal de procurer aux jeunes de 11 à 18 ans provenant de quartiers défavorisés un lieu de rencontre afin de promouvoir leur développement et éviter la délinquance.

— un avocat du bureau est membre du conseil d'administration de l'organisme Le Seuil voué à aider les hommes impliqués dans la violence conjugale ou familiale.

— une avocate du bureau est membre du conseil exécutif du Barreau de St-François.

— un avocat du bureau est président du conseil d'administration de la Base de Plein Air Jouvence.

Séances d'information

Les avocat(e)s du bureau de Sherbrooke (section civile) ont donné, au cours de l'année 1989-1990, les séances d'information suivantes:

— à l'AFEAS St-Jean de Brébeuf sur le mariage, l'union libre et les régimes matrimoniaux.

— aux bénévoles de La Cordée sur la Loi sur la protection du malade mental et les droits du malade psychiatrisé.

— à la Résidence de l'Estrie (personnes âgées) sur le règlement d'une succession, le testament et le droit de survie.

— au Centre Culturel de Weedon, au groupe «Les Femmes Seules» sur la curatelle, le testament et les procurations.

— au Centre St-Michel sur différentes législations dans le domaine du travail (assurance-chômage, normes du travail, CSST, Code du travail).

— à la Polyvalente d'East-Angus sur l'union de fait.

— à des étudiants en droit travaillant dans le cadre du programme clinique à CIPAE et à l'ACEF.

— des avocat(e)s du bureau ont donné plus de 25 séances d'information sur la Loi sur les jeunes contrevenants à la Polyvalente Le Triolet, Montcalm et Leber ainsi qu'au Mont Notre-Dame et au Lennoxville Youth Center.

— au Centre Hospitalier de Coaticook sur le partage du patrimoine familial.

— au bureau de Communication-Québec sur le partage du patrimoine familial.

— au Cercle des Fermières de Windsor sur le partage du patrimoine familial.

— au Relais St-François sur le partage du patrimoine familial.

— à l'AFEAS de Fleurimont, l'OASIS St-Jean Baptiste de Sherbrooke, la Passerelle de Weedon sur le partage du patrimoine familial.

— au Comité des travailleurs accidentés sur les lois sociales.

— à la Chaudronnée sur la Loi sur la sécurité du revenu.

Autres activités

Les avocat(e)s du bureau de Sherbrooke (section civile) ont participé aux différentes activités suivantes au cours de l'année 1989-1990.

— participation à une émission de radio (CJRS de Sherbrooke). Le sujet traité: «Un enfant majeur peut-il réclamer une pension alimentaire de ses parents?»

— participation à deux comités du CRSSS sur les problèmes reliés à la santé mentale et sur les problèmes de violence. Dans le cadre du Comité tripartite en Santé Mentale du CRSSS, l'avocat a participé à pas moins de 20 réunions dont 10 d'une journée complète.

— un avocat du bureau est responsable du programme clinique universitaire. Il doit superviser quatre étudiant(e)s.

— deux avocats du bureau sont membres du groupe de travail en droit administratif de la Commission des services juridiques.

— un avocat a réalisé une émission radio (CJRS) sur la faillite.

— deux avocats font partie du Comité tripartite Aide Juridique, Barreau, Ministère de la Justice.

— une avocate du bureau est présidente du Comité des Archives, du Salon des Avocats, du Comité pour la médaille Pierre-Basile Mignault du Barreau de St-François.

— une avocate du bureau est patron d'honneur de la Fondation du Barreau du Québec.

— plusieurs avocat(e)s du bureau supervisent des étudiants en droit dans le cadre du programme clinique.

— une avocate du bureau est membre du Comité de la Chambre de la famille du Barreau de St-François.

— une avocate du bureau est membre du Comité de liaison de la Cour Supérieure dans le domaine du droit de la famille.

— une avocate du bureau est membre du comité famille de la Commission des services juridiques du Québec.

— une avocate du bureau est membre du Comité de la Société Canadienne du Cancer.

— un avocat du bureau est membre du Comité de la formation permanente du Barreau du Québec et responsable de la mise sur pied des cours de formation dans le cadre de la réforme du Code civil du Québec.

— un avocat du bureau est responsable de l'enseignement de la Loi sur la protection du consommateur à la Faculté de Droit de l'Université de Sherbrooke.

— un avocat du bureau est responsable de la rédaction du texte d'appoint «Représentations» pour la formation professionnelle du Barreau du Québec.

— un avocat du bureau a été responsable du kiosque d'information juridique au Collège de Sherbrooke.

— un avocat du bureau a participé à une émission télévisée de la télévision communautaire sur le bail et les animaux.

— un avocat du bureau a rédigé le scénario d'une émission de Justice pour Tous sur les préarrangements funéraires.

— un avocat du bureau a préparé et accompagné deux étudiants en droit à Ottawa dans le cadre du concours juridique Laskin.

— une avocate du bureau est membre du Comité famille du Barreau St-François et du Comité jeunesse de la Commission des services juridiques du Québec.

— un avocat du bureau est responsable de la levée de fonds annuelle pour les maisons de jeunes de Sherbrooke.

— un avocat est membre du comité de CRSSS sur les jeunes en difficulté.

— un avocat du bureau est membre du Comité d'action sur la violence de la MRC de Sherbrooke.

— une avocate du bureau a rédigé un texte fort important sur la Loi sur les jeunes contrevenants (article 16) dans le cadre des journées d'étude du congrès du Barreau du Québec.

— une avocate du bureau est membre du comité d'étude restreint de la Commission des services juridiques sur le projet de loi visant à modifier la Loi sur les jeunes contrevenants.

— une avocate du bureau participe activement à un projet pilote sur les conditions de vie des jeunes en centres d'accueil.

— un avocat du bureau a donné une conférence aux membres du Réseau d'appui aux familles monoparentales de l'Estrie (RAME).

— une avocate du bureau a participé à plusieurs émissions, soit de radio ou de télévision et autres média, à CFLX Radio sur l'obligation alimentaire, à CHLT Radio (contact 63) sur le patrimoine familial, à l'émission «Ensemble» de la Télévi-

sion Quatre-Saisons sur le patrimoine familial et sur l'accès à la justice, pour le journal «La Tribune» et «Le Record» sur le patrimoine familial.

— une avocate du bureau a donné une séance de formation aux avocats de l'aide juridique de la région sur la nouvelle Loi sur le patrimoine familial.

— une avocate du bureau est membre du comité régional sur la violence faite aux femmes.

— une avocate du bureau a préparé pour le Barreau du Québec un document sur le patrimoine familial à l'intention des étudiants de 4ième année Barreau.

— une avocate du bureau a préparé un document en droit matrimonial à l'intention de la clientèle de l'aide juridique. Ce document a pour but de nous assurer que notre clientèle a en mains toute l'information que leur problème suscite. Le premier volet consiste en une information plus personnalisée tandis que le deuxième est davantage un rassemblage de différents documents déjà en circulation.

— une avocate du bureau donne des cours en consultation et recherche aux étudiants du Barreau.

— un avocat du bureau est responsable de la coordination du programme clinique.

— un avocat du bureau s'est occupé activement du dossier des coupures d'électricité (Hydro-Sherbrooke) en collaboration avec l'ACEF de l'Estrie.

— un avocat du bureau a travaillé activement tant au niveau régional et provincial qu'au niveau du Comité McDonald sur l'accès à la justice afin de produire et mettre à jour un document complet sur les critères d'admissibilité à l'aide juridique.

— un avocat du bureau a participé à une émission de Radio-Canada sur les critères d'admissibilité à l'aide juridique suite à l'intervention de l'Ombudsman du Québec.

— trois avocats du bureau ont participé activement au Panier de l'Espoir afin de venir en aide aux personnes défavorisées durant la période de Noël.

— un avocat du bureau a participé activement aux travaux du Groupe d'aide et de représentations pour les droits sociaux (GARDS).

— un avocat a participé activement à la clinique d'impôt du Service Budgétaire Populaire de Sherbrooke.

— un avocat du bureau, avec la collaboration du personnel de soutien, est le maître d'oeuvre du journal interne de l'aide juridique de l'Estrie «Aide Juridique Bonjour!». Chaque bureau d'aide juridique produit un numéro du journal au cours d'une période annuelle, les autres numéros étant produits par le bureau de Sherbrooke (section civile). Ce journal a pour but d'améliorer les communications dans la région et s'inscrit dans la volonté commune d'améliorer la gestion des ressources humaines.

Dossiers spéciaux

Les avocats du bureau de Sherbrooke (section civile) ont plaidé dans des dossiers qui méritent notamment d'être soulignés:

— un avocat du bureau a plaidé avec succès la notion de «burnout» et de suicide en matière d'accidents de travai.

— deux avocats du bureau se sont occupés activement du dossier des préarrangements funéraires et de la vente itinérante.

— un avocat du bureau a plaidé avec succès un dossier fort important en Cour d'appel du Québec sur la Loi sur la protection du consommateur et les contrats de location d'automobile.

— un avocat du bureau a plaidé avec succès des dossiers en matière de vente d'accomodation et de servitude.

— un avocat du bureau a plaidé avec succès plusieurs évocations de décisions de la Commission des affaires sociales notamment en matière de lésions professionnelles.

— un avocat du bureau agit comme conseiller juridique auprès du Comité de Citoyens de St-Etienne-des-Grès dans un dossier important en environnement et en droit municipal.

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE LAURENTIDES-LANAUDIERE

Depuis les tout débuts de notre Centre, les avocats permanents se sont impliqués dans diverses activités qui, bien que non reliées directement au traitement de dossiers individuels, visent à faire profiter notre clientèle ou la population en général de leur formation juridique et de leur implication sociale.

Cette partie du rapport annuel se veut à la fois un résumé de ces activités communautaires et un hommage à ceux qui y consacrent temps et énergie.

Bureau de Saint-Jérôme

Un avocat de ce bureau siège à titre de membre du comité sur les droits de la personne du Barreau du Québec. Il est également membre du comité de droit administratif formé par la Commission des services juridiques. Il agit également à titre de conseiller juridique dans certains dossiers spéciaux du Conseil Régional des Loisirs des Laurentides.

Un autre avocat est membre d'Amnistie Internationale.

Un avocat a participé, à titre de co-auteur, à un collectif sur les enfants. Ce collectif regroupe des juges, avocats, psychologues et intervenants sociaux. La parution du volume est prévue pour la fin d'avril 1990. Il a également siégé comme membre du comité «Jeunesse» formé par la Commission des services juridiques. Il a préparé, sous forme de tableau, des «outils de travail» destinés à faciliter la tâche des avocats travaillant dans le domaine du droit des jeunes. Il a également participé à titre de conférencier à un colloque tenu à l'école polyvalente Deux-Montagnes et parrainé par le mouvement «Assez! C'est assez!»

Il a préparé un projet de formulaire d'entrevue afin de guider le praticien dans la cueillette de données dans les dossiers donnant lieu à l'application de la loi 146 sur le patri-

moine familial. Il a aussi prononcé, avec un autre avocat de son bureau, une conférence sur le même sujet devant un groupe d'employés du Cégep de Saint-Jérôme. Il a également traité de cette question devant un groupe de personnes âgées. Enfin, au cours de la session de l'automne 1989, il a été chargé à l'Université du Québec à Montréal d'un cours portant sur le droit des jeunes.

Un autre avocat oeuvrant dans le domaine de la jeunesse s'est impliqué dans le financement d'une maison pour jeunes, La Maison Bleue.

Une avocate a participé à une émission de radio diffusée sur les ondes de CJER où elle a traité des facultés affaiblies. Elle a également participé à l'émission télévisée «Justice pour tous» où, à titre d'avocate, elle a simulé une enquête préliminaire et un procès.

Un autre avocat de ce bureau a participé à la préparation et à l'enregistrement, avec d'autres avocats permanents de la région, de trois épisodes de l'émission «Justice pour tous».

Il a aussi agi à titre de président de la «Fondation du Périscope des Basses-Laurentides Inc.», un organisme voué à promouvoir et supporter toutes actions visant l'aide aux adolescents de la région. Cet organisme a distribué près de 100,000$ à divers organismes de la région.

Il a agi, à quelques reprises, à titre de personne-ressource pour le «Mouvement des jeunes au travail de la MRC Deux-Montagnes», organisme qui aide les jeunes de 18 à 25 ans à se trouver un emploi.

Il fut également élu membre de l'exécutif du Barreau des Laurentides. Il agit à titre de président du congrès de l'Association des avocats de province qui se tiendra dans la région à l'automne 1990. Il dispense une chronique hebdomadaire à la station radiophonique CJER de Saint-Jérôme.

Enfin, il est chargé du cours «Les aspects juridiques du crédit» au Cégep Bois-de-Boulogne.

Bureau de Joliette

Après avoir oeuvré au sein du groupe fondateur, un avocat criminaliste siège au conseil d'administration du Centre d'Aide pour Hommes Oppresseurs Inc. (CAHO), organisme qui vise à donner aux hommes violents une aide confidentielle par des intervenants sociaux. Cet organisme dessert l'ensemble de la région de Lanaudière. Il a également donné, à quelques reprises, à des étudiants des niveaux secondaire et collégial, des séances d'information sur les droits et obligations en matières pénale et criminelle.

Deux avocats ont eu l'occasion, à plusieurs reprises, de donner des séances d'information sur les dispositions de la loi 146, notamment devant le Centre des Femmes de Saint-Michel-des-Saints, les membres de l'AFEAS de Sainte-Julienne et le Regroupement des femmes chefs de famille, à Joliette.

Un avocat a poursuivi de façon très active son travail dans le domaine des coopératives, notamment en assumant la présidence de la Société de logements populaires de Lanaudière, organisme sans but lucratif qui exerce la fonction de société acheteuse pour des coopératives d'habitation ou des organismes sans but lucratif. Il a également été membre du conseil d'administration de la Coopérative de développement régional de Lanaudière (CDR), dont le mandat est de fournir le support technique ainsi que les ressources d'animation aux groupes intéressés à fonder des coopératives de travailleurs.

Il s'est aussi impliqué auprès de Centraide Lanaudière, d'abord en agissant comme conseiller juridique lors de l'assemblée annuelle de cet organisme, puis en étant membre du comité d'attribution des fonds.

De même, il a fait partie du Regroupement régional des organismes communautaires qui a pour mission de favoriser la concertation entre les différents organismes oeuvrant dans la région de Lanaudière.

Il est membre fondateur de Gestion Loisirs, de Saint-Charles Borromée, dont la fonction est de gérer des équipements de loisirs.

Dans le cadre du sommet économique permanent de Lanaudière, il a participé au colloque de la MRC Joliette.

Il a agi à titre de personne-ressource et conseiller juridique auprès de l'Association des locataires de Lanaudière, de l'Association des travailleurs accidentés de Jolimont, de la Maison populaire de Joliette et de la Coopérative Alliance familiale.

Enfin, il a eu l'occasion de participer à des rencontres d'information portant sur la nouvelle Loi sur la sécurité du revenu, à l'invitation de la Bonne Etoile et la Maison populaire de Joliette.

Un autre avocat de ce bureau a agi à titre de personne-ressource auprès de l'ombudsman du Centre hospitalier régional de Lanaudière ainsi qu'auprès des bénéficiaires de ce Centre.

Parallèlement, il a agi comme personne-ressource et conseiller juridique auprès de la conseillère en éducation des étudiants et étudiantes autochtones de la région Lanaudière.

Enfin, il a rencontré des personnes handicapées physiques ou mentales pour les renseigner sur leurs droits, surtout en matière matrimoniale.

Un dernier avocat du bureau a participé à la formation d'une corporation sans but lucratif regroupant les parents d'enfants schizophrènes.

Il a agi à titre de personne-ressource auprès des CLSC Berthier d'Autray, Joliette et Jolimont. Enfin, il a eu l'occasion de donner une séance d'information sur la Loi sur l'aide juridique dans le cadre d'un cours de préparation à l'emploi.

Bureau de Mont-Laurier

Les deux avocates qui se sont succédé au cours de l'année ont agi à titre de conseiller juridique auprès d'une maison d'hébergement pour femmes en difficulté.

Elles ont toutes deux participé aux activités du Groupe contre la violence.

A l'occasion d'un souper-causerie, une des avocates de ce bureau a donné une séance d'information sur le droit matrimonial et le droit civil.

Elle a également agi à titre de membre du comité de surveillance de la Caisse populaire de Mont-Laurier.

L'avocate qui lui a succédé a participé à une entrevue radiophonique et à une ligne ouverte sur la Loi 146 sur les ondes de CFLO.

Elle a aussi eu l'occasion de donner au groupe de pré-retraités de Mont-Laurier une séance d'information portant sur le droit de la famille, les successions, les relations loca-

teur-locataire. Elle a participé à une réunion de la Fondation de la Croix-Rouge en vue d'une levée de fonds. Enfin, elle a animé un atelier sur «Les jeunes et la loi» à la Polyvalente Saint-Joseph de Mont-Laurier.

Bureau de Sainte-Thérèse

Un avocat de ce bureau a donné des conférences sur le contenu de la loi 146 à différents groupes sociaux, tels que le Regroupement des travailleurs sociaux, le Regroupement des employés des CLSC de Sainte-Thérèse et Saint-Eustache et l'Association de consommateurs de Sainte-Thérèse.

Un avocat a été appelé à faire des rencontres d'information sur les implications d'une séparation ou d'un divorce, suite à la demande d'un agent organisateur du CLSC et à la demande de regroupements de consommateurs.

Un avocat a été consulté à de nombreuses reprises par les représentants de groupes sociaux, tels que Personnes Agées, Femmes Violentées, etc. qui avaient besoin d'informations et de services juridiques.

Bureau de Repentigny

Un avocat de ce bureau a participé, à titre de représentant de la communauté juridique, à une table de concertation sur la faisabilité et l'opportunité de créer une ACEF pour le secteur du sud de Lanaudière.

Il a également agi comme personne-ressource auprès d'une représentante du Conseil du statut de la femme en vue de l'organisation, eu égard aux besoins régionaux et au public-cible, d'une activité d'information sur la loi 146.

Enfin, il a participé, avec un autre avocat de la région, à une émission de «Justice pour tous» sur la question des examens visuels obligatoires pour les personnes de 70 ans et plus en vertu du Code de la sécurité routière.

Bureau de Sainte-Agathe

L'avocate de ce bureau agit, depuis quelques années déjà, à titre de conseillère juridique pour les organismes suivants:

— Association Clair-Soleil (personnes handicapées, secteur Saint-Jovite).

— Association des personnes handicapées intellectuelles des Laurentides.

— Réseau des femmes des Laurentides.

Elle a aussi prononcé diverses conférences auprès de groupes tels: L'Age d'Or, Parents Uniques (Sainte-Agathe-des-Monts et Saint-Jovite), Regroupement des organismes bénévoles des Laurentides.

Elle occupe, depuis maintenant deux ans, la présidence du conseil d'administration du CLSC des Trois-Vallées (Sainte-Agathe-des-Monts – Saint-Jovite – Labelle) et, plus récemment, a été élue présidente du Regroupement régional des CLSC Laurentides-Lanaudière (13 CLSC), aux fins de représentations devant la Fédération des CLSC du Québec.

A ce titre, elle a assisté la Fédération devant la Commission parlementaire sur la réforme de la Loi sur la santé et les services sociaux et a été le porte-parole de la région

Laurentides-Lanaudière lors des conférences de presse régionales et lors de la rencontre avec le caucus des députés de la région.

Bureau de Lachute

L'avocate de ce bureau est membre du conseil régional inter-organismes (CRT) dont la fonction est d'assurer la concertation entre les diverses organisations communautaires.

Elle siège à titre de membre du conseil d'administration de la Cita-d'Elle, organisme d'aide aux femmes victimes de violence.

Elle a également participé aux activités de la Table de concertation sur la violence.

Elle a aussi eu l'occasion de participer à des rencontres d'information juridique avec divers groupes de son secteur tels que les intervenants de Cita-d'Elle et les étudiants de la Polyvalente de Lachute.

Bureau de Saint-Eustache

Depuis le 5 février 1990, le directeur du secteur Rive-Nord a été détaché de ses fonctions pour assumer, en collaboration avec une avocate du Service de recherche de la Commission des services juridiques, la responsabilité d'un recours collectif visant à faire déclarer discriminatoires les dispositions de l'ancienne Loi sur l'aide sociale prévoyant le versement d'allocations moindres aux assistés sociaux de moins de 30 ans. L'audition de ce recours qui s'est poursuivie sur plusieurs semaines n'est pas encore terminée. On imagine sans difficulté l'impact qu'une décision favorable pourrait avoir sur une bonne partie de notre clientèle.

Bureau de Terrebonne

L'avocat de ce bureau est, depuis plusieurs années, membre du conseil d'administration d'Action-Travail Jeunesse des Moulins, organisme d'orientation et de placement pour jeunes en difficulté qui parraine plusieurs projets visant à favoriser l'intégration de ces jeunes au marché du travail.

Elle a collaboré avec la Polyvalente Armand Corbeil, le Centre de Main-d'oeuvre et le CLSC aux stages en milieu de travail offerts aux étudiants de secondaire V.

Elle fait partie du «Regroupement des organismes de maintien à domicile» de Lamater qui se penche sur les divers problèmes vécus par les personnes âgées.

Elle a rendu des services professionnels à divers groupes sociaux de la région et a organisé des séances d'information pour certains de ces groupes ainsi que pour l'équipe de travail social du CLSC Lamater.

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DE LA MAURICIE – BOIS-FRANCS

La population de la région de la Mauricie et des Bois-Francs bénéficie à coup sûr du travail de nos avocats permanents dans leurs dossiers. La solution des nombreux problèmes de la clientèle admissible demeure l'objectif premier de notre organisme et répond à de pressants besoins sociaux. Ceci est évident à la lecture des différents tableaux contenus au présent rapport.

En plus de leur travail au bureau, devant les régies et les tribunaux, plusieurs avocats permanents s'impliquent personnellement dans des activités communautaires à des fins d'information, de prévention ou tout simplement d'implication dans la vie du milieu.

Travail dans les bureaux

Nos statistiques démontrent l'importance du travail des avocats permanents, au bénéfice des défavorisés, et tout nous indique que la clientèle de nos bureaux bénéficie de services de qualité. Le nombre élevé de bénéficiaires qui choisissent d'avoir recours aux services des avocats salariés de notre région démontre le haut taux de satisfaction de la clientèle.

La présence des avocats permanents se fait sentir dans de nombreux domaines dont le droit matrimonial, le droit de la jeunesse, en protection et en défense de jeunes contrevenants et en droit criminel. Egalement, nos avocats occupent une large place en droit social, domaine de prédilection et de compétence particulière et historique du réseau d'aide juridique.

Il est donc évident que la présence des avocats salariés du réseau a, dans notre milieu, un impact certain et contribue à la bonne administration de la justice et à la qualité de la vie de la communauté.

Activités communautaires

Invités, ou de leur propre initiative, plusieurs avocats permanents collaborent ou participent à des organismes et à des événements communautaires dont les buts sont d'informer le public ou de contribuer à la prévention de problèmes juridiques qui affectent la société en général. D'autres s'impliquent tout simplement dans la vie du milieu sur le plan social, politique ou professionnel.

Ci-dessous, on pourra trouver une courte énumération de diverses activités que nous avons cru opportun de souligner.

Bureau de Trois-Rivières

Un avocat de ce bureau a collaboré, à titre de personne ressource, à des rencontres d'information organisées par le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, la Régie de l'assurance-automobile du Québec ainsi que le Conseil du statut de la femme. Il a également tenu, en collaboration avec le Barreau, un kiosque d'information à l'intention du public lors de l'Expo-Femme du mois de mars dernier. Enfin, tout au cours de l'année, il a agi comme conseiller juridique du CLSC de Ste-Monique.

Une avocate de ce même bureau a tenu des rencontres d'information sur la Loi 146 concernant l'égalité économique des époux à l'intention des agents de Communication-Québec, de ceux du Centre des services sociaux des Trois-Rivières et d'un groupe de femmes se préparant au retour sur le marché du travail.

Elle a également participé à une émission de ligne ouverte, à la radio locale, au même sujet.

De plus, elle a participé à un kiosque mis sur pied pour le Barreau au dernier Salon de la femme des Trois-Rivières.

Une autre avocate de ce bureau a participé activement à l'organisation du Congrès des avocats de province qui s'est tenu aux Trois-Rivières, du 29 septembre au 1er octobre dernier, et qui s'est avéré un franc succès.

Elle a agi, durant toute l'année, comme conseillère à l'exécutif du Barreau de Trois-Rivières.

Durant toute l'année, elle a participé aux travaux du Comité de droit administratif de la Commission des services juridiques et au Comité de législation du Conseil régional de la santé et des services sociaux où elle a surtout travaillé à l'élaboration d'un mémoire sur l'avant-projet de loi sur les services de santé et les services sociaux.

Elle a agi comme personne ressource pour la Maison de connivence, centre d'hébergement pour femmes en difficulté, ainsi que pour Villa-Jolie, centre d'hébergement pour mères célibataires et femmes en difficulté.

Elle a tenu des rencontres d'information avec plusieurs groupes, soit les participantes à «Initiation aux métiers traditionnels», à St-Pierre les Becquets, avec l'équipe socio-communautaire du CLSC Les Forges, relativement au projet de Loi 146, avec le personnel du Centre Travail-Québec du Cap-de-la-Madeleine, relativement au même projet de loi et avec un groupe d'étudiantes adultes du Cégep de Trois-Rivières relativement au droit de la famille.

Enfin, elle a organisé et participé à un kiosque d'information juridique dans le cadre d'Expo-Femme tenu à l'UQTR au mois de mars dernier.

Bureau de Shawinigan

Une avocate de ce bureau travaille, depuis plusieurs mois, en collaboration avec deux autres avocats du réseau, l'un de la région de l'Estrie, et l'autre du Service de recherche de la Commission des services juridiques, à un dossier exceptionnel, comme ressource à un groupe de citoyens de la région de St-Etienne des Grès, au sujet de la présence d'un site d'enfouissement sanitaire qui soulève de graves questions d'environnement.

De plus, elle a participé à une rencontre organisée par le Conseil du statut de la femme, au sujet de la nouvelle Loi sur le partage du patrimoine familial. Elle a agi comme personne ressource lors de conférences s'adressant spécifiquement aux personnes âgées sur la nouvelle loi sur la curatelle publique et le projet de loi 146.

Elle a prononcé une conférence sur le même sujet devant un grand nombre de personnes réunies par l'organisme l'Eveil féminim de Grand-Mère.

Enfin, dans le cadre des activités organisées par Expo-Femme à l'UQTR, en mars dernier, elle a agi comme personne ressource au kiosque du Barreau.

Un avocat de ce bureau a participé à des travaux du Comité de la famille du Service de recherche de la Commission des services juridiques pour la préparation d'une journée d'étude sur la Loi 146.

Il a prononcé une conférence devant l'AFEAS de St-Boniface, au sujet de la même loi.

Il a rencontré une journaliste, à deux reprises, aux fins de la préparation d'un article à être publié dans le périodique de l'association «Femmes de Normandie» au sujet de l'aide juridique et des services que peut rendre notre organisme.

Il agit comme membre du conseil d'administration du Séminaire Ste-Marie, de Shawinigan, institution privée.

Un autre avocat du bureau a participé à plusieurs réunions et à la mise sur pied des prochaines journées de formation professionnelle de l'aide juridique qui seront tenues en mai prochain.

Il a également préparé un texte pour publication dans la Revue de droit de l'Université de Sherbrooke au sujet de la suspension d'un permis de conduire par la Régie de l'assurance-automobile suite à une condamnation pour une infraction au code criminel.

Bureau de Drummondville

L'un des avocats du bureau participe aux travaux d'un comité du Barreau du Québec visant à produire un mémoire sur le témoignage des enfants devant les tribunaux.

Ce même avocat siège également sur le Comité Jeunesse de la Commission des services juridiques.

L'un des avocats du bureau a participé à une émission de télévision communautaire ayant pour thème l'Aide juridique et les services offerts par notre organisme.

Deux des avocats de ce bureau dispensent des cours de droit à l'Université de Sherbrooke.

L'un des avocats du bureau agit comme membre du conseil d'administration de Commun-Accord, organisme chargé de l'application d'un programme de mesures de rechange à l'intention des jeunes contrevenants.

Ce même avocat a participé à une rencontre regroupant 26 organismes orienteurs du Québec dont la tâche est de voir à l'application des mesures de rechange imposées aux jeunes contrevenants.

Un avocat a participé à une émission radiophonique sur les ondes de la station locale dans le cadre de la Journée du droit organisée par le Barreau Canadien.

Un avocat a participé à la mise sur pied de la fondation Réveil Inc., organisme ayant pour but d'amasser des fonds pour les plus démunis, et agit depuis ce temps comme membre du conseil d'administration.

Un avocat est membre d'un comité du Barreau de sa section, visant à faire des représentations au ministre de la Justice au sujet des conditions de détention au Palais de Justice de Drummondville et de la confidentialité des entretiens entre procureurs et détenus.

Une avocate du bureau siège au conseil d'administration de la maison La Rose des Vents Inc., organisme communautaire d'aide aux femmes et aux enfants en difficulté ou victimes de violence.

La même avocate a participé à une rencontre d'information sur la nouvelle Loi sur la sécurité du revenu, à l'intention des membres de la Maison des femmes de Drummondville.

Deux avocats du bureau ont dispensé onze séances d'information aux élèves du secondaire IV de la région de Drummondville afin de les renseigner sur l'aide juridique et sur la Loi sur les jeunes contrevenants.

L'un des avocats a monté un atelier, en collaboration avec les membres de La Rose des Vents Inc., au sujet de la Loi 146 visant à favoriser l'égalité économique des époux.

Ce même avocat a également mis sur pied un atelier avec les membres du Carrefour socio-économique de Drummond, au sujet de la nouvelle Loi sur la sécurité du revenu.

L'un des avocats du bureau a agi comme secrétaire du Barreau du Québec pour la section d'Arthabaska.

Deux avocats du bureau ont tenu un kiosque d'information sur l'aide juridique et la Loi 146 dans le cadre d'une rencontre régionale des membres de l'AFEAS qui fut tenue à Drummondville.

Un avocat a également agi comme conférencier à cette même rencontre régionale de l'AFEAS.

Enfin, l'un des avocats du bureau est membre du conseil d'administration de SEMO Drummond, service externe de main-d'oeuvre pour personnes handicapées.

Bureau de Victoriaville

Ce bureau vit, depuis environ deux ans, une certaine situation d'instabilité et il faut donc souligner d'autant plus les efforts méritoires qui ont été faits par le personnel en place.

L'un des avocats de ce bureau agit comme président du Comité de déontologie de la Fédération des Caisses Populaires du Centre du Québec.

Ce même avocat a prononcé diverses conférences, dont l'une au CLSC de Fortierville sur le droit matrimonial, une autre au groupe Loisir-Amitié sur la Curatelle, et à un regroupement de personnes de l'Age d'Or au sujet du partage des biens, de la Curatelle publique, des abus dont sont victimes les personnes âgées et des préarrangements funéraires. Il a également prononcé une conférence à l'intention du Cercle des Fermières de Victoriaville sur la Curatelle publique.

Il a organisé et donné une conférence de presse, en collaboration avec l'ACEF de la région, au sujet de la protection de l'environnement et de la récupération des rebuts.

Il a participé à des rencontres, à l'ACEF, au sujet du droit municipal et au service Travail Jeunesse pour les personnes de 18 à 30 ans et leurs difficultés à s'intégrer au marché du travail et à la société.

Il a participé à une rencontre avec l'Evêque du diocèse de Nicolet au sujet de la pauvreté dans la région, le tout en collaboration avec la Fédération des Caisses Populaires.

Une avocate de ce bureau a prononcé des conférences sur divers sujets, au CLSC de sa région, au sujet de la sécurité du revenu et, à deux reprises, au CLSC de Fortierville, au sujet de la Loi 146, de l'aide juridique et d'autres sujets qui intéressaient les participants.

Elle a également prononcé une conférence à Plessisville au sujet de la Loi sur l'égalité économique des époux et, ceci en collaboration avec la stagiaire du bureau.

Elle a également participé à des rencontres avec le regroupement des sans-emploi de Victoriaville et l'ACEF de Victoriaville.

Enfin, un avocat du bureau a prononcé une conférence à une réunion de l'ACEF au sujet du droit municipal et de la récupération des rebuts.

Bureau de Louiseville

L'avocat de ce bureau dispense un cours en droit des affaires à l'Université du Québec, à Trois-Rivières.

En plus, il agit au Conseil de crédit et au Conseil de surveillance de deux institutions financières de la région.

Bureau du Cap-de-la-Madeleine

Un avocat de ce bureau s'est occupé activement de la campagne de souscription de Centraide se chargeant principalement de sollicitation auprès de différentes institutions.

Il a agi aussi comme secrétaire de l'Association des résidents de son quartier.

Il a agi également comme conseiller juridique pour la Maison de l'Amitié de Trois-Rivières.

Un autre avocat de ce bureau a participé à une émission bi-hebdomadaire sur une station locale de télévision à titre de chroniqueur juridique.

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DE MONTREAL

Bureau de Laval

L'augmentation constante du nombre de dossiers à la Cour Municipale de Laval où siègent maintenant trois juges à plein temps a favorisé l'ouverture d'un nouveau bureau d'aide juridique en matière criminelle et de la jeunesse. L'ouverture de ce bureau devenait nécessaire afin de faire face à la demande et d'assurer des services juridiques encore plus accessibles. D'autre part, l'ouverture de ce bureau permettra une meilleure implantation des services d'aide juridique lors de l'ouverture du nouveau Palais de Justice à Laval.

Le droit de la famille accapare toujours une partie importante du champ d'activité des avocats du bureau. La Loi 146 sur le partage du patrimoine familial suscite de nombreuses interrogations parmi la clientèle.

Les avocats de ce bureau sont également fréquemment consultés sur les problèmes d'aide sociale, de consommation, d'endettement, de faillite et de Régie du logement.

Un avocat du bureau a obtenu en Cour Supérieure un jugement déclaratoire dans l'affaire PURAN consacrant le droit des parents à choisir pour leurs enfants une école appartenant à une commission scolaire différente de celle de leur lieu de résidence. Ce jugement reconnaissant le droit fondamental au choix de l'école a été porté en appel. D'autre part, le ministre de l'Education, suite au jugement obtenu, a déposé à l'Assemblée nationale un amendement à la Loi sur l'instruction publique le 27 mars 1990 pour restreindre le droit des parents reconnus par la Loi sur l'instruction publique de choisir pour leurs enfants l'école qui correspond mieux à leur préférence ou dont le projet éducatif correspond plus à leurs valeurs.

Un avocat du bureau a participé à plusieurs émissions télévisées de la série «Justice pour tous» ainsi qu'à une série d'émissions à la télévision communautaire portant sur les régimes matrimoniaux, les testaments et l'aide juridique.

Un avocat du bureau a donné une conférence au Comité des organismes sociaux de Laval Inc. sur la nouvelle Loi sur la sécurité du revenu et sur la Loi sur le patrimoine familial.

Bureau Hochelaga

Le bureau a été à même de maintenir les délais de rendez-vous à environ 3 à 6 jours de calendrier. Nonobstant le délai précédemment mentionné, il va de soi que les cas d'urgence sont traités plus rapidement, le jour même s'il y a lieu.

Comme par le passé, le bureau a maintenu un service de consultation au Cégep du Vieux-Montréal. Ce bureau est ouvert pour consultations à raison d'une journée par semaine. Quant au Centre de détention Parthenais, les avocats continuent à représenter la clientèle qui en fait la demande et ils s'y rendent également de plus en plus fréquemment pour procéder, lorsqu'il y a lieu, à l'émission des mandats aux avocats de pratique privée.

Les avocats du bureau ont donné aux groupes qui en font la demande des sessions d'information juridique et ont continué à s'impliquer et à faire le lien avec plusieurs groupements et/ou organismes et/ou mouvements communautaires. Ils ont également agi à titre de conseillers juridiques de ces groupements afin de les représenter devant les tribunaux dans les dossiers litigieux.

L'ensemble des procédures judiciaires effectuées par le bureau ayant peu varié par comparaison aux années antérieures, des interventions ont eu lieu pratiquement devant toutes les instances judiciaires de même que devant les tribunaux quasi-judiciaires.

Bureau de Montréal-Mercier

L'augmentation prévue de la demande relativement à des contestations de décisions en matière de sécurité du revenu, suite à l'application de la nouvelle loi, ne s'est pas réalisée. Le report de l'application de la nouvelle loi pour un grand nombre d'assistés sociaux du 1er août 1989 au 1er août 1990 a sûrement contribué à reporter à plus tard le problème. Le fait de ne pas avoir indexé les prestations d'aide sociale le 1er janvier 1990 tout en indexant les prestations payables en vertu de la Loi sur la sécurité du revenu contribuera aussi à atténuer l'impact négatif de la nouvelle loi pour la clientèle d'aide sociale.

Au cours de l'année, un avocat du bureau a été appelé à donner une conférence sur la nouvelle Loi favorisant l'égalité économique entre les conjoints. L'ACEF de l'Est avait préparé l'organisation de cette rencontre où près de 200 personnes étaient présentes. De la grande participation à cette rencontre et des questions posées et des commentaires faits par l'assistance, il appert qu'il subsiste beaucoup d'incompréhension et de confusion sur la portée réelle de cette loi. Il est suggéré de publier un dépliant concis expliquant les objectifs de cette loi et distinguant la nature des modifications en rapport avec les régimes matrimoniaux, les successions et les obligations découlant du mariage.

Les avocats continuent à desservir l'extrémité est du territoire en recevant les clients une fois par semaine au CLSC J. Octave Roussin à Pointe-aux-Trembles.

Bureau de Lachine

Comme par le passé, les problèmes en droit matrimonial et familial ont occupé principalement les avocats du bureau. En plus de plaider devant les tribunaux civils, les avocats ont représenté les bénéficiaires devant les différentes instances administratives telles la

Commission des affaires sociales, la Régie du logement, les bureaux de révision de l'aide sociale, de la CSST et la RAAQ.

Le délai de rendez-vous, durant la dernière année, a été d'environ 5 à 7 jours. Les urgences, par ailleurs, sont traitées le jour même.

Les avocats du bureau ont répondu aux demandes de différents groupes ou associations en donnant diverses conférences.

Un avocat a répondu aux questions des personnes âgées d'un centre de Pointe-Claire concernant les successions, testaments et curatelles.

Une avocate a donné une conférence au Cercle des Fermières de Ville St-Pierre sur les régimes matrimoniaux, la séparation et le divorce.

Une avocate a également participé à une émission à la télévision communautaire portant sur les services offerts par l'aide juridique.

Une avocate s'est adressée aux étudiantes du 5e secondaire du Collège Ste-Anne dans le cadre d'une conférence midi sur la profession d'avocat.

Depuis le 5 mars dernier, le territoire desservi a été modifié. Les municipalités de Kirkland, Ste-Geneviève, Ile Bizard et la plus grande partie de Pierrefonds font désormais partie du territoire du bureau, alors qu'une grande partie de Ville LaSalle est désormais desservie par le bureau de Verdun.

Afin d'accommoder la clientèle de l'ouest de l'Ile, les avocats reçoivent les bénéficiaires une fois la semaine au CLSC de Pierrefonds.

Bureau d'Outremont

Le bureau a vécu deux événements nouveaux: l'élection de la directrice, M^e^ Sylviane Borenstein, à la vice-présidence du Barreau et l'engagement d'une nouvelle avocate.

Un des avocats du bureau est président de la section immigration de l'Association du Barreau Canadien (division Québec) et le vice-président national de la section immigration. A ce titre, il y a eu plusieurs rencontres avec les membres de la C.I.S.R., les arbitres et les agents d'audition. Il préside un comité chargé d'harmoniser les relations de tous les intervenants dans le traitement des dossiers en retard.

Il a participé à l'organisation d'un colloque de trois jours de l'Association du Barreau Canadien qui eut lieu à Montréal et qui touchait à tous les domaines de l'immigration.

Il est encore membre du Comité des relations intercommunautaires de la Ville d'Outremont et membre du conseil d'administration de la Ligue des droits et libertés.

Un autre avocat a occupé dans des domaines variés. En assurance-chômage, il a fait libérer sa cliente de l'obligation de rembourser, après huit ans, des prestations qui lui étaient réclamées parce qu'elle avait travaillé pour une compagnie qui appartenait en partie à son mari.

Il a fait jurisprudence dans une cause impliquant une fiducie, réussissant à obtenir le capital d'une succession pour sa cliente en détresse.

Une avocate a donné des cours sur la nouvelle Loi sur l'aide sociale à des groupes de femmes immigrantes ainsi que des séances d'information sur l'aide juridique et le système judiciaire.

Elle a participé à un colloque à l'Université McGill traitant de l'avocat salarié à l'aide juridique et de l'accès à la justice.

Elle fait partie du conseil d'administration du Projet Pal.

La directrice du bureau est maintenant Bâtonnière élue et entrera en fonction le 9 juin prochain alors qu'elle prendra un congé sans solde de son bureau d'aide juridique pour la période du bâtonnat.

Bureau de St-Laurent

Le profil socio-économique de la population qui vit dans ce territoire et qui a accès aux services des avocats du bureau se maintient de façon constante. Dans le cours de l'année qui s'est écoulée, les trois avocats du bureau ont traité un volume croissant d'affaires diverses, tels que le droit matrimonial, les relations locateur-locataire et les réclamations devant les organismes administratifs (RAAQ, CSST, CAS, arbitrage, commissaire-enquêteur, etc.)

En sus de la disponibilité à la clientèle, les avocats du bureau de St-Laurent sont disponibles en tous temps pour les procédures urgentes provenant du Refuge de l'Ouest de l'Ile (refuge pour femmes violentées). Egalement, ils assurent des services auprès des malades des institutions psychiatriques de leur territoire qui veulent loger un appel d'une cure fermée ou qui ont tout simplement un problème d'ordre juridique avec lequel ils sont aux prises.

De plus, le bureau a assuré une attention particulière à la clientèle des étudiants-adultes de la Commission Scolaire Ste-Croix. Enfin, les avocats du bureau ont agi comme conseillers juridiques de divers organismes populaires et ont accepté de donner des conférences d'information à divers groupes de citoyens ou organismes déjà structurés ainsi qu'à des associations de familles monoparentales.

Le directeur du bureau de St-Laurent a, comme par les années passées, continué d'agir à titre de membre de l'Association d'entraide Ville-Marie et de la Fondation du docteur Maurice-Bertrand, organismes qui se vouent aux cancéreux en phase pré-terminale ou terminale qui décident de mourir au sein de leur famille.

Quant au délai de rendez-vous, il est demeuré, tout au long de l'année, à l'intérieur d'un délai de 6 à 7 jours ouvrables, les urgences étant traitées immédiatement.

Bureau de Montréal-Nord

Le volume total des affaires et le nombre de dossiers ouverts par avocat n'ont augmenté que très légèrement.

La diversité des problèmes soumis n'a sensiblement pas changé durant cette dernière année; le droit matrimonial et le droit administratif constituent les domaines de pratique des avocats du bureau. La mise en vigueur de la nouvelle Loi sur le partage du patrimoine familial, depuis le 1er juillet 1989, a permis aux avocats du bureau de constater que ces nouvelles dispositions ont amené les bénéficiaires à les consulter considérablement. La grande difficulté réside dans le fait qu'au cas de séparation ou de divorce, il devra y avoir règlement du régime matrimonial et partage du patrimoine familial et qu'en plus une partie pourra demander une somme forfaitaire et/ou une prestation compensatoire. La très grande diversité de dispositions législatives ayant un effet direct sur le partage des intérêts financiers entre époux au cas de séparation ou de divorce n'est pas sans

susciter des interrogations chez les bénéficiaires qui ne comprennent pas la relation entre chacune de ces dispositions et leurs effets.

Le 30 mars 1990, ce bureau a déménagé au 11,441 boul. Lacordaire, à Montréal-Nord. La situation géographique du bureau comporte des avantages considérables. Il se situe maintenant au coeur de Montréal-Nord à l'angle du boul. Henri-Bourassa et du boul. Lacordaire, là où convergent tous les principaux circuits d'autobus. De plus, les plans d'aménagement du métro montrent qu'une station pourrait être construite éventuellement à quelques rues de l'édifice où est situé ce bureau. Enfin, l'édifice est équipé d'un ascenseur qui permettra une plus grande accessibilité aux personnes handicapées.

Le bureau est ouvert de 09h00 à 17h00 et le volume des affaires permet d'assumer toutes les urgences. Le délai de rendez-vous est au plus de deux semaines et le directeur du bureau ne croit pas avoir de difficulté à maintenir ce même délai au cours de la prochaine année.

Durant cette dernière année, un avocat du bureau a donné une conférence portant sur les nouvelles dispositions régissant le patrimoine familial à un groupe d'employés du Centre de la main-d'oeuvre et de la sécurité du revenu de Montréal-Nord.

Un avocat du bureau siège à titre de président sur le Comité de la pratique du droit en matière matrimoniale du Barreau de Montréal et un autre avocat siège sur un comité semblable à la Commission des services juridiques.

Bureau de Plateau Mont-Royal

Le profil de la clientèle du quartier a changé graduellement. Il existe actuellement un sentiment général à l'effet qu'en l'absence d'augmentation des critères d'admissibilité à l'aide juridique, la population du quartier deviendra de moins en moins éligible à l'aide juridique, d'autant plus que la population elle-même évolue, la clientèle la plus défavorisée étant remplacée de plus en plus dans certains secteurs du quartier par une population qui n'a pas droit aux services de l'aide juridique.

Les avocats du bureau ont l'impression que la clientèle qui leur reste est de plus en plus constituée par les «cas lourds», clients rejetés par tous les services et qui en sont au bout de leurs recours (cas psychiatriques, clientèle itinérante et assistés sociaux de tous genres).

D'un autre côté, la clientèle actuelle semble apporter des causes plus complexes tant dans la variété que dans la complexité, plus de causes en appel, plus d'interventions en application des chartes des droits, dossiers en droit familial et matrimonial plus longs demandant une préparation cléricale plus longue et des expertises plus fréquentes.

Le délai moyen de rendez-vous s'est maintenu à environ une semaine à dix jours. Par ailleurs, les avocats ont toujours reçu immédiatement les cas urgents.

La directrice du bureau a continué à siéger au conseil administratif du Service Bénévole de l'Est et à apporter son expertise juridique auprès de cet organisme. A titre de présidente de l'organisme, elle a participé à des rencontres à Centraide relatives aux politiques du bénévolat dans l'est de Montréal.

Les avocats du bureau ont continué à être disponibles et à entretenir des liens avec les groupes du quartier et à collaborer avec eux lorsque des demandes leur ont été faites. Cette année, ces demandes sont plutôt venues sous forme de consultations ponctuelles

par téléphone ou à l'occasion de rendez-vous plutôt que par des demandes de participations directes à des activités.

Ainsi, les avocats du bureauu ont eu fréquemment à répondre aux professionnels du CLSC du Plateau Mont-Royal concernant les problèmes légaux de leurs clients. Il en est de même avec les intervenants du B.S.S. Centre-Ville.

Les avocats du bureau demeurent impliqués auprès du Barreau de Montréal. Un avocat est membre du Comité de liaison avec l'administration de la justice civile, un autre du Comité de la pratique en matière familiale et un autre est membre du Comité sur la résolution non judiciaire des conflits.

Tous les avocats ont été appelés à siéger sur des comités d'arbitrage de comptes au Barreau du Québec.

Deux avocats sont membres de l'Association de médiation familiale du Québec ainsi que de l'Association des avocats en droit familial.

Service de médiation à la famille

La directrice du bureau de Plateau Mont-Royal a complété sa dernière année comme consultante auprès du Service de médiation à la famille de la Cour Supérieure de Montréal.

Au plan professionnel, les activités habituelles de consultation et de vérification d'ententes ont été exercées en s'adaptant à la nouvelle Loi sur le partage du patrimoine familial qui a une influence considérable sur le travail effectué au Service de médiation. En effet, la clientèle du Service de médiation familiale étant majoritairement composée de couples de la classe moyenne, ceux-ci possèdent des biens d'une certaine valeur et généralement ce sont les types de biens visés par la loi. En conséquence, l'effet de la loi a été direct et immédiat.

A cause des imprécisions de la loi et de l'absence de règles de partage des régimes de retraite, il a été particulièrement complexe d'en arriver à des ententes bien rédigées et complètes et l'adaptation a dû être continuelle, cas par cas.

A l'intention du personnel du Service de médiation, elle a dû préparer et présenter des sessions de formation pour expliquer la loi et son application. De plus, il a fallu assurer aux médiateurs une «formation permanente» pour leur permettre de compléter les médiations en conformité avec la loi.

En plus des activités professionnelles courantes, l'avocate a participé à d'autres activités, entre autres:

— Participation à des rencontres d'information et de formation au Service de médiation familiale sur différents sujets professionnels.

— Participation aux réunions administratives.

— Collaboration à une recherche par un étudiant en sciences sociales portant sur la médiation «post-jugement». Cette recherche, commandée par le ministère des Affaires sociales, visait à évaluer les conséquences et les effets de la médiation chez des couples qui avaient déjà obtenu un jugement soit final, soit sur mesures provisoires, antérieurement à la médiation.

— Rencontres avec des professionnels étrangers en stage auprès du Service.

— Participation à la formation des stagiaires universitaires en médiation.

— Plusieurs rencontres avec des observateurs étrangers (provinces canadiennes, pays étrangers) au Service de médiation familiale.

Bureau de Côte-des-Neiges

Le volume des affaires du bureau est sur une pente ascendante depuis le troisième trimestre de l'année.

L'ouverture du bureau d'immigration a soulagé directement le bureau de Côte-des-Neiges de plus de 400 mandats en matière d'immigration.

Les matières traitées à l'interne se partagent entre les mêmes champs d'activités que les mandats émis à la pratique privée, soit près de 45% en droit familial, 25% en droit du logement, 20% en droit social (aide sociale, assurance-automobile, accidents du travail, assurance-chômage, droits des normes minimales du travail) et 10% en matières diverses allant du droit des consommateurs aux oppositions à saisie.

Tout au long de l'année, le délai des rendez-vous à l'interne s'est situé à l'intérieur d'une semaine et l'accessibilité au bureau pour les urgences se fait quotidiennement, un avocat étant responsable de l'accueil et ce, à chaque jour de la semaine du lundi au jeudi, de façon fixe, tandis que le vendredi, un horaire de rotation des avocats permet d'assumer le même service. Les personnes hospitalisées et celles qui ne peuvent se déplacer ou se faire représenter par un parent ou un ami sont visitées à l'hôpital ou à leur domicile dans la semaine de leur appel.

La présence de plusieurs services en psychiatrie dans le quartier crée une demande spéciale pour ces malades. Ces personnes qui sont fréquemment hospitalisées puis retournées chez-elles ne peuvent accorder l'attention requise à l'organisation de leur quotidien soit de payer leurs comptes, leurs loyers, ce qui les amène à fréquenter régulièrement le bureau pour des services en toutes matières.

La clientèle ethnique du bureau amène les avocats à collaborer avec les communautés et groupes culturels du quartier ainsi qu'avec le personnel des services communautaires offerts à ces personnes.

Des échanges de services eurent lieu avec le groupe Genese qui assure auprès des immigrants un service d'accompagnement, de traduction de documents et de séances d'information sur différents thèmes de droit social.

Les avocats du bureau rencontrent au moins trois fois par année la communauté Kmer du Canada chez qui ils se rendent pour donner des conférences et répondre aux questions. Cette année, les thèmes portaient sur le logement, les normes du travail ainsi que les droits des immigrants une fois reçus (aide sociale, pension de vieillesse, parrainage, citoyenneté).

Lors de ces rencontres, au moins cent ressortissants de cette communauté étaient présents et les avocats ont procédé avec l'intermédiaire d'interprètes.

Bureau de Villeray

Le délai de rendez-vous a varié périodiquement au cours de l'année. Certaines périodes ont été plus calmes, d'autres plus occupées. Néanmoins, le délai de rendez-vous est rela-

tivement court, trois à quatre jours. Les cas urgents sont traités le jour même ou le lendemain.

La clientèle est de plus en plus cosmopolite, à l'image de ce que le quartier Villeray est devenu. Les modes de résolution de conflits ayant cours dans notre société sont différents souvent de ceux existant dans les autres cultures.

On note également une certaine augmentation de la clientèle présentant des problèmes mentaux. Depuis la tendance à la désinstitutionalisation, cette clientèle a augmenté. Leurs problèmes en font des clients avec qui la communication est difficile, parfois problématique. Ils ne sont pas nécessairement dangereux pour eux-mêmes ou pour les autres. Cependant, les médicaments ou leur état les rendent difficiles à représenter, d'où l'alourdissement de la tâche des avocats et du personnel de soutien.

Une étude effectuée en 1986 par le CLSC Villeray sur le profil de la population du quartier Villeray révèle que ce secteur compte le plus grand nombre d'hospitalisation en psychiatrie dans la région de Montréal, après le secteur Plateau Mont-Royal. Cette même étude établit également que la composition du quartier a continué de changer dans le sens d'un accroissement des populations provenant d'autres communautés culturelles.

Pour l'essentiel, la variété des problèmes soumis a peu varié. Pourtant, on observe une augmentation substantielle des problèmes d'aide sociale. La demande a plus que doublé pour ce type de cas. Par contre, une forte diminution s'est fait sentir dans le champ de la responsabilité civile. Les procédures matrimoniales ont été plus nombreuses cette année.

Les saisies-revendications de biens ont augmenté au cours de la dernière année.

La demande s'est maintenue en ce qui a trait aux problèmes de droit corporatif sans but lucratif, de droit du logement, d'accidents d'automobiles (RAAQ), d'endettement, de saisies en défense, de succession, de relations de travail et d'assurances.

Les avocats du bureau ont conseillé les associations du quartier qui leur en font la demande. En particulier, ils ont rédigé des statuts et règlements pour le Centre des Aînés ainsi que pour le groupe Monovie, groupe de personnes seules d'Ahuntsic.

Les avocats maintiennent des liens avec l'Association des locataires de même que l'ACEF Nord qui les a consultés plus fréquemment que par le passé.

A huit reprises au cours du dernier exercice, une avocate a été amenée à donner des conférences à de nouveaux immigrés au COFI Olivar-Asselin. Ces conférences ont porté tant sur le système d'aide juridique que sur les lois qui touchent plus particulièrement cette catégorie de personnes (assurance-chômage, aide sociale, droit matrimonial, etc.)

Ces mêmes avocats entretiennent une collaboration entre les membres du bureau et le CLSC dans le cadre des services complémentaires dont peuvent bénéficier les clientèles respectives.

De plus, la directrice du bureau assume la présidence du conseil d'administration du CLSC Villeray depuis le mois de décembre 1989.

La directrice du bureau est membre du Comité du Barreau de Montréal sur les régies et organismes, lequel se propose de se pencher incessamment sur le projet de loi sur les tribunaux administratifs.

Bureau de St-Henri

Ce bureau est maintenant associé à la Place St-Henri et connu comme le bureau d'aide juridique en face du «métro».

Stabilisation également au niveau des avocats du bureau dont l'équipe est restée la même, fidèle dirait-on, depuis janvier 1987. Ce qualificatif de fidélité peut aussi servir d'épithète pour la clientèle. En effet, le directeur constate, pour une autre année, que le nombre de dossiers confiés aux avocats permanents est demeuré relativement stable.

La clientèle est largement composée de bénéficiaires de la sécurité du revenu et, de ce fait, peut continuer à bénéficier de l'aide juridique, malgré les critères d'admissibilité demeurés au point fixe. Quant au délai de rendez-vous, il s'est maintenu, dans l'ensemble, à une semaine environ et les avocats ont pu traiter les cas d'urgence, la plupart étant des oppositions à saisie mobilière, le jour même de l'appel téléphonique au bureau. En plus des tribunaux de droit commun, les avocats ont été appelés fréquemment à faire des représentations devant les instances dites administratives (Régie du logement, Commission des affaires sociales, Commissaire général du travail, Conseil arbitral d'assurance-chômage, Bureaux de révision de la CSST et de la RAAQ, Commission d'appel en matière de lésions professionnelles. Les champs principaux d'activités sont toujours le droit familial et le droit du logement.

Parmi les dossiers intéressants, soulignons deux décisions favorables rendues par un Commissaire du travail, à la suite de plaintes de congédiement illégal de salariées enceintes, l'une d'elles agente de bureau d'une importante compagnie d'assurance et l'autre préposée à la caisse dans un garage souterrain d'un grand hôtel du centre-ville. Dans les deux cas, le Commissaire a motivé sa décision sur l'obligation par l'employeur de renverser la présomption édictée en faveur de la salariée enceinte aux articles 123 L.N.T. et 17 C.T.; à défaut de telle preuve de l'employeur, la réintégration de l'employée devait être ordonnée.

Finalement, parmi les interventions dans le milieu, mentionnons qu'un avocat du bureau a participé à une journée «portes ouvertes» dont le thème portait sur les problèmes de santé mentale vécus par la population du quartier. Le même avocat a représenté l'aide juridique à une rencontre qui regroupait la plupart des organismes communautaires du quartier. Cette rencontre avait pour but d'établir une plus grande coordination entre les différents organismes afin de venir en aide aux nombreuses personnes analphabètes du quartier et elle s'inscrivait dans le cadre de l'Année internationale de l'alphabétisation. Notons aussi que les avocats du bureau ont instauré de nouveaux liens de travail et de collaboration avec un comité-logement oeuvrant dans le quartier lors d'une séance d'information avec leurs représentants.

En dernier lieu, soulignons que le bureau a été l'hôte de deux émissaires (avocats) de l'aide juridique de l'Ontario venus s'enquérir au Québec de l'opportunité de mettre sur pied dans leur province des bureaux formés d'avocats permanents.

Bureau de Verdun

Depuis le 5 mars 1990, ce bureau dessert une partie de Ville LaSalle, soit celle bornée au nord par le boulevard Newman et à l'ouest et au sud par le fleuve.

Compte tenu du nouveau territoire dévolu au bureau, le délai normal de rendez-vous est maintenant de 15 jours environ.

Les urgences sont traitées de la manière habituelle, c'est-à-dire dans les heures qui suivent, de façon à éviter que des droits soient perdus.

Les avocats du bureau vont à tour de rôle faire de la consultation à l'Hôpital Douglas, de Verdun, au rythme d'une demi-journée par mois.

A Verdun, se côtoient une grande pauvreté (Verdun-Est) et l'aisance (Ile des Soeurs). Le revenu moyen des ménages est de 27,500$ et seulement 21% des citoyens sont propriétaires. D'autre part, 15% des habitants sont âgés de 65 ans et plus. Quant aux types de familles, 22% d'entr'elles sont monoparentales. Il est donc logique de constater qu'un bon pourcentage des clients du bureau sont des personnes âgées ou qui proviennent de familles monoparentales. (Ces statistiques sont tirées du Plan préliminaire d'orientation, février 1990, CLSC Verdun/Côte St-Paul).

Ce bureau offre des services de pratique générale de droit civil et environ 40% des dossiers ouverts relèvent du droit de la famille.

Parmi les autres champs de pratique, citons la Régie du logement, la CSST, la Protection du consommateur, la Régie de l'assurance-automobile, l'assurance-chômage et un certain nombre de dossiers de responsabilité civile en défense.

- Commission Sault St-Louis (Ville LaSalle)

Le directeur du bureau a eu l'occasion de donner une conférence sur l'aide juridique auprès d'immigrants, à l'invitation du Service de l'Education aux Adultes de cette commission scolaire, au cours du mois de septembre 1989.

Un bon nombre d'immigrants participaient à cette rencontre au cours de laquelle un film a été projeté réalisé par la Commission des services juridiques et illustrant les services offerts par les bureaux d'aide juridique.

- Comité d'action des citoyens et citoyennes de Verdun (CACV)

Le directeur a assisté à l'inauguration de la semaine d'information à l'intention de tous les locataires de Verdun et organisée par le CACV. Cet organisme sans but lucratif est voué à la défense des locataires dans le territoire de Verdun.

- CLSC Verdun/Côte St-Paul

Le plan préliminaire d'orientation publié par le CLSC Verdun/Côte St-Paul en février 1990 fut préparé à partir d'un questionnaire envoyé à tous les organismes du territoire dont le bureau d'aide juridique de Verdun.

Dans «Le Devoir» du 12 mars 1990, l'Organisation d'aide aux assistés sociaux (ODAS) dénonçait le «régime de la peur» qui serait «l'attitude généralisée des agents à l'égard des assistés sociaux». Bien sûr, cette remarque a éveillé la curiosité des avocats du bureau et ils ont demandé une rencontre à la coordonnatrice de cet organisme qui doit les recevoir dans les prochains jours. Ils chercheront à savoir pourquoi peu d'assistés sociaux se plaignent aux avocats de ce «régime de peur». Un dossier à suivre.

Au mois d'avril 1989, le directeur du bureau était invité par l'émission «Indice Plus», de Radio-Québec, pour traiter de la Loi sur les normes du travail et, plus particulièrement, des problèmes engendrés par le travail des domestiques et gardiennes d'enfants. A la même période, «Indice Plus» l'invitait à nouveau pour commenter la non-indexation des critères d'admissibilité à l'aide juridique depuis 1985.

D'autre part, Radio-Canada invitait ce même avocat à l'émission «Tous comptes faits» pour expliquer la nouvelle Loi sur l'assurance-automobile entrée en vigueur au mois de janvier 1990.

Il a continué à participer à l'émission de télévision «Justice pour tous» produite par la Commission des services juridiques.

Bureau Centre

Le directeur de ce bureau s'occupe de l'émission des mandats à la pratique privée pour les appels à la Cour d'Appel du Québec, à la Cour Fédérale du Canada et à la Cour Suprême du Canada. La vraisemblance de droit est établie par la lecture des notes sténographiques du procès en première instance et l'application de la jurisprudence pertinente.

Le directeur a agi comme conciliateur pour le Centre communautaire juridique de Montréal des honoraires d'avocats de pratique privée avec le directeur général du Barreau de Montréal.

Le directeur a été nommé par le Bâtonnier du Québec, arbitre en vertu du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes d'avocats.

Il a également prononcé une conférence sur le droit de l'enfant devant l'Association des avocats en droit familial.

Il a également servi d'agent de liaison entre les bureaux d'aide juridique pour transmettre des décisions ou des informations légales d'intérêt général ou encore pour renseigner les avocats sur de nouvelles législations ou sur des amendements apportés à la législation existante.

Au siège social du Centre communautaire juridique de Montréal, il s'occupe de vérifier et approuver le paiement des comptes qui sont facturés par les avocats de la pratique privée suite à l'exécution du mandat qu'ils ont reçu.

Il a servi d'agent de liaison entre la Commission des services juridiques et les autres corporations d'aide juridique pour transmettre les dossiers de demandes de correspondants qu'il recevait à des avocats des bureaux locaux.

De plus, le directeur du bureau s'est occupé, en vertu de l'article 75 de la Loi sur l'aide juridique, des dossiers de contestation du droit à l'aide juridique des bénéficiaires.

Depuis le mois d'août 1981, il s'occupe de la perception des mémoires de frais dus à l'aide juridique.

Bureau de Laval-Ouest

Comme par les années passées, ce bureau a continué à travailler en étroite collaboration avec les divers intervenants sociaux oeuvrant à Laval et, plus particulièrement, avec la maison d'hébergement «Le Prélude» ainsi qu'avec le centre de dépannage créé et administré par la Ville de Laval. Il s'est établi également une collaboration plus étroite entre le CLSC Ste-Rose et le bureau.

Le délai de rendez-vous est d'environ une semaine.

La diversité des problèmes soumis au bureau n'a pas changé au cours de cette dernière année, la tâche se partageant entre le droit familial et le droit administratif à caractère social.

Bureau de Maisonneuve

C'est encore une fois le droit familial qui a occupé la première place dans les dossiers avec une moyenne de 43%.

Les délais de rendez-vous se sont maintenus à une semaine, ce qui est le délai habituel depuis longtemps. Il y a maintenant un ascenseur dans l'immeuble, ce qui permet à la clientèle handicapée d'avoir accès facilement au bureau. Ce nouveau service diminue d'autant les visites à domicile qui devaient être faites en grand nombre antérieurement pour rencontrer ces gens.

Les avocats du bureau ont continué leur coopération avec le service étudiant du Cégep Maisonneuve et cette collaboration les amène à rencontrer régulièrement des élèves de cette institution pour des problèmes individuels et communs.

C'est la même situation qui se répète cette année dans le cas de leur association avec plusieurs groupements de locataires du quartier. Dans ce domaine, ils n'ont pas recruté de nouveaux groupes mais ils continuent le travail déjà commencé avec les six autres associations déjà représentées.

Les avocats ont collaboré, durant l'année, avec les autres intervenants du territoire de l'Est de Montréal, à une rencontre-échange sur la violence conjugale et familiale et continuerons dans l'avenir une telle pratique qui les renseigne sur le travail qui se fait dans ce domaine par les autres intervenants sociaux de la région et qui leur permet d'expliquer à leur tour les services qu'ils peuvent apporter à cette clientèle.

Un avocat du bureau occupait cette année la vice-présidence de l'Association des avocats en droit de la famille du Québec. Ce même avocat est accrédité depuis cette année comme médiateur par l'Association de la médiation du Québec et il fait ainsi partie d'un premier groupe d'une vingtaine de personnes qui ont été accréditées de la sorte dans la province.

Un autre avocat du bureau a accepté de donner une conférence d'information aux membres de la Coopérative d'action communautaire des citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve sur les effets du projet de loi 146 intitulé «Loi modifiant le Code civil du Québec et d'autres dispositions législatives afin de favoriser l'égalité économique des époux».

Bureau de St-Michel

La clientèle desservie par le bureau est en grande majorité composée de québécois francophones. La clientèle d'origine haïtienne est cependant en hausse constante.

Plus de la moitié des dossiers concernent des demandes en droit matrimonial et familial. Compte tenu de l'importance des procédures écrites ainsi que des vacations à la Cour qui impliquent ce type de pratique, les avocats y ont consacré une bonne partie de leur temps.

Les personnes ayant des causes urgentes ont malgré tout été reçues sans délai.

Les causes relatives au logement et au droit social en général occupent plus du quart de la totalité des mandats reçus par les avocats du bureau. Les affaires de nature économique complètent le large éventail des cas traités à ce bureau.

Les avocats ont été appelés à plaider régulièrement devant les tribunaux civils, la Régie du logement et les diverses régies et commissions tant provinciales que fédérales.

Les avocats ont continué à assurer leur collaboration aux organismes communautaires et institutionnels du quartier desservis par le bureau. Ils se sont aussi déplacés pour rencontrer et représenter les patients des services psychiatriques des hôpitaux Jean-Talon et Fleury.

Les avocats ont maintenu leur implication auprès des groupes communautaires en participant à divers conseils d'administration. Ainsi, une avocate du bureau occupe toujours son poste au conseil d'administration de la maison d'hébergement Escale pour Elle. A ce titre, elle participe aux rencontres de la table de concertation sur la violence conjugale. Un autre avocat du bureau continue son travail au sein du conseil d'administration de l'organisme communautaire Resto Pop Inc. Le directeur du bureau est toujours président du conseil d'administration du groupe OPTION, une alternative à la violence conjugale.

Les avocats ont participé à plusieurs sessions d'information auprès de divers organismes. Entr'autres, des rencontres ont eu lieu au Centre d'aide aux victimes d'actes criminels, au Club social de Transport Canada, au Centre des Femmes Moulin, au Groupe communautaire Ste-Thérèse, au Centre d'éducation des adultes Gabrielle-Roy. Les avocats sont toujours disponibles lorsque leurs services sont sollicités par des organismes ou des regroupements ayant besoin d'information juridique.

On peut, en guide de conclusion, affirmer que le bureau de St-Michel a pris son rythme de croisière et qu'il est maintenant devenu un bureau qui fonctionne à plein régime.

Bureau d'Immigration

Au cours de l'année, le personnel de soutien se composait de 4 secrétaires et une réceptionniste. A la fin de décembre, un sixième avocat se joignait à l'équipe en place qui comprend en plus un technicien en technique juridique.

L'augmentation de la demande de services s'est fait sentir dès le mois de novembre 1989 alors que le nombre mensuel de mandats doublait à cette période. L'arrivée massive de plusieurs groupes de Bulgares, d'Iraniens, de Chinois et de Libanais a contribué à cette augmentation. Dès janvier 1990, les demandes de service se sont multipliées à un rythme effréné.

Les avocats du bureau maintiennent les services aux différents centres de détention, Hôtel Maritime, Maison Tanguay, Bordeaux, Laval... Toute la clientèle se retrouve parmi les nouveaux arrivants. Les dossiers se traitent souvent par l'intermédiaire d'interprètes. La très grande majorité du travail concerne les réfugiés politiques. A Montréal, la grande majorité de ces causes sont contestées tant à la première étape qu'à la deuxième.

La connaissance de la situation politique internationale est une nécessité pour la pratique en immigration. De nombreux dossiers ont été montés au long de l'année sur différents pays et les avocats ont développé plus particulièrement leurs connaissances des pays tels que le Sri Lanka, Haïti, l'Amérique latine, le Liban et la corne de l'Afrique.

Les difficultés de preuve rencontrées pour les ressortissants de la corne d'Afrique (Ethiopie, Soudan, Djibouti et Somalie) sont très réelles. Les services d'immigration ne reconnaissent de tous ces groupes qu'une seule tribu comme étant réellement persécutée, soit les Issaks de Somalie. Chaque dossier doit donc comporter une solide preuve d'identification des tribus d'origine afin de pouvoir relier les clients à cette tribu reconnue comme persécutée.

Cette pratique amène donc de longues entrevues avec les clients afin de préciser leurs allées et venues avant leur arrivée au Canada ainsi que toutes leurs activités civiles, politiques, économiques et sociales pour dresser un tableau réel de leurs droits à la revendication au titre de réfugiés politiques et leurs craintes réelles d'être persécutés s'ils retournent dans leur pays.

Les procédures en immigration sont donc très particulières et la façon de procéder fut modifiée depuis l'instauration du nouveau système. Comme il y a déjà un arriéré à l'immigration, on tente d'accélérer le processus. On procède donc actuellement pour les ressortissants du Sri Lanka, de l'Iran et du Liban à des enquêtes préliminaires au niveau de la deuxième étape, enquête qui se termine devant les commissaires sous forme d'enquête ex-parte, lorsque les agents d'audition acceptent de ne pas contester les dossiers.

Pour les Chinois ainsi que les Bulgares, au début de l'année, on procédait par enquête de groupe. Cependant, comme le nombre d'arrivées se multiplie et que les résultats positifs obtenus par les requérants se propagent à travers le monde, le système d'enquête individuelle a été réinstauré pour à peu près tous les pays.

Cette année, beaucoup d'énergie fut consacrée à la formation. Les avocats ont assisté à une journée d'étude en matière d'immigration, à Toronto, où les plus éminents juristes de cette discipline, dont Me Barbara Jackman, prononcèrent une allocution. Ils ont également participé aux travaux de l'Association américaine des juristes portant sur l'immigration. Les professionnels de ce bureau ont de plus assisté au Congrès de l'Association du Barreau Canadien qui eut lieu à Montréal, les 15, 16 et 17 février derniers, et dont le thème central était le droit et la politique de l'immigration. Ces séances leur ont permis de recueillir doctrine et jurisprudence et d'échanger avec des praticiens d'un bout à l'autre du Canada en cette matière.

Une avocate du bureau a collaboré à une ligne ouverte en espagnol sur l'aide juridique et l'immigration à une radio communautaire du centre-ville de Montréal.

Plusieurs contacts furent maintenus avec les organismes et communautés culturelles et, plus particulièrement, avec la Maisonnée, de la rue Christophe-Colomb, où la directrice du bureau a eu l'occasion de donner plusieurs séances d'information, la Maison Internationale de la Rive-Sud, la Maison Chinoise, la Communauté Khmère du Canada.

Tous les avocats ont assisté à tour de rôle aux activités de la section immigration du Barreau du Québec. Ils y recueillent des informations et y rencontrent des confrères de la pratique privée avec qui les relations se sont positivement rétablies.

A titre de procédure particulière, il apparaît important de rappeler ici que le tribunal d'appel en cette matière est la Cour Fédérale où la requête pour permission d'appel, les affidavits détaillés du requérant, les affidavits des témoins, la doctrine ainsi que la jurisprudence doivent être présentés dans les 15 jours de la décision de première instance. Ces dossiers demandent une très grande attention car ils sont jugés à leur face même, aucune audition n'étant accordée à ce stade.

L'on doit également mentionner que tout le système est basé sur des décisions purement discrétionnaires rendues la plupart du temps par des non-juristes et que les adversaires (représentants du ministère) sont également pour la plupart du temps des non-juristes qui ont pleine discrétion pour accélérer, abréger, augmenter ou alourdir les dossiers.

Les avocats de la pratique privée acceptant les mandats du bureau sont passés d'une soixantaine en septembre 1989 à près de cent vingt en mars 1990.

Bureau de Rosemont

Le droit familial constitue depuis longtemps la majeure partie de la demande interne suivi de près par le droit du logement. Ensuite, viennent les problèmes d'endettement et les dossiers qui demandent l'intervention des avocats devant les tribunaux administratifs tels que la Régie de l'assurance-automobile du Québec, la Commission d'appel en matière de lésions professionnelles et la Commission des affaires sociales.

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur la sécurité du revenu (L.Q. 1988, C.51) et plus particulièrement depuis l'application stricte par les agents d'aide sociale (à tel point que l'on se demande qui, du client ou de cet agent, est le mandataire) des articles 30 et 31 de cette loi qui exigent de la personne aidée qu'elle fasse les démarches nécessaires afin d'exercer son recours alimentaire et d'informer avec diligence le ministre de toute procédure judiciaire entreprise, les avocats du bureau ont constaté un recrudescence de dossiers de cette nature.

Les avocats ont reçu une invitation du B.S.S. de l'Est pour participer à une journée d'échanges entre collaborateurs du secteur Est dont le thème est la violence dans la famille. Cette rencontre a pour objet l'échange d'information et la collaboration entre les différents intervenants en matière de violence familiale. Un des avocats du bureau a été délégué pour représenter le bureau à cette journée où les différents organismes tiendront un petit kiosque d'information sur leurs services.

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DE L'OUTAOUAIS

Le Centre communautaire juridique de l'Outaouais a toujours été très présent au sein de la collectivité qu'il dessert, grâce à la participation des avocats et avocates du Centre à différentes activités communautaires.

Bureau Famille-Jeunesse

Sessions d'information

— Loi 146: Loi favorisant l'égalité économique des époux

Au cours de l'année 1989-90, la campagne d'information et de sensibilisation entreprise par les avocats du bureau famille a visé principalement à faire connaître la loi favorisant l'égalité économique des époux.

Plusieurs sessions d'information portant sur la Loi 146 ont été données notamment à des groupes de femmes réunies dans le cadre d'un programme de retour sur le marché du travail.

Des sessions ont été données notamment à des groupes de femmes réunies dans le cadre de cours d'information générale donnés à l'intention des adultes (hommes et femmes) par l'entremise du Cégep de Hull.

Suite à une entente avec l'agent d'information de Communication-Québec de Hull et le bureau de la Condition féminine de Hull, les avocates de la section famille ont accepté de devenir personnes-ressources afin de diffuser de l'information sur la Loi 146 auprès de la population, auprès des organismes à but non lucratif et des intervenants dans le secteur public.

Ainsi, des sessions d'information sont en préparation et d'autres ont été réalisées pour des organismes aussi variés que l'Age d'Or, l'ACEF, le ministère de la Main-d'oeuvre et de la sécurité du Revenu (rencontre avec un groupe d'agents d'aide sociale) et l'Association des femmes d'affaires et professionnelles de l'Outaouais.

– Loi sur la protection de la jeunesse et Loi sur les jeunes contrevenants

Côté jeunesse, plusieurs sessions d'information ont été données dans les écoles secondaires pour faire connaître les divers aspects du processus judiciaire concernant la protection de la jeunesse et la Loi sur les jeunes contrevenants.

Une rencontre a également eu lieu avec des intervenants d'un centre hospitalier psychiatrique, section juvénile, afin d'expliquer le rôle du procureur de l'enfant dans le cadre de la Loi sur la protection de la jeunesse.

Organismes communautaires

Une avocate de la section jeunesse siège régulièrement à la Table locale sur la violence conjugale.

Une autre avocate de la section jeunesse siège sur un conseil d'orientation d'une école élémentaire (conseil prévu en vertu de la Loi de l'instruction publique). Le conseil se réunit à tous les mois afin d'élaborer le projet éducatif de l'école. En plus, l'avocate fait partie du comité d'école afin de mieux comprendre le vécu de l'école et de participer à des projets concernant l'organisation d'activités para-scolaires pour les enfants. De plus, celle-ci s'est occupée d'incorporer un organisme à but non lucratif dont le but est d'améliorer la qualité de vie des usagers de l'école et d'enrichir les cours déjà offerts par la mise sur pied de divers projets.

Participation au réseau de l'aide juridique

Les avocates du bureau ont participé à différents comités créés par la Commission des services juridiques.

— Comité formé concernant les droits économiques des conjoints.

— Comité jeunesse de l'aide juridique où avocats et avocates du réseau pratiquant devant le Tribunal de la jeunesse ont la chance de s'échanger de l'information et de discuter des amendements proposés à la Loi sur la protection de la jeunesse et à la Loi sur les jeunes contrevenants.

Participation au réseau du Barreau du Québec

Les avocates ont participé à des conférences initiées par le Barreau du Québec et portant sur des sujets pertinents à la pratique de leur droit, soit : Le droit et l'enfant et La Common Law et la pratique du droit québécois.

Dossiers spéciaux

– Immigration

L'Outaouais devient de plus en plus région d'accueil pour les peuples d'origines variées. Dans la région de Hull, nous pouvons constater que, maintenant, à cause du facteur de l'immigration internationale, est venu s'ajouter le phénomène de communautés ethniques variées (Portugais, Réfugiés, Asiatiques, Libanais, Latino-américains, Hongrois...). La section famille, en collaboration avec les organismes qui se concertent pour aider ces gens dont, entre autres, l'organisme «Accueil-Parrainage», assure de plus en plus régulièrement et presqu'entièrement les services d'ordre juridique en matière matrimoniale pour ces nouveaux arrivants. Dans ce contexte, une collaboration étroite s'est développée afin que ces nouveaux arrivants reçoivent tous les services et informations pertinentes, malgré leurs problèmes de communication linguistique, d'adaptation au milieu et de stress émotif causés par leurs difficultés d'ordre familial. La section famille s'intéresse et se réjouit de faire partie maintenant des ressources qualitatives pour ce genre d'interventions spécifiques, nécessaires et demandées pour ces nouveaux arrivants multi-ethniques.

– Iniquité économique

La section famille déplore, encore cette année, la non-indexation de critères d'admissibilité à l'aide juridique et l'iniquité existante et très frustrante des critères d'admissibilité entre les deux provinces.

Ce qui fait que, dans une région frontalière comme la nôtre, la discrimination est plus évidente, surtout en matière matrimoniale et maintenant en jeunesse.

A cause de l'écart des tarifs de la pratique privée en matière de jeunesse, quelques avocats ayant droit de pratiquer dans les deux provinces et ayant une expertise poussée dans ce domaine refusent les mandats d'aide juridique pour représenter parents et enfants à Hull.

Bureau de Hull – Section civile

Sessions d'information

Un des avocats a participé au kiosque d'information dans le cadre du Salon de la femme. Le kiosque avait été mis sur pied par le Barreau de Hull.

Un autre des avocats a eu à s'impliquer dans un dossier où plus d'une centaine de locataires avaient de sérieux problèmes avec leur locateur.

L'avocat a donc organisé des sessions d'information auprès des locataires et il les a représentés dans les dossiers qu'il n'a pu régler avec le locateur.

Organismes communautaires

Un des avocats a continué à oeuvrer en tant que président de l'organisme l'Atelier en couleur de Hull Inc. Cet organisme a pour but de venir en aide aux adultes handicapés mentaux. L'Atelier vise principalement à intégrer les bénéficiaires au sein de la société en leur inculquant un sentiment de fierté et un moyen de développer leur capacité. Il comprend un milieu d'apprentissage surtout dans le domaine artisanal.

Un autre avocat a continué à œuvrer au sein du conseil d'administration de la Société Canadienne de la Sclérose en Plaques, section Outaouais. Il fut président du 1er avril à la fin octobre 1989. A ce titre, il a siégé au conseil provincial de l'organisme et à l'exécutif provincial, division du Québec.

Le même avocat est membre de la Corporation de gestion du Centre Jules-Desbiens. Ce centre loue des locaux aux organismes à but non lucratif. La Société Canadienne de la Sclérose en Plaques y louant un local.

Un des avocats a également participé à une activité dans le cadre de la semaine du respect de la loi du Club Optimiste-Limbour et, à ce titre, a organisé avec une des écoles des activités pour permettre de sensibiliser les jeunes au respect de la loi.

Dossier spécial

- Immigration

Un avocat de notre bureau est à développer un nouveau domaine de droit, à savoir l'immigration. Ce domaine prend beaucoup d'ampleur depuis plusieurs mois à notre bureau, particulièrement les cas de réfugiés politiques. Nous avons observé un accroissement sensible de la clientèle dans ce domaine.

L'augmentation du nombre de cas traités à notre bureau est proportionnelle à une plus grande affluence d'immigrants dans notre région. Selon le directeur du Centre d'Immigration de Hull, deux facteurs expliqueraient ce phénomène: un coût de la vie moins élevé du côté de l'Outaouais québécois et des perspectives d'emplois plus intéressants à Ottawa comparativement aux régions de Montréal et Toronto.

Les réfugiés viennent principalement du Liban, de la Somalie, de l'Ethiopie et il y en a d'autres de pays africains, de l'Iran, de l'Irak, d'Amérique centrale puis, dernièrement, un russe et un chinois. Certains se rendent directement dans notre région, d'autres y viennent après un court séjour dans la région de Montréal. La plupart des réfugiés ont déjà réclamé le statut de réfugié quand nous les rencontrons mais n'ont pas encore été entendus en première étape.

Ce nouveau domaine de pratique est stimulant pour l'avocat, d'autant plus que les gens en général manifestent ouvertement leur gratitude quand le résultat est favorable. L'aspect socio-politique des dossiers est également très intéressant. En revanche, c'est un secteur qui demande beaucoup de temps de préparation et les auditions sont généralement longues. Les entrevues, pour prendre l'historique du cas, durent en général au moins cinq heures et la préparation du dossier pour audition nécessite elle-même plusieurs heures. De plus, en raison des effets à long terme des décisions rendues, ce genre de pratique implique un certain niveau de stress.

En ce qui concerne notre région, il est fort probable que les immigrants vont continuer d'y affluer. Pour notre bureau, cela va signifier un nombre grandissant de ce genre de dossiers et la nécessité d'envisager la demande d'un nouveau poste d'avocat pour combler ce besoin afin d'assurer un service de qualité.

Bureau de Hull – Section criminelle

Le bureau de la section criminelle dessert le territoire de l'Outaouais, sauf la sous-région de Maniwaki et le Pontiac.

Association des avocats de la défense

Un des avocats du bureau est le président de l'Association qui regroupe plus de cinquante membres. Cette association tient des assemblées mensuelles, organise des dîners-causerie et des sessions de formation.

Cette année, il y a eu deux sessions de formation au Mont Ste-Marie. L'une portant sur l'infraction en matière d'ivresse au volant et Me Tom Walsh, de Sherbrooke, était la personne-ressource. L'autre portait sur l'expertise médico-légale en matière d'agression sexuelle et avait comme personnes-ressources les Docteurs Bourget et Tessier, de l'Hôpital Royal d'Ottawa.

Table régionale de concertation en matière pénale

Le même avocat participe aussi à cette table. Cette table réunit la magistrature, le greffe, la couronne, la défense, la détention, les services de police municipaux, la Sûreté du Québec et a comme mandat d'aplanir les difficultés dans l'administration de la justice pénale dans l'Outaouais. A titre de réalisation cette année, nous soulignons la mise sur pied d'un système de disponibilité de juges de paix et de procureurs de la couronne les fins de semaine, le visa des mandats d'arrestation, l'aménagement de systèmes de communications pour assurer la confidentialité des entretiens avocat-client.

Dossiers spéciaux

Un avocat a oeuvré à l'instauration de règles de pratique en chambre criminelle, de concert avec la magistrature, et a animé la campagne contre la publicisation de renseignements confidentiels par le service de police d'Aylmer.

Une avocate du bureau est membre du conseil d'administration du centre d'hébergement pour femmes victimes de violence, soit la Maison de l'Amitié. Ce refuge est situé à Vanier, en Ontario. Il dessert une population francophone et sert de dépannage à des résidentes du Québec qui fuient leur milieu dans des cas de difficultés conjugales.

Publications

L'avocate de notre bureau a participé à la rédaction d'un précis de droit pénal à l'intention des intervenants judiciaires.

Bureau de Gatineau

Sessions d'information

— Loi 146 et Loi 145, c'est-à-dire la Loi portant sur le patrimoine familial et celle portant sur la curatelle publique ainsi que la protection des incapables.

Les avocates et l'avocat du bureau ont été sollicités à de nombreuses reprises pour donner des conférences sur les lois précitées et ceci auprès de différents groupes de la région et d'intervenants sociaux.

Participation au kiosque d'information sur le droit dans le cadre du Salon de la Femme de l'Outaouais.

Conférences à des groupes de préparation au mariage sur tous les aspects légaux du mariage.

Conférence au bureau local de Travail-Québec sur la Loi sur l'aide juridique et la Loi 146.

Conférence à l'Association des parents d'enfants affectés par des problèmes de santé mentale.

Organismes communautaires

Un avocat est membre du conseil d'administration du Centre d'Amitié de Gatineau. Cette association comprend 500 membres et assure des services aux personnes pré-retraitées et retraitées.

Une avocate participe au comité Multiressource Entraide Femmes.

Une avocate est présidente du conseil d'administration du Centre Mecthilde, centre d'hébergement pour femmes violentées. De plus, elle a participé au regroupement provincial des maisons d'hébergement.

Une avocate a agi en temps que personne-ressource lors d'un panel sur la violence familiale.

Une avocate est membre du comité du Droit de la Santé du Barreau de Hull. Ce comité se penche sur la question des frais médicaux encourus par les patients québécois qui sont traités à Ottawa.

Participation au réseau de l'aide juridique

Une avocate participe au comité de Droit administratif coordonné par la Commission des services juridiques.

Dossiers spéciaux

– Médiation familiale

Une avocate du bureau s'intéresse particulièrement à ce champ d'activité. Elle a participé avec le Centre des Services Sociaux de l'Outaouais à un projet pilote de médiation qui s'est terminé en décembre 1989. A la suite de ce projet, l'avocate a été reconnue membre associé de l'Association de médiation familiale du Québec. Elle assiste donc aux réunions de cette association ainsi qu'aux sessions organisées par l'Association des Médiateurs Francophones de l'Outouais.

L'Association des Médiateurs Francophones de l'Outaouais regroupe des médiateurs provenant de diverses professions. Les réunions sont mensuelles et tous les problèmes vécus par les médiateurs sont abordés et discutés afin d'y apporter des solutions.

– Immigration

Une avocate de notre bureau a développé, au cours de cette année, une certaine expertise en matière d'immigration. Ce champ de pratique est nouveau pour nous, il demande beaucoup de travail à cause de la nature des entrevues (problèmes de langues, problèmes émotifs, problèmes du vécu des clients) et de la longueur des auditions. Cependant, ce genre de droit est très intéressant et très valorisant.

Bureau d'Aylmer

– Sessions d'information

Conférence aux travailleuses sociales du CLSC d'Aylmer portant sur le droit familial, la protection de la jeunesse et les jeunes contrevenants.

Session de formation pour les intervenants de la maison d'hébergement « L'Autre chez-soi », à Aylmer. Cette session d'une journée portait sur le droit matrimonial et sur les nouvelles dispositions du code criminel.

– Organismes communautaires

Une avocate est personne-ressource auprès du Centre d'Education de Base de l'Outaouais (CEBO). Il s'agit d'un centre qui s'occupe des personnes analphabètes afin de leur enseigner la lecture et l'écriture.

Cette avocate est aussi professeure et tutrice d'une personne analphabète qui fréquente ce centre.

Bureau de Campbell's Bay

Ce bureau dessert la population du Pontiac et, pour ce faire, il opère des sous-bureaux à Fort-Coulonge, à Chapeau et à Rapide-des-Joachims.

– Organismes communautaires

Une avocate est membre du conseil d'administration de la Maison d'hebergement pour femmes du Pontiac.

Un avocat a agi à titre de personne-ressource auprès de l'Association des Jeunes Entrepreneurs du Pontiac. C'est un organisme qui tente de créer de l'emploi pour les jeunes.

– Mass média

Un avocat du bureau a organisé et fait une conférence de presse sur les vendeurs itinérants. Le Pontiac étant une région isolée, les vendeurs itinérants y sont très populaires.

Bureau de Buckingham

– Sessions d'information

Les avocats et l'avocate de ce bureau ont donné plusieurs conférences portant principalement sur la Loi concernant le patrimoine familial et sur la Loi concernant la curatelle publique.

– Organismes communautaires

Un avocat du bureau a participé activement au comité de survie « Les Montagnes Noires ». Il s'agit d'un comité formé en vue d'obtenir l'implantation d'un centre récréo touristique dans la sous-région de la Vallée de la Petite Nation afin de créer des emplois et d'apporter un essor économique à cette population très touchée par le chômage.

Bureau de Maniwaki

- Sessions d'information

Les avocats ont donné plusieurs sessions d'information auprès de la population de leur région. Les sujets abordés couvrent différents domaines du droit et, plus particulièrement, la consommation, les problèmes matrimoniaux, les successions, les testaments, la curatelle et les droits de la personne.

- Organismes communautaires

La région de la Vallée de la Gatineau desservie par le bureau de Maniwaki, étant éloignée des grands centres et tributaire d'une seule industrie d'exploitation des ressources forestières, souffre de carences tant au niveau socio-économique qu'au niveau culturel et éducatif. Dans ce contexte, les deux avocats oeuvrent dans des organisations visant au meilleur développement de leur région. A titre d'exemple, nous pouvons citer les organisations suivantes:

— Président et administrateur du Centre d'Aide aux Eentreprises de la Vallée de la Gatineau (CAE), organisme sans but lucratif visant à mettre sur pied des projets créateurs d'emplois;

— Président fondateur et actuel président de Comi-Art Maniwaki Inc., organisme à but non lucratif diffuseur de spectacles et de cinéma;

— Administrateur du Comité d'Aide aux Développements des Collectivités (CADC) de la Vallée de la Gatineau, organisme sans but lucratif visant à établir les grandes orientations du développement socio-économique et communautaire de la région de la Vallée de la Gatineau et à aider à la mise en oeuvre d'un plan d'action;

— Membre fondateur et actuel vice-président de la corporation du réseau des diffuseurs de l'Outaouais (CREDO Inc.);

— Administrateur de la radio communautaire de la Haute-Gatineau Inc. (CHGA-FM);

— Vice-président du réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU Inc.), organisme sans but lucratif regroupant 95% des diffuseurs québécois.

CLINIQUE JURIDIQUE POPULAIRE DE HULL INC.

Ce rapport couvre la période du ler avril 1989 au 30 mars 1990. Il se veut un résumé sommaire des nombreuses activités de l'année.

Un grand nombre de personnes comptent sur les services de la Clinique juridique. Dans la dernière année, nous avons ouvert 1162 nouveaux dossiers tout en continuant à assurer la défense et la représentation des personnes dont les dossiers sont en attente d'une audition ou d'une décision finale. Ces personnes qui comptent sur les services de la Clinique juridique sont des personnes âgées, des accidentés du travail, des accidentés de la route, des jeunes femmes avec beaucoup plus de responsabilités que de moyens, des couples endettés, des revendicateurs de statut de réfugié, des consommateurs bafoués, des locatai-

res évincés, des faillis, des assistés sociaux, des chômeurs auxquels ont a réduit ou refusé des prestations et ainsi de suite.

Mais, on compte aussi sur la Clinique juridique pour des services d'information ainsi que des services de conseiller juridique auprès de nombreux organismes.

La Clinique juridique participe aussi à des comités régionaux et nationaux.

C'est grâce à la constance et au travail soutenu de tout son personnel que les résultats illustrés dans ce rapport ont pu être atteints. Ces efforts sont appuyés par les membres du conseil d'administration de la Clinique juridique tout au long de l'année.

Finalement, nous tenons à souligner la collaboration du Centre communautaire juridique de l'Outaouais au niveau juridique et administratif.

La Clinique juridique est spécialisée en droit administratif et social. Cette spécialité découle de l'expérience acquise dans des centaines de dossiers à travers les années. Illustrons par quelques exemples la variété de ces dossiers.

Une libération de faillite adoucie – Monsieur S.I.

Il y a un an, la Cour Supérieure suspendait la libération du failli jusqu'à ce qu'il ait remboursé la somme de 25,000$. Sur requête, la Cour Supérieure appelée à reconsidérer la demande de libération du failli, compte tenu des ressources du failli et de ses obligations familiales croissantes, a réduit à 1,500$ la somme totale à rembourser.

Des dommages exemplaires contre un propriétaire abusif

Dans ce dossier, le locateur réclamait devant la Régie du logement l'éviction du locataire et le recouvrement du loyer pour un montant de 2,500$. Le locataire, quant à lui, demandait la résiliation du bail et des dommages intérêts au montant de 2,150$, vu les agissements du locateur qui avait coupé l'électricité sans l'autorisation du tribunal le 3 novembre 1989. Le chauffage était aussi à l'électricité et la coupure a duré 5 jours.

La Régie a analysé la jurisprudence concernant les dommages exemplaires et a condamné le locateur à payer 2,150$.

«Ainsi, tel que nous venons de le voir, dans la jurisprudence et la doctrine précitée, les dommages exemplaires accordés doivent être punitifs et dissuasifs. En agissant ainsi, le locateur a violé les droits fondamentaux du locataire et le Tribunal doit agir avec rigueur et sévérité de façon à éviter que de tels agissements ne se reproduisent.

Le fait que l'électricité n'ait été coupée que cinq jours ne pèse pas dans la balance. Ce qui est important, ici, c'est que l'électricité et le chauffage ont été coupés dans le but d'évincer le locataire, contrairement aux dispositions de l'article 1657 du Code civil.

Le Tribunal n'hésite pas à accorder au locataire des dommages moraux de l'ordre de 2,150$, soit tout le loyer dû au locateur.«

De l'aide sociale in extremis – Monsieur J.G.

Monsieur G., portugais d'origine, est décédé au mois d'août 1989 à l'âge de 58 ans. Depuis octobre 1988, il ne travaillait plus, souffrant d'un cancer. Seul et ayant épuisé ses épargnes, il avait fait une demande d'aide sociale. On lui refusait l'aide parce qu'il avait un chalet d'un valeur de 22,000$ qu'il n'a pu vendre vu son état de santé.

Hospitalisé par périodes, il en a été réduit à ses sorties d'hôpital à vivre chez une voisine. Finalement, alors que le refus d'aide sociale avait été porté en révision et en appel, le bureau local d'aide sociale lui accorda, un mois avant sa mort, la carte médicaments et l'aide financière.

Apte ou inapte – voilà la question!

Mademoiselle N.C. a 32 ans et elle est bénéficiaire d'aide sociale. Après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi en août 1989, l'agent fait venir Mademoiselle C et sa mère au bureau afin de réexaminer le dossier en fonction des prescriptions de la nouvelle Loi sur la sécurité du revenu. Avant même que sa nouvelle demande ne soit complétée, l'agent lui fait signer un formulaire où elle «reconnaît être apte au travail.»

Or, Mademoiselle C. souffre de retard mental, elle est analphabète, n'ayant complété aucune année scolaire. Elle est de plus affligée de déficiences physiques à la suite de poliomyélite paralytique. Mademoiselle C. a besoin d'aide pour les gestes quotidiens de la vie, rôle que joue sa mère de façon constante. En révision, ce dossier a été reclassé, la cliente a été reconnue «inapte» (terme ayant une connotation péjorative pour tous).

Le dossier de Madame C.D. – une décision finale

Le 1er août 1989, la Commission des affaires sociales décidait dans ce dossier que notre cliente n'était pas responsable du remboursement de l'aide sociale versée à son défunt mari alors en attente d'une rente d'invaliditié.

L'aide réclamée dans ce dossier avait été versée en 1983. L'aide sociale ne l'avait réclamée qu'en 1987, après le décès du conjoint.

Un emploi doit être convenable – Monsieur R.L.

Accidenté lors de la chute d'un balcon sur lequel il travaillait, notre client est resté avec des limitations fonctionnelles et ne peut rester assis plus de 60 minutes, ni monter ou descentre des escaliers. Menuisier de métier, la CSST décide que notre client doit prendre un emploi d'agent de sécurité. L'emploi consiste à faire la ronde dans un dépotoir la nuit. Son médecin avait recommandé de ne pas marcher sur un terrain accidenté, le client refuse donc cet emploi. Le Bureau de révision paritaire saisi de la demande dit: «avant de déterminer qu'un emploi est convenable pour un travailleur, encore faut-il prendre en considération ses capacités professionnelles et tenir compte de la motivation du travailleur à l'exercer». Pour ces motifs, le Bureau déclare que l'emploi d'agent de sécurité n'était pas convenable pour notre client.

Un heureux dénouement – Madame T.B.

Madame T.B. est impliquée dans un accident d'automobile en 1977. Elle reçoit par la suite une somme de 1,377$ pour compenser la perte de son intégrité physique. Or, étant bénéficiaire de l'aide sociale, le ministère lui réclame et reçoit le remboursement de la somme en question. Rencontrant la cliente en 1989 seulement, nous vérifions les données du dossier et constatons que l'aide sociale ne pouvait réclamer la somme en question. Nous contestons l'état de compte auprès du service de recouvrement. Ce bureau, après vérification, lui donna gain de cause.

Congédiement à la suite d'un accident du travail

Dans ce dossier, l'employeur refusait de réintégrer une travailleuse qui s'était absentée, suite aux séquelles dues à un accident du travail. Le bureau de révision paritaire a ordonné la réintégration de la travailleuse avec tous ses droits, privilèges et salaires perdus depuis 6 mois.

Quand le ciel nous tombe sur la tête – le dossier D.A.

Madame a élevé seule ses huit enfants. Il lui en reste deux avec elle, dont un majeur. Cette femme a aussi accepté la garde de ses deux petits-enfants depuis trois ans. Le Tribunal de la jeunesse recommandait à ce moment: «que madame soit évaluée comme famille d'accueil» afin de lui permettre de retirer éventuellement des prestations à ce titre. On l'a référée à l'aide sociale, ce qui n'a rien changé à son niveau de revenus, compte tenu du nombre d'enfants à charge.

Mais la Sécurité du revenu vient de se manifester et a réduit ses prestations de 89$ par mois et s'apprête à lui couper encore la somme de 85$ le mois prochain quand son 2e enfant aura 18 ans. Elle recevra alors 560$ par mois pour survivre avec ses 2 petits-enfants.

Demeurant seule dans un HLM, madame appréhende les augmentations de loyer qui ne tarderont pas avec les nouveaux critères de fixation de loyer. Elle ne veut pas mettre ses enfants «dehors», d'ailleurs ces derniers travaillent à des emplois irréguliers.

Madame A. assume beaucoup de responsabilités, mais on lui rogne sérieusement les moyens de continuer à le faire actuellement.

Des dossiers collectifs

La Résidence de l'Ile

Ce dossier met en cause les locataires d'une résidence pour personnes âgées contre leur propriétaire qui tentait, en juillet 1989, de hausser les loyers de 41% à 52% par mois, soit une hausse de 300$ à 600$ par mois. Nous faisions face à deux difficultés dans ce dossier. Nos clientes, des femmes âgées de 75 à 91 ans, devaient premièrement surmonter leur angoisse et décider de se défendre. La deuxième difficulté concernait le caractère technique de la preuve. La Régie du logement, dans une décision rendue en novembre 1989, reconnaissait, à la suite d'une journée et demie d'audition, de témoignages et d'expertise, le bien-fondé de l'argument des locataires à l'effet qu'il s'agissait d'une rénovation et non d'une nouvelle construction. Retenir l'argument contraire aurait eu pour effet de soustraire les logements à la juridiction de la Régie du logement en matière de fixation de loyer «pour les 5 années qui suivent la date à laquelle l'immeuble est prêt pour l'usage auquel il est destiné», au sens de l'article 1658.21 du Code civil.

Ayant répondu négativement à la question de savoir s'il s'agissait d'une nouvelle construction, la Régie devait examiner la question de la fixation du loyer. Or, les délais pour donner les avis prévus par la loi, étant d'ordre public, et le locateur ayant omis d'envoyer un avis dans les délais prévus par la loi, le bail s'est donc trouvé prolongé de plein droit aux même conditions et pour la même durée.

Cette décision, applicable dans les dix dossiers a été portée en appel devant la Cour du Québec par le locateur.

Toute une série de dossiers se sont greffés à la demande originale. Tout d'abord, des demandes d'annulation de bail devant la Régie du logement par les autres locataires ayant été amenés abusivement à signer des nouveaux baux. Et, aussi, de nouvelles contestations devant la Régie du logement, à la suite du refus des locataires, des nouveaux avis d'augmentation de loyer pour l'année courante – hausse de loyer du même ordre que les précédentes, soit de 40% à 50% d'augmentation.

Pour les personnes âgées, parties dans ce dossier, il s'agit d'un dossier d'une grande importance. L'on sait comment il est facile pour certains d'abuser des personnes âgées parfois en perte d'autonomie. Les droits fondamentaux et le respect des personnes âgées sont donc en cause dans ce litige à suivre.

Transport Bergeron Inc.

Le propriétaire de cette compagnie à numéro proposait aux consommateurs de la région, via les mass média, des «cours de camionnage lourd». Moyennant la somme de 2,700$ à 3,000$, les aspirants signaient un contrat dans lequel Transport Bergeron s'engageait à fournir des cours théoriques et pratiques de 75 heures. Or, quelques semaines après la signature, ce monsieur n'offre plus les cours et son bureau est fermé. On lui signifie mises en demeure et actions en vertu de la Loi sur la protection du consommateur concernant les contrats à exécution successive.

Après avoir déposé des plaintes auprès de la Régie de l'assurance-automobile qui ne règlemente pas ces cours, du ministère de l'Education dont la seule législation applicable est la Loi sur l'enseignement privé, loi ayant peu de mesures coercitives pour réglementer ce domaine classé avec la «culture personnelle», du ministère de la Justice et de l'Office de protection du consommateur qui a tenté d'agir mais n'a pu que constater les lacunes de la loi, nous devons en conclure qu'en l'absence de législation appropriée, des opérations du genre peuvent proliférer en toute impunité. Les ministères se renvoient la balle et refusent d'assumer des responsabilités en ce domaine.

Des services d'information

Plus que jamais, la Clinique juridique crois à la nécessité de l'information juridique pour les citoyens. Nous avons participé, cette année, à un nombre grandissant de sessions d'information, soit plus de 30 sessions.

Des groupes nous demandent d'expliquer les lois sociales et les programmes sociaux tels l'assurance-chômage, les accidents du travail, les accidents de la route, l'aide sociale et la nouvelle Loi sur la sécurité du revenu, les normes du travail, les droits de la personne, la protection du consommateur, la faillite, le logement, les testaments et ainsi de suite.

Nous avons rencontré, lors de sessions, des étudiant(e)s de Cofi. Nouveaux arrivés au Québec, ces personnes se doivent de connaître leurs droits et leurs obligations. Nous avons rencontré aussi des personnes inscrites à l'éducation des adultes, des groupes de personnes suivant des cours de préparation à l'emploi, des groupes de coopérants, des groupes de jeunes, des groupes de femmes et autres.

Rencontrer ainsi les gens, c'est l'occasion de connaître beaucoup mieux le milieu et ses problèmes.

Nous maintenons également un service d'information téléphonique dans un but de prévention.

Conseiller d'organismes sans but lucratif

La Clinique juridique sert de conseiller juridique auprès de plusieurs organismes sans but lucratif.

Participation à des comités

Que ce soit dans notre région, auprès des groupes locaux ou régionaux, les membres de la Clinique juridique participent aux comités et groupements suivants:

— Groupe d'entraide, organisme de dépannage d'urgence pour personnes ayant épuisé toutes les resssources gouvernementales et communautaires.

— Comité de sélection de l'Office municipal d'habitation de Hull.

— Groupe de concertations concernant l'Ile de Hull, son orientation et ses priorités d'action.

— Regroupements d'organismes travaillant avec les immigrant(e)s.

— Groupe de locataires d'offices municipaux d'habitation.

— Comité de droit administratif des avocats de l'aide juridique ainsi qu'à la préparation d'un atelier en vue du congrès de l'aide juridique.

Un conseil d'administration bénévole

Intéressés par le milieu, les membres du conseil d'administration participent bénévolement au sein de la Clinique juridique. Le conseil vise l'atteinte des objectifs de défense et de promotion des intérêts des usagers, tout en assurant une gestion saine des finances.

Les femmes et les hommes membres du conseil continuent à déplorer les normes d'admissibilité de l'aide juridique, car ils constatent les effets négatifs de ces normes trop basses.

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DE QUEBEC

Bureau de St-Joseph-de-Beauce

Un avocat a donné des conférences sur les dispositions de la Loi 146 (partage du patrimoine familial) aux membre de l'UPA et à ceux du Club Richelieu. Il a également donné des conférences sur la Loi sur l'aide juridique au CLSC de Ste-Marie-de-Beauce et aux «Dames fermières de St-Joseph-de-Beauce».

Participation de cet avocat à différentes émissions télévisées sur le réseau de télévision communautaire (canal 6 de St-Joseph-de-Beauce et Beauceville).

Un avocat est président d'un organisme à but non lucratif «Travaux communautaires Jeunesse-Beauce Inc.» qui planifie et organise les travaux compensatoires que doivent exécuter des jeunes contrevenants. Il est également conseiller juridique du «Comité de la condition féminine». Cet organisme s'occupe des problèmes reliés à la violence conjugale.

Un avocat est directeur du conseil d'administration de la «Société de logement de la Gorgendière Inc.» Cette corporation à but non lucratif administre un immeuble de dix logements pour personnes retraitées et pré-retraitées.

Un avocat est vice-président de la «Fondation Marguerite Jacques Inc.», organisme ayant pour but de promouvoir l'avancement et le développement de jeunes talents musicaux de la région.

Un avocat est directeur du conseil d'administration du Club Richelieu de St-Joseph-de-Beauce.

Un avocat est conseiller juridique de l'Association régionale de hockey mineur.

Un avocat est membre du Club des Elans de St-Joseph-de-Beauce.

Deux fois par mois, le jeudi, un avocat fait du bureau du CLSC Lac Etchemin.

Bureau de Lévis

Au cours de la dernière année, un avocat a donné des conférences sur la Loi 146 aux organismes suivants: CLSC de St-Romuald, CLSC de St-Lazare, Polyvalente de Lévis, Education aux adultes, Cercle des Fermières de Lévis.

Un avocat a donné une conférence concernant l'indexation des pensions alimentaires au Centre Travail-Québec.

Un avocat participe à la table de concertation du Comité sur la violence conjugale au Département de santé communautaire de l'Hôtel-Dieu de Lévis.

Bureau de Limoilou

Les avocats du bureau participent au programme de formation d'étudiants en droit de l'Université Laval.

Le directeur du bureau commente à sa façon la non-indexation des critères d'admissibilité: «Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur l'aide sociale, il se produit certains cas où nous devrions normalement refuser l'aide juridique à des personnes qui reçoivent le bénéfice de l'aide sociale. En effet, en vertu de cette nouvelle loi, deux personnes ne peuvent être considérées comme des conjoints que lorsqu'il y a eu cohabitation pendant au moins un an. En conséquence, il est possible que deux conjoints (suivant notre loi) reçoivent chacun le bénéfice de l'aide sociale et que leurs revenus cumulés dépassent les barèmes de l'aide juridique. Je n'ai pas osé refuser l'aide juridique dans de telles situations même si j'étais justifié de le faire. Est-il possible que le bénéfice de l'aide juridique devienne ouvert à certains assistés sociaux et fermé à d'autres?»

Bureau de Charlesbourg

Au cours de la dernière année, les avocats du bureau ont participé aux cours cliniques de la faculté de droit de l'Unversité Laval.

Un avocat a donné des cours de formation juridique à des adultes moyens qui ont des difficultés d'énonciation et d'audition, dans le cadre du service régionalisé de l'Education aux adultes.

Un avocat a donné des cours sur la Loi 146 au Service d'entraide aux veuves.

Une conférence sur le même sujet a été donnée aux travailleurs sociaux du CLSC La Source.

L'intervention d'un avocat a eu comme conséquence que le bureau local de Travail-Québec, de Charlesbourg, a mis fin à sa pratique de couper automatiquement les presta-

tions d'aide sociale d'un montant égal à l'indexation qui était due et devait être récupérée.

Bureau de Saint-Roch

Un avocat a donné une conférence à des étudiants en sociologie de l'Université Laval sur le problème de la violence conjugale.

Un avocat est membre du Comité de discipline du Barreau.

Un avocat a participé à la formation d'étudiants dans le cadre du cours clinique «services juridiques» de la faculté de droit.

Un avocat a participé au programme de jumelage offert aux réfugiés de la région (Centre international des femmes du Québec).

Un avocat a publié certains articles en droit:

— «Incidence du concubinage du créancier alimentaire sur son droit aux aliments», (1989) 49 R. Dubé - Revue du Barreau, 293 à 301.

— «Chronique bibliographique. Renée Joyal. Précis de droit des jeunes. Tome 2. Cowansville: Y. Blais 1988» (1989) 30 c. de d.

— «Congrès de l'Association Henri Capitan. Incidence de la réforme du droit de la famille sur le rôle des juges au Québec». (1988) 19 R.G.D., 393 à 411.

Participation d'un avocat à des réunions d'organisation du cours «Méthodologie de la recherche juridique» de l'Université Laval.

Séance d'information sur l'aide juridique à des membres du bureau d'aide judiciaire du Barreau de Bruxelles.

Un avocat est membre du Mouvement international de lutte contre la pauvreté: Aide à toutes détresses (A.T.D.) Quart-Monde.

Un avocat est membre du conseil d'administration et du comité du budget de la Caisse populaire Jacques-Cartier.

Un avocat est conseiller juridique de la corporation «Entraide-parents».

Un avocat est membre du conseil d'administration de la corporation «Les Habitations Jacques-Cartier». Il s'agit d'une corporation dont le but est l'acquisition et la transformation d'un presbytère et d'une chapelle de la paroisse Jacques-Cartier pour en faire une habitation d'une quarantaine d'unités pour personnes âgées.

Un avocat a donné une série de cours d'initiation au droit à la polyvalente St-Marc des Carrières.

Bureau de St-Georges-de-Beauce

Des avocats du bureau participent alternativement à une émission de ligne ouverte au poste local de radio CKRB, «Aide juridique vous informe». Un thème différent est abordé à chaque émission et l'avocat répond à des questions qui ont été posées à l'avance. Les sujets abordés au cours de l'année ont été les suivants: Loi sur le divorce, La nouvelle loi constituant le patrimoine familial, Le bornage, Loi sur l'aide sociale, Que faire en cas de problèmes financiers?, Chicanes de clôture, Concubinage, Loi sur la faillite, L'endettement, L'achat d'automobiles usagées et CSST.

Des conférences sur la nouvelle Loi 146 ont été données aux groupes suivants: Membres du Syndicat des Productrices agricoles de Beauce, Cercle des Fermières de St-Zacharie, Etudiants au cours d'éducation aux adultes de la Polyvalente de St-Georges, Membres du Club Optimiste, et «Les Sources» (regroupement d'assités sociaux qui suivent des cours pour adultes).

Un avocat est membre du conseil d'administration qui est chargé de l'implantation d'un nouveau Cégep à St-Georges-de-Beauce.

Un avocat a donné une conférence à une association de familles monoparentales concernant les droits et obligations découlant du concubinage.

Un avocat agit comme personne-ressource aux colloques de l'organisme «Emploi Beauce-Jeunesse». Cet organisme organise des journées d'information en vue d'aider les jeunes qui arrivent sur le marché du travail. Les ateliers portent sur des questions légales comme le bail, les relations locateurs/locataires, les problèmes de responsabilité, chômage, aide sociale, normes du travail, etc.

Un avocat est membre du conseil d'administration et du comité de vérification du Foyer de St-Georges-de-Beauce Inc.

Bureau de la section jeunesse

Une avocate a participé à une journée d'étude organisée par le Centre de psychologie Coin Inc., sous le thème «Ces enfants, faut-il les croire?» (Perspectives sur la validité du témoignage de l'enfant qui se dit victime d'abus sexuels).

Une avocate est membre de l'organisme Travaux Communautaires Jeunesse Inc.

Une avocate a participé à des ateliers d'information juridique pour les étudiants et les professeurs du Collège St-Charles Garnier de Québec.

Une avocate a participé à une rencontre d'information auprès de travailleurs sociaux belges en mission au Québec.

Une avocate a siégé sur un comité organisé par le ministère de la Justice du Québec et le ministère de la Justice fédéral relativement à un projet intitulé «Description qualitative de l'application des décisions et des mesures de rechange au Québec en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants».

Une avocate a organisé une journée d'information en matière de représentation des jeunes par avocats pour un magistrat du ministère de la Justice de France.

Une avocate a rencontré le président de la Commission de la protection des droits de la jeunesse afin de mettre sur pied le projet «Droits et conditions de vie des jeunes en centres d'accueil».

Une avocate a participé au Congrès du Barreau du Québec à titre de conférencière à l'atelier jeunesse.

Une avocate a participé à titre de personne-ressource à une journée d'étude concernant la mesure probatoire et organisée par le Service aux jeunes contrevenants en collaboration avec un représentant des juges de la Cour du Québec, des substituts du Procureur général, de l'aide juridique et de la Sûreté du Québec.

Une avocate a participé à titre de personne-ressource à une réunion du comité mixte de l'Assemblée nationale du Québec et du Conseil de la communauté française de Belgique.

Une avocate a participé à un colloque organisé par l'organisme Travaux Communautaires Jeunesse Inc. dont le thème était «Les organismes orienteurs».

Une avocate est membre du conseil d'administration et administratrice de l'organisme Les Ateliers 16-17.

Une avocate est membre du conseil d'administration et administratrice de l'organisme «Le droit de dire non».

Un avocat a participé à une journée d'information pour les étudiants de l'école secondaire Les Etchemins, en rapport avec la Loi sur les jeunes contrevenants.

Un avocat a donné une conférence aux étudiants de l'école St-Charles Garnier sur «Les droits des jeunes en tant que citoyens».

Bureau de la section criminelle

Un avocat a donné des séances d'information sur la Loi sur l'aide juridique, la Loi sur le casier judiciaire et les droits des personnes arrêtées, à des groupes d'étudiants du Cégep de Sainte-Foy, du Centre Odilon Gauthier et aux bénéficiaires de l'Atelier de préparation à l'emploi.

Un avocat participe au programme de formation et d'orientation au travail de la Corporation des travailleurs immigrants Inc. en donnant des séances d'information juridique aux différents groupes d'immigrants inscrits à ce programme.

Une avocate agit comme conseillère juridique auprès des membres du personnel de «L'Atelier de préparation à l'emploi».

Un avocat a publié un article sur l'article 13 de la Charte canadienne et le voir-dire dans la Revue du Barreau, septembre-octobre 1989.

Dans le cadre du cours clinique de l'Université Laval, quatre étudiants en droit ont été reçus à la section criminelle et initiés aux différents aspects pratiques du travail d'un avocat au bureau, à la Cour, au Centre de détention de Québec et à l'Institution de Donnacona.

Un avocat est membre du conseil d'administration du «Centre de Services Communautaires Justice et Foi» dont l'un des objectifs principaux est de venir en aide aux détenus et ex-détenus ainsi qu'à leurs familles. L'organisme se préoccupe également de venir en aide aux victimes d'actes criminels.

Un avocat siège au Comité des avocats de l'administration et de l'entreprise du Barreau du Québec.

Un avocat est membre du comité d'arbitrage des comptes du Barreau du Québec.

Droit carcéral

Dans le domaine du droit carcéral, les interventions de l'avocat engagé sur une base contractuelle pour s'occuper de ces dossiers continuent à provoquer des changements et contribuent non seulement à améliorer les conditions de détention au pénitencier de

Donnacona mais ont également un impact sur les régimes de vie des autres institutions fédérales de la province et du Canada.

Au cours de la dernière année, cet avocat a fait établir une nouvelle procédure concernant l'attribution des réductions de peines; procédure au cours de laquelle le détenu a droit d'être entendu et bénéficie d'un droit d'appel s'il n'est pas satisfait de la décision. Cette nouvelle procédure s'appliquera également dans toutes les institutions pénitenciaires de juridiction fédérale.

A cette occasion, les dossiers de tous les détenus de l'institution pénitenciaire de Donnacona qui s'étaient vu refuser des rémissions de peines entre janvier 1988 et décembre 1989 ont été révisés. Lorsque cette révision générale des dossiers sera connue, il est à prévoir que les détenus des autres institutions pénitenciaires fédérales voudront également faire réviser les dossiers de rémissions de peines qui auraient été refusées dans les mêmes circonstances qu'à Donnacona.

Dans le domaine des libérations conditionnelles, cet avocat est intervenu auprès du Commissaire pour signaler les conditions déplorables dans lesquelles les avocats doivent exercer leur profession, notamment au niveau de la fixation des dates d'audition et des horaires qui sont chambardés au gré des humeurs des commissaires sans que l'avocat intervenant au dossier ne soit prévenu. Suite à cette intervention, un comité serait formé pour établir des règles de pratique concernant les auditions devant la Commission nationale des libérations conditionnelles.

Bureau de St-Jean Baptiste

Un avocat a participé à seize réunions du conseil d'administration d'un foyer pour personnes âgées, «Le Foyer Notre-Dame de Lourdes».

Un avocat est président du conseil d'administration du Centre de prévention du suicide. Cet organisme reçoit des appels téléphoniques, conseille les clients et fait des représentations et conférences d'information concernant le phénomène du suicide chez les jeunes et les personnes âgées.

Un avocat est en charge des cours cliniques à l'Université Laval et a supervisé un travail des étudiants concernant «Le droit à l'information et la liberté de presse par rapport aux droits à la vie privée des citoyens».

Un avocat est membre du conseil d'administration de la faculté de droit de l'Université Laval.

Un avocat a donné des conférences à «L'Entraide du Faubourg». Cet organisme est voué à l'information et à l'aide des personnes âgées dans le quartier St-Jean Baptiste. Le sujet des conférences est déterminé par les personnes âgées elles-mêmes.

Un avocat a participé à la première assemblée de formation de «Télé communautaire de Québec».

Un avocat a donné une conférence aux employés du ministère de l'Agriculture et du ministère du Tourisme, Chasse et Pêche concernant la Loi 146.

Un avocat a donné une conférence aux étudiants en relations industrielles de l'Université Laval.

Un avocat a préparé des rencontres d'information avec les dirigeants de «La Maison des Femmes Immigrantes de Sainte-Foy».

En collaboration avec le CLSC Haute-Ville, un avocat a donné une conférence concernant la Loi 146 à l'Association des parents gais de Haute-Ville.

Un avocat a agi comme conseiller de l'Association des Vietnamiens de Québec.

Un avocat a préparé une série d'émissions au poste de radio CKRL de l'Université Laval.

Bureau de la Malbaie

Les avocats de ce bureau desservent la région de Baie St-Paul les jeudi et vendredi de chaque semaine. Le nombre de clients de cette région représente le quart de l'ensemble de la clientèle reçue en entrevue.

Les avocats collaborent de façon régulière avec le mouvement action-chômage de Charlevoix.

Des avocats donnent des conférences à «La Maison La Montée», centre d'accueil pour les femmes victimes de violence conjugale.

Bureau de Montmagny

Au cours de la dernière année, les avocats du bureau ont dispensé de l'information à plusieurs groupes de personnes sur des sujets d'actualité comme la consommation, le droit de la famille et, plus particulièrement, la Loi 146.

Un avocat du bureau siège sur «Le Comité de la violence familiale en milieu conjugal». Il s'agit d'un projet parrainé par le Département de Santé Communautaire de Montmagny et les membres de ce comité se réunissent au moins une fois par mois avec les intervenants du milieu.

Un avocat siège au conseil d'administration de «La Maison des Jeunes de Montmagny Inc.» Cet organisme vise une clientèle entre 12 et 18 ans et fait beaucoup de prévention concernant la consommation de drogue, l'alcoolisme et la délinquance en général.

Un avocat est administrateur au sein de l'organisme «Les Travaux Communautaires Jeunesse L'Islet-Montmagny-Bellechasse Inc.» Il s'agit d'un organisme à but non lucratif dont l'objectif principal est la prévention de la délinquance et l'intégration sociale des jeunes contrevenants. Cette corporation a également comme mission de superviser l'exécution de travaux compensatoires en vertu de la Loi sur les poursuites sommaires.

Un avocat siège à titre de vice-président du conseil d'administration de «La Renaissance Inc.» Cette corporation offre son aide et support aux toxicomanes et dispense des services d'information, de prévention et d'intervention.

Un avocat siège comme membre d'un comité provisoire d'orientation concernant les hommes violents. Ce comité a comme principaux objectifs d'aider les hommes qui sont aux prises avec des comportements de violence de développer et d'offrir des ressources alternatives en relation avec les problèmes de violence conjugale, de sensibiliser la communauté à la réalité de la violence conjugale et d'apporter un support aux personnes qui s'intéressent aux problèmes de violence conjugale.

Un avocat a donné une conférence sur le partage du patrimoine familial devant le Cercle des Fermières de Montmagny.

Les avocats du bureau participent à une émission hebdomadaire de ligne ouverte au poste de radio CFEL de Montmagny.

Droit carcéral

Depuis décembre 1987, un avocat engagé sur une base contractuelle s'occupe des dossiers de droit carcéral. Ce secteur d'intervention s'est développé de façon considérable et les interventions de cet avocat provoquent des changements qui contribuent à améliorer les conditions de détention et les régimes de vie dans les pénitenciers fédéraux.

Au cours de la dernière année, cet avocat a réussi à faire établir une audition et un droit d'appel dans tous les cas d'attribution de réduction de peine. Cette nouvelle procédure s'appliquera dans toutes les institutions pénitenciaires fédérales.

Il agit également de façon régulière comme conseiller auprès des avocats du réseau d'aide juridique qui exercent en matière de droit carcéral. En tant qu'avocat conseil, il suggère des positions communes à être adoptées vis-à-vis les problèmes soulevés dans les pénitenciers fédéraux sur le territoire du Québec.

Enfin, suite à une intervention de cet avocat, il semble qu'un comité d'étude sera formé prochainement aux fins d'établir des règles de pratique concernant les auditions devant la Commission nationale de libération conditionnelle.

Enquête spéciale

Au cours de la dernière année, il a été effectué une étude approfondie de toutes les formules de demandes d'aide juridique pour la période du 1er avril 1988 au 31 mars 1989.

Dans le but d'améliorer le service à la clientèle et compte tenu des dispositions de l'article 62 de la Loi sur l'aide juridique et de celles de l'article 69 du Règlement d'application, les objectifs recherchés par ce projet de recherche étaient les suivantes:

— Etablir la provenance de la clientèle. But: vérification de l'emplacement des bureaux d'aide juridique par rapport aux circuits routiers et aux transports en commun.

— A quels bureaux d'aide juridique s'adresse la clientèle provenant de l'ouest de la région de Québec (Vanier, Les Saules, Ancienne-Lorette, Cap-Rouge, St-Augustin et Portneuf)? But: vérifier la répartition des requérants entre les différents bureaux compte tenu de leur lieu de résidence.

— Etude des demandes d'aide juridique du bureau de St-Roch. But: vérifier les causes du nombre considérable de mandats émanant de ce bureau.

— Etude des demandes d'aide juridique du bureau de St-Roch. But: vérifier les raisons pour lesquelles un nombre important de personnes ne se présentent pas au bureau le jour de leur rendez-vous.

Ce travail d'enquête a nécessité l'examen de 14,045 formules de demandes d'aide juridique.

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DE LA RIVE-SUD

Bureau de Granby

La productivité du bureau n'a jamais atteint un si haut niveau; un total de 3,801 demandes d'aide juridique ont été traitées, dont 2,477 dossiers par les avocats permanents. Le pourcentage de mandat émis aux avocats de pratique privée est inférieur à celui de l'année dernière. Le nombre de dossiers traités est à la hausse par rapport à l'année précédente, malgré une diminution du nombre d'avocats. Les trois avocats permanents du bureau ont dû déployer des efforts considérables et constants pour assurer un service convenable à la clientèle. Dans un tel contexte, il est évident que les avocats du bureau ont dû concentrer leurs activités sur le plan professionnel au service de la clientèle régulière de l'aide juridique.

Parmi nos dossiers les plus visibles et les plus importants se trouvent une série de recours en dommages que nous avons initiés, il y a environ quatre ans, au nom d'agriculteurs contre l'Office du crédit agricole du Québec. Ces recours reprochent à l'Office d'avoir incité les agriculteurs à se lancer dans la production du boeuf et du porc au début des années 1980 et d'avoir fait une analyse négligente et erronée de leurs projets, ce qui a causé la perte de leurs actifs.

Si l'issue de cette véritable saga judiciaire reste incertaine, il reste que certains jugements interlocutoires ont mis à jour les lacunes du système de financement agricole et forcé les responsables à réagir. Des changements aux lois et aux règlements sur les prêts agricoles ont été apportés et certains dossiers ont fait l'objet de règlements hors-cour. D'autres sont en négociation.

Sur le plan des activités extra-judiciaires, nous avons continué de répondre aux demandes de conférences et de consultations qui nous ont été faites par les organismes locaux dont le CLSC. Nous avons également participé à une émission d'information radiophonique portant sur la Loi 146.

Le directeur du bureau occupe toujours le poste de président de l'Office Municipal d'Habitation du Québec et est membre de l'Association des offices municipaux d'habitation du Québec. A ce titre, il fait partie de la table de concertation mise sur pied par le ministre des Affaires municipales aux fins de jeter les bases d'une politique d'habitation au Québec. Il participe également aux réunions convoquées par la Société d'Habitation du Québec pour réviser les normes applicables aux HLM. Il a participé à l'élaboration des nouveaux règlements de sélection des locataires.

L'avocat criminaliste du bureau est membre du conseil d'administration de la maison de transition «Le Joins-Toi Inc.», en plus de participer aux activités du CAPAS (Centre d'Aide et de Prévention des Agressions Sexuelles).

Bureau de Brossard

La dernière année a été marquée par le déménagement de notre bureau. Evidemment, l'ensemble du personnel est très satisfait de ce déménagement. Nous travaillons maintenant dans de vastes locaux bien aérés et éclairés, mais c'est surtout notre clientèle qui sort grande gagnante tenant compte de la difficulté d'accès à nos anciens bureaux. En effet, notre édifice est situé à une minute de marche du terminus d'autobus principal de la Rive-Sud. Nous avons reçu beaucoup de commentaires favorables concernant notre nouvelle location qui ne saurait être plus appropriée puisqu'environ 60% de notre clientèl voyage par autobus.

Nous avons eu cette année, fait nouveau, une forte augmentation des demandes de conférences par des organismes communautaires et la plupart des conférences portaient sur la nouvelle Loi concernant le patrimoine familial.

En 1988-89, nous avons dû partager notre temps à peu près moitié-moitié entre les districts de Montréal et Longueuil. Heureusement, cette situation a changé et nous pouvons maintenant planifier beaucoup mieux notre temps, puisque 90% de nos dossiers se déroule dans le district de Longueuil.

Depuis juin 1989, un avocat du bureau est membre du comité administratif du Barreau du Québec. Il va sans dire que cette fonction a entraîné une surcharge de travail pour les autres avocats du bureau et les stagiaires, mais l'esprit d'équipe étant à son meilleur, tout le monde s'en tire fort bien.

Toutefois, il y a un phénomène qui s'aggrave d'année en année. Les avocats de pratique privée nous retournent ou refusent de s'occuper des dossiers ayant une certaine complexité. Il est facile de comprendre la position des avocats de pratique privée, mais ceux qui écopent au bout de la ligne sont les avocats du réseau. Certes, il est souhaitable de maintenir le libre-choix de l'avocat mais pas au détriment des bénéficiaires, ni des avocats qui acceptent de les représenter. Il faudra donc que le ministère de la Justice règle au plus vite les deux épineux dossiers de l'augmentation des critères d'admissibilité et des tarifs d'honoraires payables aux avocats de pratique privée.

Bureau de Saint-Hyacinthe

– Droit matrimonial

L'année 1989 a vu l'adoption d'une importante loi en droit matrimonial, soit la Loi 146 sur le patrimoine familial. Il s'agit de la plus importante modification du droit de la famille depuis la réforme de 1982. Un avocat du bureau, spécialiste en cette matière a, au cours de cette année, prononcé de nombreuses conférences devant nos confrères de l'aide juridique et du Barreau sur les implications de cette loi.

A la demande du ministère québécois des Communications, nous avons rencontré plusieurs groupes de citoyens qui voulaient être renseignés sur la Loi 146, objet d'une grande publicité. Cela nous a permis de reprendre contact avec plusieurs organismes de défense des droits de la femme.

– Coordination et concertation

Un avocat du bureau a participé mensuellement à une table de concertation sur la violence conjugale. Cette table regroupe des intervenants du domaine social et du domaine juridique. Elle vise à unifier les efforts de tous ceux qui sont touchés par ce problème afin d'apporter support et secours aux femmes et enfants violentés ainsi qu'une aide psychologique aux hommes violents.

Un avocat fit également partie d'un comité de coordination du monde judiciaire pour améliorer les services du Palais de Justice qui s'adressent aux citoyens. Ce comité comprends des juges, avocats de la Couronne, de l'aide juridique et de la pratique privée, policiers et directeurs de greffe.

– Expertises

Les citoyens contestent de plus en plus les décisions des tribunaux administratifs dans les domaines de l'assurance-automobile, des accidents du travail et de l'aide sociale. La plupart du temps, ces contestations nécessitent des expertises médicales. Ces expertises s'avèrent plus nombreuses et plus dispendieuses qu'auparavant. La nouvelle Loi sur la sécurité du revenu, en créant une catégorie d'assistés sociaux inaptes au travail pouvant bénéficier de prestations plus généreuses, contribue elle aussi à augmenter les demandes d'expertises. Il en est de même avec la Loi 146 pour des expertises comptables des fonds de pension et d'évaluation d'immeubles. Ces expertises sont très onéreuses. Peut-être, pourrait-on, grâce à l'immense volume de l'aide juridique, négocier avec des experts reconnus un tarif de rémunération plus raisonnable.

– Equipements

Notre travail quotidien est grandement facilité par la nouvelle technologie. Les secrétaires ont leur ordinateur personnel. Chaque bureau a son télécopieur. Notre profession se modernise enfin et prend un nouvel essort.

– Télévision communautaire

Notre bureau a participé à une série d'émissions télévisées de vulgarisation juridique dans notre communauté.

Bureau de Valleyfield

– Clientèle

Cette année, les avocats ont reçu plus de 4,800 demandes d'aide juridique, dont plus de 1,200 demandes émanaient de notre bureau de Dorion. Ces chiffres sont sensiblement les mêmes que l'année précédente.

– Augmentation des refus d'aide juridique

Encore cette année, nous avons constaté une importante augmentation des refus. En effet, plus de 600 refus ont été émis, basés principalement sur l'admissibilité économique. Il s'agit d'une augmentation d'environ 250 dossiers par rapport à l'année précédente.

Nous sommes d'opinion que les présents critères d'admissibilité sont nettement désuets et nous nous demandons ce que le gouvernement attend pour agir.

– Nomination d'un avocat du bureau à la magistrature

Notre bureau a encore eu l'honneur de voir l'un de ses avocats accéder à la magistrature. En effet, au mois de novembre, le ministre de la Justice annonçait la nomination de M[e] Michel Mercier comme Juge à la Cour du Québec pour le district de Beauharnois.

– Activités extra-judiciaires et conférences

Un avocat du bureau a rédigé une chronique dans le journal hebdomadaire «Première Edition» de Vaudreuil.

Un autre avocat a animé une émission radiophonique à l'antenne du poste de radio CFLV de Valleyfield. Cette émission traitait principalement de la Loi sur l'aide juridique et des services offerts.

Une conférence portant sur la nouvelle Loi 146 a été donnée au groupe «Transition Emploi».

Une conférence traitant de la Loi sur l'aide juridique a été donnée aux étudiants en travail social du Cégep Marie-Victorin.

Un avocat du bureau est membre du conseil d'administration du Centre hospitalier de Valleyfield.

Bureau des affaires pénales (Longueuil)

– Journées Justice

Dans le cadre des «Journées Justice» organisées par le Palais de Justice de Longueuil, un avocat du bureau a prêté son concours pendant trois jours pour répondre aux questions du public désireux d'en connaître davantage sur leurs droits en matière criminelle et civile ou encore sur l'aide juridique en général.

– Justice pour tous

La Commission des services juridiques a pu, à nouveau, profiter des bons services d'un avocat du bureau pour la rédaction des textes pour les émissions de «Justice pour tous». Ce dernier a, de plus, participé à plusieurs de ces émissions à titre de comédien.

– Barreau de Longueuil

Un avocat a fait partie du Comité des affaires pénales du Barreau de Longueuil. Ce comité a siégé à plusieurs reprises et a fait des suggestions aux principaux intervenants du système judiciaire en vue d'améliorer l'administration de la justice.

– Cégep Maisonneuve

Au département des techniques auxiliaires de la justice au Collège Maisonneuve, une table de travail a été formée pour étudier l'implantation d'une ressource d'hébergement pour conjoints violents dans le cadre de mesures alternatives à l'incarcération. Un avocat du bureau a participé à cette table.

Bureau de Port de Mer (Longueuil)

– Ordinateurs

Depuis le mois de janvier 1990, les secrétaires de notre bureau bénéficient de l'usage de trois nouveaux ordinateurs. Ce nouvel équipement a remplacé les appareils de traitement de texte de marque AES que nous avions acquis le ou vers le mois de mars 1984.

A la lumière de l'expérience vécue jusqu'à maintenant, il appert que ce nouvel équipement nécessitera une période d'adaptation d'une durée indéterminée.

Par ailleurs, il est important de souligner que des progrès importants ont été réalisés jusqu'à maintenant, grâce à la persévérance et à l'entraide de toutes les secrétaires de

notre bureau. De fait, elles ont eu à solutionner quotidiennement de nombreux problèmes d'ordre technique lesquels ont eu pour effet de retarder considérablement leur travail.

A long terme, nous considérons que ces ordinateurs nous permettront d'être plus productifs et compétitifs.

- Charge de travail

Durant l'année qui vient de s'écouler, nous avons constaté qu'il y a eu une augmentation des dossiers pour les avocats permanents de l'aide juridique. La demande d'émission de mandats pour les avocats de pratique privée est demeurée sensiblement la même que pour l'année 1988-89.

Nous ne pouvons déterminer avec précision les motifs qui incitent notre clientèle à opter de plus en plus pour nos avocats. Ce phénomène a, par ailleurs, comme conséquence d'augmenter substantiellement notre charge de travail et, plus particulièrement, dans nos dossiers en droit de la famille.

Par ailleurs, avec l'entrée en vigueur de la Loi 146 au mois de juillet 1989, il en résulte que nos dossiers dans ce domaine du droit de la famille sont plus complexes et exigent une attention particulière. Cette loi crée de nouveaux droits et de nouvelles obligations et, conséquemment, plus de litiges.

En résumé, la charge de travail des avocats augmente et les conflits se multiplient. En conséquence, nous devrons, dans ce contexte, augmenter nos heures de travail afin de donner des services professionnels adéquats. Nous espérons que la direction prendra conscience de cet état de faits et acceptera d'augmenter, à plus ou moins brève échéance, le nombre des avocats du bureau.

Bureau de Greenfield Park

Les statistiques de l'aide juridique laisseraient voir, depuis quelques années, une baisse de clientèle. Les administrateurs provinciaux et régionaux s'en préoccupent. La situation est-elle si grave?

Les bureaux d'aide juridique se sont habitués, depuis les années 1973, à un rythme de travail passablement rapide et à une clientèle très nombreuse. Les critères d'admissibilité financière alliés à une conjoncture économique stabilisée semblent ralentir un peu présentement la cadence d'ouverture des dossiers dans nos bureaux. Il est certain que le maintien des présents critères d'admissibilité constitue une injustice envers une partie de la population qui doit se priver du nécessaire pour faire valoir ses droits dans plusieurs cas.

Depuis quelques années, le nombre des dossiers ouverts subit une légère mais régulière baisse. Faut-il s'en affoler?

Nous sommes en concurrence avec les bureaux de pratique privée de notre communauté. Nous avons même sur eux une influence directe, un certain nombre de ces bureaux ont vu le jour et progressent, grâce en partie à des dossiers initiés par nos bureaux. Nous faisons le même genre de travail qu'eux, appliquant les mêmes règles, devant les mêmes tribunaux. Ils sont donc un bon point de comparaison.

Un avocat de pratique privée trouve qu'il fonctionne très bien, s'il ouvre une moyenne de 300 dossiers par année et si, parmi ces dossiers, 150 sont des dossiers «productifs». On

qualifiera ainsi les dossiers dont la charge de travail nécessaire permettra de facturer au moins 1,000$. C'est le cas de la moindre séparation ou du moindre divorce par défaut exigeant rédaction d'une requête pour mesures provisoires et d'un consentement.

Un avocat d'aide juridique, même dans un bureau parmi les moins fréquentés, ouvre une moyenne de 50 dossiers par mois (600 dossiers par année) et doit rédiger et plaider une moyenne de 350 dossiers par année, soit plus du double du travail de l'avocat de pratique privée.

La plupart des bureaux de pratique privée vivent d'une clientèle relativement fortunée et généralement bien intégrée dans la classe laborieuse active. Les bureaux d'aide juridique n'ont pas la même clientèle et, d'une façon courante, ne traitent pas les problèmes posés de la même façon.

Les problèmes eux-mêmes sont présentés différemment. Chez-nous, les cas qui n'impliquent pas d'argent sont nombreux et toujours chargés d'agressivité. Quand ils impliquent des sommes d'argent, les règlements sont difficiles et souvent impossibles. Quand, malgré tout, le client doit payer, le travail de l'avocat devient à la fois bouleversant et même déroutant. Il n'est pas toujours facile de convaincre un confrère ou un juge qu'une somme de 25$ en plus ou en moins peut faire la différence entre pouvoir ou non visiter son enfant en autobus dans la ville où l'enfant est gardé. Que d'énergie, il faut, pour établir qu'une offre de règlement qui semble merveilleuse se trouve, dans les circonstances, inacceptable.

Si les problèmes se règlent plus difficilement quand on est démuni, par ailleurs, la clientèle de nos bureaux est aussi bien différente dans l'ensemble. Disons, au départ, que ma profonde sympathie et même mon amour pour mes clients me permet d'en parler bien à l'aise. Ce sont des gens attachants, souvent désespérément candides, ou même naïfs; parfois roublards mais aussi trop souvent résignés. Par ailleurs, ce qui les caractérise le plus est peut-être leur dépendance et leur fragilité. Pour le défavorisé, l'avocat froid et distant n'est qu'un autre représentant d'une société inaccessible dont il doit apprendre à tirer les ficelles. L'avocat compatissant devient vite le confident, la panacée, la planche de salut dans laquelle le client démuni met tous ses espoirs. En sortant du bureau, il a le sentiment de s'être débarrassé de tous ses problèmes.

Un client que je n'avais pas vu depuis son dernier problème d'aide sociale vieux de deux ans se pointe en entrevue et me parle de la dernière décision défavorable qu'il vient de recevoir. Il n'a pas le document avec lui, il l'a laissé à la maison. Selon lui, je l'aurais reçu directement du ministère. Il est très surpris quand je lui dis qu'il n'en est rien.

Le pauvre homme a toujours cru que, par-dessus sa tête, je recevais, sans qu'il ne le sache, par des communications mystérieuses et secrètes, tous les éléments de son dossier. Il était convaincu qu'étant son avocat, je veillais dorénavant sur ses affaires, qu'il n'avait plus rien à craindre, plus de délais à computer, plus de documents à conserver, son avocat veillait.

Et puis, il y a cette cliente qui, sans m'en aviser, me nomme son exécuteur testamentaire, cet autre qui donne résolument à tous ses créanciers mon numéro de téléphone. «Je ne peux payer, appelez mon avocat, il vous expliquera pourquoi...», et cette cliente qui me demande si elle doit vraiment venir à son divorce puisque je connais si bien son dossier.

Ce genre de relations impose à l'avocat d'aide juridique une pression avec laquelle il apprend à vivre. Il apprend, par exemple, qu'en plus de la partie purement légale du dos-

sier, la partie communication avec le client prendra une immense importance. S'il doit bénéficier de l'aide de ses clients pour la compréhension des faits de leurs dossiers, il doit investir le temps et l'énergie nécessaires et le temps peut être beaucoup plus long qu'il ne l'avait cru d'abord.

J'ai souvent dû enseigner à des clients comment lire un thermomètre que je leur avais fait acheter pour prouver la température de leur logement mal chauffé.

Avec plus de 600 dossiers par année nécessitant souvent de nombreux téléphones et des entrevues répétées, où trouver le temps nécessaire pour donner le service adéquat à cette clientèle. Plusieurs de mes confrères et consoeurs de pratique privée soulignent le temps nécessaire aux entrevues de droit matrimonial. Les parties sont alors en butte non seulement avec les invraisemblables complexités du droit, mais aussi avec les traumatismes de leur situation sentimentale, financière et familiale.

La légère diminution des dossiers est donc bienvenue et il ne serait pas dramatique qu'elle se continue encore un peu pour s'établir à un niveau plus acceptable qui permettra au praticien de porter à la solution des dossiers toute l'attention qu'ils méritent.

Bureau de Longueuil (St-Jean)

Cette année, nous devons déplorer le départ de Me Villaggi de notre bureau. Me Villaggi s'était spécialisé en droit administratif et en droit social et c'est avec un succès qu'il plaidait ces divers dossiers devant les tribunaux administratifs concernés. Me Villaggi était un avocat toujours à la fine pointe du droit et de la jurisprudence et n'hésitait pas à accepter des dossiers très complexes étant conscient des nombreuses heures de recherche et de travail qu'il devrait y consacrer. C'est une lourde perte pour le bureau et pour le réseau. Un avocat qui pratique actuellement au bureau de l'immigration de Lacolle et Montréal doit le remplacer. Nous espérons que ce transfert se fera sous peu.

Cette année encore, je me dois de déplorer la non-indexation des critères d'admissibilité à l'aide juridique. C'en est rendu ridicule. Les femmes qui travaillent et qui bénéficient de subventions importantes du gouvernement du Québec pour leurs frais de garde, à cause de leurs faibles revenus, ne sont plus admissibiles à l'aide juridique parce que, même en déduisant les frais de garde qu'elles assument, leurs revenus sont encore trop élevés pour recevoir de l'aide juridique. Le même raisonnement s'applique pour les personnes qui bénéficient du projet APTE. Nous ne pouvons décemment expliquer cette situation à de faibles salariés et nous devons comprendre qu'en de telles occasions, ils deviennent très agressifs à notre endroit.

Les années précédentes, les demandes de conférence avaient grandement diminué. Toutefois, cette année avec l'avènement de la Loi 146, ces demandes ont augmenté. Des avocats et avocates du bureau se sont rendus à maintes occasions rencontrer des groupes pour leur expliquer les implications de la Loi 146. Tous les groupes (Association de Retraités ou Groupes de l'AFEAS) rencontrés étaient contre cette loi et ne comprenaient pas que cette loi ait pu être adoptée sans plus de consultation. Les plus indignées étaient les personnes veuves ou divorcées qui se voyaient dans l'obligation de vivre seules ou de se remarier mais au détriment des intérêts de leurs enfants. Même si nous défendons toujours les positions prises par l'aide juridique dans ce dossier, nous n'avons pu faire autrement que de leur donner raison.

Nous répondons à toutes les demandes de conférence qui nous sont faites et nous ne refusons jamais de prononcer des conférences, de participer à des colloques ou d'agir comme personnes-ressources.

Nous assurons toujours une présence des avocats du bureau auprès de notre barreau local, le Barreau de Longueuil. Une avocate du bureau agit toujours comme présidente du comité des sténographes et une autre comme présidente du comité famille. Ceci favorise la bonne entente entre les avocats de la pratique privée et de l'aide juridique, surtout en ces périodes de négociations de tarif où les avocats de la pratique privée ont de plus en plus tendance à nous référer les dossiers complexes et compliqués.

Les secrétaires du bureau travaillent maintenant avec un nouveau système informatique le «Word Perfect». Même si l'apprentissage a semblé plus difficile pour certaines au début, actuellement toutes l'utilisent avec enthousiasme. C'est un système qui répond mieux à nos besoins, est plus efficace, plus rapide et offre plus de possibilités.

En relisant le rapport du bureau de l'an dernier, nous constatons que la direction générale avait donné suite à toutes nos demandes. Nous avons donc décidé de récidiver en ce sens.

Cette année, nous croyons qu'il serait approprié d'améliorer le travail de la réceptionniste en lui fournissant un ordinateur pour qu'elle puisse vérifier rapidement le nom des clients, l'avocat consulté et la nature des services dispensés. Présentement, nous travaillons encore avec des fiches et, vu le très grand nombre de clients et de dossiers, ces recherches sont fastidieuses.

En terminant, disons que, malgré des critères d'admissibilité économique peu élevés, le nombre de dossiers n'a pas beaucoup diminué. Notre délai de rendez-vous est très court (2 à 3 jours) et nous sommes en mesure de recevoir les cas urgents la même journée ou le lendemain.

Bureau de Sorel

Un de nos avocats a participé au programme de mesures alternatives jeunesse du Bas-Richelieu. Un avocat du bureau siège au sein du conseil d'administration du Foyer Richelieu de Sorel.

Nous avons prononcé diverses conférences devant des groupes sociaux sur la Loi 146 concernant le partage du patrimoine familial. Nos avocats ont également expliqué la nouvelle Loi 146 à la télévision communautaire de Sorel. De plus, nos avocats ont organisé une série d'émissions de télévision pendant toute l'année, émissions intitulées «L'Aide juridique à votre service». Ces séances d'information télévisées étaient diffusées deux fois par semaine. Elles étaient préparées et animées chaque fois par deux avocats permanents du bureau.

Un avocat du bureau a participé à une rencontre du comité des personnes âgées du CLSC du Hâvre. Il s'agit d'un comité d'entraide pour les personnes âgées dont un des objectifs est de leur fournir des soins à domicile plutôt que de les hospitaliser.

A l'automne 1989, une avocate était embauchée au bureau d'aide juridique de Sorel.

Un avocat du bureau a été réélu préfet de la Municipalité Régionale de Comté du Bas-Richelieu. Un avocat du bureau siège sur le conseil d'administration de la Société montérégienne de développement et il a participé à la tenue de la conférence biennale de la Montérégie. Cette conférence avait pour but de promouvoir divers projets socio-économiques sur le territoire de la Montérégie.

Un avocat du bureau a plaidé devant la Cour d'Appel l'affaire André Charest concernant une accusation de meurtre avec préméditation d'un enfant. Le 2 mars 1990, la Cour

d'Appel rendait un jugement très étoffé de 68 pages et ordonnait un nouveau procès en dehors du district judiciaire de Richelieu. Cette décision importante de la Cour d'Appel statue sur plusieurs questions de droit criminel, soit la plaidoirie incendiaire du procureur de la Couronne, la défense d'intoxication et d'aliénation mentale passagère, les directives du juge au jury et le changement de venue.

Bureau – section jeunesse (Longueuil)

La section jeunesse de Longueuil a vécu, cette année encore, une période d'expansion en terme d'augmentation de la clientèle desservie. Cette progression constante a connu ses répercussions par l'octroi à la section d'un nouveau poste d'avocat et d'un nouveau poste au secrétariat. Le bureau est déménagé durant l'été 1989, se rapprochant ainsi de la clientèle et du Palais de Justice.

Les avocats du bureau ont participé à une journée portes ouvertes au nouveau Palais de Justice de Longueuil.

Un avocat de la section a continué à agir à titre de président de Ressources Alternatives Rive-Sud, un organisme de référence au service des groupes de travail communautaire.

Un avocat a participé à une séance d'information auprès des adolescents d'une polyvalente.

Deux avocats du bureau ont poursuivi leurs démarches devant les tribunaux compétents afin de corriger les situations auxquelles sont confrontés certains de nos jeunes clients. Ces situations particulières ont trait aux services d'éducation dispensés en centre d'accueuil et à la qualification du type de ressource d'hébergement en centre d'accueil.

Un avocat du bureau est membre du comité jeunesse de la Commission des services juridiques.

Un avocat de la section siège au comité jeunesse du Barreau de Longueuil. Un avocat du groupe participe aussi à la coordination des rôles à la Chambre de la jeunesse du district de Longueuil en matière de protection et de jeunes contrevenants.

Bureau de Châteauguay

Nous avons, au cours de l'année écoulée, maintenu les contacts et relations que nous avions établis avec les différents organismes publics et para-publics de Châteauguay de même qu'avec les intervenants du milieu.

Suite aux rencontres que nous avions eues l'année dernière avec les étudiants des polyvalentes situées sur le territoire desservi par le bureau de Châteauguay, nous avons maintenu les différents contacts dans chacun de ces établissements, ce qui nous a permis de rencontrer à nouveau un certain nombre d'étudiants pour leur fournir des informations, tant sur les lois les concernant directement que sur les problèmes qu'ils sont appelés à vivre quotidiennement à l'école, dans leur milieu familial ou dans leur milieu de travail pour ceux qui occupent un emploi à temps partiel.

Nous avons de même, suite à l'entrée en vigueur de la Loi 146, été appelés à donner des informations et des comptes rendus à différents groupements, ce qui a été fait soit par discussions avec le responsable de chacun de ces regroupements ou, encore, par la rencontre des personnes directement concernées.

De même, le bureau d'aide juridique de Châteauguay a continué à desservir les Cours Municipales de la région, le soir, soit celles de Beauharnois, Châteauguay, St-Rémi, Delson, St-Constant et Kahnawake. Ces présences auprès des Cours Municipales permettent de rendre l'aide juridique visible à un très grand nombre de citoyens qui fréquentent ces Cours Municipales ce qui, nous espérons, ne peut être que bénéfique à long terme.

De même, un avocat du bureau a été invité à agir comme conférencier lors d'une soirée d'information sur la responsabilité civile, pénale et criminelle reliée à la conduite automobile, conférence organisée par la Sûreté municipale de Châteauguay et la Régie de l'assurance-automobile du Québec.

Nous avons également maintenu ou tenté de maintenir les contacts privilégiés que nous avions avec les personnes du CLSC et du CSSR, ce qui permet une référence, vers notre bureau, des personnes qui ont des problèmes d'ordre légal et qui fréquentent l'un ou l'autre de ces organismes.

Nous avons l'intention, au cours des prochaines semaines et des prochains mois, de contacter et rencontrer les personnes qui s'occupent de la radio communautaire de Châteauguay ainsi que du foyer d'hébergement pour femmes en difficulté de façon à ce que s'établisse une bonne collaboration avec le bureau d'aide juridique dans le but de pouvoir mieux informer les bénéficiaires et la population en général quant aux divers aspects légaux pouvant les toucher.

Ces moyens mis de l'avant par les avocats du bureau tendent évidemment à assurer à la population les services légaux auxquels elle peut s'attendre et à recourir aux services des avocats du bureau lorsque des problèmes d'ordre légal se présentent.

Nous devons cependant déplorer que les critères d'admissibilité, tels qu'ils existent actuellement, n'ayant pas été indexés depuis plusieurs années, créent à notre bureau, de même qu'aux autres bureaux d'aide juridique, un sérieux problème. Au cours de l'année écoulée, il appert qu'une forte proportion de personnes qui se sont présentées à nos bureaux pour requérir aide et assistance ont été refusées et ce, du fait de la non-indexation des critères d'admissibilité. Actuellement, certaines personnes qui ne retirent que des prestations d'assurance-chômage ne sont plus admissibles à l'aide juridique, ce qui nous apparaît totalement inadmissible. Si cette situation devait persister, il est à craindre, qu'à plus ou moins brève échéance, les seules personnes qui pourront recourir à l'aide juridique seront les bénéficiaires d'aide sociale.

Il nous appert que cette situation va carrément à l'encontre des objectifs prévus à la loi lors de sa promulgation et ne rencontre pas les buts visés par le législateur qui étaient de permettre à des gens qui n'avaient pas la capacité financière de recourir aux services d'un avocat d'être valablement représentés devant les tribunaux.

Bureau d'immigration

Le bureau d'aide juridique de Lacolle avait pour fonction principale, lors de sa création en janvier 1989, de desservir une clientèle spécifique, soit les réfugiés politiques.

L'objectif visé était alors de répondre à cette nouvelle demande jusqu'ici à peu près inexistante dans les autres bureaux d'aide juridique.

La loi de l'immigration, amendée en janvier 1989, vient modifier le processus d'enquête et créer un nouveau tribunal d'accès dont la fonction spécifique est d'effectuer un «tri» pour éliminer les demandes de revendication au statut de réfugié qui n'ont clairement

aucun fondement et qui ne méritent donc pas de passer à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Cette Commission, nouvellement créée, constitue le seul tribunal habilité à déterminer le statut de réfugié.

De plus, l'emplacement même de nos bureaux a été choisi de façon stratégique. Le bureau de Lacolle, situé tout près de la frontière, fait en sorte que toute demande peut être traitée dans un court délai et répond par le fait même à un autre objectif, soit l'efficacité. Le bureau de Montréal, situé tout près du Complexe Guy-Favreau où sont tenues les auditions, permet aux avocats de limiter aussi leurs déplacements.

Dès son ouverture, en janvier 1989, le bureau de Lacolle avait à son emploi deux avocats à temps plein ainsi que deux secrétaires.

Vu le nombre croissant de revendicateurs et l'impossibilité de répondre à la demande, en juillet dernier les services d'un troisième avocat s'avérèrent nécessaires. Puis vint, en janvier 1990, la nécessité d'engager un quatrième avocat afin de minimiser les déplacements Lacolle/Montréal et d'offrir à la clientèle un meilleur service.

Tous les réfugiés, sans exception, ayant franchi avec succès la première étape (Lacolle) sont automatiquement entendus devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié siégeant à Montréal. Vu l'arrivage massif de réfugiés entre les mois de mai 1989 et novembre 1989, il était devenu impossible pour les avocats du bureau de Lacolle de mener à terme les dossiers suite à la première audition. Nous avons dû abandonner à la pratique privée un grand nombre de nos dossiers à être entendus devant la Commission, pour la deuxième étape.

Ainsi, l'ouverture d'un second bureau sur le territoire de Montréal s'imposait. L'ouverture eut lieu au début janvier 1990 et facilita grandement le travail des avocats du bureau de Lacolle. Notons toutefois qu'une baisse marquée des revendications au statut de réfugié a été constatée au cours des derniers mois, de sorte que le bureau de Montréal n'a pas atteint à ce jour sa pleine vitesse de croisière.

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DU SAGUENAY – LAC ST-JEAN

Bureau de Chicoutimi

- Comité de concertation judiciaire, correctionnel et communautaire

Un comité a été formé d'intervenants des secteurs de la justice, correctionnel et communautaire pour combler certaines lacunes concernant les sujets suivants: les sentences discontinues, les cas de non-paiement d'amendes, les demandes d'examens médicaux, les considérés comme déficients.

Après de nombreuses démarches, le comité a mis sur pied un programme qui permet à ceux qui bénéficient d'une sentence discontinue les fins de semaines la possibilité de purger leur sentence dans les cellules du Palais de Justice de Chicoutimi.

Après avoir obtenu toutes les autorisations, procédé à certains aménagements, le programme débuta le 6 mai 1989. Sous la surveillance des gardiens du Centre de détention de Chicoutimi, les détenus sont gardés en cellule de 09h00 à 17h00 le samedi et le dimanche. Un repas est servi le midi et les détenus sont libérés du samedi 17h00 au dimanche 09h00.

Jusqu'à ce jour, le programme est toujours en fonction et les commentaires recueillis sont des plus positifs.

– Centre d'aide aux victimes d'actes criminels

Le 7 décembre dernier, au bureau de la CAVAC, se tenait une journée d'information destinée au personnel. A titre de personne-ressource, un avocat a donné des renseignements sur le système judiciaire, le déroulement des procédures criminelles devant les tribunaux, etc.

– Aide aux personnes ayant des problèmes de drogue ou de boisson

Contretoxi est un service qui vient en aide aux personnes ayant des démêlés judiciaires et qui ont des problèmes de toxicomanie. Un avocat agit à titre de conseiller technique.

En fonction depuis trois ans, le service a rencontré et aidé plusieurs personnes, tant détenues qu'en liberté, aux prises avec ce genre de problèmes.

Bientôt, Contretoxi sera incorporé en vertu de la 3ième partie de la Loi des compagnies du Québec et offrira un service d'hébergement et de thérapie de plusieurs semaines pour aider ceux qui en auront besoin.

– Table de concertation en matière de violence faite aux femmes

Regroupant de nombreux intervenants de la Justice, des services hospitaliers, des CLSC, maisons d'hébergement et autres, les participants à la table de concertation échangent sur les attentes et les moyens d'améliorer la collaboration entr'eux en vue de mettre en application la politique du ministère de la Justice en matière de violence conjugale.

Après avoir échangé sur le rôle de chaque intervenant, un ensemble de propositions furent élaborées et trois comités ont été mis sur pied pour procéder à la réalisation de ces propositions à savoir: Comité Santé, Comité Information et Comité Formation.

Une évaluation du travail des comités sera faite d'ici le mois de juin.

– Etudiant(e)s – Cégep de Jonquière

A la demande d'un groupe d'étudiant(e)s du Cégep de Jonquière, un avocat a été invité à donner une conférence sur la violence conjugale.

Lors de l'exposé, il a été question de la problématique de la violence conjugale, des principales infractions au Code criminel, du processus judiciaire et des sentences imposées par les tribunaux.

– Etudiant(e)s – Ecole Lafontaine

A la demande d'un groupe de professeurs de l'Ecole Secondaire Lafontaine de Chicoutimi, un avocat a préparé et donné 11 conférences à des étudiant(e)s du Secondaire III.

D'une durée d'une heure, les conférences ont permis à plus de 500 étudiant(e)s d'en connaître un peu plus sur notre sytème judiciaire.

D'autres conférences sont en préparation pour les mois de mai-juin prochains.

– Association des Beaulieu et Hudon du Saguenay – Lac St-Jean

Un avocat agit à titre de président auprès de cette association.

Au cours de l'automne 1989, un comité s'est formé regroupant des descendants d'un ancêtre commun (Pierre Hudon dit Beaulieu) dans le but de former une association régionale.

Présentement, le comité provisoire est composé de quinze personnes et ses principales tâches sont de recruter des membres, de procéder à des activités sociales et culturelles ainsi que de préparer une incorporation pour l'automne prochain.

– Centre de traitement choc pour toxicomanes

Ayant constaté une augmentation de la criminalité et de la violence reliées à la drogue et à l'alcool, un groupe de personnes a élaboré un projet qui concerne la conversion des installations du Mont Apica en un centre de traitement choc pour toxicomanes.

Les objectifs sont de diminuer le coût de l'incarcération ainsi que le phénomène de la surpopulation, favoriser la réhabilitation et la réinsertion sociale et diminuer le nombre de toxicomanes et, par le même effet, la criminalité.

La clientèle visée est: adulte aux prises avec un démêlé judiciaire et un problème de toxicomanie et clientèle du Québec et même hors Québec.

La solution envisagée est d'offrir à la clientèle visée une nouvelle forme de traitement sur une base volontaire comme alternative à l'incarcération dans un centre spécialisé qui pourrait se situer au Mont Apica en utilisant les installations déjà en place. Ce centre pourra être opéré par les institutions déjà en place ou par l'entreprise privée ou, encore, une combinaison des deux.

Les intervenantss concernés sont les services correctionnels canadien et québécois et les tribunaux.

Plusieurs projets ont été soumis et nous attendons des développements suite à notre proposition.

Le Mont Apica est une base militaire située dans le Parc des Laurentides qui sera abandonnée par le gouvernement fédéral dans les prochains mois.

– Mouvement pour l'enseignement privé

Ce Mouvement est une corporation sans but lucratif fondée il y a plus de sept ans dans le but, entre autres, de promouvoir et de défendre le droit à l'enseignement privé à travers le Québec.

Le siège social du Mouvement est situé à Montréal et la plupart des régions ont des structures locales. Ainsi, au Saguenay - Lac St-Jean, un conseil d'administration composé de parents, professeurs et autres intéressés voit à la poursuite et à la réalisation des objectifs du Mouvement.

Un avocat siège depuis quatre ans sur ce conseil d'administration. Après avoir rempli pendant les premières années la fonction de secrétaire, il agit depuis deux ans comme président. Il a mis personnellement l'accent sur les contacts personnels avec tant les directeurs et directrices d'établissements privés de la région que les comités ou assemblées de parents et, le cas échéant, les conseils d'administration (déplacements à Dolbeau,

Alma, Métabetchouan, Chicoutimi). Les contacts avec les médias sont également très importants (conférences de presse, entrevues à la télévision et la radio).

Dans la même perspective, soit l'avancement de l'enseignement privé, cet avocat organise et coordonne, depuis trois ans, de concert avec d'autres intervenants, un concours d'excellence en orthographe pour les étudiants des niveaux primaire et secondaire des institutions privées.

Son implication bénévole au sein du M.E.P. l'amène à consacrer au minimum une quinzaine d'heures chaque mois.

– Association canadienne pour la santé mentale, section Saguenay

L'Association canadienne pour la santé mentale, section Saguenay est, comme son nom le laisse entendre, une des sections régionales de la division du Québec de l'Association canadienne pour la santé mentale.

Incorporée depuis le 10 décembre 1986 en vertu de la loi québécoise, même si elle oeuvre depuis plus de vingt ans, l'A.C.S.M., section Saguenay, dotée d'un budget de plus de 300,000$, poursuit des objectifs de promotion, prévention, entraide, défense des droits, de support et d'éducation populaire en santé mentale tant auprès de la population en général que des individus.

Dans le but de réaliser ses objectifs, l'A.C.S.M., section Saguenay, organise chaque année, au début de mai, une semaine de la santé mentale en collaboration avec d'autres ressources du milieu. Il serait difficile d'énumérer ici toutes les initiatives prises par l'A.C.S.M. pour s'acquitter de sa tâche de promotion et d'information en santé mentale. Il faut toutefois mentionner qu'elle opère à Chicoutimi un centre de jour pour psychiatrisés et ex-psychiatrisés, connu sous le nom de Centre Nouvel Essor, et qu'elle opère à Chicoutimi une maison d'hébergement dont elle est propriétaire dans le but de favoriser la réinsertion sociale des psychiatrisés et ex-psychiatrisés. Enfin, l'A.C.S.M., section Saguenay, a conclu un contrat de services avec le ministère du Solliciteur général du Québec dans le but d'assumer la gestion du programme de travaux compensatoires.

Membre de l'A.C.S.M., section Saguenay, depuis avril 1989, un avocat a été élu au conseil d'administration par l'assemblée générale du 10 juin et, le même soir, élu vice-président par le conseil d'administration. Après avoir fait partie du sous-comité de gestion des ressources humaines, il est devenu, en septembre 1989, président du conseil d'administration.

A ce titre, il a participé à l'élaboration puis à la présentation d'un mémoire de l'A.C.S.M., sections Saguenay et Lac St-Jean, dans le cadre des audiences publiques du comité tripartite formé par le CRSSS pour l'adoption d'un plan régional d'organisation des services en santé mentale.

Egalement, le même avocat a oeuvré à la mise sur pied d'un organisme régional de promotion et de défense des droits en santé mentale assumant le rôle de coordonnateur, en concertation et collaboration avec le comité des bénéficiaires de l'I.R.S. et du Centre hospitalier de Roberval ainsi que d'autres ressources alternatives et communautaires de la région.

Il a de plus agi comme personne-ressource auprès du Maillon, organisme regroupant les parents et amis du malade mental, dans le but de faciliter l'obtention d'ordonnances d'examens cliniques psychiatriques.

Son implication au niveau de l'A.C.S.M. l'a amené à consacrer plus de trente heures chaque mois à cet organisme.

- Association québécoise pour la défense des droits des personnes retraitées et pré-retraitées (A.Q.D.R.)

Un avocat a participé à la conférence donnée par Me Louis Gauthier relativement à la nouvelle Loi sur la curatelle publique devant un auditoire de plus de cent personnes. Même si son intervention a été mineure, sa participation a nécessité une présence d'environ trois heures.

- Association québécoise d'éducation et d'action sociales – (AFEAS Saint-Joachim)

A titre de conférencier, un avocat a entretenu un auditoire de plus de cinquante personnes de la nouvelle Loi sur la curatelle publique et, plus spécialement, du nouveau mandat en cas d'inaptitude. La conférence a duré deux heures et 30 minutes.

- Café-Jeunesse

Une avocate a été administratrice pour la corporation du Café-Jeunesse Inc. jusqu'en juillet 1989. Le Café-Jeunesse a comme préoccupation de répondre aux besoins des jeunes adultes et d'adultes séniors désirant un meilleur sort et de plus grandes chances de bonheur pour les jeunes d'ici âgés de 18 à 30 ans dans le grand Chicoutimi.

Des personnes s'impliquent bénévolement ou sont engagées pour développer avec les jeunes concernés des projets et des services visant différents besoins des jeunes: en fournissant aux jeunes en situation difficile un appui, des informations, des références, du dépannage à court terme, en montant un service de cantine-jeunesse en collaboration avec des épiceries, des restaurants, des institutions du milieu, en explorant différentes avenues pour de l'hébergement à court terme et à long terme, entre autres, la formule de l'appartement supervisé et en allant vers les jeunes là où ils se trouvent pour être une présence, une oreille qui écoute, un coeur ouvert et des mains aidantes pour ceux et celles qui en auraient besoin (travail de rue et interventions dans d'autres milieux, école des adultes, blocs de chambreurs, centre d'emploi...).

- Conseil d'orientation de l'Ecole Dominique-Racine

Depuis novembre 1989, une avocate est membre du conseil d'orientation de l'Ecole Dominique-Racine, une polyvalente du grand Chicoutimi, non pas comme parent mais comme représentante de la collectivité.

Le Conseil d'orientation est institué en vertu de la nouvelle Loi sur l'instruction publique (Loi 107) et a comme principale fonction de déterminer, après consultation du Comité d'école, les orientations propres à l'école contenues dans le projet éducatif et ses fonctions et pouvoirs sont déterminés par les articles 77 et suivants de la Loi sur l'instruction publique.

- Loi favorisant l'égalité économique des époux (Loi 146)

Une avocate a été nommée par la Direction des communications du ministère de la Justice en collaboration avec le Secrétariat à la condition féminine et Communication-Québec pour la campagne d'information présentée par le ministère auprès de la popula-

tion sur le contenu de la Loi favorisant l'égalité économique des époux (patrimoine familial) entrée en vigueur le 1er juillet 1989.

Agissant comme personne-ressource de la région, elle avait également à répondre aux questions des journalistes sur le contenu de la Loi.

A cette occasion, différentes informations furent données à des médias de la presse écrite et parlée tels que postes de télévision, poste de radio et presse écrite.

- Conseil d'administration de la Maison de l'Espoir de Chicoutimi Inc.

Une avocate siège à titre d'administratrice au conseil d'administration de la corporation pour une deuxième année faisant partie maintenant de l'exécutif à titre de secrétaire.

La Maison de l'Espoir a pour but de promouvoir l'aide à la jeunesse en difficulté en donnant priorité à l'intégration sociale via le travail. La Maison offre différentes avenues telles des stages en milieu de travail, des ateliers semi-spécialisés, des travaux communautaires, des activités culturelles et sportives.

Au cours de la dernière année, un nombre considérable d'heures de bénévolat ont dû être apportées, soit en assemblées régulières et spéciales du conseil d'administration, en assemblées de comités, préparation des procès-verbaux, préparation de divers documents à caractère juridique et réorganisation et classification des documents de la corporation, campagne de financement, etc.

Au-delà de cent heures de bénévolat ont pu être comptabilisées à titre personnel.

En tant que procureur en défense devant la Chambre de la jeunesse tant en matière de protection qu'en contrevenants, il arrive régulièrement à cette avocate de faire valoir cet organisme afin que des jeunes puissent bénéficier des services rendus par celui-ci.

- Table de concertation jeunesse

Une avocate a été invitée à participer à une rencontre de cette table de concertation, en raison de l'intérêt que le sujet pouvait susciter en tant «qu'intervenant» juridique travaillant avec les jeunes.

Cette table de concertation se réunit aux 6 semaines et se veut l'occasion de se faire connaître et de faire connaître ses objectifs. A chaque rencontre, on réunit différents intervenants pouvant être intéressés au thème traité. Pour la rencontre où nous avons participé, un groupe de parents a été présent. Ce groupe est constitué de parents ayant déjà bénéficié des services du CLSC et du CSS et qui ont, devant l'échec, décidé de se donner un suivi en se réunissant chaque semaine et prenant pour guide la méthode «Tough Love» développée aux Etats-Unis.

Cette rencontre qui dura 2 heures permit à tous de connaître ce groupement.

- Entrevue télévisée

Dans le cadre d'une série de reportages sur la violence chez les jeunes, une avocate a été interviewée en tant que procureur en défense pour jeunes contrevenants.

L'entrevue télévisée a traité de la Loi sur les jeunes contrevenants, des «sentences» imposées, de la violence dans les crimes, etc.

- Entrevue

Le centre d'accueil Institut St-Georges, dans le cadre d'un projet visant à se faire connaître du public et faire connaître ses buts, a confié à une responsable de projets rattachée au Cégep de Chicoutimi la cueillette de données et d'impressions auprès des différents intervenants appelés à transiger avec l'Institut St-Georges.

Dans le cadre de cette enquête, une avocate a été rencontrée afin d'émettre son opinion sur l'Institut St-Georges, la perception du centre d'accueil, ses orientations présentes et futures, etc.

Le projet devrait déboucher sur une élaboration de publicité écrite et/ou télévisée pour promouvoir ce centre d'accueil.

- Table de concertation jeunesse

Une avocate a été invitée à participer à une rencontre de trois heures visant à faire connaître les services disponibles et dispensés par l'Institut Roland-Saucier.

La rencontre portait particulièrement à faire connaître les soins disponibles pour les jeunes soit le centre de jour, l'externe et l'interne (cure fermée).

Comme dans sa pratique, il arrive qu'à l'occasion des jeunes clients aient besoin de soins relevant du domaine psychiatrique, cette rencontre a permis de vérifier les services et la procédure à suivre pour que des jeunes soient traités en psychiatrie.

Ayant participé à quelques rencontres de la Table de concertation, une avocate a été appelée à contribuer à la correction du texte à être imprimé sur la carte géo-informative, lequel texte traitait du domaine judiciaire et de l'aide juridique.

Cette carte sera distribuée à Chicoutimi et se veut un outil de référence facile à utiliser pour les jeunes. Les services les plus susceptibles d'être utilisés par les jeunes y sont identifiés sur une carte et détaillée à l'endos. L'émission de cette carte géo-informative est prévue pour le printemps 1990.

Bureau d'Alma

- Les Gens Oubliés de Notre-Dame d'Hébertville Inc.

Cet organisme opère un centre de dépannage pour répondre aux besoins de sa clientèle soit vêtements, information, support, travaux communautaires, etc.

Un avocat a participé à plusieurs rencontres relativement au fonctionnement de l'organisme et à son financement en plus d'y donner des conférences d'information.

- Association des Personnes Handicapées Visuelles

Un avocat agit à titre de personne-ressource pour cet organisme et apporte aide, conseil et support sur différents aspects de nature légale et para-légale.

- Hâvre de l'hospitalité

Un avocat assure une collaboration occasionnelle avec ce centre d'accueil pour personnes qui vivent des difficultés émotionnelles ou qui sont en croissance personnelle.

– Centre Plein Air à St-Gédéon

Un avocat est président de ce centre plein air qui regroupe 50 familles en période estivale.

– Hockey mineur

Un avocat a participé au colloque sur le rôle des intervenants et l'avenir du hockey mineur à titre de personne-ressource.

– Service Relance Saguenay Lac Saint-Jean Inc.

Cette Corporation, sans but lucratif, vise à fournir à l'ex-détenu un service spécialisé de placement et d'intégration à l'emploi. Un avocat est le président-fondateur de cet organisme qui existe depuis neuf ans.

– La Passerelle Inc.

Un avocat assume la présidence de cette Corporation dont le principal objet est d'opérer un centre d'accueil pour femmes victimes de violence conjugale et aussi pour personnes temporairement sans gîte et sans ressource.

– Association des Avocats d'Alma

Un avocat a été élu président de cette Association qui regroupe, comme son nom l'indique, tous les avocats d'Alma et ce, dans le but d'apporter les solutions appropriées à certains problèmes communs reliés à la pratique du droit dans notre milieu.

– Club Physico Inc.

Un avocat est président de cette Corporation sans but lucratif regroupant 90 membres et ayant pour objet l'organisation d'activités physiques pour ceux-ci.

– Centraide

Un avocat a fait du porte-à-porte encore cette année pour Centraide pendant une demi-journée afin de recueillir des fonds pour cet organisme dont les objectifs sont connus de tous.

– Fédération des Femmes du Québec – Conseil régional Lac Saint-Jean

Une avocate est responsable du Comité droit au féminim et membre du conseil d'administration.

Les objectifs de la fédération des femmes du Québec (FFQ) sont de promouvoir et défendre les droits des femmes et d'assumer un rôle de critique par la consultation et la pression politique.

– Conférences

Une avocate a donné des conférences aux organismes suivants: AFEAS de St-Bruno, Fédération des Femmes du Québec, Club Optimiste et Regroupement des femmes monoparentales. Les thèmes étaient Loi 146 (Loi favorisant l'égalité économique des époux), Aide juridique et Garde des enfants et droit d'accès.

Au cours de l'année 1989-90, une avocate a été invitée par différents regroupements à donner quatre conférences sur les sujets ci-haut mentionnés devant une trentaine de personnes à chaque occasion. Ces exposés ont tous été suivis d'une période de questions et des dépliants d'information ont été remis aux participant(e)s.

Bureau de Chibougamau

Le bureau de Chibougamau est desservi par les avocats du bureau de Roberval.

Bureau de Roberval

– Corporation de l'Hôtel-Dieu de Roberval

Un avocat est membre de la Corporation de l'Hôtel-Dieu de Roberval.

– Conseil d'administration de l'Hôtel-Dieu de Roberval

Un avocat est membre du conseil d'administration de l'Hôtel-Dieu de Roberval.

A l'intérieur de ce conseil, il siège également sur le comité de développement en alcoolisme et toxicomanie et sur le comité de vérification du budget.

Tout cela amène au-delà de trente réunions par année.

– Barreau du Saguenay – Lac St-Jean

Un avocat est membre du conseil d'administration du Barreau du Saguenay – Lac St-Jean.

– Association des Handicapés du Comté Roberval

Un avocat siège sur le conseil d'administration de l'Association des Handicapés du Comté Roberval.

– Club Kiwanis

Un avocat est membre de cette association.

– Atelier de Musique Roberval Inc.

Un avocat oeuvre actuellement à l'intérieur de l'Atelier de Musique Roberval Inc. à titre de conseiller juridique.

– Maison de Jeunes «Laser» Roberval

Un avocat est secrétaire du conseil d'administration de cette corporation sans but lucratif dont les principaux objectifs sont d'offrir aux jeunes de 13 à 18 ans un lieu de rencontre, d'organiser des activités répondant aux besoins du groupe visé et leur fournir l'assistance nécessaire, lorsque requise, que ce soit au niveau humain ou à tout autre niveau. La Maison de Jeunes «Laser» compte actuellement cinq animateurs.

– Bibliothèque – Palais de Justice de Roberval

A cet égard, un avocat a agi à titre de responsable de cette bibliothèque laquelle est ouverte à tous les avocats et notaires de la région. Dans le but d'offrir un service toujours

plus adéquat, il y eut acquisition d'un grand nombre d'ouvrages, notamment dans des domaines plus spécialisés.

- Conférences - Groupe du 3ième Age

Conjointement avec un avocat du bureau de Magog lors de sa tournée dans notre région, et ce dans le cadre de son projet d'information sur le droit des personnes âgées, un avocat a eu à animer deux séances d'information auprès de groupes de personnes du 3ième Age provenant de Roberval et St-Félicien. A cette occasion, il fut principalement question de la nouvelle Loi sur le curateur public (Loi 145) ainsi que de la Loi sur le patrimoine familial (Loi 146). Plus de soixante aînés ont assisté aux conférences.

- Télévision Communautaire Lac-Bouchette - Loi 146

Au cours du mois de novembre 1989, un avocat a agi à titre de conférencier invité lors de la réalisation d'une série de six émissions d'une durée de vingt minutes chacune, lesquelles ont porté principalement sur les régimes matrimoniaux, la Loi sur le patrimoine familial (Loi 146) et sur les impacts de cette dernière loi à l'égard des successions.

- Conférences - Loi 146

Au cours de la dernière année, un avocat a eu à prononcer plusieurs conférences à l'égard de la Loi sur le patrimoine familial, et ce à la demande de divers organismes.

- Participant - Table de concertation locale sur la violence familiale

Créée au cours de la dernière année à l'initiative du CLSC des Prés Bleus, cette table regroupe divers intervenants de la Justice, des CLSC, maisons d'hébergement et autres et vise principalement à élaborer des moyens permettant une meilleure collaboration et coordination entre les divers intervenants face aux problèmes de violence familiale.

- Autres activités

Outre les activités précédemment énumérées, un avocat est également membre du Club Lions de Roberval et président du conseil d'administration du «Camp Vacances Nature Lac-Bouchette».

Bureau de Dolbeau

- Etudiants de la Polyvalente de Mistassini (Secondaire III)

Un avocat a agi à titre de personne-ressource pour une série de cours s'étendant du mois de mars au mois de mai 1989 à raison de huit cours (50 minutes) par mois. Des informations ont été données relativement aux lois touchant les jeunes, le système judiciaire, notions de droit civil et criminel et sur l'aide juridique.

- Maison Halte Secours

Une avocate est présidente du conseil d'administration de cette maison d'hébergement destinée à recevoir les femmes et enfants victimes de violence conjugale.

- Placement Fémina et AFEAS

Auprès de ces groupements, une avocate a agi à titre de personne-ressource concernant des informations données sur la Loi 146 et sur la Loi modifiant le Code civil du Québec et d'autres dispositions législatives afin de favoriser l'égalité économique des époux.

Bureau de Ville de La Baie

Au cours du mois de mai 1989, un avocat a eu à préparer une quinzaine d'heures de cours pour des étudiants de secondaire IV de la Polyvalente de Ville de la Baie.

Durant ces périodes, il a rencontré une dizaine de groupes d'environ 25 étudiants qui l'ont questionné sur le thème «Les enfants du divorce» de même que sur la Loi sur les jeunes contrevenants.

Environ 250 étudiants du niveau secondaire IV ont été rencontrés durant ces heures de cours.

Il faut dire que le bureau d'aide juridique de Ville de la Baie travaille depuis plusieurs années à ces séances d'information en collaboration avec la Polyvalente de la Baie.

- Conférence Club Rotary de Jonquière

Le 7 juin 1989, comme ancien président du Club Rotary de Jonquière, un avocat a donné une conférence sur le travail d'un avocat à l'aide juridique. Cette conférence a duré environ une heure avec un suivi de questions.

- Table de concertation sur la violence conjugale

En dates des 15 et 21 juin 1989, un avocat a participé à deux tables de concertation sur la violence conjugale au CLSC du Fjord de Ville de la Baie.

Un groupe de 8 personnes, incluant un policier-enquêteur et différents intervenants du CLSC en plus d'un médecin, se sont rencontrés afin de connaître le cheminement par chacun de ces intervenants face à un problème de violence conjugale.

- Conférence sur le partage du patrimoine familial et les autres réformes du projet de loi 146

En date du 31 janvier 1990, un avocat s'est présenté à la municipalité de St-Félix d'Otis pour donner une conférence sur la nouvelle loi mentionnée ci-dessus. Cette conférence a duré environ 2h30 et a été suivie de questions. Environ 35 personnes ont participé à cette séance d'information.

- Conseiller juridique: Association Provinciale des Trappeurs Indépendants Saguenay/Lac St-Jean

Depuis deux ans, un avocat est le conseiller juridique de l'Association Provinciale des Trappeurs Indépendants du Saguenay/Lac St-Jean.

En tant que procureur, un avocat est consulté à maintes reprises sur différentes lois en regard de la chasse, de la pêche et de la trappe.

Un avocat a également assisté à 4 ou 5 réunions cette année qui se sont tenues soit à Alma, soit à Roberval pour aider à solutionner les problèmes légaux pouvant être ren-

contrés par l'association ou ses membres. Cette association regroupe 1000 membres dans la région.

Bureau de Jonquière

– La Chambrée

La Chambrée est un centre d'accueuil et maison d'hébergement accueillant les femmes en difficulté spécialement celles victimes de violence conjugale. Cette maison d'hébergement oeuvre dans le secteur de la ville de Jonquière et reçoit également les enfants des bénéficiaires pour la période de temps nécessaire à ce qu'elles puissent entreprendre les démarches pour améliorer ou régler leur situation de violence conjugale.

Les intervenantes de la Chambrée accompagnent et soutiennent les femmes et leurs enfants dans leur démarches tant judiciaires que sociales de façon à pouvoir leur fournir les ressources appropriées pour améliorer leur situation.

Une avocate agit à titre de membre du collectif externe et le bureau d'aide juridique de Jonquière assure à cette maison une collaboration constante en vue de recevoir ces femmes en difficulté dans les plus brefs délais de façon à leur prodiguer les conseils juridiques tant préventifs que curatifs eu égard à leur situation respective.

– Périnatalité CLSC de la Jonquière

Le service de périnatalité du Centre Local de Services Communautaires de la Jonquière est une section spécialement créée pour les jeunes adolescentes de moins de 18 ans qui vivent une grossesse souvent dans des conditions plus que difficiles.

Comme ces jeunes filles sont souvent aux prises avec des problèmes légaux en ce qui a trait à la reconnaissance de la filiation de leur enfant par le père, une avocate agit à titre de consultante pour ces jeunes filles de façon à leur assurer soutien et appui et ainsi les aider à prendre les décisions légales nécessaires dans les circonstances, dans leur intérêt conjugé bien sûr à celui de l'enfant à naître.

– L'Association Parents-Unis du Saguenay

Parents-Unis est un groupe d'entraide formé de personnes aux prises avec le problème de l'abus sexuel d'un enfant par un adulte.

Le but de Parents-Unis est d'apporter de l'aide à ces personnes en leur montrant qu'elles ne sont pas seules et qu'une attitude positive face à leurs problèmes peut permettre de les solutionner.

Parents-Unis est une composante importante du programme «traitements des enfants abusés sexuellement» et les activités de Parents-Unis sont complémentaires à l'intervention des professionnels du Centre des Services Sociaux du Saguenay.

Dans le cadre de ses activités au cours de l'année, l'association Parents-Unis a mis sur pied une soirée d'information à laquelle ont participé plusieurs intervenants du milieu judiciaire notamment un juge, un avocat de la Direction de la Protection de la Jeunesse, un avocat de la défense, un procureur de la Couronne de même que le directeur de la Protection de la Jeunesse. Chacune des personnes-ressources a exposé, à sa façon, le rôle qu'elle avait à jouer dans le processus judiciaire afin de démystifier auprès des participants les fonctions que chacune a à assumer.

Plusieurs dizaines de personnes ont participé à cette soirée de sensibilisation au monde judiciaire et possiblement d'autres pourront être mises sur pied dans l'avenir.

- Barreau – section Saguenay Lac St-Jean

Au cours de l'année judiciaire qui vient de s'écouler, une avocate a agi comme membre du comité de la formation permanente chargé d'organiser les journées de formation dans le secteur du Saguenay Lac St-Jean.

Le 6 octobre 1989, une journée de formation a été mise sur pied concernant la Loi pour favoriser l'égalité économique entre les conjoints (Loi 146) à laquelle ont participé un grand nombre des membres du Barreau du Saguenay Lac St-Jean.

- Maison de l'Espoir de Chicoutimi Inc.

La Maison de l'Espoir est une maison de transition et de réinsertion sociale pour adolescents âgés entre 14 et 18 ans et jeunes adultes de 18 à 21 ans. Cette maison a pour but de promouvoir l'aide à la jeunesse en difficulté en donnant priorité à l'intégration sociale via le travail.

Sa clientèle se recrute esentiellement dans les secteurs de Chicoutimi, Ville de la Baie et Jonquière. Les principales activités offertes aux jeunes de la Maison de l'Espoir sont des stages en milieu de travail, ateliers semi-spécialisés, travaux communautaires, activités culturelles et surtout une orientation vers un retour en milieu scolaire lorsque cela est possible.

Une avocate a présidé le conseil d'administration de cette maison de 1985 à octobre 1989. Elle a également agi comme membre du comité de sélection de la clientèle de la maison lequel est utilisé strictement lorsque des cas lourds se présentent de façon à déterminer si les ressources offertes à la Maison sont adéquates dans les circonstances.

- Maison Roch St-Gelais Inc.

De 1988 à novembre 1989, une avocate a été membre et administrateur sur le conseil d'administration de cette maison.

La Maison Roch St-Gelais Inc. est une maison destinée à recevoir les personnes souffrant de problèmes d'alcoolisme et de toxicomanie. Cette maison a vu le jour suite à l'aboutissement d'un projet mis sur pied par l'Unité Domrémy de Jonquière et élaboré sur une période de trois ans.

Sa capacité d'accueil est d'environ 42 personnes qui peuvent recevoir sur les lieux les traitements médicaux et les thérapies nécessaires à leur réhabilitation. Elles peuvent également bénéficier de toutes les ressources multidisciplinaires disponibles dans le milieu de façon à offrir aux bénéficiaires de cette maison et à leur famille le soutien nécessaire dont elles ont besoin dans les circonstances.

Au point de vue territorial, la maison entend opérer sur une base régionale et conserver cette vocation régionale.

- Ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du Revenu (bureau local de Jonquière)

Le bureau local de Jonquière du ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du Revenu a organisé une séance d'information destinée à leur personnel. Une trentaine de

personnes ont assisté à cette conférence sur l'application des dispositions de la Loi pour favoriser l'égalité économique des conjoints.

Une avocate a été invitée à titre de conférencière et personne-ressource à cette séance d'information qui avait pour but principal de sensibiliser le personnel sur la Loi 146 leur permettant d'être mieux outillés dans l'évaluation des dossiers qu'ils ont eu à traiter.

De même, cette rencontre avait pour but de mettre en commun les expériences professionnelles que nous vivons dans les dossiers des bénéficiaires qui nous sont souvent communs. Cela nous a également permis d'exprimer de part et d'autre la façon dont nous interprétions les dispositions de la Loi 146 et l'application que chacun d'entre nous entendait faire dans l'évaluation de ces mêmes dossiers.

- Association québécoise pour la défense des droits des retraités

L'Association québécoise pour la défense des droits des retraités regroupe à Jonquière plus de 150 membres. Cette association a été essentiellement formée, comme son nom l'indique, pour promouvoir la défense des droits des retraités.

L'Association dispense, au cours de l'année, des informations à ses membres dans plusieurs domaines, notamment dans les secteurs économique, socio-culturel et juridique.

A titre de personne-ressource, une avocate a accompagné un avocat du bureau d'aide juridique de Magog, dans le cadre de son projet d'information sur les droits des personnes âgées, en vue de dispenser des informations à l'Association sur les dispositions de la Loi pour favoriser l'égalité économique des conjoints de même que sur la Loi sur la curatelle publique entrée en vigueur le 15 avril 1990. Plus d'une centaine de personnes ont assisté à cette séance d'information.

- Association féminine d'éducation et d'action sociale

L'Association féminine d'éducation et d'action sociale, paroisse St-Laurent, a organisé une journée d'information juridique portant sur les dispositions de la Loi pour favoriser l'égalité des conjoints.

A cette occasion, une avocate a été invitée à titre de conférencière et personne-ressource afin de discuter de l'ensemble des dispositions de la Loi 146, les participants ayant pu formuler leurs commentaires et leurs interrogations face à l'application de cette loi.

Cette séance d'information s'inscrivait dans le cadre d'une campagne de sensibilisation aux changements apportés par la mise en vigueur des dispositions de la Loi 146.

- Groupe Ressourcement (CLSC Des Côteaux)

Le groupe Ressourcement est composé essentiellement d'adultes ayant été victimes d'inceste et d'abus sexuels. Ce groupe a été formé dans le cadre d'activités dispensées par le Centre Local de Services Communautaires Des Côteaux à Chicoutimi.

Une avocate a été invitée, à titre de conférencière et personne-ressource, à une rencontre dont le but a été de sensibiliser les participants aux dispositions de la Loi pour favoriser l'égalité économique des conjoints. Cette rencontre visait particulièrement à répondre aux questions des participants en regard des inquiétudes qu'ils avaient déjà en fonction des renseignements qui avaient été véhiculés jusqu'à présent.

- «Une vie à vivre» (ligne ouverte CKRS Radio)

La station radiophonique CKRS, dans le cadre de son émission «Une vie à vivre», a donné la possibilité à une avocate de répondre aux auditeurs aux questions relatives à l'application de la Loi pour favoriser l'égalité économique des conjoints. Cette émission est diffusée régionalement et permet d'atteindre plusieurs foyers de notre région.

- Centre Local de Services Communautaires de la Jonquière

Le Centre Local de Services Communautaires a organisé une demi-journée d'information s'adressant au personnel même du Centre, particulièrement aux intervenants susceptibles de travailler auprès des personnes vivant des conflits ou des problèmes conjugaux. Une avocate a été invitée à titre de conférencière et personne-ressource à cette séance d'information qui avait pour but de les informer sur les dispositions de la Loi pour favoriser l'égalité économique des conjoints, de répondre à leurs questions et de tenter de leur donner les outils nécessaires afin qu'ils puissent guider leur clientèle vers les services appropriés en regard de l'application de cette loi.

- Journée de la Femme

Le personnel du Centre des données fiscales de Jonquière a organisé, à l'occasion de la Journée de la Femme, une séance d'information sur l'application des dispositions de la Loi pour favoriser l'égalité économique des conjoints. Une avocate a été invitée à titre de conférencière et personne-ressource.

Cette séance d'information s'est adressée à environ une quarantaine de personnes qui ont pu bénéficier à la fois de renseignements et transmettre leurs commentaires relativement à cette loi. De même, cette conférence a permis de faire le point sur l'avancement de lois en matière de condition féminine.

- Ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du Revenu (Bureau régional de Chicoutimi)

Dans le cadre de la Journée de la Femme qui avait lieu le 8 mars 1990, le bureau régional du ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du Revenu a organisé, le 16 mars, une journée dite «relaxation».

Le ministère a instauré cette journée pour permettre au personnel à la fois de se recréer et de s'informer dans diverses activités.

Cette année, il a proposé à une avocate, dans le cadre de cette journée, d'agir comme conférencière afin d'informer les participants des dispositions législatives concernant la Loi pour favoriser l'égalité économique des conjoints. Par la même occasion, ils lui ont demandé de livrer son expérience en tant que femme pratiquant dans le domaine du droit et l'évolution parcourue depuis les dix dernières années.

- Garderie Les Petits Poussins Inc.

Un avocat a été membre du conseil d'administration de cette garderie jusqu'au 1er novembre 1989.

La garderie Les Petits Pouissins Inc., corporation à but non lucratif, possède un permis de 66 places. Comme service complémentaire, la garderie possède une agence de garde d'enfants à domicile de 60 places.

Elle est gérée par un conseil d'administration de onze personnes constitué de parents utilisateurs et d'employés. Il y a donc cogestion. Les réunions du conseil d'administration se tiennent une fois par mois.

- Club Richelieu de Jonquière

Le but du Club Richelieu est le développement de la personnalité de ses membres et la promotion de la francophonie. Comme moyens d'action, celui-ci privilégie l'aide à l'enfance.

Le Club Richelieu compte présentement trente membres. Un avocat agit à titre de président. Il doit prévoir, planifier et organiser les diverses activités de ce club de services.

Pendant son mandat à la présidence, les principales oeuvres qui ont été soutenues sont la Maison des Jeunes de Jonquière, la distribution de 25 paniers de Noël d'une valeur de 150$ chacun à des familles démunies de Jonquière et plusieurs dons à des personnes ou organismes dans le besoin.

- Fondation Richelieu J.A.K. Inc.

Un avocat est membre du conseil d'administration de cette Fondation qui est une corporation à but non lucratif formée des Clubs Richelieu de Jonquière et Kénogami. La Fondation Richelieu exerce des activités charitables orientées plus particulièrement en fonction de l'aide à l'enfance et à la jeunesse. La Fondation administre un capital de plus de 50,000$ dont les revenus d'intérêts sont distribués à des organismes de notre milieu.

Les réunions se tiennent en moyenne une fois par mois et nous travaillons à augmenter le capital de notre Fondation, voir à effectuer des placements avantageux et répondre aux nombreuses demandes d'aide financière des organismes de notre milieu.

- Conférence AFEAS de Larouche

Le 9 janvier 1990, à la demande de l'Association des Fermières de Larouche, un avocat a été invité à rencontrer environ 50 membres de cette association pour discuter de la nouvelle Loi 146 (Loi sur le partage du patrimoine familial).

Après un exposé théorique de la loi, il a dû répondre aux nombreuses questions soulevées par l'assemblée. Il a pu constater que cette loi soulève beaucoup d'inquiétude au sein de la population.

- Garderie Le Jardin Ensanté Inc.

Un avocat est président du conseil d'administration de la garderie Le Jardin Ensanté Inc. qui se veut être un service de garde à but non lucratif desservant la population de Jonquière. Il est également membre du comité des conditions de travail et du comité de finance de cette garderie.

- La Maison des Jeunes de Jonquière Inc. (La Jonq-Tion)

La Jonq-Tion est un organisme à but non lucratif dont l'objectif principal est de mettre à la disposition des jeunes de 12 à 17 ans des moyens afin qu'ils prennent en charge l'organisation de leurs loisirs.

Il y a eu fréquentation d'environ 2000 personnes représentant environ 500 jeunes différents qui ont participé à une ou des activités offertes par la Jonq-Tion au cours des

douze derniers mois. Un avocat agit à titre de président du conseil d'administration de La Jonq-Tion depuis deux ans.

– Ligue des droits et libertés de la personne du Saguenay Lac St-Jean

Un avocat participe occasionnellement aux activités de la Ligue des droits et libertés de la personne du Saguenay Lac St-Jean et il agit également à titre de conseiller juridique.

Cette organisation a pour objectif de promouvoir et de défendre les droits et libertés de la personne et est en relation avec la Ligue des droits et libertés de la personne dont le siège social est situé à Montréal.

– Les auxiliaires bénévoles du département de toxicomanie de Jonquière Inc.

Un avocat a été demandé à titre de personne-ressource pour aider à structurer cet organisme qui vient en aide aux personnes qui sont aux prises avec des problèmes de toxicomanie. Dans le cadre de son mandat, il a été amené à rencontrer à de multiples reprises les membres de cette organisation.

– Club Richelieu de Jonquière et de Kénogami

Un avocat a été invité par les Clubs Richelieu de Jonquière et de Kénogami à participer à un dîner lors duquel il a fait une allocution sur la Maison des Jeunes de Jonquière afin d'en expliquer le fonctionnement ainsi que les objectifs aux membres de cette organisation qui y contribuent financièrement.

CHAPITRE II

RAPPORT FINANCIER

CHAPITRE II

RAPPORT FINANCIER

A) LE RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Maheu Noiseux
Comptables agréés

MONTRÉAL
2, COMPLEXE DESJARDINS BUREAU 2600
C.P. 153, MONTRÉAL H5B 1E8
(514) 281-1555 TÉLÉCOPIEUR (514) 281-1150

LAVAL
4, PLACE LAVAL, BUREAU 400
LAVAL, QUÉBEC H7N 5Y3
(514) 384-8650 TÉLÉCOPIEUR (514) 669-0420

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de la
Commission des services juridiques

Nous avons vérifié les états consolidés suivants de la Commission des services juridiques au 31 mars 1990:

Bilan, fonds d'administration
Bilan, fonds de responsabilité professionnelle
Bilan, fonds incendie et vol

et pour l'exercice terminé à cette date:

Revenus et dépenses, fonds d'administration
Déficit, fonds d'administration
Réserve, projets spéciaux, fonds d'administration
Dû au fonds d'administration et réserve, fonds de responsabilité professionnelle
Dû au fonds d'administration et réserve, fonds incendie et vol
Utilisation de l'octroi, fonds d'administration
Déboursés et dépenses, fonds d'administration

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de la Commission des services juridiques et de ses corporations régionales et locales au 31 mars 1990, les résultats de leurs opérations et l'utilisation de leurs octrois pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables mentionnés à la note 2, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Maheu Noiseux

Comptables agréés

Montréal, le 4 mai 1990

Maheu Noiseux-Collins Barrow
Bureaux dans les principales villes canadiennes
Représentants dans les principaux centres internationaux

B) LES ETATS FINANCIERS

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

BILANS CONSOLIDÉS
31 MARS 1990

FONDS D'ADMINISTRATION

	1990	1989
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	3 232 879 $	2 072 102 $
Intérêts courus	69 806	25 333
Débiteur, gouvernement du Québec	2 320 000	282 200
Débiteur, fonds de responsabilité professionnelle	13 075	13 589
Débiteur, fonds incendie et vol	7 735	4 076
Autres débiteurs	39 841	35 532
Avances	3 861	3 259
Frais imputables au prochain exercice	104 614	106 103
Avances sur congés reportés	109 794	9 102
	5 901 605 $	2 551 296 $

FONDS DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Intérêts courus	13 075 $	13 589 $
PLACEMENTS (note 4)	250 000	250 000
	263 075 $	263 589 $

FONDS INCENDIE ET VOL

ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Intérêts courus	7 735 $	4 076 $
PLACEMENTS (note 4)	150 000	75 000
	157 735 $	79 076 $

AU NOM DE LA COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

YVES LAFONTAINE

Président

JACQUES LEMAÎTRE-AUGER

Secrétaire

FONDS D'ADMINISTRATION

	1990	1989
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Emprunt bancaire		1 233 000 $
Créditeurs, frais courus et engagements	1 507 965 $	1 455 650
Rétroactivité, article 52, mandats émis et payés (note 2)	1 100 000	
Rétroactivité, article 52, mandats émis et non payés (note 3)	2 089 584	
Octroi perçu d'avance, ajustement des traitements	1 209 500	
Congés reportés	94 241	53 356
Dépôt et autres créditeurs	1 890	1 500
	6 003 180	2 743 506
AVOIR NÉGATIF		
DÉFICIT	(106 201)	(294 248)
RÉSERVE, PROJETS SPÉCIAUX	4 626	102 038
	(101 575)	(192 210)
	5 901 605 $	2 551 296 $

FONDS DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Dû au fonds d'administration	13 075 $	13 589 $
AVOIR		
RÉSERVE	250 000	250 000
	263 075 $	263 589 $

FONDS INCENDIE ET VOL

PASSIF		
PASIF À COURT TERME		
Dû au fonds d'administration	7 735 $	4 076 $
AVOIR		
RÉSERVE	150 000	75 000
	157 735 $	79 076 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES
FONDS D'ADMINISTRATION
REVENUS ET DÉPENSES CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1990

	Opérations	
	1990	1989
REVENUS		
Octroi, gouvernement du Québec	54 830 500 $	52 817 900 $
Octroi perçu d'avance au début		
Octroi perçu d'avance à la fin	1 209 500	
	53 621 000	52 817 900
DÉPENSES	54 996 895	53 873 699
	(1 375 895)	(1 055 799)
AUTRES REVENUS		
Remboursement des coûts de l'aide juridique	103 690	111 406
Mémoires de frais	123 698	149 806
Intérêts	1 160 008	505 941
Autres revenus	52 833	113 534
Revenus nets des fonds de responsabilité professionnelle et d'incendie et vol	26 301	3 807
Remboursement de taxes d'affaires		247 476
Radiation d'un débiteur, gouvernement du Québec		(216 781)
	1 466 530	915 189
		(140 610)
Virement des opérations à la pratique privée (article 52)		(42 119)
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES (DES DÉPENSES SUR LES REVENUS)	90 635 $	(182 729) $

Pratique privée (article 52)			
1990	1989	1990	1989
25 430 416 $	25 660 000 $	80 260 916 $	78 477 900 $
	459		459
		1 209 500	
25 430 416	25 660 459	79 051 416	78 478 359
25 430 416 $	25 702 578	80 427 311	79 576 277
	(42 119)	(1 375 895)	(1 097 918)
		103 690	111 406
		123 698	149 806
		1 160 008	505 941
		52 833	113 534
		26 301	3 807
			247 476
			(216 781)
		1 466 530	915 189
	(42 119)		(182 729)
	42 119 $		
		90 635 $	(182 729) $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES
FONDS D'ADMINISTRATION
DÉFICIT CONSOLIDÉ
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1990

	1990	1989
SOLDE AU DÉBUT	(294 248) $	(73 684) $
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES (DES DÉPENSES SUR LES REVENUS)	90 635	(182 729)
	(203 613)	(256 413)
RÉGULARISATION DE LA RÉSERVE CONSOLIDÉE, PROJETS SPÉCIAUX	97 412	(37 835)
SOLDE À LA FIN	(106 201) $	(294 248) $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES
FONDS D'ADMINISTRATION
RÉSERVE CONSOLIDÉE, PROJETS SPÉCIAUX
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1990

	1990	1989
SOLDE AU DÉBUT	102 038 $	64 203 $
Augmentation de la réserve à même les revenus accumulés		37 835
Utilisation de la réserve	97 412	
	97 412	37 835
SOLDE À LA FIN	4 626 $	102 038 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES
FONDS DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE
DÛ AU FONDS D'ADMINISTRATION ET RÉSERVE CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1990

	1990	1989
SOLDE AU DÉBUT		
Dû au fonds d'administration	13 589 $	13 870 $
Réserve	250 000	250 000
	263 589	263 870
Revenus d'intérêt	26 737	27 439
Réclamations, dépenses payées par le fonds d'administration	4 984	16 094
Transfert au fonds d'administration	22 267	11 626
	27 251	27 720
	(514)	(281)
SOLDE À LA FIN	263 075 $	263 589 $
Dû au fonds d'administration	13 075 $	13 589 $
Réserve	250 000	250 000
	263 075 $	263 589 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES
FONDS INCENDIE ET VOL
DÛ AU FONDS D'ADMINISTRATION ET RÉSERVE CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1990

	1990	1989
SOLDE AU DÉBUT		
Dû au fonds d'administration	4 076 $	4 161 $
Réserve	75 000	75 000
	79 076	79 161
Contribution au fonds	75 000	
Revenus d'intérêt	11 834	8 232
Transfert du fonds d'administration		7 453
	86 834	15 685
Réclamations, dépenses payées par le fonds d'administration	7 286	15 770
Transfert au fonds d'administration	889	
	8 175	15 770
	78 659	(85)
SOLDE À LA FIN	157 735 $	79 076 $
Dû au fonds d'administration	7 735 $	4 076 $
Réserve	150 000	75 000
	157 735 $	79 076 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES
FONDS D'ADMINISTRATION
UTILISATION DE L'OCTROI CONSOLIDÉE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1990

LIQUIDITÉS AU DÉBUT			839 102 $
RECETTES			
Octroi du gouvernement du Québec		80 260 916 $	
Intérêts	1 160 008 $		
Augmentation des intérêts courus	(44 473)	1 115 535	
Mémoires de frais		123 698	
Autres revenus		52 833	
Revenus nets des fonds de responsabilité professionnelle et d'incendie et vol		26 301	
Remboursement des coûts de l'aide juridique		103 690	
Diminution des frais imputables au prochain exercice		1 489	
Augmentation des autres créditeurs		390	
Rétroactivité, article 52, mandats émis et non payés		2 089 584	83 774 436
			84 613 538
DÉBOURSÉS			
Augmentation du débiteur, gouvernement du Québec		2 037 800	
Augmentation des autres débiteurs		4 309	
Augmentation des débiteurs, fonds de responsabilité professionnelle et du fonds incendie et vol		3 145	
Opérations et pratique privée (article 52) (relevés 8 et 9)		79 234 111	
Augmentation des avances		602	
Augmentation des avances sur congés reportés		100 692	81 380 659
LIQUIDITÉS À LA FIN			3 232 879 $

LIQUIDITÉS

	1990	1989
Encaisse	3 232 879 $	2 072 102 $
Emprunt bancaire		(1 233 000)
	3 232 879 $	839 102 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES
FONDS D'ADMINISTRATION
DÉBOURSÉS ET DÉPENSES CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1990

OPÉRATIONS	Déboursés	Moins: Engagements, créditeurs et congés reportés au 1er avril 1989	Plus: Engagements, créditeurs et congés reportés au 31 mars 1990	Dépenses
Réunion des administrateurs	110 830 $	2 485 $	2 047 $	110 392 $
Loyers, taxes et permis	5 439 061	197 888	205 143	5 446 316
Téléphone	1 178 909	68 481	87 211	1 197 639
Électricité	46 629	21 250	15 675	41 054
Frais postaux	381 225	8 370	4 787	377 642
Fournitures et papeterie	832 668	84 563	105 845	853 950
Autres frais administratifs	492 298	38 928	15 487	468 857
Honoraires	544 548	45 829	57 175	555 894
Entretien et réparations	391 608	57 268	154 221	488 561
Ameublement et équipement de bureau	1 200 946	629 643	322 721	894 024
Frais de déplacement	1 054 424	45 887	43 397	1 051 934
Bibliothèque	470 476	31 840	19 646	458 282
Formation professionnelle	395 282	5 205	23 518	413 595
Trésorerie et traitement des données	214 238	1 910	121 472	333 800
Comité de révision	64 528		1 249	65 777
Information et éducation	428 490	8 775	6 522	426 237
Recherche	88 371	7 144	16 799	98 026
Approbation des comptes	11 082	78	665	11 669
Services juridiques communautaires de Pointe St-Charles et Petite Bourgogne inc.	506 613			506 613
	13 852 226	1 255 544	1 203 580	13 800 262
Traitements et avantages sociaux				
Avocats	24 421 668	47 494	116 457	24 490 631
Autres	13 894 039	51 798	93 944	13 936 185
	38 315 707	99 292	210 401	38 426 816
Montants à reporter	52 167 933	1 354 836	1 413 981	52 227 078

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES
FONDS D'ADMINISTRATION
DÉBOURSÉS ET DÉPENSES CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1990

	Déboursés	Moins: Engagements, créditeurs et congés reportés au 1er avril 1989	Plus: Engagement, créditeurs et congés reportés au 31 mars 1990	Dépenses
Montants reportés	52 167 933 $	1 354 836 $	1 413 981 $	52 227 078 $
Déboursés judiciaires				
Civils	2 275 759	117 314	115 909	2 274 354
Criminels	460 003	36 856	72 316	495 463
	2 735 762	154 170	188 225	2 769 817
	54 903 695	1 509 006	1 602 206	54 996 895
PRATIQUE PRIVÉE (article 52)				
Honoraires				
Civils	10 581 081			10 581 081
Criminels	9 513 908			9 513 908
Notaires	805 702			805 702
	20 900 691			20 900 691
Déboursés judiciaires				
Civils	2 500 582			2 500 582
Criminels	851 940			851 940
Notaires	35 789			35 789
	3 388 311			3 388 311
Intérêts	20 079			20 079
Honoraires	21 335			21 335
	41 414			41 414
	24 330 416			24 330 416
Redressement du tarif des avocats (note 3)			1 100 000	1 100 000
	24 330 416		1 100 000	25 430 416
	79 234 111 $	1 509 006 $	2 702 206 $	80 427 311 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 MARS 1990

1. STATUT

La Commission des services juridiques est constituée en vertu de la Loi sur l'aide juridique au Québec.

2. PRINCIPALES PRATIQUES COMPTABLES

PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Commission des services juridiques et des corporations régionales suivantes:
Centre communautaire juridique de Montréal
Centre communautaire juridique des Laurentides
Centre communautaire juridique de la Rive-Sud
Centre communautaire juridique de Québec
Centre communautaire juridique de l'Outaouais
Centre communautaire juridique de l'Estrie
Centre communautaire juridique du Saguenay, Lac St-Jean
Centre communautaire juridique de la Mauricie, Bois Francs
Centre communautaire juridique du Bas St-Laurent, Gaspésie
Centre communautaire juridique de la Côte-Nord
Centre communautaire juridique de l'Abitibi-Témiscamingue et de la corporation locale suivante:
Clinique juridique populaire de Hull inc., Outaouais

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus en tenant compte des particularités suivantes:

PRATIQUE PRIVÉE (article 52)

Les dépenses d'honoraires, de déboursés judiciaires et d'intérêt payées à la pratique privée (article 52) sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de caisse et les revenus sont comptabilisés en conséquence.

Subséquent à la fin de l'exercice financier, une entente est intervenue entre le Barreau du Québec et le ministère de la Justice. Cette entente prévoit un versement de rétroactivité d'environ 1 100 000 $ pour les mandats émis depuis le 1er avril 1989 et payés au cours de l'exercice.

2. PRINCIPALES PRATIQUES COMPTABLES (suite)

MÉMOIRES DE FRAIS ET REMBOURSEMENTS DES COÛTS DE L'AIDE JURIDIQUE

Les revenus de mémoires de frais et les remboursements des coûts de l'aide juridique sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité de caisse.

IMMOBILISATIONS

Aucun fonds d'immobilisations n'est prévu aux livres de la Commission des services juridiques. Conséquemment, les acquisitions d'immobilisations sont imputées aux dépenses d'opérations de l'exercice et sont budgétées en conséquence.

SALAIRES

Les salaires réguliers des employés de la Commission des services juridiques et des corporations régionales sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité de caisse.

VIREMENT DE FONDS

Les règlements de la Commission des services juridiques prévoient que la réserve du fonds de responsabilité professionnelle ne doit pas excéder 250 000 $ et celle du fonds incendie et vol 150 000 $. Ainsi, tout excédent à ces montants doit être viré aux revenus et dépenses du fonds d'administration.

3. RÉTROACTIVITÉ, ARTICLE 52, MANDATS ÉMIS ET NON PAYÉS

Le Conseil du Trésor, suite à l'entente intervenue entre le ministère de la Justice et le Barreau du Québec, a évalué le coût de la rétroactivité pour les mandats émis depuis le 1er avril 1989 et payables dans les années subséquentes à 2 089 584 $ et s'est engagé à verser ce montant à la Commission des Services Juridiques.

4. PLACEMENTS

	1990	1989
FONDS DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE		
Ces fonds sont investis en certificats de dépôt auprès de la Société d'hypothèque Banque Nationale	250 000 $	250 000 $
FONDS INCENDIE ET VOL		
Ces fonds sont investis en certificats de dépôt auprès de la Société d'hypothèque Banque Nationale	150 000 $	75 000 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 MARS 1990

5. ENGAGEMENTS

HONORAIRES, DÉBOURSÉS JUDICIAIRES ET INTÉRÊTS DE LA PRATIQUE PRIVÉE (article 52)

Au 31 mars 1990, les mandats émis aux professionnels de la pratique privée mais non encore facturés totalisent environ 22 900 000 $ et se répartissent comme suit:

Année	Montant estimé des mandats			Montant total
	Civils	Criminels	Notaires	
1973-1986	410 000 $	130 000 $	10 000 $	550 000 $
1986-1987	680 000	260 000	10 000	950 000
1987-1988	1 360 000	720 000	20 000	2 100 000
1988-1989	2 800 000	1 940 000	60 000	4 800 000
1989-1990	8 600 000	5 500 000	400 000	14 500 000
	13 850 000 $	8 550 000 $	500 000 $	22 900 000 $

Les montants estimés pour les mandats émis à la pratique privée ont été déterminés par la Commission des services juridiques.

CONTRATS DE LOCATION

En vertu de contrats de location-exploitation, la Commission des services juridiques et les corporations régionales se sont engagées à verser un montant total minimum de 16 310 583 $ au cours des exercices se terminant le 31 mars 1991, 4 201 570 $; 1992, 3 873 156 $; 1993, 3 397 623 $; 1994, 2 734 645 $ et 1995, 2 103 589 $.

ANNEXE 1

Membres de la Commission au 31 mars 1990

M[e] Yves Lafontaine	Montréal
Monsieur Gérard Docquier	Saint-Luc
Madame Lise Evoy	Laval
M[e] Francine Fillion	Matane
M[e] Evangelos Hadjis	Beaconsfield
Monsieur Pierre Paquin	Gatineau
M[e] Josée Payette	Hudson
Monsieur Adéodat St-Pierre	Rimouski
Mme Gisèle St-Pierre-Beaulieu	Rimouski
M[e] René Turcotte	Sherbrooke

A titre consultatif:

Le sous-ministre de la Justice ou son délégué
Le sous-ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du Revenu ou son délégué

Le comité administratif était composé, au 31 mars, du président, M[e] Yves Lafontaine, de M[e] Francine Fillion, commissaire, de M[e] Evangelos Hadjis, commissaire, et de Madame Gisèle St-Pierre-Beaulieu, commissaire.

ANNEXE 2

Séances de la Commission des services juridiques entre le 1er avril 1989 et le 31 mars 1990

	89-04-21	89-06-28	89-09-28	89-11-24	90-02-16
Me Yves Lafontaine	X	X	X	X	X
Me Denis Bouchard	X	X	X		
Monsieur Gérard Docquier	X	X			X
Madame Lise Evoy			X	X	
Me Francine Fillion	X				
Me Evangelos Hadjis	X		X	X	X
Monsieur Pierre Paquin			X	X	X
Me Josée Payette	X	X			X
Monsieur Adéodat St-Pierre	X	X		X	X
Madame Gisèle St-Pierre Beaulieu	X	X	X	X	X
Me René Turcotte		X	X	X	X
Le sous-ministre de la Justice	D	D	D	D	
Le sous-ministre de la Main-d'oeuvre et de la sécurité du Revenu			D		D

X présent
D représenté par un délégué

ANNEXE 3

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

Les Services et le Comité de révision au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1990

Comité administratif:

Me Yves Lafontaine, président
Me Francine Fillion
Me Evangelos Hadjis
Mme Gisèle St-Pierre-Beaulieu

Secrétariat:

Me Jacques Lemaître-Auger
secrétaire

Trésorerie:

Monsieur René A. Morin, c.a.

Service de l'information

Me Louis-Paul Allard, directeur

Service d'approbation des comptes légaux:

Me Jacques Valade

Comité de révision:

Membres:

Me Jacques Frémont, président
Me Michel Charbonneau
Mme Jeanne-Mance Dufaux

Avocat délégué:

Me Gilles Trudeau

Service d'expertise, d'éducation et de recherche:

Me Pierre-Yves Bourdeau
Mme Francine Godin
Me Mary Hurley
(jusqu'au 12 mai 1989)
Me Monique Jarry
Me Christine Lebrun
Me Suzanne Pilon
Me Claudine Roy
Me Diane Trudeau
(à partir du 1er mai 1989)

ANNEXE 4

Liste des membres des conseils d'administration des corporations régionales en fonction au 31 mars 1990

Région de l'Abitibi-Témiscamingue

M. Antonio Bruno, président
M. Robert Arcand
M. André Bergeron
Me Guy Bourget
Me Benoît Drolet
Me France Dufour
M. François Dumulon
Mme Lise Garneau
Mme Rosanne Lemieux
Me Jean McGuire
M. Adrien Richard
M. Serge Roy

Région du Bas St-Laurent – Gaspésie

Me Jacques Villeneuve, président
Mme Raymonde Babin
Mme Nicole Bélisle
Me Danielle Caron
Me Georges Deschênes
M. Alphonse Forest
M. Marcel Landry
M. Hubert Lepage
Me Benoît Moulin
M. Réal Pelletier
M. Norbert Renaud
M. Jean-Nil Thériault

Région de la Côte-Nord

Me Arnold Brochu, président
M. Jean Bernier
M. Jean Caron
M. Julien Dubé
Me Raymond Y. Gaudreault
M. Randy Jones
Mme Huguette Larouche
M. René A. Marier
Me Lucille Paré
Me Victor St-Onge
M. Jean-Marie Tremblay
Mme Jeannette Turcotte

Région de l'Estrie

Me Roseline Alric, présidente
Me Guy Achim
Me Ghislaine Champoux
Mme Linda Dieleman
Me Jean-Louis Dubé
Mme Micheline Genest
Mme Murielle Lapointe
M. Louis-Henri Lessard
Mme Elcée Perreault-Boudreau
Me Michel Quintal
Me Lucie Thibodeau
Mlle Danielle Viau

Région des Laurentides-Lanaudière

Me Robert J. Beauséjour, président
M. Clarence Bernier
Soeur Monique Boissé
Me Pierre Dagenais
Me Suzanne Fortin
M. Bernard Gagnon
M. Léonard Lessard
M. Albert Poirier
Mme Lynda Ricard
Me Ruth Veillet

Région de la Mauricie – Bois-Francs

Mme Laurette Martel Aubin, présidente
Me Claude Ayotte
M. Laval Beaudet
M. Charles Charest
Mme Lucie Deschênes-Livernoche
Mme Monic Dudemaine
Me Luc Levasseur
Me François Marchand
Me Marc Michaud
Mme Gertrude Purcell
Mme Micheline Roy-Bournival

Région de Montréal

Me Jacques Périgny, président
Mme Suzanne Baldwin
Mme Manon Benoît
M. Jean-Pierre Bergeron
M. Bernard Bleau
Mme Anna Del Frate
M. Pierre Dupuis
Mme Moïsette Guérin
Me Robert La Haye
M. Jean Lachapelle
Me Claude J. Melançon
Me André Tremblay

Région de l'Outaouais

Me Michel Séguin, président
Mlle Louisette Dubois
Mlle Micheline Gamache
Me Rachel Grondin
M. Gérald Laflamme
M. Gabriel Lefebvre
Me Richard A. Lestage
Me Jean-Claude Sarrazin
M. Jocelyn St-Denis
M. Gaston St-Jean
M. Benoît Tolszczuk
M. Gilles Trahan

Région de Québec

M. Jean-Guy Drolet, président
Mme Gisèle Banville-Filion
Mme Louise Brunet
M. Michel Côté
Me Marcel Dumas
Me Bernard Landry
Me Claude Morneau
M. Paul Nolet
M. Pierre-Emile Noreau
Me André Soucy

Région de la Rive-Sud

Me Jacques Sylvestre, président
Me Paul Gingras
M. Roger Girard
M. Louis Jazzar
M. Luc Lalonde
Mme Marie Sophie Lamothe
Me Micheline Montpetit
M. Gilles Morency
M. Jean Ridorossi
Me Bernard Trudel

Région du Saguenay – Lac St-Jean

Me Martin Côté, président
M. Jacques Bouchard
Mme Carmen Girard
M. Robert Guimond
Me Diane Lalancette
Me Michel Lapointe
Mme Marthe Larouche
M. Serge Lemelin
M. Jacques Morin
Mme Réjeanne Potvin-Larouche
M. Camille Tremblay
Me Sylvain Truchon

ANNEXE 5

Directeurs généraux en fonction au 31 mars 1990

Abitibi-Témiscamingue
Me Jean-Guy Leclerc

Bas St-Laurent – Gaspésie
Me Jacques Racine

Côte-Nord
Me Jean-Yves Caron

Estrie
Me Jacques Lemay

Laurentides-Lanaudière
Me Pierre Langevin

Mauricie – Bois-Francs
Me Gaston Hardy

Montréal
Me Robert Forest

Outaouais
Me Pierrette Dupont-Rousse

Québec
Me Raymond Gagnon

Rive-Sud
Me Gilles Poussard

Saguenay – Lac St-Jean
Me Jean-Pierre Périgny

ANNEXE 6

Bureaux et corporations locales ouverts au 31 mars 1990

Régions	Bureaux avec avocat (s) en permanence	Bureaux avec avocat (s) à temps partiel
Abibiti-Témiscamingue	Amos La Sarre Rouyn-Noranda Val d'Or (869, 3e Avenue) Val d'Or (1345 Chemin Sullivan) Ville-Marie	Baie d'Hudson Baie de l'Ungava Baie de Mistassini Baie James Matagami Senneterre Témiscaming
Bas St-Laurent – Gaspésie	Rimouski Amqui Cabano Chandler Gaspé Iles-de-la-Madeleine Matane New Richmond Rivière-du-Loup Ste-Anne-des-Monts	Grande-Vallée La Pocatière Matapédia Mont-Joli Mont-Louis Paspébiac Percé
Côte-Nord	Sept-Iles Baie-Comeau Forestville	Blanc-Sablon Escoumins Fermont Hâvre St-Pierre Port-Cartier Sacré-Coeur Schefferville
Estrie	Sherbrooke (225 King Ouest) Asbestos Coaticook Lac Mégantic Magog Sherbrooke (85 Nord Belvedère) Thetford Mines	Disraéli East Angus La Patrie Richmond Stanstead Windsor
Laurentides – Lanaudière	St-Jérôme (4 ouest, de Martigny) St-Jérôme (30 ouest, de Martigny) Charlemagne Joliette Lachute Mont-Laurier Repentigny Ste-Agathe St-Eustache Ste-Thérèse Terrebonne	St-Gabriel-de-Brandon St-Jovite St-Michel-des-Saints Ville des Laurentides

* corporation locale

Régions	Bureaux avec avocat (s) en permanence	Bureaux avec avocat (s) à temps partiel
Mauricie – Bois-Francs	Trois-Rivières (225 Des Forges) Trois-Rivières (1350 Royale) Cap-de-la-Madeleine Drummondville La Tuque Louiseville Shawinigan Victoriaville	Ste-Geneviève-de-Batiscan
Montréal	Montréal (425 de Maisonneuve Ouest) Lachine Laval-Est Laval-Ouest Montréal Côte-des-Neiges Hochelaga/Centre Sud Maisonneuve Mercier Montréal-Nord Outremont – Parc Extension Place Dupuis Plateau Mont-Royal Rosemont St-Henri St-Michel Division appel Division civile Division criminelle Division immigration Division jeunesse * Services juridiques communautaires de Pointe-St-Charles et Petite Bourgogne Inc. Verdun Villeray Ville St-Laurent	Palais de Justice
Outaouais	Hull (115 Promenade du Portage) Aylmer Buckingham Campbell's Bay Gatineau Hull Section civile Section criminelle Section famille * Clinique juridique populaire de Hull Inc. Maniwaki	Chapeau Fort Coulonge Masham St-André Avellin

* corporation locale

Régions	Bureaux avec avocat (s) en permanence	Bureaux avec avocat (s) à temps partiel
Québec	Charlesbourg (5350 boul. Henri-Bourassa) Charlesbourg (8500 boul. Henri-Bourassa) La Malbaie Lévis Limoilou Montmagny Québec Section criminelle Section jeunesse Côte de Beaupré St-Jean-Baptiste St-Roch St-Georges-de-Beauce St-Joseph-de-Beauce	Baie St-Paul Lac Etchemin
Rive-Sud	Longueuil (101 Roland-Therrien) Brossard Châteauguay Cowansville Dorion Granby Greenfield Park Lacolle Longueuil Affaires civiles (101 Place Charles-Lemoyne) (192 St-Jean) Affaires pénales et section jeunesse (1644 Chemin Chambly) Montréal (section immigration) St-Hyacinthe St-Jean-sur-Richelieu Sorel Valleyfield	Palais de Justice
Saguenay – Lac St-Jean	Chicoutimi Alma Dolbeau Jonquière Roberval Ville de La Baie	Chibougamau
TOTAL	112 BUREAUX 2 CORPORATIONS LOCALES	41 BUREAUX
GRAND TOTAL	.....	155 UNITES

• corporation locale

ANNEXE 7

Avocats, autres professionnels, employés de soutien, stagiaires et étudiants salariés à l'emploi de la Commission, des corporations régionales et locales au 31 mars 1990

REGIONS	AVOCATS	Autres professionnels et employés de soutien	Stagiaires et étudiants
COMMISSION	12	45	2
ABITIBI/TEMISCAMINGUE	15	22	1
BAS ST-LAURENT/GASPESIE	23	32	3
COTE-NORD	12	14	–
ESTRIE	29	37	1
LAURENTIDES/LANAUDIERE	27	40	4
MAURICIE/BOIS-FRANCS	17	36	–
MONTREAL	119	140	20
OUTAOUAIS	28	36	1
QUEBEC	40	48	4
RIVE-SUD	45	63	3
SAGUENAY/LAC ST-JEAN	16	23	–
	383	536	39

TOTAL DU PERSONNEL 958

ANNEXE 8

MISE À JOUR DES INDICATEURS DU RÉSEAU DE L'AIDE JURIDIQUE

ET PRÉCISIONS EN REGARD DES EFFETS:

- DES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ
- DE LA LOI DE L'IMMIGRATION
- DE LA LOI SUR LA CURATELLE
- DE LA TARIFICATION DES HONORAIRES DES AVOCATS À MANDAT

Septembre 1990
Richard Gauvin
MINISTÈRE DE LA JUSTICE
Direction de la planification et de l'évaluation

TABLE DES MATIÈRES

Description		Pages
1. FAITS SAILLANTS		169
• Prévisions pour la période 1989-1990 à 1992-1993		169
• Répartition de la demande dans le réseau pour 1989-1990		170
2. INTRODUCTION		173
3. ANALYSE DE LA DEMANDE		177
3.1	Évolution générale	177
3.2	Évolution régionale	177
3.3	Pourcentage de dossiers acceptés	179
3.4	Répartition régionale de la demande	181
3.5	Répartition des dossiers admis entre les avocats salariés, les avocats de la pratique privée et les notaires	181
3.6	Demande régionale en matière notariale	184
3.7	Dossiers traités par des avocats et répartition régionale	185
3.8	Évolution du nombre de dossiers confiés à la pratique privée suivant le type de droit (civil et criminel)	188
3.9	Répartition régionale des avocats de pratique privée réclamant des honoraires	190
3.10	Réclamation par avocat et coût par réclamation	192
3.11	Sources de revenus de la clientèle	192
4. PRÉVISIONS DE LA DEMANDE		197
4.1	Critères d'admissibilité	197
4.2	Loi de l'immigration	198
4.3	Réforme du régime de curatelle	199
4.4	Révision de la tarification des honoraires des avocats	200
5. ANALYSE DE L'EFFICIENCE ET DES RESSOURCES		205
5.1	Les ressources humaines et physiques	205
5.2	Les ressources financières	205
5.3	Nombre de dossiers traités par les avocats salariés	205
5.4	Performance des avocats salariés	207
5.5	Coût moyen par dossier traité (coût moyen combiné)	208
5.6	Honoraires moyens des dossiers de la pratique privée	211
5.7	Coût moyen des dossiers exécutés par les avocats salariés de l'aide juridique	212

6. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 215

7. LES SCÉNARIOS 219

8. EFFORT BUDGÉTAIRE DE LA PROVINCE 223

9. CONCLUSION 229

APPENDICE 1
– Commission des services juridiques
Fonds d'administration
Déboursés consolidés 233

APPENDICE 2
– Description des statistiques du tableau 16 237

LISTE DES TABLEAUX 238

LISTE DES GRAPHIQUES 240

1. FAITS SAILLANTS

1. FAITS SAILLANTS

- Augmentation de la demande totale traitée de 0,94% représentant 2561 dossiers de plus qu'en 1988-1989.
- Les demandes sont admises dans une proportion de 89% (augmentation de 1% par rapport à par rapport à l'exercice précédent).
- Le nombre de demandes acceptées augmente de près de 5200 dossiers (augmentation de 2,15%).
- Parmi les causes assumées par des avocats, 36,8% le sont par la pratique privée comparativement à 36,9% en 1988-1989 et 40,2% pendant l'exercice 1987-1988.
- Les causes au civil représentent 59% des demandes assumées par des avocats et sont traitées à 33,1% par la pratique privée.
- Les causes au criminel représentent 41% des demandes assumées par des avocats et sont traitées à 42,1% par la pratique privée.
- Le coût moyen pour un dossier traité par les avocats salariés du réseau d'aide juridique diminue de 0,6% (184,30$ contre 183,08$) en 1989-1990 tandis que le coût moyen chez les praticiens du privé diminue de 7% (266,53$ contre 249,06$).

Prévisions pour la période 1989-1990 à 1992-1993

- Une augmentation de la demande est à prévoir. Elle est de l'ordre de 1,2% en 1990-1991. En 1991-1992 et 1992-1993, le taux d'augmentation devrait être similaire. Cette prévision est faite à partir d'un modèle mathématique qui tient compte de la tendance observée depuis 1973. Toutefois, l'indexation des critères d'admissibilité économique pourrait, le cas échéant, amplifier de 4,3% cette augmentation si la proposition présentée par le ministère de la Justice du Québec en cette matière est acceptée par le Conseil des ministres.
- En ce qui a trait aux ressources financières nécessaires au fonctionnement de la Commission des services juridiques, elles devraient totaliser 87,6M $ en 1990-1991 et atteindre 96,7M $ en 1992-1993.

RÉPARTITION DE LA DEMANDE DANS LE RÉSEAU POUR 1989-1990

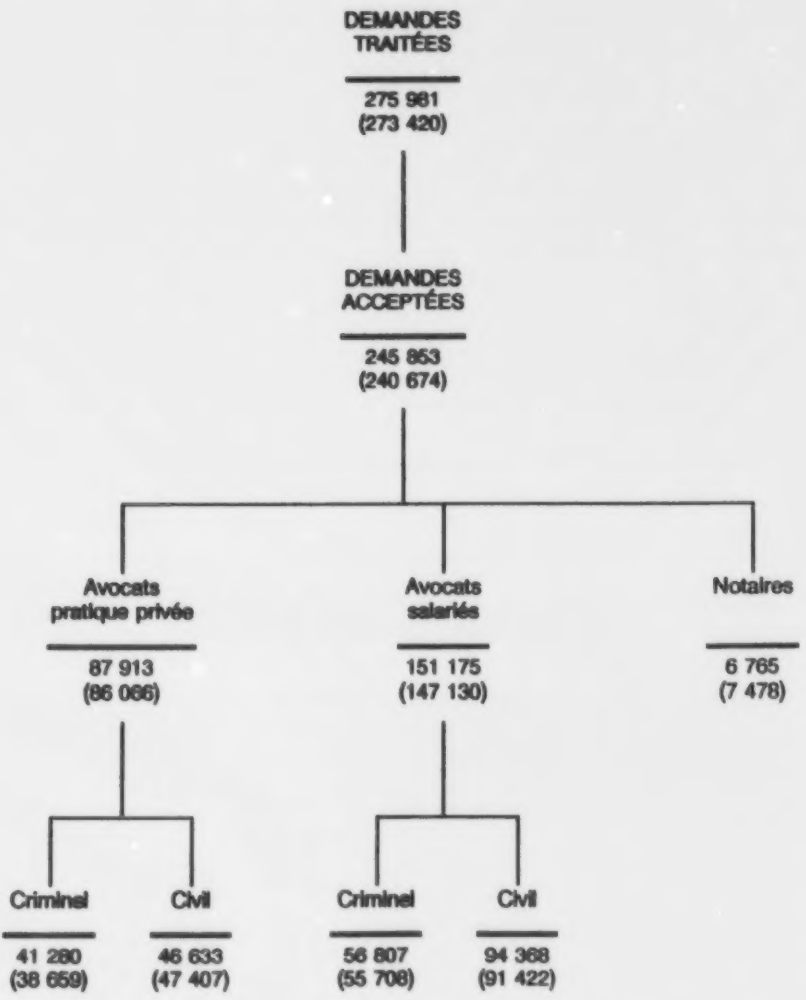

N.B.: Les données entre parenthèses sont relatives à l'exercice 1988-1989.

2. INTRODUCTION

2. INTRODUCTION

Vous trouverez dans les pages qui suivent la mise à jour des principaux indicateurs du réseau de l'aide juridique du Québec. Ces indicateurs, élaborés à partir de l'évaluation de la Commission des services juridiques terminée en 1982, sont mis à jour annuellement.

Les indicateurs dont il est question sont regroupés selon deux grands thèmes, à savoir, les indicateurs de demande et ceux relatifs aux ressources. Vous retrouvez ces derniers aux sections 1 et 3 du présent document. Quant aux sections 2 et 4, on y traite respectivement des prévisions de la demande et des prévisions budgétaires.

Le présent document constitue le neuvième rapport d'analyse statistique. Il a été effectué à partir des données de la Commission des services juridiques et couvre l'exercice 1989-1990. Il vise à suivre l'évolution du programme d'aide juridique, à vérifier la validité des hypothèses retenues l'année précédente pour prévoir la demande et à présenter une estimation des besoins financiers de l'organisme.

3. ANALYSE DE LA DEMANDE

3. ANALYSE DE LA DEMANDE
(Période de 1973-74 à 1989-1990)

3.1 Évolution générale

En 1989-1990, la demande en services juridiques a légèrement augmentée, passant de 273 420 à 275 981 demandes traitées, soit une hausse de 0,94%. Le pourcentage de demandes acceptées pour sa part variait de plus de 1% passant de 88% à 89,1%. C'est en matière criminelle que le nombre de demandes acceptées a connu la variation la plus significative, soit 3,9% parallèlement à une augmentation de 1,6% au civil.

TABLEAU 1

ÉVOLUTION DE LA DEMANDE DE 1973-1974 À 1989-1990
DEMANDES TRAITÉES, DEMANDES ACCEPTÉES

ANNÉES	NOMBRE DE DEMANDES TRAITÉES	% DE VARIATION/ANNÉE PRÉCÉDENTE	NOMBRE DE DEMANDES ACCEPTÉES	% DE VARIATION/ANNÉE PRÉCÉDENTE	% DE DEMANDE ACCEPTÉES
1973-1974	92 517	—	84 112	—	90,92%
1974-1975	118 691	28,29%	96 274	14,46%	81,11%
1975-1976	162 129	36,60%	129 437	34,45%	79,84%
1976-1977	187 914	15,90%	163 028	25,95%	86,76%
1977-1978	197 365	5,03%	170 073	4,32%	86,17%
1978-1979	203 255	2,98%	175 850	3,40%	86,52%
1979-1980	216 306	6,42%	177 544	0,96%	82,08%
1980-1981	240 747	11,30%	216 019	21,67%	89,73%
1981-1982	251 150	4,32%	219 875	1,79%	87,55%
1982-1983	260 472	3,71%	228 240	3,80%	87,63%
1983-1984	258 550	-0,74%	227 570	-0,29%	88,02%
1984-1985	257 352	-0,46%	227 085	-0,21%	88,24%
1985-1986	265 754	3,26%	235 845	3,86%	88,75%
1986-1987	271 804	2,28%	238 698	1,21%	87,82%
1987-1988	265 054	-2,48%	232 746	-2,49%	87,81%
1988-1989	273 420	3,16%	240 674	3,41%	88,02%
1989-1990	275 981	0,94%	245 853	2,15%	89,08%

SOURCE: Rapport annuel de la C.S.J.

3.2 Évolution régionale

Cette augmentation de la demande de services qui, pour l'ensemble de la province est de 0,94%, a été ressentie de façon différente par chacune des corporations régionales. Comme on peut le constater au tableau 2A, certaines régions ont connu des variations beaucoup plus significatives. Il s'agit de Laurentides-Lanaudière, de la Rive-Sud et de l'Outaouais.

Par ailleurs, cinq régions sur onze ont connu des diminutions au niveau de la demande. Il s'agit des régions de l'Abitibi-Témiscamingue, du Bas St-Laurent, de l'Estrie, de Québec et du Saguenay Lac St-Jean.

TABLEAU 2 A

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DOSSIERS TRAITÉS PAR RÉGION DE 1986 À 1990

CORPORATIONS RÉGIONALES	NOMBRE DE DEMANDES 1986-1987	% DE VARIATION /ANNÉE PRÉCÉDENTE	NOMBRE DE DEMANDES 1987-1988	% DE VARIATION /ANNÉE PRÉCÉDENTE	NOMBRE DE DEMANDES 1988-1989	% DE VARIATION /ANNÉE PRÉCÉDENTE	NOMBRE DE DEMANDES 1989-1990	% DE VARIATION /ANNÉE PRÉCÉDENTE
Abitibi-Témiscamingue	9 557	20,50%	8 761	-8,33%	8 894	1,52%	8 307	-6,60%
Bas St-Laurent	16 963	0,33%	15 528	-8,46%	16 410	5,68%	15 626	-4,78%
Côte-Nord	7 316	0,00%	6 446	-11,89%	7 129	10,60%	7 171	0,59%
Estrie	20 273	1,78%	20 002	-1,34%	20 699	3,48%	20 178	-2,52%
Laurentides-Lanaudière	21 949	-3,14%	21 402	-2,49%	23 512	9,86%	24 929	6,03%
Mauricie, Bois-Francs	18 136	5,22%	17 189	-5,22%	17 754	3,29%	17 985	1,30%
Montréal	84 287	3,04%	85 278	1,18%	85 971	0,81%	87 518	1,80%
Québec	32 055	0,16%	30 347	-5,33%	30 519	0,57%	29 404	-3,65%
Outaouais	16 294	6,67%	15 952	-2,10%	16 288	2,11%	17 034	4,58%
Rive-Sud	33 643	1,61%	32 346	-3,86%	34 939	8,02%	36 860	5,50%
Saguenay, Lac St-Jean	11 331	-2,10%	11 803	4,17%	11 305	-4,22%	10 969	-2,97%
TOTAL	271 804	2,28%	265 054	-2,48%	273 420	3,16%	275 981	0,94%

SOURCE: Rapport annuel de la C.S.J.

Dans le but de visualiser l'inégalité de la variation de la demande, les régions ont été classifiées par ordre croissant en fonction du pourcentage de variation.

TABLEAU 2 B

AUGMENTATION DE LA DEMANDE PAR RÉGION

CORPORATIONS RÉGIONALES	% DE VARIATION 1989-90 / 1988-89
Abitibi-Témiscamingue	-6,60%
Bas St-Laurent	-4,78%
Québec	-3,65%
Saguenay, Lac St-Jean	-2,97%
Estrie	-2,52%
Côte-Nord	0,59%
Mauricie, Bois-Francs	1,30%
Montréal	1,80%
Outaouais	4,58%
Rive-Sud	5,50%
Laurentides-Lanaudière	6,03%
TOTAL	0,94%

Finalement, en pondérant les variations régionales en fonction du nombre respectif de demandes, on obtient au tableau 2C la contribution de chaque région à l'augmentation globale de 0,94%.

TABLEAU 2 C

CONTRIBUTION DES RÉGIONS À L'AUGMENTATION TOTALE DE LA DEMANDE

CORPORATIONS RÉGIONALES	POIDS	% DE VARIATION PONDÉRÉ
Rive-Sud	0,127785	0,703%
Montréal	0,314428	0,566%
Laurentides-Lanaudière	0,085992	0,518%
Outaouais	0,059571	0,273%
Mauricie, Bois-Francs	0,064933	0,084%
Côte-Nord	0,026073	0,015%
Saguenay, Lac St-Jean	0,041347	-0,123%
Estrie	0,075704	-0,191%
Abitibi-Témiscamingue	0,032529	-0,215%
Bas St-Laurent	0,060018	-0,287%
Québec	0,111619	-0,408%
TOTAL	1,000000	0,937%

3.3 Pourcentage de dossiers acceptés

Comme on a pu le constater au tableau 1, le pourcentage de dossiers acceptés a augmenté de plus de 1% dans l'ensemble du réseau. Par ailleurs, certaines disparités régio-

nales persistent au fil des ans quant au pourcentage précité. Les régions de la Côte-Nord et de Montréal présentent les pourcentages de dossiers acceptés les plus élevés. À l'opposé, les régions de Québec et du Saguenay, Lac St-Jean présentent les pourcentages les moins élevés.

TABLEAU 3

POURCENTAGE DE DEMANDES ACCEPTÉES PAR RÉGION

CORPORATIONS RÉGIONALES	% ACCEPTÉE 1986-1987	% ACCEPTÉE 1987-1988	% ACCEPTÉE 1988-1989	% ACCEPTÉE 1989-1990
Abitibi-Témiscamingue	87,51%	87,74%	85,29%	88,50%
Bas St-Laurent	86,49%	87,17%	87,46%	88,60%
Côte-Nord	92,62%	91,17%	89,96%	91,13%
Estrie	86,15%	85,99%	86,48%	87,33%
Laurentides-Lanaudière	87,65%	87,58%	89,28%	89,08%
Mauricie, Bois-Francs	84,27%	85,25%	85,52%	86,51%
Montréal	90,76%	90,89%	90,86%	92,30%
Québec	84,73%	84,54%	84,10%	85,00%
Outaouais	87,92%	89,51%	88,89%	89,69%
Rive-Sud	87,67%	85,61%	86,86%	87,99%
Saguenay, Lac St-Jean	83,10%	84,05%	85,28%	84,36%
TOTAL	87,82%	87,81%	88,02%	89,08%

SOURCE: Rapport annuel de la C.S.J.

Le tableau 3A quant à lui présente, en terme absolu, l'évolution régionale des demandes acceptées.

TABLEAU 3 A

NOMBRE DE DEMANDES ACCEPTÉES PAR RÉGION

CORPORATIONS RÉGIONALES	NOMBRE DE DEMANDES ACCEPTÉES 1985-1986	NOMBRE DE DEMANDES ACCEPTÉES 1986-1987	NOMBRE DE DEMANDES ACCEPTÉES 1987-1988	NOMBRE DE DEMANDES ACCEPTÉES 1988-1989	NOMBRE DE DEMANDES ACCEPTÉES 1989-1990
Abitibi-Témiscamingue	7 088	8 363	7 687	7 586	7 352
Bas St-Laurent	14 874	14 672	13 535	14 352	13 844
Côte-Nord	6 767	6 776	5 877	6 413	6 535
Estrie	17 522	17 466	17 199	17 900	17 621
Laurentides-Lanaudière	20 023	19 239	18 744	20 992	22 207
Mauricie, Bois-Francs	14 622	15 284	14 653	15 183	15 559
Montréal	75 142	76 502	77 506	78 111	80 781
Québec	27 411	27 161	25 655	25 668	24 992
Outaouais	13 516	14 325	14 279	14 479	15 277
Rive-Sud	29 145	29 494	27 690	30 349	32 432
Saguenay, Lac St-Jean	9 735	9 416	9 921	9 641	9 253
TOTAL	235 845	238 698	232 746	240 674	245 853

3.4 Répartition régionale de la demande

Le tableau 4 illustre, en terme relatif, les volumes de demandes respectivement traitées dans chacune des corporations régionales. Dans la majorité des régions, on peut remarquer une relative stabilité si l'on compare la part de dossiers traités en 1989-1990 à celle de l'année précédente. En effet, la variation la plus importante se retrouve à la corporation de la Rive-Sud et est inférieure à 1%.

TABLEAU 4

RÉPARTITION RÉGIONALE DE LA DEMANDE TRAITÉE

CORPORATIONS RÉGIONALES	1986-1987	1987-1988	1988-1989	1989-1990	ÉCART/ 1988-1989
Abitibi-Témiscamingue	3.52%	3.31%	3.25%	3.01%	-0.243%
Bas St-Laurent	6.24%	5.86%	6.00%	5.66%	-0.340%
Côte-Nord	2.69%	2.43%	2.61%	2.60%	-0.009%
Estrie	7.46%	7.55%	7.57%	7.31%	-0.259%
Laurentides-Lanaudière	8.08%	8.07%	8.60%	9.03%	0.434%
Mauricie, Bois-Francs	6.67%	6.49%	6.49%	6.52%	0.023%
Montréal	31.01%	32.17%	31.44%	31.71%	0.269%
Québec	11.79%	11.45%	11.16%	10.65%	-0.508%
Outaouais	5.99%	6.02%	5.96%	6.17%	0.215%
Rive-Sud	12.38%	12.20%	12.78%	13.36%	0.577%
Saguenay, Lac St-Jean	4.17%	4.45%	4.13%	3.97%	-0.160%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	

SOURCE: Rapport annuel de la C.S.J.

3.5 Répartition des dossiers admis entre les avocats salariés, les avocats de la pratique privée et les notaires

Le tableau qui suit permet d'observer cette répartition et d'en dégager les tendances suivantes:

- l'évolution du pourcentage de dossiers référés aux notaires suit la tendance à la baisse observée depuis 1981;
- les avocats de la pratique privée ont traité 1847 dossiers de plus qu'en 1988-1989;
- les avocats salariés, quant à eux, ont été impliqués dans 4045 dossiers de plus qu'en 1988-1989.

En ce qui a trait à la demande en matière notariale et à la place de moins en moins importante qu'elle tient au sein des services juridiques, il semble justifié, à priori, de relier ce phénomène à la tarification en cette matière. En effet, il faut se rappeler que les mêmes tarifs s'appliquent depuis avril 1977.

Quant au nombre de dossiers traités respectivement par les avocats salariés et ceux de la pratique privée, on note qu'il a augmenté de façon analogue (2,7% et 2,1% respectivement). Conséquemment, la répartition des dossiers entre les avocats salariés et ceux de la pratique privée n'a que peu varié comparativement à 1988-1989, soit 61,5% (avocats salariés) contre 35,8% (pratique privée).

Par ailleurs, en prenant comme référence l'exercice 1988-1989, il apparaît que la demande acceptée augmente de 2,1% alors que les dossiers confiés a l'ensemble des avo-

cats augmentaient de 2,5%. Pendant la même période, les avocats salariés voyaient leurs effectifs progresser de 3,8% (de 342 à 355). De plus, on constate que le nombre de dossiers acceptés en vertu de l'admissibilité complémentaire [1] a progressé de 12,2% entre 1988-1989 et 1989-1990 soit, à l'échelle de la demande traitée, une augmentation de près de 2681 dossiers. Deux hypothèses peuvent être mises de l'avant pour expliquer l'augmentation du nombre de dossiers acceptés en vertu de l'admissibilité complémentaire. À cet effet, on pourrait supposer que l'ajout d'effectifs a eu pour conséquence d'induire une demande de services ou que l'augmentation dont il est question a été causée par la non-indexation des critères d'admissibilité.

TABLEAU 5

RÉPARTITION DES DOSSIERS ADMIS ENTRE LES AVOCATS SALARIÉS, LES AVOCATS DE LA PRATIQUE PRIVÉE ET LES NOTAIRES

	NOTAIRES		PRATIQUE PRIVÉE		AVOCATS SALARIÉS		
ANNÉES	NOMBRE	% DE LA DEMANDE ADMISE	NOMBRE	% DE LA DEMANDE ADMISE	NOMBRE	% DE LA DEMANDE ADMISE	DOSSIERS ADMIS
1981-1982	12 006	5,46%	63 201	28,74%	144 704	65,81%	219 875
1982-1983	11 082	4,86%	69 852	30,60%	147 303	64,54%	228 240
1983-1984	10 640	4,68%	76 507	33,62%	140 423	61,71%	227 570
1984-1985	10 410	4,58%	77 901	34,30%	138 774	61,11%	227 085
1985-1986	10 586	4,49%	84 295	35,74%	140 964	59,77%	235 845
1986-1987	9 666	4,05%	83 994	35,19%	145 038	60,76%	238 698
1987-1988	8 037	3,45%	90 385	38,83%	134 324	57,71%	232 746
1988-1989	7 478	3,11%	86 066	35,76%	147 130	61,13%	240 674
1989-1990	6 765	2,75%	87 913	35,76%	151 175	61,49%	245 853
VARIATION /ANNÉE PRÉCÉDENTE	-713	-9,5%	1 847	2,1%	4 045	2,7%	5 179

Quoi qu'il en soit, la question demeure entière et mérite que des études plus approfondies soient menées afin que soient identifiées les variables explicatives.

Voici les indicateurs dont il est fait mention précédemment:

	1986-1987	1988-1989	Variation
Demandes acceptées	240 674	245 853	+ 2,1%
Demandes traitées par des avocats (salariés et pratique privée)	233 196	239 088	+ 2,5%
Demandes traitées par les avocats salariés	147 130	151 175	+ 2,7%
Effectifs (avocats salariés)	342	355	+ 3,8%
Dossiers ouverts en vertu de l'admissibilité complémentaire	22 019	24 700	+ 12,2%

[1] Admissibilité tenant compte des besoins vitaux du requérant et des circonstances du cas.

GRAPHIQUE 1

RÉPARTITION DE LA DEMANDE

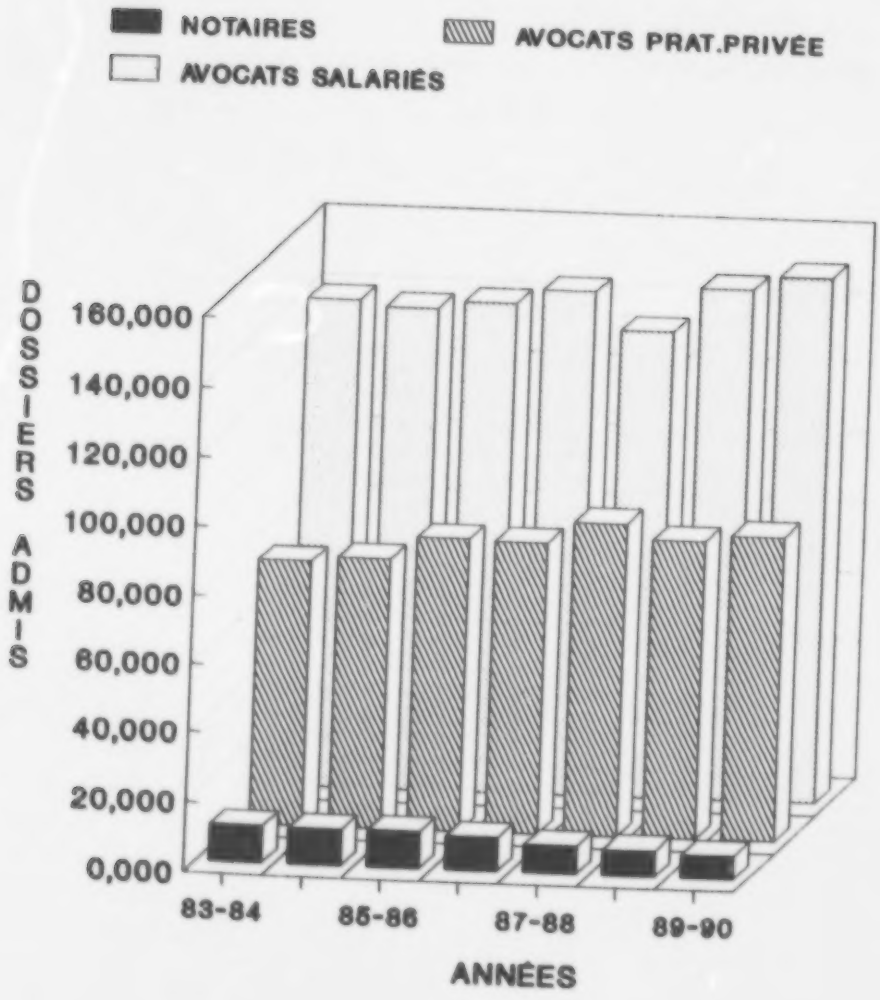

3.6 Demande régionale en matière notariale

Comme nous l'avons constaté au tableau 5, entre 1988-1989 et 1989-1990, la demand
en matière notariale a connu une baisse importante de l'ordre de 9,5%. En effet, le nom
bre de demandes acceptées, qui oscillait entre 10 410 et 10 640 entre 1983 et 1986,
chuté à 7478 en 1988-1989, puis à 6765 en 1989-1990.

Cette baisse, bien que généralisée, est toutefois plus marquée dans les régions suivantes
Rive-Sud (-19,1%), Québec (-17,5%) et Laurentides-Lanaudière (-11,9%).

Par contre, la demande s'est stabilisée dans les régions où l'on observait à l'exercice pr
cédent des chutes très marquées; il s'agit des régions de Montréal (-14,9%)[2] et d
l'Abitibi-Témiscamingue (-13%)[2].

De plus, on remarque que dans certaines régions, le nombre de dossiers confiés à des no
taires par rapport au volume de demandes acceptées par région, s'écarte de façon signifi
cative de la moyenne du réseau (2,8%), notamment, dans les régions du Bas St-Laure
(9,7%), de la Mauricie (7%) et de l'Estrie (5,4%). Ce pourcentage est à son plus bas n
veau dans les régions de Montréal (0,8%) et de la Rive-Sud (0,7%).

---

[2] Pourcentage de l'exercice 1988-1989.

TABLEAU 6

ÉVOLUTION DE LA DEMANDE ET DES MANDATS CONFIÉS AUX NOTAIRES SELON LA CORPORATION RÉGIONALE

CORPORATIONS RÉGIONALES	DEMANDES NOTAIRES 1986-1987	DEMANDES NOTAIRES 1987-1988	DEMANDES NOTAIRES 1988-1989	DEMANDES NOTAIRES 1989-1990	ÉCART	DEMANDES ACCEPTÉES PAR RÉGION 1989-1990	DEMANDES NOTARIALES /TOTAL DES DOSSIERS /RÉGION
Abitibi-Témiscamingue	550	438	381	396	3,9%	7 352	5,4%
Bas St-Laurent	1 929	1 543	1458	1 344	-7,8%	13 844	9,7%
Côte-Nord	159	95	124	119	-4,0%	6 535	1,8%
Estrie	1 403	1 163	1092	950	-13,0%	17 621	5,4%
Laurentides-Lanaudière	1 156	955	879	774	-11,9%	22 207	3,5%
Mauricie, Bois-Francs	1 370	1 311	1178	1 086	-7,8%	15 559	7,0%
Montréal	889	760	647	629	-2,8%	80 781	0,8%
Québec	1 202	938	948	782	-17,5%	24 992	3,1%
Outaouais	242	185	192	178	-7,3%	15 277	1,2%
Rive-Sud	344	279	272	220	-19,1%	32 432	0,7%
Saguenay, Lac St-Jean	422	370	307	287	-6,5%	9 253	3,1%
TOTAL	9 666	8 037	7 478	6 765	-9,5%	245 853	2,8%

SOURCE: Rapport annuel de la C.S.J.

3.7 Dossiers traités par des avocats et répartition régionale

Si l'on fait exception de l'exercice 1987-1988 qui fut marqué par la négociation des conditions de travail des avocats salariés, la répartition des dossiers observée en 1989-1990 est tout à fait comparable à la moyenne observée depuis 1983-1984. Le traitement des dossiers est donc effectué à 63,2% par les avocats salariés et à 36,7% par ceux de la pratique privée.

TABLEAU 7

NOMBRE ET POURCENTAGE DES CAUSES ADMISES, CONFIÉES À DE AVOCATS DE LA PRATIQUE PRIVÉE ET AUX AVOCATS SALARIÉS DE LA C.S.J.

ANNÉES	CAUSES CONFIÉES AUX AVOCATS DE PRATIQUE PRIVÉE	POURCENTAGE DES CAUSES CONFIÉES AUX AVOCATS DE PRATIQUE PRIVÉE	CAUSES CONFIÉES AUX AVOCATS SALARIÉS	POURCENTAGE DES CAUSES CONFIÉES AUX AVOCATS SALARIÉS
1975-1976	29 020	21,73%	104 510	78,27%
1976-1977	35 856	23,49%	116 763	76,51%
1977-1978	40 672	25,48%	118 956	74,52%
1978-1979	46 688	28,18%	119 008	71,82%
1979-1980	50 251	28,31%	127 258	71,69%
1980-1981	61 425	30,66%	138 888	69,34%
1981-1982	63 201	30,40%	144 704	69,60%
1982-1983	69 852	32,17%	147 303	67,83%
1983-1984	76 507	35,27%	140 423	64,73%
1984-1985	77 901	35,95%	138 774	64,05%
1985-1986	84 295	37,42%	140 964	62,58%
1986-1987	83 994	36,67%	145 038	63,33%
1987-1988	90 385	40,22%	134 324	59,78%
1988-1989	86 066	36,91%	147 130	63,09%
1989-1990	87 913	36,77%	151 175	63,23%

Le tableau 8 donne un aperçu sur le plan régional quant à la répartition des dossiers. P
rapport à 1988-1989, l'écart le plus significatif est constaté en Abitibi-Témiscamingu

TABLEAU 8

NOMBRE ET POURCENTAGE DES CAUSES CONFIÉES AUX AVOCATS DE LA PRATIQUE PRIVÉE PAR RAPPORT AU TOTAL DES CAUSES ASSUMÉES PAR DES AVOCATS SELON LA RÉGION

ANNÉES	1984-1985		1985-1986		1986-1987		1987-1988		1988-1989		1989-1990	
RÉGIONS	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%
Abitibi-Témiscamingue	1 342	20,9	1 450	22,7	1 181	15,1	1 089	15,0	656	9,1	1 061	15,3
Bas St-Laurent	3 761	28,8	4 566	32,3	4 036	31,7	4 286	35,7	3 883	30,1	3 705	29,6
Côte-Nord	2 692	44,8	2 325	39,5	3 165	47,8	3 131	54,2	3 007	47,8	3 279	51,1
Estrie	4 836	29,6	4 521	24,7	5 146	32,0	5 045	31,5	5 623	33,5	5 542	33,2
Laurentides-Lanaudière	7 742	42,5	6 283	39,3	7 881	43,6	8 495	47,8	8 300	41,3	8 678	40,5
Mauricie, Bois-Francs	4 816	38,0	4 478	35,4	5 521	39,7	5 795	43,4	5 800	41,4	5 614	38,8
Montréal	26 567	28,1	29 326	39,5	30 519	40,4	34 527	45,0	32 678	42,2	32 864	41,0
Québec	10 246	41,0	10 920	41,9	10 331	39,8	11 015	44,6	9 859	39,9	9 323	38,5
Outaouais	3 182	24,7	3 489	26,3	3 359	23,9	3 775	26,8	3 377	23,6	3 769	25,0
Rive-Sud	9 900	35,6	10 022	34,8	9 941	34,1	10 177	37,1	10 041	33,4	11 573	35,9
Saguenay, Lac St-Jean	2 817	33,3	3 264	35,4	2 914	32,4	3 050	31,9	2 842	30,4	2 505	27,9
TOTAL	77 901	35,9	84 295	37,4	83 944	36,7	90 385	40,2	86 066	36,9	87 913	36,8

SOURCE: Rapport annuel de la C.S.J.

Finalement, le tableau 8A présente les pourcentages des causes confiées aux avocats de la pratique privée, classés par ordre décroissant, afin que le lecteur puisse discerner plus facilement les régions qui font appel plus fréquemment à ces praticiens.

TABLEAU 8 A

POURCENTAGE (ORDRE DÉCROISSANT) DES CAUSES CONFIÉES À LA PRATIQUE PRIVÉE, PAR RÉGION POUR 1989-1990

RÉGIONS	POURCENTAGES *
Côte-Nord	51,1
Montréal	41,0
Laurentides-Lanaudière	40,5
Mauricie, Bois-Francs	38,8
Québec	38,5
Rive-Sud	35,9
Estrie	33,2
Bas St-Laurent	29,6
Saguenay, Lac St-Jean	27,9
Outaouais	25,0
Abitibi-Témiscamingue	15,3

* Extrait du tableau 8 du présent rapport.

3.8 Évolution du nombre de dossiers confiés à la pratique privée suivant le type de droit (civil et criminel)

Le volume total de dossiers acceptés au criminel a très peu varié par rapport à 1988-1989 (+ 1,6%). La proportion des dossiers traités par les avocats de la pratique privée a quant à elle augmenté de 1,1%, se situant à 42,1%.

En matière civile, le nombre de causes confiées à la pratique privée a diminué de près de 800 par rapport à 1988-1989.

TABLEAU 9

NOMBRE ET POURCENTAGE DE DOSSIERS CONFIÉS À DES AVOCATS DE LA PRATIQUE PRIVÉE PAR SECTEUR SELON LES ANNÉES

	CIVIL		CRIMINEL	
ANNÉES	NOMBRE DE DEMANDES	% /DEM ACCEPT AU CIVIL	NOMBRE DE DEMANDES	% /DEM ACCEPT AU CRIMINEL
1975-1976	18 023	20,7%	11 482	24,5%
1976-1977	21 581	22,1%	14 752	26,6%
1977-1978	25 831	24,8%	15 695	27,9%
1978-1979	30 176	27,3%	17 019	30,5%
1979-1980	31 656	27,1%	18 605	34,5%
1980-1981	37 099	28,6%	24 380	30,7%
1981-1982	35 900	27,4%	27 301	35,4%
1982-1983	39 958	29,1%	29 894	37,4%
1983-1984	42 742	31,5%	33 765	41,6%
1984-1985	43 526	31,9%	34 375	42,7%
1985-1986	47 875	34,1%	36 420	43,1%
1986-1987	48 392	34,0%	35 602	41,1%
1987-1988	51 386	37,8%	38 999	44,0%
1988-1989	47 407	34,1%	38 659	41,0%
1989-1990	46 633	33,1%	41 280	42,1%

SOURCE: S.I.G. de la C.S.J.

Le tableau 9A dresse pour l'exercice 1989-1990, le bilan régional des proportions de dossiers traités par les praticiens du privé en matière criminelle et civile. Tout comme les trois exercices précédents, c'est dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue que la clientèle recourt le plus souvent aux services des avocats salariés tant en matière civile que criminelle et ce à cause de circonstances particulières liées à une disponibilité plus restreinte des praticiens du privé dans cette région. Par ailleurs, la proportion des praticiens du privé est plus élevée dans la région de la Côte-Nord tant en matière criminelle que civile.

TABLEAU 9 A

POURCENTAGE DES DEMANDES ACCEPTÉES EN MATIÈRE CRIMINELLE ET CIVILE CONFIÉES À DES AVOCATS DE PRATIQUE PRIVÉE (1989-1990)

RÉGIONS	MATIÈRES CRIMINELLES		MATIÈRES CIVILES	
	NOMBRE DE DEMANDES	AVOCATS DE PRATIQUE PRIVÉE	NOMBRE DE DEMANDES	AVOCATS DE PRATIQUE PRIVÉE
Abitibi-Témiscamingue	457	11,9%	604	19,3%
Bas St-Laurent	1 285	26,2%	2 420	31,9%
Côte-Nord	2 054	60,6%	1 225	40,5%
Estrie	2 542	48,4%	3 000	26,3%
Laurentides-Lanaudière	4 305	48,2%	4 373	35,0%
Mauricie, Bois-Francs	2 152	43,1%	3 462	36,5%
Montréal	15 579	44,1%	17 285	38,6%
Québec	4 293	45,6%	5 030	34,0%
Outaouais	2 496	36,8%	1 273	15,3%
Rive-Sud	5 145	43,6%	6 428	31,5%
Saguenay, Lac St-Jean	972	28,1%	1 533	27,8%
TOTAL	41 280		46 633	

SOURCE: 18ième rapport annuel de la C.S.J., 31 [illegible], 1990.

3.9 Répartition régionale des avocats de pratique privée réclamant des honoraires

En 1989-1990, le nombre de réclamants a diminué dans la majorité des régions. Cette diminution est de 5,6% pour l'ensemble du réseau.

TABLEAU 10

NOMBRE D'AVOCATS RÉCLAMANTS PAR RÉGION

RÉGIONS	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989	1989-1990	% DE VARIATION SUR 1988-1989
Abitibi-Témiscamingue	8	92	93	78	88	12,82%
Bas St-Laurent	176	171	183	171	160	-6,43%
Côte-Nord	79	73	77	81	71	-12,35%
Estrie	230	204	241	227	237	4,41%
Laurentides-Lanaudière	590	572	618	622	642	3,22%
Mauricie, Bois-Francs	295	280	302	310	297	-4,19%
Montréal	1 469	1 437	1 497	1 399	1 330	-4,93%
Québec	499	508	510	523	474	-9,37%
Outaouais	168	164	169	157	139	-11,46%
Rive-Sud	850	825	967	932	833	-10,62%
Saguenay, Lac St-Jean	164	155	168	162	131	-19,14%
TOTAL	4 600	4 481	4 825	4 662	4 402	-5,58%

SOURCE: Rapport annuel de la C.S.J.

Quant à l'importance des montants en cause et au nombre d'avocats réclamant des honoraires, le tableau 11 en trace un portrait global et nous permet d'en observer l'évolution depuis 1984-85.

TABLEAU 11

RÉPARTITION DU NOMBRE D'AVOCATS DE PRATIQUE PRIVÉE SELON L'IMPORTANCE DES HONORAIRES VERSÉS

HONORAIRES	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989	1989-1990
MOINS DE 1 000	1 052	991	956	938	980	901
1 001 - 5 000	936	880	921	894	901	894
5 001 - 10 000	364	394	395	424	383	342
10 001 - 20 000	311	322	291	340	321	281
20 001 - 50 000	171	198	155	217	189	192
50 001 - 75 000	31	15	34	45	47	37
75 001 - 100 000	10	10	8	11	9	10
100 001 - 150 000	8	10	8	8	10	8
150 001 ET PLUS	2	1	1	4	3	6
TOTAL	2 885	2 821	2 769	2 881	2 843	2 671

SOURCE: Rapport annuel de la C.S.J.

Les données des tableaux 10 et 11 nous permettent de constater que plusieurs avocats réclament dans au moins deux corporations régionales, car le nombre total d'avocats réclamant (tableau 11) est de 2671 alors que ce total par corporation régionale est de 4402 (tableau 10).

De plus, le tableau 11 nous permet de constater que le nombre d'avocats réclamant des honoraires a diminué de 6% par rapport à l'exercice précédent (2671 en 1989-1990 contre 2843 à l'exercice précédent).

3.10 Réclamation par avocat et coût par réclamation

Connaissant le nombre de comptes d'honoraires payés aux avocats de la pratique privée (84 853) et le nombre d'avocats réclamant des honoraires (2671), nous sommes en mesure de calculer le nombre moyen de réclamations par avocat. De plus, à partir des sommes totales versées aux avocats de la pratique privée, il est possible d'établir les honoraires moyens par avocat. Le tableau 12 fait état de ces deux éléments (nombre et coût moyen) depuis 1981-1982.

TABLEAU 12

NOMBRE MOYEN DE RÉCLAMATIONS ET HONORAIRES MOYENS PAR AVOCAT DE LA PRATIQUE PRIVÉE

ANNÉES	NOMBRE MOYEN DE RÉCLAMATIONS	% DE VARIATION NOMBRE MOYEN	HONORAIRES MOYENS PAR AVOCAT	% DE VARIATION HONORAIRES MOYENS
1981-1982	20,5	—	4 793 $	—
1982-1983	26,1	27,3%	5 946 $	24,1%
1983-1984	28,7	10,0%	6 568 $	10,5%
1984-1985	26,3	–8,4%	6 540 $	–0,4%
1985-1986	29,2	11,0%	6 900 $	5,5%
1986-1987	28,0	–4,1%	6 529 $	–5,4%
1987-1988	32,9	17,5%	7 795 $	19,4%
1988-1989	32,0	–2,9%	7 480 $	–4,0%
1989-1990	31,8	–0,6%	7 547 $	0,9%

SOURCE: Rapport annuel de la C.S.J.

Comme le tableau 12 nous l'indique, le nombre moyen de réclamations par avocat a légèrement régressé (-0,6%) au cours du présent exercice alors que les honoraires moyens par avocat progressaient de moins de 1%, se situant à 7 547 $.

3.11 Sources de revenus de la clientèle

Le tableau qui suit donne un aperçu des sources de revenus des clients de l'aide juridique ainsi que l'importance relative de chaque classe de revenus.

Pour l'exercice 1989-1990, on note une relative stabilité dans la majorité des classes de revenus. Comme on peut le constater, sauf pour les classes «sans revenu» (+2,94%) et «aide sociale publique» (-1,3%), les écarts entre les deux derniers exercices sont tous inférieurs à cinq dixième de un pour cent (0,5%).

Trois classes sur quinze, soit l'«aide sociale publique», «sans revenu» et «assurance-chômage», regroupent plus de 76% des bénéficiaires.

TABLEAU 13

RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES SELON LEURS SOURCES DE REVENUS

SOURCES DE REVENUS	1985-1986 %	1986-1987 %	1987-1988 %	1988-1989 %	1989-1990 %	ÉCARTS 89-90/88-89
Travail à temps plein	6,93	6,93	7,31	7,98	7,70	–0,28
Travail à temps partiel	3,19	3,20	3,44	3,44	3,32	–0,12
Assurance-chômage	9,16	8,39	8,20	8,91	8,43	–0,48
Aide sociale (publique)	35,78	36,01	36,03	36,28	34,98	–1,30
Aide sociale (privée)	0,13	0,17	0,14	0,11	0,12	0,01
Accidents de travail	0,79	0,79	0,74	0,76	0,72	–0,04
Pension anciens combattants	0,15	0,14	0,13	0,12	0,10	–0,02
Pension de vieillesse	2,58	2,55	2,43	2,52	2,35	–0,17
Pension alimentaire	3,19	3,38	3,43	3,52	3,35	–0,16
Pension régime privé	0,32	0,32	0,29	0,30	0,26	–0,04
Revenu de prop. ou val. mobil.	0,42	0,41	0,34	0,29	0,21	–0,08
R.R.Q.	2,78	2,88	2,80	2,87	2,65	–0,23
Revenu de chambres	0,28	0,30	0,25	0,20	0,17	–0,03
Autres	2,48	2,69	2,57	2,45	2,45	0,00
Sans revenu	30,92	31,78	31,89	30,25	33,18	2,94

SOURCE: Rapport n 78105, S.I.G. de la C.S.J.

Enfin, le tableau 13A montre que c'est dans la région de la Mauricie que l'on retrouve la plus forte proportion de bénéficiaires qui sont prestataires de l'aide sociale publique (48,7%). Dans le même ordre d'idées, c'est dans la région de Montréal que les bénéficiaires sans revenu sont en plus forte proportion. Il faut toutefois comprendre que la situation de la région de Montréal est particulière puisque la comparution d'urgence au criminel se fait sans étude d'admissibilité préalable. Cet état de fait contribue à gonfler le nombre des bénéficiaires sans revenu pour cette région. Finalement, les prestataires d'assurance-chômage dominent dans la région du Bas St-Laurent.

TABLEAU 13 A

CLASSES DOMINANTES DES SOURCES DE REVENUS DES BÉNÉFICIAIRES, PAR RÉGION

RÉGIONS (1989-1990)	AIDE SOCIALE PUBLIQUE	SANS REVENU	ASSURANCE-CHÔMAGE
Montréal	28,7%	49,7%	5,9%
Rive-Sud	28,7%	42,4%	8,8%
Saguenay, Lac Saint-Jean	46,9%	24,3%	11,7%
Outaouais	35,0%	40,2%	6,2%
Estrie	41,0%	27,5%	9,5%
Mauricie	48,7%	26,9%	9,3%
Laurentides-Lanaudière	33,9%	33,2%	10,2%
Québec	41,2%	30,2%	8,9%
Abitibi-Témiscamingue	32,9%	33,2%	12,5%
Bas Saint-Laurent	43,4%	27,0%	12,9%
Côte-Nord	42,5%	31,7%	11,2%

SOURCE: rapport n 78105, S.I.G. de la C.S.J.

4. PRÉVISIONS DE LA DEMANDE

4. PRÉVISIONS DE LA DEMANDE

Les prévisions de demandes, élaborées lors du précédent rapport d'analyse, anticipaient pour le présent exercice un nombre de demandes se situant à 276 700 alors que dans les faits, ce nombre se situe à 275 981, soit un écart de 719 demandes ou en termes relatifs, un écart de près de 0,3% par rapport à la prévision.

Quant à la demande prévisible pour les prochains exercices, la technique mathématique utilisée [3] laisse entrevoir des augmentations de 1,2% en 1990-1991, de 1,18% pour 1991-1992 et de 1,1% pour 1992-1993. Il faut toutefois préciser qu'en raison de la méthode utilisée, ces augmentations ne tiennent pas compte de certains événements comme la réforme de la Curatelle, les modifications à la Loi de l'immigration, la révision des tarifs versés aux avocats pas plus que de l'indexation des critères économiques d'admissibilité. Pour une meilleure compréhension, ces sujets sont repris dans les paragraphes qui suivent.

TABLEAU 14

PRÉVISION DE LA DEMANDE À LA COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

ANNÉES	DEMANDES TRAITÉES	VARIATION EN % PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE
1989-1990	275 981	—
1990-1991	279 300	1,20%
1991-1992	282 600	1,18%
1992-1993	285 700	1,10%

4.1 Critères d'admissibilité

Le ministre de la Justice a présenté au Conseil du trésor deux mémoires concernant les critères d'admissibilité à l'aide juridique. Le mémoire du 31 mars 1989 recommandait une révision complète de la structure des critères. Dans le second mémoire, celui de février 1990, il recommandait une révision partielle qui aurait, sans modifier les barèmes d'admissibilité, permis à certaines clientèles de demeurer admissibles au programme d'aide juridique. À l'examen de ces deux mémoire, le Secrétariat du Conseil du trésor se montre ferme quant à la nécessité d'harmoniser les critères d'admissibilité au régime d'aide juridique avec les seuils de sortie de l'aide sociale et les exclusions prévues au programme de la Sécurité du revenu.

Le groupe de travail présidé par Me Roderick A. McDonald dont le mandat consistait notamment à faire le bilan du programme québécois d'aide juridique, recommande que les critères en question soient haussés à un niveau permettant l'admissibilité à toute la clientèle qui était admissible lors de l'instauration du régime.

En août 1990, le Ministre présente au Comité ministériel permanent des affaires culturelles et sociales (COMPACS) un mémoire dans lequel il recommande que les critères

---

[3] La technique utilisée est un lissage exponentiel avec tendance avec un coefficient de lissage (alpha) de 0,95 et un coefficient de tendance (bêta) de 0,5.

d'admissibilité soient haussés à un niveau qui permettrait l'admissibilité à toute la clientèle qui était admissible lors de l'instauration du régime.

Dans l'éventualité où les critères seraient indexés dans le sens souhaité par le ministère de la Justice, il faudrait envisager une augmentation de la demande de quelque 10 500 dossiers (4,3%) avec un impact financier se situant à 3,5M $.

Toutefois, il faut considérer que l'admissibilité complémentaire qui représentait historiquement 7% de la demande admise, était à l'exercice 1989-1990 à un niveau de 10%. Il y a donc lieu de redresser les impacts cités précédemment et d'envisager pour le prochain exercice un impact de 1,3%, c'est-à-dire l'impact prévu initialement (4,3%) diminué de la différence entre le taux historique (7%) et celui observé en 1989-1990 (10%).

De plus, si l'on considère la productivité moyenne des avocats salariés depuis 1981-1982 qui se situe à 1134 heures (temps juridique seulement), en la comparant à la productivité de 1989-1990, on observe une diminution à ce chapitre de 6,5%. Ce pourcentage pondéré par la proportion de dossiers traités par les avocats salariés (61,5%) représente à l'échelle de la demande totale, une récupération possible de 4% de la demande.

Dans la mesure où tous les nouveaux dossiers sont traités par les avocats salariés, il est donc possible, à la lumière des plus récents développements, d'indexer les critères d'admissibilité sans que le gouvernement y injecte des fonds nouveaux.

4.2 Loi de l'immigration

Les dernières prévisions en matière d'immigration relativement au dossier de la nouvelle loi faisaient était d'une demande de 3400 dossiers soit 1700 mandats émis à la pratique privée et 1700 devant être traités par les avocats salariés de l'aide juridique.

Dans les faits, 5492 mandats ont été émis et 2553 dossiers ont été traités par les avocats salariés pour un total de 8045 dossiers d'immigration. Il s'agit donc d'un écart significatif par rapport aux prévisions.

Différentes explications peuvent être fournies pour tenter de justifier l'écart entre les prévisions et la situation réelle.

Le premier fait dont on pourrait tenir compte c'est que la prévision était relative aux dossiers générés par la nouvelle loi seulement, ne sachant pas le traitement réservé à l'arriéré accumulé sous l'ancienne loi.

Au cours de l'année, environ 1400 personnes ont reçu l'aide juridique lorsque le ministère fédéral de l'Immigration a commencé à vouloir diminuer l'arriéré relatif à l'ancienne loi. (Des chiffres non confirmés font état d'un premier traitement d'environ 6000 dossiers en 1989 sur un arriéré total pour le Québec d'environ 35 000).

Le second fait, difficile à prévoir, est relatif à la disparition de l'effet dissuasif de la nouvelle loi sur la venue d'immigrants en quête du statut de réfugié. Les prévisions trouvaient leur source sur une observation des premiers mois de la mise en opération de la loi. Le tableau suivant du bureau d'immigration de Montréal fait voir qu'à la fin de la période observée, le nombre de requérants allait toujours en grandissant.

Aide juridique
Bureau Immigration - Montréal
Nombre de dossiers ouverts du 01-04-89 au 31-03-90

Avril	169
Mai	210
Juin	169
Juillet	158
Août	164
Septembre	201
Octobre	271
Novembre	359
Décembre	308
Janvier	483
Février	636
Mars	968
Total:	4 096

Une autre inconnue était et est encore l'existence d'un service d'aide juridique fédéral parallèle administré par la firme Peat and Marwick. Cette firme désigne et paie des avocats pour représenter des requérants de statut de réfugié pour le premier stade du processus judiciaire mis en place par la nouvelle loi. Nous n'avons aucune donnée sur le nombre de mandats émis à ce stage, malgré des demandes à ce sujet aux autorités.

S'il est hasardeux de prévoir combien il y aura de requérants de statut de réfugié, puisque ce nombre varie en fonction des guerres, famines, changements politiques, etc. à travers le monde, il semble aussi bien difficile de prévoir à quel rythme l'arriéré d'environ 30 000 dossiers sera traité.

4.3 Réforme du régime de curatelle

Cette réforme, en vigueur depuis avril 1990, comporte plusieurs modifications dont certaines touchent le système d'aide juridique. Il s'agit principalement de la *judiciarisation* de l'ouverture des régimes de protection et de la révision périodique de ces régimes. Cette révision touche plus de 21 000 dossiers en plus de ceux qui ont été ouverts depuis l'entrée en vigueur de ladite réforme.

Au chapitre des révisions, il faut considérer que 50% de ces dossiers demanderont l'intervention du tribunal et que 60% de la clientèle de la Curatelle est admissible à l'aide juridique. Avec un coût moyen de traitement de 230 $ par dossier et en considérant un taux de contestation de 10%, il est à prévoir pour chacune des trois prochaines années les coûts suivants:
21 000 / 3 X 50% X 60% X 10% X 230 $ = 48 300 $

Quant à la révision des requêtes en ouverture de protection postérieures à avril 1990, il faudra prévoir dans trois ans les sommes suivantes:
2 400 X 60% X 10% X 266 $[4] = 38 300 $

Au chapitre des requêtes en ouverture de protection qui selon les prévisions devraient être au nombre de 2400 et considérant que 60% de la clientèle est admissible à l'aide ju-

[4] Coût moyen indexé à 5%.

ridique, on peut prétendre que la demande à la C.S.J. augmente de 1440 dossiers soit, en terme de coût, la somme suivante:

1 440 X 230 $[5] = 331 200 $

De plus, à cause de la possibilité qu'offre la réforme à un individu de rédiger un mandat en cas d'inaptitude dans lequel il nomme une personne qui s'occupera le cas échéant de lui et de ses biens, à cause de la publication d'un mandat type par la C.S.J. et la réponse empressée du public et des groupes, on peut s'attendre que les seuls frais encourus soient ceux relatifs à l'homologation des ces mandats:

1990-1991	500 X 60 $ =	30 000 $
1991-1992	500 X 60 $ =	30 000 $

Finalement, il faut préciser que la demande en 1989-1990 en cette matière fut de 570 dossiers occasionnant des déboursés de 130 000 $.

4.4 Révision de la tarification des honoraires des avocats

Le gouvernement et le Barreau ont conclu, en mai 1989, une entente relativement à une augmentation des honoraires pour les avocats. Selon les calculs faits à cette période, l'impact financier de la nouvelle tarification devrait, sur une base annuelle, être le suivant:

Matières	Impact financier
Matrimoniales	1 498 355 $
Jeunes contrevenants	185 789 $
Protection de la jeunesse	144 156 $
Civil	160 450 $
Criminel	123 000 $
Immigration	795 000 $
TOTAL	4 014 750 $

La C.S.J. a entrepris en juillet 1990 le paiement de la rétroactivité pour tous les mandats émis entre le 1er avril 1989 et le 31 mars 1990. Les résultats de cette opération sont:

Matières	Nbre de mandats payés	Coût total	Paiement moyen de rétroactivité
Matrimoniales	10 779	615 084 $	57,06$
Jeunes contrevenants	1 569	112 937 $	71,98$
Protection de la jeunesse	5 379	159 075 $	29,57$
Civil	8 916	91 020 $	10,21$
Criminel	24 244	770 687 $	31,79$
Immigration	2 622	447 065 $	170,51$
TOTAL		2 195 868 $	

[5] Coût moyen combiné avocats salariés et de pratique privée.

L'extrapolation des paiements moyens de rétroactivité appliqués à l'ensemble des mandats émis durant l'année 1989-1990 donnent les résultats suivants:

Matières	Nbre de mandats émis	Paiement moyen de rétroactivité	Prévision de rétroactivité
Matrimoniales	19 134	57,06$	1 091 820 $
Jeunes contrevenants	2 494	71,98$	179 518 $
Protection de la jeunesse	6 765	29,57$	200 059 $
Civil	15 245	10,21$	155 639 $
Criminel	38 761	31,79$	1 232 182 $
Immigration	5 517	170,51$	940 691 $
TOTAL			3 799 909 $

À la lumière des données précédentes, nous pouvons conclure que cette extrapolation donne un total inférieur au total des prévisions antérieures (mai 1990). Cette diminution des coûts est causée principalement par une diminution des coûts dans les matières matrimoniales. En effet, il était prévu un impact annuel de 1 498 355 $ et l'extrapolation des paiements de rétroactivité donne comme résultat 1 091 820 $. Toutefois, parce que les mandats en matières matrimoniales qui sont encore à payer sont probablement plus complexes que ceux déjà payés, il est prévisible que le coût moyen du paiement de rétroactivité sera plus élevé; il devrait atteindre finalement les 67,00$ pour un impact de 1 281 978 $ en matières matrimoniales et près de 4M $ pour toutes les autres matières. Les résultats de cette extrapolation des paiements de rétroactivité laisse entrevoir que les prévisions en matière d'immigration sous-évaluaient l'impact de la nouvelle loi et de la nouvelle tarification (voir le point précédent traitant d'immigration pour plus de détails).

5. ANALYSE DE L'EFFICIENCE ET DES RESSOURCES

5. ANALYSE DE L'EFFICIENCE ET DES RESSOURCES

5.1 Les ressources humaines et physiques

Le nombre d'avocats salariés oeuvrant dans le réseau de l'aide juridique est passé à 383 au cours du dernier exercice; les autres professionnels et employés de soutien (réseau et commission) étaient, quant à eux, au nombre de 536, soit une augmentation de 22 sur l'exercice précédent; le nombre de stagiaires est passé de 32 en 1988-1989 à 39 en 1989-1990.

Avec l'ajout de sept bureaux à temps plein, le nombre a été porté à 114. Le réseau compte maintenant 41 bureaux à temps partiel pour un total de 155 unités dispensatrices de services juridiques.

5.2 Les ressources financières

Les dépenses totales ont atteint 80,4M $ comparativement à 79,6M $ en 1988-1989. Les dépenses de la Commission et de son réseau excluant l'article 52 ont atteint 55M $, en hausse de 1,2M $. Les honoraires et déboursés de la pratique privée ont diminué de 0,3M $ pour atteindre 22M $ en 1989-1990.

La Commission des services juridiques estime à 22,9M $ le montant des mandats émis à la pratique privée et non encore facturés.

Les déboursés judiciaires (avocats salariés et pratique privée) ont augmenté de 0,4M $ et se chiffrent à 6,2M $, soit une augmentation de 7,7%.

5.3 Nombre de dossiers traités par les avocats salariés

Le tableau 15 présente, sur une base régionale, le nombre de dossiers traités par avocat salarié. Ce tableau met en évidence les particularités régionales quant à cet indicateur.

TABLEAU 15

RÉPARTITION RÉGIONALE DES DOSSIERS PAR AVOCAT, MOYENNE DE DOSSIERS TRAITÉS PAR AVOCAT, PAR RÉGION

ANNÉES	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989	1989 -1990	
RÉGIONS	MOYENNE PAR AVOCAT	MOYENNE PAR AVOCAT	MOYENNE PAR AVOCAT	MOYENNE PAR AVOCAT	MOYENNE PAR AVOCAT	% DE VARIATION/ ANNÉE PRÉCÉDENTE
Abitibi-Témiscamingue	567	683	626	635	554	–12,8%
Bas Saint-Laurent	890	893	776	781	679	–13,0%
Côte-Nord	734	732	645	594	598	0,6%
Estrie	711	724	741	714	696	–2,5%
Laurentides-Lanaudière	985	915	892	940	923	–1,8%
Mauricie, Bois-Francs	907	907	859	986	1 058	7,3%
Montréal	802	773	797	775	735	–5,1%
Outaouais	800	763	665	626	608	–2,8%
Québec	664	708	706	744	735	–1,2%
Rive-Sud	736	801	789	776	819	5,6%
Saguenay, Lac Saint-Jean	772	755	738	707	686	–3,0%
MOYENNE DU RÉSEAU	786	786	766	764	744	–2,6%
NOMBRE TOTAL D'AVOCATS	338	346	346	358	371	3,6%

SOURCE: Rapport annuel de la C.S.J.

5.4 Performance des avocats salariés

TABLEAU 16

STATISTIQUES PAR AVOCAT SALARIÉ (EXCLUANT LES AVOCATS AVEC TÂCHES ADMINISTRATIVES) (6)

DESCRIPTION	85-86	86-87	87-88	88-89	89-90	% variation 89-90/88-89
Nombre d'avocats	322	330	330	342	355	3,8%
Nombre moyen de dossiers traités par avocat (7)	825	824	829	807	777	–3,7%
Nombre de refus par avocat	93	100	98	96	85	–11,4%
Nombre de dossiers à assumer par avocat (8)	438	440	407	430	426	–1,0%
Nombre d'équidossiers à assumer	438	439	411	427	412	–3,7%
Nombre de mandats émis (avocats seulement)	262	255	274	252	248	–1,6%
Nombre de mandats (notaires seulement)	33	29	24	22	22	0,0%
Temps moyen annuel par avocat (charge de travail/avocat)	1138	1141	1073	1101	1060	–3,7%
Moyenne en heure d'un dossier assumé	2,14	2,11	2,13	2,09	2,08	–0,9%
Moyenne en heure par dossier traité (incluant refus)	1,38	1,38	1,30	1,36	1,36	0%

SOURCE: Rapport annuel de la C.S.J.

(6) Description des statistiques à l'appendice 1.

(7) Demandes reçues.

(8) Excluant les dossiers rejusés et référés à la pratique privée.

Nous avons comptabilisé tous les salariés du réseau par corporation régionale en excluant les stagiaires et les avocats avec tâches administratives.

Le nombre moyen de dossiers traités par avocat a régressé de 3,7% par rapport à 1988-1989 et de 6,3% par rapport à 1987-1988. On constate que la prestation de travail des avocats salariés, a diminué de 3,7% par rapport à 1988-1989.

GRAPHIQUE 2

STATISTIQUES PAR AVOCAT

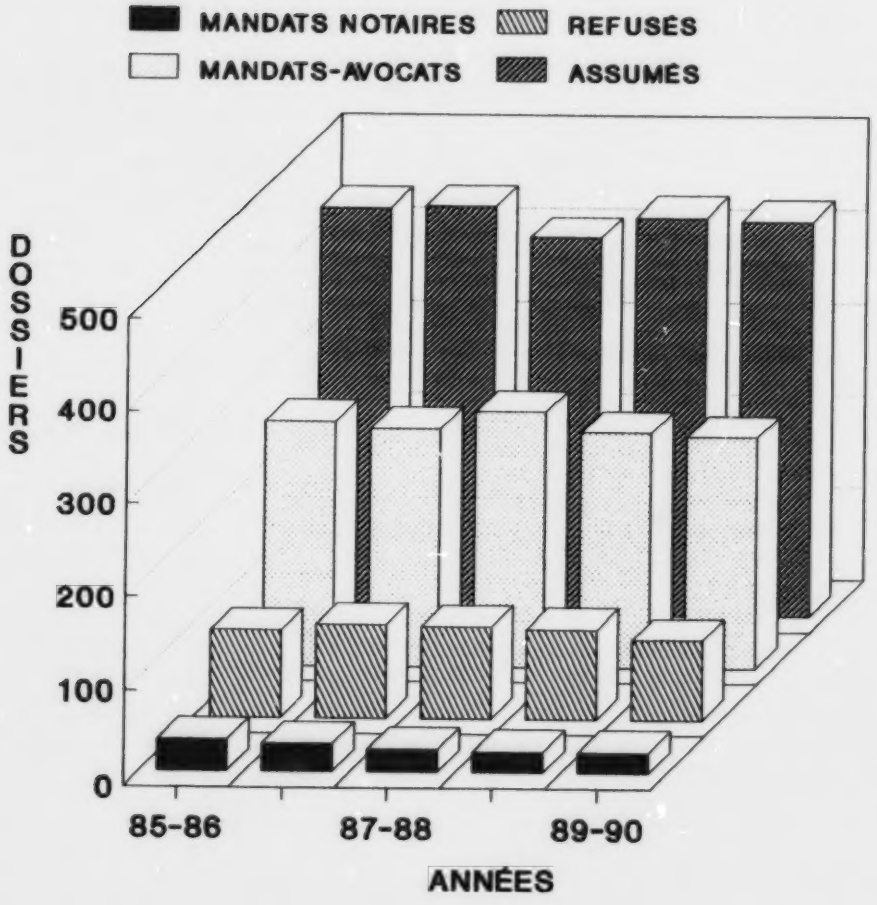

5.5 Coût moyen par dossier traité (coût moyen combiné)

Le tableau 17 fait état du coût moyen par dossier pour l'ensemble du réseau, indépendamment du fait que les dossiers soient traités par des avocats salariés ou de pratique privée.

TABLEAU 17

COÛT MOYEN COMBINÉ [9]
AVOCATS PERMANENTS ET PRATIQUE PRIVÉE

ANNÉES	DOLLARS COURANTS	VARIATION %	DOLLARS CONSTANTS DE 1974-1975	VARIATION %
1974-1975	151,41 $	—	151,41 $	—
1975-1976	122,47 $	-19,1%	111,13 $	-26,6%
1976-1977	140,21 $	14,5%	119,02 $	7,1%
1977-1978	132,62 $	-5,4%	103,77 $	-12,8%
1978-1979	157,10 $	18,5%	112,78 $	8,7%
1979-1980	165,61 $	5,4%	108,88 $	-3,5%
1980-1981	173,31 $	4,6%	102,73 $	-5,6%
1981-1982	182,03 $	5,0%	96,10 $	-6,5%
1982-1983	202,07 $	11,0%	97,14 $	1,1%
1983-1984	223,30 $	10,5%	102,28 $	5,3%
1984-1985	233,52 $	4,6%	102,14 $	-0,1%
1985-1986[10]	244,97 $	4,9%	101,90 $	-0,2%
1986-1987[10]	243,19 $	-0,7%	96,50 $	-5,3%
1987-1988	283,19 $	16,4%	107,88 $	11,8%
1988-1989	291,04 $	2,8%	105,79 $	-1,9%
1989-1990[11]	291,42 $	0,1%	101,18 $	-4,4%

(9) Coût moyen par dossier traité: total des dépenses de la Commission, du réseau incluant art. 52 divisé par le nombre e dossiers traités.

(10) Les coûts moyens des années 1985-1986 et 1986-1987 ont eté corrigés pour tenir compte de la rétroactivité qui a été versée aux avocats salariés.

(11) Entre le premier trimestre de 1989 et celui de 1990, l'indice des prix à la consommation (IPC) pour le Québec a augmenté de 4,7%.

Comme on peut le constater, le coût combiné en dollars courants a connu une hausse de 0,1% en 1989-1990. Compte tenu de l'inflation, le coût exprimé en dollars de 1974 a diminué de 4,4%. Le tableau présenté à l'Appendice I et intitulé « Fonds d'administration, déboursés consolidés» fait état des variations des différents postes budgétaires ayant conduit à la hausse du coût moyen combiné exprimé en dollars courants.

GRAPHIQUE 3

COÛT MOYEN PAR DOSSIER TRAITÉ

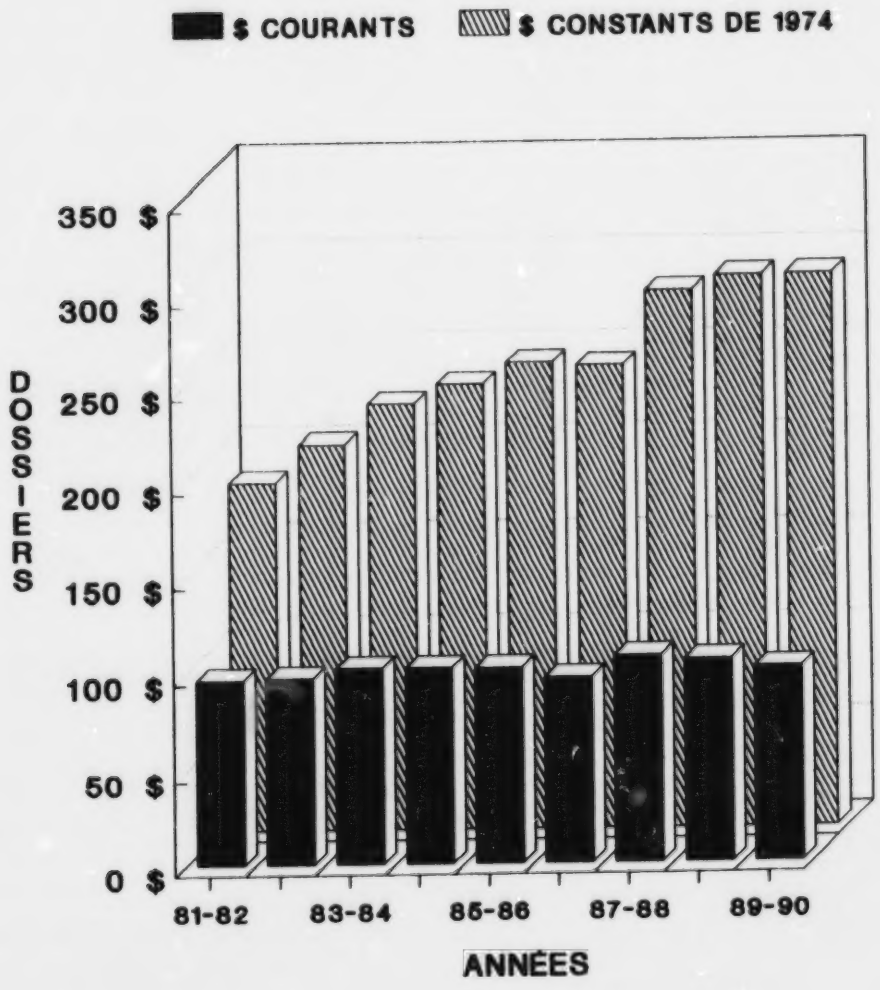

5.6 Honoraires moyens des dossiers de la pratique privée

TABLEAU 18

HONORAIRES MOYENS PAR DOSSIER D'AIDE JURIDIQUE EXÉCUTÉ PAR LA PRATIQUE PRIVÉE (AVOCATS ET NOTAIRES)

ANNÉES	HONORAIRES VERSÉS A LA PRATIQUE PRIVÉE	% VARIATION PAR RAPPORT ANNÉE PRÉCÉDENTE	HONORAIRE PAR FACTURE	% VARIATION PAR RAPPORT ANNÉE PRÉCÉDENTE	NOMBRE DE MANDATS PRATIQUE PRIVÉE	NOMBRE DE FACTURES PRATIQUE PRIVÉE
81-82	13 351 685 $	—	213,69 $	—	75 156	62 483
82-83	16 988 851 $	27,2%	227,64 $	6,5%	80 937	74 630
83-84	19 988 851 $	17,7%	228,79 $	0,5%	87 147	87 367
84-85	20 068 814 $	0,4%	235,76 $	3,0%	88 311	85 124
85-86	20 737 679 $	3,3%	229,88 $	–2,5%	94 881	90 212
86-87	19 079 449 $	–8,0%	232,26 $	1,0%	93 660	82 147
87-88	23 522 271 $	23,3%	240,36 $	3,5%	98 422	97 864
88-89	22 275 943 $	–5,3%	240,49 $	0,1%	93 544	92 629
89-90	22 000 691 $	–1,2%	242,31 $	0,8%	94 678	90 796

Le tableau 18 fait état d'une diminution de 1,2% au chapitre des honoraires versés aux avocats de la pratique privée et d'un accroissement de 0,8% des honoraires moyens par facture. Les honoraires de 22M $ comprennent 1,1M $ de rétroactivité pour les mandats émis depuis le 1er avril 1989 et payés au cours de l'exercice.

5.7 Coût moyen des dossiers exécutés par les avocats salariés de l'aide juridique

TABLEAU 19

COÛT MOYEN PAR DOSSIER D'AIDE JURIDIQUE EXÉCUTÉ PAR LES AVOCATS SALARIÉS (1989-1990)

DESCRIPTION		MONTANT	COUT MOYEN PAR DOSSIER
Dépenses excluant art. 52		54 996 895 $	
Dépenses Commission et sièges sociaux régionaux		(9 299 888 $)	
	SOLDE	45 697 007 $	
Déboursés judiciaires		(2 769 817 $)	
	SOLDE	42 927 190 $	
Admissibilité, mandats, refus		(15 306 277 $)	55,98 $
Dépenses affectées à des tâches juridiques		27 620 913 $	183,08 $

SOURCE: Rapport «Coût comparatif d'exécution des dossiers d'aide juridique», C.S.J.

Le total des dépenses pour l'admissibilité, les mandats et refus est égal à la différence entre les dépenses totales moins celles de la Commission et sièges sociaux, les déboursés judiciaires (42 927 190 $) et les dépenses affectées à des tâches juridiques (27 620 913 $).

Le coût moyen à l'admissibilité (55,98$) est basé sur une allocation moyenne de 30 minutes, nécessaire à l'étude du dossier en vue de vérifier l'admissibilité économique et la vraisemblance de droit.

Le coût moyen par dossier traité (183,08$) par les avocats salariés est établi en tenant compte d'une part des salaires consacrés strictement à des tâches juridiques et d'autre part, des coûts fixes pondérés, c'est-à-dire des coûts fixes liés à la présence des avocats salariés. Il s'agit d'une diminution de 0,7% par rapport à l'exercice précédent, où le coût moyen par dossier se situait à 184,30$. Ce coût moyen (183,08$) ne comprend toutefois pas l'augmentation de traitement de 8% des avocats salariés consenti à partir du 1er janvier 1990. Considérant la masse salariale et la période couverte (trois mois), le coût s'établirait approximativement à 187,50$ une hausse donc de près de 2% sur l'exercice 1988-1989.

6. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

6. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Les prévisions budgétaires que l'on retrouve aux tableaux 20 à 22 sont présentées selon la conjoncture faisant état d'une demande variable. À cette conjoncture correspond deux scénarios où la variable est le partage des dossiers entre les avocats salariés et les avocats et notaires de la pratique privée.

Hypothèses utilisées aux fins des projections:

a) Les dépenses de la Commission et des corporations régionales ainsi que le coût moyen à l'admissibilité sont indexés de 5% par année.

b) Les déboursés judiciaires des avocats salariés et de la pratique privée sont indexés de 5% par année tout en tenant compte du volume de dossiers de l'année en cours. La moyenne de l'année précédente est indexée. Cette moyenne indexée est multipliée par le nombre de dossiers de l'année en cours.

c) Les coûts moyens de traitement des dossiers pour les avocats et les notaires de la pratique privée sont indexés de 5% par année.

d) Les coûts moyens de traitement des dossiers pour les avocats salariés sont indexés en tenant compte de l'incidence de la variation de tâche des salariés, de telle sorte que lorsque le nombre de dossiers confiés aux salariés augmente, l'indexation est inférieure à 5%.

e) Le nombre de factures payées est égal au nombre de mandats confiés à la pratique privée.

f) La prévision de la demande est celle que l'on retrouve à la section 4.

7. LES SCÉNARIOS

7. LES SCÉNARIOS

Comme il a été déjà mentionné, la variable commune à chaque scénario est le partage des dossiers traités entre les avocats salariés et les avocats et notaires de la pratique privée. Ce partage est exprimé en pourcentage.

- Le scénario 1 maintient le pourcentage des dossiers traités par les avocats et notaires de la pratique privée au même niveau qu'en 1989-1990, soit 38,51%.
- Le scénario 2 maintient le pourcentage des dossiers traités par les avocats et notaires de la pratique privée au même niveau qu'en 1988-1989, soit 38,27%.

TABLEAU 20

PROJECTION DES COÛTS FIXES ET DES CONSTANTES

	1987-1988	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992	1992-1993
CSJ et régions	8 939 541 $	9 381 739 $	9 299 888 $	9 764 882 $	10 253 127 $	10 765 783 $
Déb. jud. av. salariés	2 203 337 $	2 380 508 $	2 769 817 $	2 943 284 $	3 126 962 $	3 319 327 $
Déb. jud. prat. privée	3 305 313 $	3 338 442 $	3 388 311 $	3 600 512 $	3 825 206 $	4 060 525 $
Intérêts	84 869 $	88 193 $	20 079 $	0 $	0 $	0 $
Coûts admissibilité	14 904 752 $	14 797 490 $	15 449 643 $	16 417 216 $	17 441 749 $	18 514 731 $
Nbr. de dossiers traités	265 054	273 420	275 981	279 300	282 600	285 700
Coût moyen/admissibilité	56,23 $	54,12 $	55,98 $	58,78 $	61,72 $	64,80 $
Coûts fixes totaux	29 437 812 $	29 986 372 $	30 927 738 $	32 725 895 $	34 647 044 $	36 660 366 $
Nbr. de dossiers admis	232 746	240 674	245 853	248 810	251 749	254 511
Coût moyen av. salariés	164,53 $	184,30 $	183,08 $	195,38 $	200,34 $	205,65 $
Coût moyen prat. privée	240,36 $	240,49 $	242,31 $	265,33 $	278,59 $	292,52 $

TABLEAU 21

SCÉNARIO 1: LA PRATIQUE PRIVÉE MAINTIENT LE MÊME POURCENTAGE QU'EN 1989-1990

	1987-1988	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992	1992-1993
Tâche jur. salariés	22 100 328 $	27 116 059 $	27 677 119 $	29 891 289 $	31 012 886 $	32 183 277 $
Nbr. de dossiers assumés	134 324	147 130	151 175	152 993	154 801	156 499
Tâche jur. prat. privée	23 522 271 $	22 275 943 $	22 000 691 $	24 944 469 $	26 382 778 $	27 877 550 $
Nbr. de mandats	98 422	93 544	94 678	95 817	96 949	98 012
Nbr. de factures	97 864	92 629	90 796	94 014	94 699	95 300
Total tâche juridique	45 622 599 $	49 392 002 $	49 677 810 $	54 835 757 $	57 395 664 $	60 060 827 $
% pratique privée	42,29%	38,87%	38,51%	38,51%	38,51%	38,51%
GRAND TOTAL	75 060 400 $	79 378 000 $	80 606 000 $	87 562 000 $	92 043 000 $	96 721 000 $

TABLEAU 22

SCÉNARIO 2: LE PARTAGE DES DOSSIERS SE FAIT SELON LE POURCENTAGE DE 1988-1989, SOIT 38,87%

	1987-1988	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992	1992-1993
Tâche jur. salariés	22 100 328 $	27 116 059 $	27 677 119 $	29 717 497 $	30 832 574 $	31 996 160 $
Nbr. de dossiers assumés	134 324	147 130	151 175	152 104	153 901	155 589
Tâche jur. prat. privée	23 522 271 $	22 275 943 $	22 000 691 $	25 176 042 $	26 627 704 $	28 136 353 $
Nbr. de mandats	98 422	93 544	94 678	96 706	97 849	98 922
Nbr. de factures	97 864	92 629	90796	94 886	95 579	96 185
Total tâche juridique	45 622 599 $	49 392 002 $	49 677 810 $	54 893 539 $	57 460 278 $	60 132 513 $
% pratique privée	42,29%	38,87%	38,51%	38,87%	38,87%	38,87%
GRAND TOTAL	75 060 400 $	79 378 000 $	80 606 000 $	87 619 000 $	92 107 000 $	96 793 000 $

8. EFFORT BUDGÉRAIRE DE LA PROVINCE

TABLEAU 23

PARTAGE DES COÛTS ENTRE LE FÉDÉRAL ET LE PROVINCIAL DE 1983 À 1990[12]

	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989	1989-1990[13]
Coûts réels	56 325 073 $	60 285 925 $	64 478 426 $	63 356 202 $	77 544 822 $	79 201 531 $	80 147 090 $
Part fédérale totale	24 899 585 $	29 392 918 $	30 912 120 $	30 854 392 $	38 397 038 $	37 315 065 $	40 595 953 $
Part fédérale en criminel	10 749 585 $	11 185 965 $	11 388 894 $	10 854 734 $	13 217 470 $	13 876 964 $	14 514 875 $
Part fédérale en civil	14 150 000 $	17 350 000 $	18 152 241 $	18 914 951 $	23 925 868 $	22 181 301 $	24 799 000 $
Part fédérale en jeunesse	0 $	856 953 $	1 370 985 $	1 084 707 $	1 253 700 $	1 256 800 $	1 282 078 $
Part fédérale en %	44,21%	48,76%	47,94%	48,70%	49,52%	47,11%	50,65%
Part provinciale	31 425 488 $	30 893 007 $	33 566 306 $	32 501 810 $	39 147 784 $	41 886 466 $	39 551 137 $
Part provinciale en %	55,79%	51,24%	52,06%	51,30%	50,48%	52,89%	49,35%

(12) Les réclamations en criminel et jeunesse des années 1987-1988, 1988-1989 et 1989-1990 n'ont pas été certifiées par le Contrôleur des finances.

(13) Paiements effectués par le gouvernement fédéral sur présentation d'une estimation des dépenses en matière civile.

Selon les données de la Commission des services juridiques, la part fédérale pour l'exercice 1989-1990 totalise 40,6M $. En effet, on note au tableau 23 que les contributions fédérales en matières criminelle, civile et jeunesse se chiffrent respectivement à 14,5M $, 24,8M $ et 1,3M $. Par rapport à un budget de 80,1M $, l'effort budgétaire de la province s'élève à 39,5M $, soit 49,3% du budget total de la C.S.J.

9. CONCLUSION

9. CONCLUSION

La demande de services juridiques continue de progresser au Québec. Bien que la hausse de demandes traitées soit inférieure à 1%, le nombre de dossiers acceptés progressait de plus de 2% portant ce nombre à 245 853 dossiers traités par les avocats salariés, de pratique privée et les notaires. Cette progression, malgré le fait que les critères d'admissibilité n'aient pas été indexés, peut s'expliquer notamment par une augmentation de l'admissibilité complémentaire. D'autres facteurs ont également contribué à l'augmentation de la demande. Citons la nouvelle loi sur l'immigration entrée en vigueur en janvier 1989, qui entraînait une augmentation de quelque 1500 dossiers additionnels en cette matière.

Vraisemblablement, il faudra prévoir pour l'exercice 1990-1991, un phénomène semblable au niveau de l'immigration. De plus, suite à la réforme du régime de curatelle, on peut penser qu'en cette matière la demande additionnelle se situera à plus de 3000 dossiers qui devront être assumés par la C.S.J.

APPENDICE 1

APPENDICE 1

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES
FONDS D'ADMINISTRATION
DÉBOURSÉS CONSOLIDÉS

	AU 31 MARS 1989	AU 31 MARS 1990	VARIATION
OPÉRATIONS	12 711 686 $	13 800 262 $	8,56%
TRAITEMENTS ET AVANTAGES SOCIAUX			
AVOCATS	25 322 338 $	24 490 631 $	-3,28%
AUTRES	13 459 167 $	13 936 185 $	3,54%
	38 781 505 $	38 426 816 $	-0,91%
DÉBOURSÉS JUDICIAIRES			
CIVILS	2 020 604 $	2 274 354 $	12,56%
CRIMINELS	359 904 $	495 463 $	37,67%
	2 380 508 $	2 769 817 $	16,35%
TOTAL	53 873 699 $	54 996 895 $	2,08%
PRATIQUE PRIVÉE (ART. 52)			
HONORAIRES			
CIVILS	12 159 292 $	10 581 081 $	-12,98%
CRIMINELS	9 106 666 $	9 513 908 $	4,47%
NOTAIRES	1 009 985 $	805 702 $	-20,23%
	22 275 943 $	20 900 691 $	
REDRESSEMENT DU TARIF		1 100 000 $	
	22 275 943 $	22 000 691 $	-1,24%
DÉBOURSÉS JUDICIAIRES			
CIVILS	2 468 100 $	2 500 582 $	1,32%
CRIMINELS	832 656 $	851 940 $	2,32%
NOTAIRES	37 686 $	35 789 $	-5,03%
	3 338 442 $	3 388 311 $	1,49%
INTÉRÊTS	33 652 $	20 079 $	-40,33%
HONORAIRES PROFESSIONNELS	54 541 $	21 335 $	-60,88%
	88 193 $	41 414 $	-53,04%
TOTAL ART. 52	25 702 578 $	25 430 416 $	-1,06%
DÉBOURSÉS TOTAUX	79 576 277 $	80 427 311 $	-1,07%

APPENDICE 2

APPENDICE 2

Description des statistiques du tableau 16

Les statistiques par avocat sont présentées sous les formes d'unités de document, de temps moyen par avocat et de temps moyen par dossier. La méthodologie consiste premièrement à représenter l'évolution des dossiers; nous analysons le nombre de dossiers juridiques moyen assumé par chaque avocat, excluant les avocats ayant des tâches exclusivement administratives. Le nombre moyen de dossiers est calculé sur la base des équidossiers. Un équidossier représente la proportion des dossiers où un travail juridique a été réalisé durant l'année sous étude. Ce phénomène s'explique du fait qu'un dossier peut être ouvert deux ans plus tôt et assumé en partie durant l'année sous étude. Les proportions des dossiers traités durant l'année sont calculées grâce aux statistiques compilées par la Commission des services juridiques et servent à comparer les coûts d'un dossier des avocats salariés du réseau et de la pratique privée.

Dans un deuxième temps, nous représentons l'évolution des dossiers qui sont assumés par la pratique privée et qui nécessitent, de la part des salariés du réseau, la préparation d'un mandat.

Troisièmement, à partir des statistiques de la Commission de services juridiques, nous présentons l'évolution en heure de la charge de travail annuelle par avocat.

Pour une quatrième étape, l'analyse des temps moyens, nous présentons deux statistiques:

1. Le temps annuel moyen d'un avocat moins le temps pour les refus et les mandats (tâche juridique) divisé par le nombre annuel moyen de dossiers assumés par avocat, soit la moyenne en heure d'un dossier assumé:
2. le temps annuel moyen d'un avocat divisé par le nombre total d'unités de document (dossiers assumés + dossiers mandatés + dossiers refusés), soit la moyenne en heure d'un dossier traité.

LISTE DES TABLEAUX

	Description	Pages
TABLEAU 1	Évolution de la demande de 1973-1974 à 1989-1990 Demandes traitées, demandes acceptées	177
TABLEAU 2 A	Évolution du nombre de dossiers traités par région de 1986 à 1990	178
TABLEAU 2 B	Augmentation de la demande par région	179
TABLEAU 2 C	Contribution des régions à l'augmentation totale de la demande	179
TABLEAU 3	Pourcentage de demandes acceptées par région	180
TABLEAU 3 A	Nombre de demandes acceptées par région	180
TABLEAU 4	Répartition régionale de la demande traitée	181
TABLEAU 5	Répartition des dossiers admis entre les avocats salariés, les avocats de la pratique privée et les notaires	182
TABLEAU 6	Évolution de la demande et des mandats confiés aux notaires selon la corporation régionale	185
TABLEAU 7	Nombre et pourcentage des causes admises, confiées à des avocats de la pratique privée et aux avocats salariés de la C.S.J.	186
TABLEAU 8	Nombre et pourcentage des causes confiées aux avocats de la pratique privée par rapport au total des causes assumées par des avocats selon la région	187
TABLEAU 8 A	Pourcentage (ordre décroissant) des causes confiées à la pratique privée, par région pour 1989-1990	188
TABLEAU 9	Nombre et pourcentage de dossiers confiés à des avocats de la pratique privée par secteur selon les années	189
TABLEAU 9 A	Pourcentage des demandes acceptées en matière criminelle et civile confiées à des avocats de pratique privée (1989-1990)	190
TABLEAU 10	Nombre d'avocats réclamants par régions	191
TABLEAU 11	Répartition du nombre d'avocats de pratique privée selon l'importance des honoraires versés	191
TABLEAU 12	Nombre moyen de réclamations et honoraires moyens par avocat de la pratique privée	192
TABLEAU 13	Répartition des bénéficiaires selon leurs sources de revenus	193
TABLEAU 13 A	Classes dominantes des sources de revenus des bénéficiaires, par région	194
TABLEAU 14	Prévision de la demande à la Commission des services juridiques	197

TABLEAU 15	Répartition régionale des dossiers par avocat, moyenne de dossiers traités par avocat, par région	206
TABLEAU 16	Statistiques par avocat salarié (excluant les avocats avec tâches administratives)	207
TABLEÀU 17	Coût moyen combiné, avocats permanents et pratique privée	209
TABLEAU 18	Honoraires moyens par dossier d'aide juridique exécuté par la pratique privée (avocats et notaires)	211
TABLEAU 19	Coût moyen par dossier d'aide juridique exécuté par les avocats salariés (1989-1990)	212
TABLEAU 20	Projection des coûts fixes et des constantes	220
TABLEAU 21	SCÉNARIO 1: La pratique privée maintient le même pourcentage qu'en 1989-1990	221
TABLEAU 22	SCÉNARIO 2: Le partage des dossiers se fait selon le pourcentage de 1988-1989, soit 38,87%	222
TABLEAU 23	Partage des coûts entre le fédéral et le provincial de 1983 à 1990	225

LISTE DES GRAPHIQUES

	Description	Pages
GRAPHIQUE 1	Répartition de la demande	183
GRAPHIQUE 2	Statistiques par avocat	208
GRAPHIQUE 3	Coût moyen par dossier traité	210

ANNEXE 9

COMMENTAIRES DE LA COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES TOUCHANT LA LOI SUR LE CURATEUR PUBLIC ET MODIFIANT LE CODE CIVIL ET D'AUTRES DISPOSITIONS LEGISLATIVES

Ce projet de loi inclut la nouvelle législation sur le curateur public ainsi que la réforme des régimes de protection des majeurs à être intégrée au *Code civil du Bas-Canada.*

En regard de la *Loi sur le curateur public*, seuls quelques commentaires sur le pouvoir de surveillance et de gestion du curateur public ont été soulignés, l'ensemble de la législation nous semblant conforme aux aspirations des citoyens et au besoin de protection des majeurs sous régime de protection.

Quant aux réformes proposées pour les régimes de protection des majeurs du C.C.B.C., les commentaires de la Commission des services juridiques voulaient surtout souligner les dispositions conflictuelles ou imprécises:

— absence de définition de la notion d'inaptitude;

— absence de mécanisme en cas de refus injustifié de la personne qui a le pouvoir de consentir aux soins;

— clarification de la composition du conseil de famille;

— clarification de la nomination d'office du curateur public;

— délégation de l'exercice de certaines fonctions du curateur public à un tiers;

— conservation des meubles et du logement du majeur sous tutelle;

— procédure de révision du régime de protection par le directeur d'un établissement de santé;

— modes de création du mandat dans les cas d'inaptitude.

ANNEXE 10

RESUME DU MEMOIRE DE LA COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES SUR LES PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS A LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

Le document de consultation présenté par le ministère fédéral de la Justice touchant les amendements à la *Loi sur les jeunes contrevenants* visait essentiellement quatre points: augmentation des sentences d'hébergement des jeunes trouvés coupables de meurtre, modification des critères de renvoi des jeunes adolescents devant les tribunaux pour adultes, modifications de certaines dispositions relatives à la garde et à l'examen des décisions ainsi que la recevabilité en preuve des déclarations faites par des adolescents à des personnes en autorité.

Après avoir pris connaissance des différentes options offertes par le gouvernement fédéral, la Commission des services juridiques optait pour le statu quo. La *Loi sur les jeunes contrevenants*, quant à nous, fonctionne bien; elle est un outil législatif valable et il nous semble inutile de pénaliser une majorité de jeunes coupables d'actes criminels multiples pour régler le problème d'une minorité de jeunes accusés de meurtre.

ANNEXE 11

RESUME DES COMMENTAIRES DES AVOCATS ET AVOCATES DE L'AIDE JURIDIQUE PRESENTE AU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ACCESSIBILITE A LA JUSTICE

Les commentaires des avocats et avocates de l'aide juridique se voulaient surtout une réflexion qui pouvait permettre de susciter un certain questionnement et explorer certaines avenues particulières du mandat confié par le ministère de la Justice au Groupe de travail sur l'accessibilité à la justice.

Les commentaires abordèrent les questions suivantes:

— La complexité de la rédaction législative;

— La médicalisation et la judiciarisation;

— Les délais;

— Les coûts;

— La médiation et la conciliation;

— L'admissibilité des groupes et corporations sans but lucratif à l'aide juridique.

Plusieurs des solutions proposées pourraient être réglées sans implication financière importante de l'Etat et assurer ainsi une meilleure qualité de la justice sociale au Québec. Les réflexions des avocats et avocates de l'aide juridique voulaient permettre aux membres du groupe de travail d'approfondir non seulement les barrières économiques à l'accessibilité à la justice mais également les inéquités engendrées par le système.

ANNEXE 12

RESUME DU MEMOIRE DE LA COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES CONCERNANT L'AVANT-PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES NORMES DU TRAVAIL ET D'AUTRES DISPOSITIONS LEGISLATIVES

La Commission des services juridiques soulignait d'abord que le mémoire n'avait pas pour but de faire une étude exhaustive des problèmes reliés aux normes du travail. En effet, comme la Commission des services juridiques l'a mentionné antérieurement devant les instances appropriées, les critères d'éligibilité à l'aide juridique ne sont pas indexés de façon régulière. Ceci a eu comme effet que la clientèle de l'aide juridique n'est pas sur le marché du travail, ou travaille à temps partiel. En effet, il est rare qu'une personne travaillant à temps plein soit admissible à l'aide juridique. Les interventions des avocats et avocates de l'aide juridique sont principalement reliées aux congédiements illégaux ou sans cause juste et suffisante (art. 122 et 124 de la *Loi sur les normes du travail*).

Les commentaires se limitaient donc à quelques questions soulevées dans le projet de loi:

— La personne qui garde des enfants;

— Les heures supplémentaires;

— Le congédiement sans cause juste et suffisante;

— Les congés de maladie;

— La faillite.

Le rapport final de la Commission consultative sur le travail et sur la révision du *Code du travail* recommandait que la *Loi sur les normes du travail* soit intégrée à un nouveau *Code du travail* qui, par conséquent, réunirait les règles relatives au contrat individuel de travail et les normes du travail. La Commission des services juridiques espérait donc que la réforme plus globale proposée dans ce rapport suivrait son cours.

ANNEXE 13

COMMENTAIRES DE LA COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES SUR LE NOUVEAU CODE DE DEONTOLOGIE POLICIERE

La Commission des services juridiques était très heureuse de l'initiative du législateur de présenter un Code de déontologie policière. Il nous semblait urgent de rétablir la confiance des citoyens du Québec envers les corps policiers chargés de la protection du public. Outre certaines remarques ayant trait à la forme ou à la rédaction du nouveau Code, les commentaires de la Commission des services juridiques touchaient principalement les oublis du nouveau Code:

- Absence de référence à la Charte des droits et libertés de la personne;
- Aucune mention des limites à l'usage de la force par les policiers;
- Aucune exigence quant à l'obligation pour un policier de porter un signe d'identification;
- Aucune mesure touchant la consommmation de boissons alcooliques en uniforme, l'acceptation de pots-de-vin ou le prêt d'une arme de service d'un policier à un membre du public.

La Commission des services juridiques concluait en reconnaissant que le nouveau Code de déontologie était une bonne initiative mais qu'il se devait, dans sa rédaction et son esprit, renforcer davantage les droits fondamentaux des citoyens.